



innovations agronomiques





n°100 / Mars 2025





Agroécologie et marché

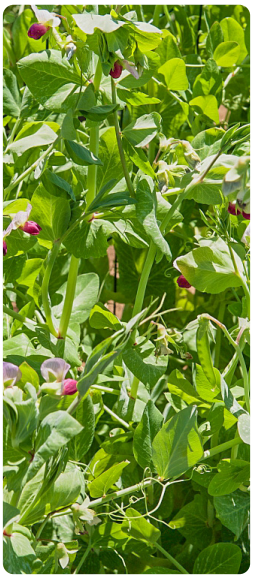
Le secteur agroalimentaire fait l'objet d'une segmentation croissante du marché avec la multiplication de démarches dites de qualité, publiques ou privées, qui engagent les filières dans la construction de pratiques de production, de transformation ou de distribution différenciées. Nous connaissons peu de choses sur la manière dont ces démarches inscrivent leurs pratiques dans l'agroécologie, et en particulier pour les filières ayant une mention valorisante autre que l'agriculture biologique. De 2022 à 2023, la Direction Scientifique Agriculture INRAE a engagé un chantier exploratoire, avec 11 groupes filières INRAE, pour analyser comment se construisent des démarches de filières différenciées sur le marché et leur engagement en faveur de l'agroécologie.











RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INRAE

Innovations Agronomiques
Agriculture / Alimentation / Environnement

Innovations Agronomiques

Volume 100 – Mars 2025

Agroécologie et marché

Le secteur agroalimentaire fait l'objet d'une segmentation croissante du marché avec la multiplication de démarches dites de qualité, publique ou privée, qui engagent les filières dans la construction de pratiques de production, de transformation ou de distribution différenciées. Nous connaissons peu de choses sur la manière dont ces démarches inscrivent leurs pratiques dans l'agroécologie, et en particulier pour les filières ayant une mention valorisante autre que l'agriculture biologique. De 2022 à 2023, la Direction Scientifique Agriculture INRAE a engagé un chantier exploratoire, avec 11 groupes filières INRAE, pour analyser comment se construisent des démarches de filières différenciées sur le marché et leur engagement en faveur de l'agroécologie.

Directeur de la publication : Philippe Mauguin, Président directeur Général INRAE

Rédaction en chef : Christian Huyghe, Chargé de mission à la Direction Scientifique Agriculture INRAE, et Isabelle Litrico, Directrice Scientifique Agriculture INRAE

Coordination éditoriale : Aurélie Gauguery, Responsable des Carrefours de l'Innovation INRAE

Comité scientifique : Claire Rogel-Gaillard, Sophie Thoyer et Christian Lannou, Directrices et directeur scientifiques Agriculture adjoints ; Sophie Nicklaus, Directrice scientifique Alimentation et bioéconomie adjointe ; Alban Thomas et Pierre Renault, Directeurs scientifiques Environnement adjoints, INRAE ; Nathalie Munier-Jolain, Directrice générale déléguée à la science et à l'innovation adjointe, INRAE ; Isabelle Pion, Chargée de mission agroécologie et transition des systèmes agricoles, Direction de l'Appui aux Politiques Publiques, INRAE ; Marianne Sellam, Directrice scientifique et technique, ACTA, Luc Mounier, Enseignant-chercheur, VetAgro Sup ; Nicolas Brault, Directeur adjoint de l'unité de recherche Interact, Institut Polytechnique UniLaSalle ; Alessia Lefébure, Directrice, Sciences Po Aix.

Coordination scientifique du numéro : Marie-Benoit Magrini, INRAE ; Véronique Saint Gés, INRAE ; Marie-Thiollet Scholtus, INRAE ; Valérie Lullien-Pellerin, INRAE ; Benedicte Lebret, INRAE, ; Clementina Sebillotte, INRAE ; Cécille Détang-Dessendre, INRAE

Initiée en 2007, la revue de transfert Innovations agronomiques a pour ambition de diffuser les savoirs et de favoriser les échanges entre les acteurs de la recherche et les professionnels de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, et de faciliter leur appropriation par les acteurs de la chaîne de valeur agri-alimentaire (professionnels du secteur, chercheurs, conseillers, R&D, agriculteurs, enseignants et apprenants, décideurs publics, société civile, etc.). Elle complète la démarche générale de transfert des Carrefours de l'Innovation INRAE (https://ciag.hub.inrae.fr/) qui réunissent ces acteurs impliqués dans les travaux au cœur des défis mondiaux et sociétaux de notre siècle : production et performance économique, santé, changement climatique, raréfaction des ressources non renouvelables, préservation de la biodiversité, des ressources naturelles et de l'environnement, qualité de vie et des emplois…

La revue est une propriété d'INRAE, intégralement financée sur des fonds publics.

Revue en accès libre diamant, publiée par INRAE. Les articles sont relus et validés par des experts scientifiques et opérationnels.

Site de la revue : https://ciag.hub.inrae.fr/revue-innovations-agronomiques

Contact : innovations-agronomiques@inrae.fr

Adresse : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement – 147 rue de l'Université – 75338 Paris Cedex 07

ISSN : 1958-5853 (édition électronique)

ISBN (PDF) : 978-2-7380-1475-7

ISBN (ePub) : 978-2-7380-1476-4

DOI : https://doi.org/10.17180/innovagro-2025-vol100

Pour citer ce numéro : Collectif. (2025). *Innovations agronomiques, volume 101, avril 2025. Connaissances et outils pour des démarches préventives et opérationnelles en gestion agroécologique des adventices* (Version 1). Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement. https://doi.org/10.17180/innovagro-2025-vol100

Photos de couverture : Bertrand Nicolas / INRAE ; Christophe Maitre / INRAE ; Gilles Vasseur Delaitre / INRAE ; Christian Slagmulder / INRAE ; Jean Weber / INRAE

Licence : CC BY 4.0

CC BY 4.0 Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY 4.0)

https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue *Innovations agronomiques* et son DOI, la date de publication.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

INRAE

Sommaire

Marie-Benoît MAGRINI, Stéphane BERTAGNOLI, Jean-Luc CADORE, Hugues CAILLAT, Frédérique CARLIN, Philippe DEBAEKE, Luc DELABY, Fabrice FOUCHER, Bernadette JULIER, Catherine LARZUL, Laurence FORTUN-LAMOTHE, Bénédicte LEBRET, Jacques LE GOUIS, Valérie LULLIEN-PELLERIN, Marie-Odile NOZIERES-PETIT, Sophie PRACHE, Michel RENARD, Clementina SEBILLOTTE, Catherine SCHOULER, Marc TCHAMITCHIAN, Marie THIOLLET-SCHOLTUS, Patrice THIS, Marc VANDEPUTTE, Patrick VEYSSET, Hadrien LANTREMANGE, Véronique SAINT-GES et Cécile DÉTANG-DESSENDRE, 2025 - **Le chantier « Agroécologie & Marché » conduit par les groupes filières INRAE.** Innovations Agronomiques 100, 1-12 **https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art01**

Marie-Benoît MAGRINI, Hadrien LANTREMANGE, Bénédicte LEBRET, Cécile DETANG, Valérie LULLIEN-PELLERIN, Marie-Odile NOZIERES-PETIT, Sophie PRACHE, Véronique SAINT-GES et Clementina SEBILLOTTE, 2025 - **La transition agroécologique à l'échelle sectorielle : un long processus de convergence vers un nouveau paradigme.**

Innovations Agronomiques 100, 13-24
https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art02

Marie-Benoît MAGRINI, Hadrien LANTREMANGE, Véronique SAINT-GES, Clementina SEBILLOTTE, Bénédicte LEBRET, Valérie LULLIEN-PELLERIN, Marie-Odile NOZIERES-PETIT, Sophie PRACHE et Cécile DETANG-DESSENDRE, 2025 - **Méthode d'analyse de la transition agroécologique à l'échelle des filières.**
Innovations Agronomiques 100, 25-33
https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art03

Marie-Benoît MAGRINI, Auguste BRÉAVOINE, Loïc MAZENC, Eléonore SCHNEBELIN, 2025 - **Le rôle des certifications environnementales dans la transition agroécologique de filières végétales.**
Innovations Agronomiques 100, 34-49
https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art04

Sophie PRACHE, 2025 - **Les Appellations d'Origine Protégée Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel et de la Baie de Somme, signes officiels de qualité engagés dans l'agroécologie.**
Innovations Agronomiques 100, 50-60
https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art05

Clementina SEBILLOTTE et Michel RENARD, 2025 - **Lesieur Fleur de Colza : qualité nutritionnelle, pratiques respectueuses de l'environnement et juste rémunération des agriculteurs.**
Innovations Agronomiques 100, 61-72
https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art06

Bénédicte LEBRET, Marie-Benoît MAGRINI et Catherine LARZUL, 2025 - **Sauvegarde d'une race locale porcine par la filière Noir de Bigorre.**
Innovations Agronomiques 100, 73-85
https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art07

Fabrice LEVERT, Jacques LE GOUIS et Valérie LULLIEN-PELLERIN, 2025 - **Démarches d'agroécologie dans la filière « Céréales » en France.**
Innovations Agronomiques 100, 86-97
https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art08

Patrick VEYSSET, 2025 - **Viandes bovines Label Rouge : une réponse de l'interprofession face aux préoccupations environnementales et sociales.**
Innovations Agronomiques 100, 98-108
https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art09

Patrice THIS, Emna TROUDI, Marielle ADRIAN, Guillaume ARNOLD, Jean-sauveur AY, Sonia GRIMBUHLER, Philippe DARRIET, Anne MEROT et Marie THIOLLET-SCHOLTUS, 2025 - **Mises en œuvre de démarches agroécologiques dans des régions viticoles.**
Innovations Agronomiques 100, 109-122
https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art10

Marie-Benoît MAGRINI, Hadrien LANTREMANGE, Véronique SAINT-GES, Clementina SEBILLOTTE, Hugues CAILLAT, Cécile DETANG-DESSENDRE, Laurence FORTUN-LAMOTHE, Fabrice FOUCHER, Bernadette JULIER, Catherine LARZUL, Bénédicte LEBRET, Jacques LE GOUIS, Valérie LULLIEN-PELLERIN, Marie-Odile NOZIERES-PETIT, Sophie PRACHE, Stéphane PRONOST, Michel RENARD, Marc TCHAMITCHIAN, Patrice THIS, Marie THIOLLET-SCHOLTUS, Patrick VEYSSET et Stephan ZIENTARA, 2025 - **Analyse transversale de 28 démarches de filières agrialimentaires : des dynamiques d'innovation variables au travers de leur engagement dans l'agroécologie.**
Innovations Agronomiques 100, 123-137
https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art11

Le chantier « Agroécologie & Marché » conduit par les groupes filières INRAE

Marie-Benoît MAGRINI[1], Stéphane BERTAGNOLI[2], Jean-Luc CADORE[3], Hugues CAILLAT[4], Frédérique CARLIN[5], Philippe DEBAEKE[1], Luc DELABY[6], Fabrice FOUCHER[7], Bernadette JULIER[8], Catherine LARZUL[9], Laurence FORTUN-LAMOTHE[9], Bénédicte LEBRET[6], Jacques LE GOUIS[10], Valérie LULLIEN-PELLERIN[11], Marie-Odile NOZIERES-PETIT[12], Sophie PRACHE[13], Michel RENARD[14], Clementina SEBILLOTTE[15], Catherine SCHOULER[16], Marc TCHAMITCHIAN[17], Marie THIOLLET-SCHOLTUS[18], Patrice THIS[19], Marc VANDEPUTTE[20], Patrick VEYSSET[13], Hadrien LANTREMANGE[21], Véronique SAINT-GES[22], Cécile DÉTANG- DESSENDRE[23]

[1] INRAE, Univ. Toulouse, UMR AGIR, 31320 Castanet-Tolosan, France

[2] ENVT, INRAE, UMR IHAP, 31076 Toulouse, France

[3] Retraité

[4] INRAE, FERLUS, Les Verrines, F-86600 Lusignan, France

[5] INRAE, Institut Agro Rennes-Angers, UMR IRHS, 49071, Beaucouzé, France

[6] PEGASE, INRAE, Institut Agro, 35590 Saint-Gilles, France

[7] Univ Angers, Institut Agro, INRAE, IRHS, SFR QUASAV, 7-49000 Angers, France

[8] INRAE, UR P3F, F-86600 Lusignan, France

[9] GenPhySE, Université de Toulouse, INRAE, ENVT, 31326, Castanet Tolosan, France

[10] INRAE, Université Clermont Auvergne, UMR GDEC, 63000 Clermont-Ferrand, France

[11] INRAE, Université Montpellier, Institut Agro, IATE, 34060 Montpellier, France

[12] INRAE, Institut Agro Montpellier, Cirad, UMR SELMET, 34 060 Montpellier, France

[13] INRAE, Vetagro Sup, UMR Herbivores, Université Clermont Auvergne, 63122 Saint-Genès-Champanelle, France

[14] INRAE, Institut Agro Rennes-Angers, Université de Rennes, UMR IGEPP, F-35653 Le Rheu, France

[15] Université Paris-Saclay, INRAE, AgroParisTech, Paris-Saclay, UMR PSAE, 91120 Palaiseau, France.

[16] INRAE, Université de Tours, UMR ISP, 37032 Tours, France

[17] INRAE, Ecodéveloppement, 84000 Avignon, France

[18] INRAE, Université de Lorraine, UMR LAE, 68000 Colmar, France

[19] Univ. Montpellier, CIRAD, INRAE, Institut Agro Montpellier, UMR AGAP institute, 34398 Montpellier, France

[20] INRAE, AgroParisTech, UMR GABI, 91120 Palaiseau, France

[21] Université de Montpellier Paul-Valéry, UR ART-Dev, Rte de Mende, 34090 Montpellier, France

[22] Université Paris-Saclay, INRAE, AgroParisTech, UMR SADAPT, 91120 Palaiseau, France

[23] INRAE, Institut Agro Dijon, UMR CESAER, 21079 Dijon, France

Correspondance : marie-benoit.magrini@inrae.fr

DOI : https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art01

Résumé

Le secteur agroalimentaire fait l'objet d'une segmentation croissante du marché avec la multiplication de démarches dites de qualité, publique ou privée, qui engagent les filières dans la construction de pratiques de production, de transformation ou de distribution différenciées. Nous connaissons peu de choses sur la manière dont ces démarches inscrivent leurs pratiques dans l'agroécologie, et en particulier pour les filières ayant une mention valorisante autre que l'agriculture biologique. De 2022 à

2023, la Direction Scientifique Agriculture INRAE a engagé un chantier exploratoire, avec 11 groupes filières INRAE, pour analyser comment se construisent des démarches de filières différenciées sur le marché et leur engagement en faveur de l'agroécologie. Ce chantier dénommé « Agroécologie et Marché » s'est appuyé sur une analyse documentaire et une série d'entretiens auprès de plus de 60 acteurs, représentatifs d'interprofessions et de différents maillons de diverses filières. Cet article introductif présente la réflexion initiale de ce chantier, la mission des groupes filières et les 28 cas d'études retenus à titre illustratif, pour conduire cette analyse exploratoire au regard d'une diversité de contextes de production et de filières.

Mots-clés : transition agroécologique, niche de marché, signe de qualité, transition, innovation, filière

Abstract: The study « Agroecology & Market » carried out by the value-chain groups of INRAE

The agri-food sector encountered an increasing market segmentation, with the proliferation of public and private quality labels, which commit the supply chains to the building of differentiated production, processing and distribution practices. We know very little about the way in which the value chains move towards agroecology, and in particular for the value chains with quality labels other than organic farming. From 2022 to 2023, INRAE's Scientific Division for Agriculture has launched an exploratory project, with 11 INRAE value-chain groups, to analyze how differentiated supply chains are committing toward agroecology. This project, entitled "Agroecology and Market", was based on a desk research and interviews with over 60 actors from the interbranches and different streams in agrifood chains. This introductory article presents the initial thinking behind the project, the mission of the value-chain groups and the 28 case studies selected for illustrative purposes, in order to conduct this exploratory analysis within a diversity of production and supply chain contexts.

Keywords: agroecological transition; niche market; quality signal; transition; innovation; supply chain; value chain

1. Introduction et contexte

L'agriculture et l'alimentation sont au carrefour d'enjeux écologiques majeurs, parmi lesquels le changement climatique avec l'émission de gaz à l'effet de serre, l'effondrement de la biodiversité, l'absence de bouclage des cycles en azote et en phosphore, les pollutions diffuses du fait des épandages de produits phytosanitaires et l'épuisement des ressources en eau (Rockström *et al.*, 2024 ; Webb *et al.* 2020 ; Campbell *et al.* 2022, 2017). L'agroécologie est avancée comme un nouveau paradigme pour penser conjointement la transition de l'agriculture et de l'alimentation vers plus de durabilité (De Schutter 2010 ; Wezel *et al.* 2020 ; Barrios *et al.* 2020 ; Mauguin *et al.* 2024). À l'échelle internationale, une tentative de cadrage a été portée par l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) autour de dix « éléments clés » pour penser des systèmes agroalimentaires agroécologiques (FAO, 2018). En France, le contexte institutionnel est aussi favorable à cette transition : l'agroécologie a été inscrite dans la loi en 2014 afin de soutenir son déploiement (Bellon et Ollivier 2012, 2018) et fait l'objet d'une attention renouvelée dans la loi Climat et Résilience de 2021.

Dans ce contexte, plusieurs rapports publics ont questionné la manière dont les filières s'emparent de l'agroécologie pour reconfigurer les systèmes de production et mieux communiquer auprès des consommateurs sur les pratiques (Bellancourt and Falcone, 2021 ; Caquet *et al.*, 2020 ; Dikran, Zakeossian *et al.*, 2018). La mise en exergue de pratiques agroécologiques déjà en place ou la reconfiguration de pratiques conventionnelles appelées à se transformer, constituent un vivier d'apprentissages et de transformations multiples le long des filières, et qui préfigurent d'une transition agroécologique. Cependant peu de travaux analysent en profondeur des démarches de filière dans ce processus comme l'avancent Testa *et al.* (2022).

Si l'agroécologie constitue un cadre d'action pour la transition du système agrialimentaire, nous connaissons en effet peu de choses sur les processus de transformation entrepris par les filières

agrialimentaires, alors que les verrous sont nombreux à surmonter. Plusieurs travaux, en France ou dans d'autres contextes, font état de multiples enjeux, citons en particulier : les difficultés à construire des innovations couplées entre l'amont et l'aval (Meynard *et al.*, 2017), la confusion par les consommateurs des signes de qualité (Monier-Dilhan, 2018), le manque de connaissances des agriculteurs pour la reconception des systèmes de production (Vanloqueren et Baret 2009 ; Fares *et al.* 2012 ; Cholez *et al.*, 2017 ; Kuokkanen *et al.* 2017 ; Magrini *et al.* 2019 ; Meynard *et al.* 2018), le manque de ressources matérielles et immatérielles (Magrini *et al.*, 2018b).

Par ailleurs, il reste difficile d'inventorier des démarches pouvant s'inscrire dans le paradigme de l'agroécologie. Il existe plusieurs études, à l'initiative de différentes associations de consommateurs ou d'organisations non gouvernementales (ONG), tentant d'inventorier des démarches de filières sous signe de qualité, à partir des labels ou mentions valorisantes apposées sur les produits de consommation : le rapport Greenpeace-Basic de 2021[1], la boussole des labels éditée par Commerce Équitable France en 2021[2], ou encore, un inventaire d'UFC-Que choisir établi en 2024[3]. En revanche, peu de travaux scientifiques commandités par les pouvoirs publics permettent de compléter ou discuter ce panorama par une analyse approfondie de ces démarches. Si l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a récemment conduit une étude sur plus de 100 labels environnementaux, aucun, en dehors de l'agriculture biologique avancé comme le plus fiable en termes d'informations et de respect de son cahier des charges, n'a été analysé dans l'alimentation.

Il n'existe pas non plus, à notre connaissance, de travaux récents sur la manière dont les filières construisent aujourd'hui de nouvelles démarches pour répondre aux enjeux de la durabilité, et concourent par là-même à construire l'agroécologie. Or, comme le rappelle la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du ministère en charge de l'économie et des finances Française (DGCCRF), une mention valorisante apposée sur un produit doit être « fiable, non trompeuse, vérifiable, claire et justifiée par des preuves scientifiques »[4]. Les moyens de contrôle de ces mentions par les autorités restent limités et seules les mentions attachées à un cahier des charges certifié par un organisme externe témoignent d'un niveau de garantie supérieur.

Pour autant, toutes les démarches de production présentant un intérêt pour l'agroécologie ne sont pas rattachées à une certification externe qui, en outre, augmente le coût de la démarche. D'un côté, une démarche peut être au stade expérimental. D'un autre côté, des pratiques agroécologiques peuvent déjà exister depuis plusieurs années sans qu'il y ait eu de stratégie de communication ou de différenciation sur les produits. Un exemple type investi dans ce numéro est le mode de conduite des élevages d'agneau en prés salés qui existent depuis des décennies. De plus, à côté de l'adoption de mentions valorisantes publiques ou privées[5], des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ou des chartes collectives, notamment portées par des interprofessions, existent. Ces dernières peuvent renvoyer à des actions de transformation des pratiques de production au sein des filières sans être nécessairement associées à une stratégie de signalisation sur le marché. Enfin,

1 https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2021/09/Etude-demarches-durabilites-GREENPEACE_WWF-BASIC.pdf

2 https://admin.actionaid.fr/uploads/downloadFile/511/Boussole-des-labels-WEB.pdf

3 https://www.quechoisir.org/decryptage-alimentation-labels-et-glossaire-de-la-production-et-de-la-consommation-n75475

4 https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/allegations-environnementales-ce-quil-faut-retenir

5 Dans le cadre de la mention publique HVE, il existe depuis 2022 un recensement des démarches de mise en équivalence de niveau 2, mais les démarches de filière mobilisant HVE3 ne sont pas inventoriées sur le site internet du MASA.

l'obligation légale d'un reporting extra-financier renforce aujourd'hui la démultiplication de différentes formes d'engagement.

Ces propos introductifs montrent que les stratégies de valorisation de démarches différenciées pouvant s'inscrire dans une démarche agroécologique, relèvent de logiques différentes, attachées à des degrés de maturité et de mentions/certifications variables dans les filières. S'y intéresser représente une tâche difficile et ce, d'autant plus, qu'il n'existe pas de recensement statistique ou d'observatoire officiel des démarches différenciées sur le marché pour y aider. Le chantier « Agroécologie et Marché » proposé par la Direction Scientifique-Agriculture INRAE auprès des groupes filières INRAE a cherché à relever ce défi, dans une démarche exploratoire, en s'interrogeant à la fois sur l'élaboration d'un cadre analytique pour analyser des démarches de filière dans leur processus de construction et leur liens à la transition agroécologique, et sur la manière de collecter des informations pertinentes auprès d'une diversité d'acteurs selon une démarche comparative d'études de cas.

Enfin, s'il est courant d'attribuer un engagement agroécologique dans des filières courtes, qualifiées souvent d'alternatives comme par exemple le réseau paysans-boulangers, l'essentiel de la consommation alimentaire en France reste associé à des filières longues conventionnelles. Plus de 70 % des courses alimentaires sont réalisées en grandes surfaces, dont les produits sont essentiellement issus de filières longues[6]. Ces filières longues contribuent de plus en plus à la segmentation croissante du marché, comme en témoigne la multiplication des mentions valorisantes émanant des marques de grands groupes, dont les marques de la grande distribution elle-même (Bergès *et al.*, 2013).

Le chantier « Agroécologie et Marché » s'est donc restreint, essentiellement, aux dynamiques de transformation portées par des filières longues, souvent qualifiées d'agro-industrielles, et en dehors de l'agriculture biologique (AB). L'AB a fait l'objet de plusieurs travaux et est déjà reconnue comme s'inscrivant dans la transition agroécologique au travers des pratiques de production amont et des formes de structuration de filières qu'elle engage. Ce chantier, exposé dans ce numéro de la revue, a donc visé à comprendre les freins qu'une diversité de filières hors AB rencontrent, dans leur tentative de développer des démarches plus durables dont des principes s'inscrivent dans l'agroécologie.

A travers l'exploration de plusieurs cas d'études, illustrant des contextes variés de production (et éventuellement de transformation) et de structuration de filière, ce chantier a aussi permis de conduire une réflexion collective sur de nouvelles questions de recherche posées par la transition agroécologique. En particulier, ce chantier a conduit à s'interroger sur la manière dont des démarches de différenciation sur le marché s'apparentent à des démarches « transformatives », c'est-à-dire qui contribuent au processus de transition agroécologique. En effet, une démarche peut n'être qu'une simple stratégie de segmentation du marché, pour toucher un panel plus large de consommateurs sans que la démarche serve d'incubateur à des transformations profondes, à un apprentissage collectif à l'échelle de la filière. A l'inverse, certaines démarches peuvent constituer des incubateurs d'innovation engageant les opérateurs d'une filière dans une démarche continue de progrès vers l'agroécologie. En d'autres termes, comprendre la contribution des filières à la transition agroécologique ne se résume pas à des choix de pratiques à un instant t, mais suppose d'appréhender la dynamique collective de transformation engagée. Comprendre les objectifs visés par ces démarches différenciées et les moyens qu'elles mettent en œuvre pour les atteindre, est donc essentiel pour déterminer la manière de les renforcer et les soutenir.

En outre, nous avons aussi considéré que même si une démarche n'avait pas à ce jour la volonté d'une transformation d'ampleur, son existence peut contribuer à transformer sur le long terme le « paysage sociotechnique ». En effet, du fait de certains freins persistants, comme un coût de production trop élevé par rapport au consentement à payer du consommateur - qui reste un frein majeur d'adoption des

[6] https://www.insee.fr/fr/statistiques/1283665

signes de qualité, tout particulièrement en période inflationniste - une filière peut ne pas se positionner immédiatement dans une stratégie de développement. Pour autant, l'expérimentation collective qu'elle conduit est source d'apprentissage et de nouvelles connaissances susceptibles de se diffuser. Dans une perspective d'économie évolutionniste, les innovations et connaissances que construisent les filières se diffusent au fil du temps, influençant les pratiques d'autres acteurs et conduisant à transformer les attentes sociales des consommateurs. La littérature s'accorde ainsi sur le fait que la transformation des pratiques productives d'un secteur d'activité est une trajectoire résultant de la co-évolution des attentes des grands groupes sociaux sur temps long (Geels, 2024 ; Kallis and Norgaard, 2010). C'est ainsi que, pour structurer un cadre analytique de ces démarches, ce chantier a mobilisé différentes approches, en particulier l'économie de l'innovation et les *transition studies*. Le 2e et 3e article de ce numéro précisent les fondements conceptuels du cadre développé.

Dans cet article introductif, nous revenons sur les groupes filières INRAE et leur expertise pour aborder ce chantier, puis la démarche de travail et les cas d'études qui ont été retenus comme illustratifs de démarches différenciées pouvant contribuer au processus de transition vers l'agroécologie.

2. Un chantier porté par les groupes filières INRAE

Depuis 2013, la Direction scientifique Agriculture confie aux groupes filières INRAE qu'elle anime la réalisation de chantiers, dits transversaux, selon l'idée d'un partage d'expérience et d'expertise pour répondre aux enjeux de la société et des filières. Le dernier chantier, « Agroécologie & Marché », initié en 2021 a visé à déterminer, au sein de chaque secteur économique agricole, si l'agroécologie est porteuse de valeurs dans les filières. Les objectifs du chantier étaient d'interroger des filières pour comprendre la mise en œuvre de démarches pouvant être reliées à des principes de l'agroécologie, et la manière dont elles construisaient de nouveaux marchés. L'enjeu était aussi de comprendre s'il était difficile pour les filières de se positionner par rapport à l'agroécologie. En d'autres termes, comment les filières s'inscrivent dans une démarche agroécologique aujourd'hui, 10 ans après son institutionnalisation dans la loi française ?

Pour répondre à de telles questions de recherche, à la fois interdisciplinaire et touchant une diversité de domaines de production, la mobilisation des groupes filières INRAE était essentielle. Ces groupes (créés en 1994) représentent une organisation originale au sein de l'institut, complétant l'organisation en départements scientifiques (14) pluridisciplinaires et thématiques, en centres (18) et unités de recherche ou expérimentales (un peu plus de 200). Rappelons ici que les missions INRAE sont de produire et diffuser des connaissances scientifiques et de les mobiliser au service de l'innovation, de l'expertise et des politiques publiques, afin de répondre aux enjeux de l'atténuation et adaptation au changement climatique, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des transitions des agricultures, de la préservation des ressources naturelles et la restauration de la biodiversité, de l'anticipation et gestion des risques. S'y ajoutent des enjeux plus territorialisés qui incluent les conditions de vie et de rémunération des agriculteurs, la compétitivité économique des entreprises, l'aménagement des territoires, l'accès à une alimentation saine et diversifiée pour chacun.

Il existe aujourd'hui 14 groupes filières[7] : 6 pour les filières végétales (céréales, fruits et légumes et pomme de terre, légumineuses, oléagineux, plantes ornementales, vigne et produits de la vigne) et 7 pour les filières animales (volailles, bovins, équins, lapins, petits ruminants, porcs, poissons). En 2021, le développement de l'agroécologie et de nouvelles pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement a conduit à la création d'un groupe supplémentaire consacré à l'agroforesterie.

Ces groupes filières rassemblent l'expertise d'environ 200 chercheurs, enseignants-chercheurs ou ingénieurs principalement INRAE, qui échangent et collaborent avec les différents acteurs du secteur agricole et alimentaire afin d'éclairer les instances INRAE dans les choix stratégiques à opérer et

[7] https://groupes-filieres.hub.inrae.fr

communiquer avec les partenaires sur les orientations de l'institut et ses résultats. Leurs activités concernent essentiellement la production de notes de conjoncture sur les modalités de fonctionnement des filières et de leurs opérateurs, des travaux bibliométriques, l'organisation de rencontres entre la recherche et les partenaires du secteur, ainsi que l'identification d'enjeux stratégiques, économiques et scientifiques des filières. Les chantiers confiés aux groupes filières sont de véritables expertises pour INRAE et ses partenaires. Ainsi, ces chantiers permettent un partage de connaissances et de visions des enjeux des filières amenant une analyse transversale et systémique, et une réflexion sur les méthodes de recherche adaptées à cette fin.

En 2021, année de lancement du chantier « Agroécologie et marché », l'agroécologie reste fortement promue par les pouvoirs publics. Au sein des filières, en amont, la part des agriculteurs s'inscrivant dans des pratiques agroécologiques augmente, et en aval, on voit apparaître une foison de mentions publiques et privées, logos et marques se revendiquant de différentes formes d'agriculture durable, voir faisant explicitement référence à l'agroécologie. Face à ces engouements et à la dispersion tant des pratiques que des signes de reconnaissance pour les consommateurs, la Direction Scientifique-Agriculture INRAE a organisé le chantier « Agroécologie et Marché » afin, d'une part, d'identifier pour chaque filière, des cahiers de charges, chartes, démarches collectives publiques ou privées qui se revendiquent de l'agroécologie, ou qui mettent en avant des pratiques agroécologiques ; et d'autre part, d'éclairer la diversité des pratiques et revendications agroécologiques de la production à la consommation afin de déterminer les freins et les leviers au développement de l'agroécologie par une possible valorisation par le marché.

Si ce chantier a été conduit au cours des années 2021-2023 dans un contexte inflationniste croissant, les freins et leviers analysés dans la construction de nouvelles pratiques et de marchés restent des enseignements pour réfléchir collectivement à la manière dont les transitions se construisent et se réalisent.

3. Démarche de travail et cas d'études retenus

Comme expliqué ci-avant, l'objectif du travail conduit par les groupes filières INRAE a été d'examiner des démarches du secteur agrialimentaire (en dehors de l'AB) qui se positionnent où mettent en œuvre des démarches ou pratiques relevant de l'agroécologie, pour comprendre : d'une part, les clés de leur succès et les freins auxquels elles sont confrontées, et d'autre part, leur inscription dans l'agroécologie, afin d'apprécier leur contribution potentielle au processus de transition agroécologique. Plus de 60 entretiens ont été conduits[8], au cours des années 2022 et 2023 auprès de chargés de mission d'organismes publics et de 28 démarches de filières, et croisés à différentes sources documentaires pour dégager des enseignements principaux sur les mécanismes de construction de ces démarches et réfléchir aux actions collectives qui pourraient être conduites pour soutenir ce mouvement de transition.

Notre approche par études de cas (Yin, 2009) s'est ainsi construite sur une triangulation de données croisant différents supports d'information sur les démarches de filière étudiées (rapports d'activité annuelle, cahiers des charges, chartes, articles scientifiques, articles de presse, vidéos ou podcasts) ainsi qu'un ensemble d'entretiens semi-directifs. Deux étapes ont structuré notre étude.

Dans une première étape, entre mars et avril 2022, nous avons conduit des entretiens (d'une durée moyenne de 2 h chacun) avec des représentants des Ministères en charge de l'Agriculture et de la transition écologique, de la DGCCRF et de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) (Tableau 1). L'entretien avec la DGCCRF a permis de clarifier les règles prévalant dans l'usage des mentions valorisantes et si d'éventuelles enquêtes étaient envisagées par la direction de la concurrence auprès d'entreprises du secteur faisant usage de mentions valorisantes de durabilité, ce qui n'était pas le cas. Nous avons également conduit des entretiens auprès de chacune des interprofessions et/ou

[8] Merci à Emma Troudi et Mariano Adjamai qui ont participé à ce travail de collecte.

d'instituts techniques des différents domaines de production (Tableau 2) afin d'identifier les grands enjeux perçus par les filières autour de l'agroécologie et discuter du choix de cas d'études.

Tableau 1 : Entretiens semi-directifs conduits auprès des autorités publiques transversales aux domaines de production

Organisme	Fonction des personnes interrogées
Ministère de l'Agriculture	Chargé de mission du « Projet agroécologique pour la France » à la DGSE/SCPE/SDPE/BDA »
Ministère de la Transition écologique	Chargé de mission « Climat et Agriculture » au CGDD (Commissariat Général au Développement Durable)
DGCCRF	Sous-direction des produits alimentaires et marchés agricoles et alimentaire
INAO	Direction

Entretiens conduits entre mars et avril 2022, chacun d'une durée moyenne de 2h.

Tableau 2 : Entretiens semi-directifs conduits auprès d'interprofessions et instituts techniques

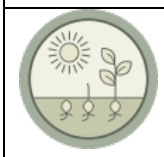
Domaine de production	Organismes
Grandes cultures (céréales, oléagineux, légumineuses)	Intercéréales (Interprofession des céréales), Terres Inovia (Institut technique des huiles et protéines végétales), Terres Univia (Interprofession des huiles et protéines végétales)
Vignes	BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne), CIVB (Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux), CIVC (Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne), Rosé de Provence (Interprofession des vins de Rosé), pas d'institut techniques auxquels nous avons rajouté 4 cas d'étude qui sont des entreprises privées metteuses en marché de vins (coopératives et maison productrice et de négoce) dans les mêmes régions que les interprofessions rencontrées
Horticulture	ASTREDHOR (Institut technique de l'horticulture), VALHOR (interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage)
Porcins	INAPORC (interprofession porcine)
Ruminants (bovins, ovins, caprins)	INTERBEV (Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes), BRILAC (Bureau Régional Interprofessionnel du lait de chèvre Poitou Charentes et Pays de la Loire), CNIEL (Centre National Interprofessionnel de l'Economie laitière), INAO
Cunicole	CLIPP (Comité Lapin interprofessionnel pour la promotion des produits français), FENALAP (Fédération Nationale des Groupements de Producteurs de lapins)
Equin	Conseil des chevaux de Normandie
Aquaculture	Centre Interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA)

Entretiens conduits entre avril et mai 2022, chacun d'une durée moyenne de 2h, auprès des directions et/ou chargés de mission de ces organismes.

Dans une deuxième étape, des entretiens ont été conduits auprès d'acteurs impliqués dans des filières retenues comme cas d'étude par le collectif de scientifiques (animateurs et animatrices des groupes

filières INRAE). Les cas d'étude sélectionnés devaient respecter le critère suivant : la démarche de filière considérée avait une stratégie explicite de communication sur l'agroécologie ou sur une démarche de durabilité en lien avec des principes de l'agroécologie (dans les conditions de production, voire de transformation). Pour cela, nous avons retenu la grille des 10 principes énoncés par la FAO (Tableau 3). Enfin, la démarche pouvait être accompagnée d'un positionnement de marché explicite au travers, par exemple, d'une mention valorisante apposée sur des produits commercialisés par la filière ; ou valoriser simplement sa démarche dans un document de communication de type RSE ou charte collective.

Tableau 3 : Les 10 éléments de l'agroécologie de la FAO par ordre alphabétique (https://www.fao.org/agroecology/overview/10-elements/fr/)

	Co-création et partage de connaissances : les innovations sont davantage susceptibles de résoudre les problèmes locaux lorsqu'elles sont élaborées de manière conjointe dans le cadre de processus participatifs.
	Culture et traditions alimentaires : favoriser des régimes alimentaires sains, diversifiés et adaptés au plan culturel, préservant la santé des écosystèmes.
	Économie circulaire et solidaire : rétablir le lien entre producteurs et consommateurs, fournir des solutions novatrices compte tenu des limites planétaires, tout en établissant les fondements sociaux d'un développement inclusif et durable.
	Efficience : des pratiques agroécologiques pour produire plus en utilisant moins de ressources externes.
	Diversité : la diversification permet d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition tout en conservant, en protégeant et en mettant en valeur les ressources naturelles
	Gouvernance responsable : mécanismes de coordination et décision responsables et efficaces à différentes échelles
	Recyclage : recycler pour réduire les coûts économiques et environnementaux
	Résilience : meilleure résilience des personnes, des communautés et des écosystèmes pour des systèmes alimentaires et agricoles durables.
	Synergies : améliorer les fonctions essentielles des systèmes alimentaires pour favoriser la production alimentaire et de multiples services écosystémiques.

	Valeurs humaines et sociales : équité et valeurs sociales comme le bien-être, y compris le bien-être animal, associées aux systèmes alimentaires et agricoles durables

Les cas d'études illustratifs de différentes productions agricoles sont positionnés dans la Figure suivante à partir de laquelle un lien de renvoi vers la démarche a été inséré. Le nombre de maillons associés dans ces démarches sont variables, selon aussi les domaines de production, se concentrant à l'échelle de l'exploitation dans la viticulture ou s'étendant à d'autres maillons dans des filières plus longues. Si la plupart de ces démarches sont mono-produit, certaines démarches sont transversales et s'intéressent à une diversité de productions comme Bleu-Blanc-Cœur en élevage ou Pour une agriculture du vivant qui collaborent avec de nombreux domaines de production du végétal.



Figure 1 : Présentation des cas d'études du chantier

Les entretiens visaient à comprendre la genèse de la démarche, son évolution au fil du temps, et à identifier les mécanismes sous-jacents à la construction de ces démarches. Chaque entretien auprès d'un opérateur de la filière étudiée se terminait par une discussion sur la grille FAO des « 10 éléments » sur l'agroécologie, présentés par ordre alphabétique, afin que la personne interrogée identifie les 3 principes correspondant le plus aux piliers de sa démarche. Tous les entretiens ont été retranscrits et analysés thématiquement au regard de ces fonctions-clés, quelques verbatim ont été retenus à titre illustratif pour discuter des résultats.

Une limite de la démarche est que nous n'avons pas pu interroger systématiquement tous les maillons de la filière engagés dans une démarche, et que peu d'entretiens ont été réalisés directement auprès d'agriculteurs. Les entretiens ont ciblé des organisations de producteurs (e.g. coopératives, négoces) et des acteurs intermédiaires et aval des filières. Pour la plupart des cas d'étude, deux maillons différents ont été interrogés, relevant de la distribution, de la transformation ou de la production amont. Ce chantier exploratoire ouvre d'importants prolongements pour poursuivre l'analyse de ces démarches dans le processus de transition agroécologique dans les filières agricoles et agroalimentaires en France.

Enfin, précisons ici qu'en termes d'organisation de filière, ces démarches illustratives présentent des formes d'organisation variables selon les contextes de production : relevant de filières plus courtes pour la production du vin à des filières plus longues pour les productions céréalières ou protéagineuses (pour lesquelles plusieurs transformateurs industriels interviennent). Le plus souvent ces démarches mobilisent un organisme coopératif et ont été initiées par un opérateur aval. La plupart d'entre elles sont assez récentes (postérieures à 2010) mais certaines sont historiques comme la filière Qualité Carrefour démarrée dans les années 1990. Les mentions valorisantes associées sont soit publiques ou privées, relevant de marque individuelle ou collective.

4. Conclusion

Ce travail exploratoire conduit par les groupes filières INRAE visait à apporter des éclairages par la recherche sur la dynamique de construction de filières cherchant à se rattacher explicitement à l'agroécologie ou pouvant y contribuer. Il a permis de consolider une méthode d'analyse commune à toutes les filières investies dans ce chantier et mobilisable par la diversité des disciplines présentes. Ce cadre, présenté dans les articles suivants, s'est construit autour de l'idée majeure que ces démarches de filière peuvent être des espaces d'incubation de pratiques agroécologiques. Plus ou moins construites et élaborées, elles peuvent constituer un point d'ancrage pour permettre un effet d'entraînement. Les deux articles suivants présentent, respectivement, le cadre analytique retenu pour comprendre cet effet d'entraînement à l'échelle sectorielle, puis pour analyser les actions conduites par ces démarches de filières différenciées dans la transition agroécologique. Plusieurs articles ciblés sur quelques études de cas, parmi celles explorées, approfondissent, ensuite, l'analyse des résultats de quelques filières. Le dernier article présente une analyse transversale des principaux résultats.

L'ensemble de ce numéro constitue une approche inédite de la transition agroécologique en s'intéressant à une grande variété de filières agroalimentaires, et aux relations et activités qui lient les différents maillons dans une démarche de co-construction. Cette analyse appelle à des travaux d'approfondissement. En particulier, en adoptant une perspective sur temps long, il s'agit de poursuivre cette analyse pour évaluer comment les dynamiques initiées se stabilisent, se développent ou échouent, et d'en comprendre les raisons. D'autre part, il reste à mieux mettre en exergue les cahiers des charges agricoles sur lesquels ces démarches reposent et la manière dont les chemins de transition vers l'agroécologie initiés à partir de ces premières transformations dans les filières, selon l'état des connaissances et impasses rencontrées, convergent vers un nouveau paradigme.

Éthique

Les auteurs déclarent que les expérimentations ont été réalisées en conformité avec les réglementations nationales applicables.

Déclaration sur la disponibilité des données et des modèles

Les données qui étayent les résultats évoqués dans cet article sont accessibles sur demande auprès de l'auteur de correspondance de l'article.

Déclaration relative à l'Intelligence artificielle générative et aux technologies assistées par l'Intelligence artificielle dans le processus de rédaction

Les auteurs n'ont pas utilisé de technologies assistées par intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

ORCIDs des auteurs

Marie-Benoit MAGRINI : https://orcid.org/0000-0001-8027-7496 - Bernadette JULIER : https://orcid.org/0000- 0001-9976-8818 - Bénédicte LEBRET : https://orcid.org/0000-0001-5435-0389 - Patrice THIS : https://orcid.org/0000-0002-3024-5813 - Valérie LULLIEN-PELLERIN : https://orcid.org/0000-0002-8057-5650 - Sophie PRACHE : https://orcid.org/0000-0003-1660-5058 - Hadrien LANTREMANGE : https://orcid.org/0000- 0001-5404-1682 - Véronique SAINT-GES : https://orcid.org/0000-0002-1677-4516 - Clementina SEBILLOTTE : https://orcid.org/0000-0001-8947-9406 - Marie-Odile NOZIERES-PETIT : https://orcid.org/0000-0001-8081- 9662 - Hugues CAILLAT : https://orcid.org/0000-0003-1068-8040 - Catherine LARZUL : https://orcid.org/0000-0002-0533-331X - Cécile DETANG-DESSENDRE : https://orcid.org/0000-0002-4386- 8710 - Luc DELABY : https://orcid.org/0000-0002-9805-4108 - Fabrice FOUCHER : https://orcid.org/0000-0002- 3693-7183 - Laurence FORTUN-LAMOTHE : https://orcid.org/0000-0002-3300-8178 - Jacques LE GOUIS : https://orcid.org/0000-0001-5726-4902 - Catherine SCHOULER : https://orcid.org/0000-0002-3480-6278

- Marc TCHAMITCHIAN : https://orcid.org/0000-0002-9251-2403 - Marie THIOLLET-SCHOLTUS : https://orcid.org/0000-0002-9811-7316 - Marc VANDEPUTTE : https://orcid.org/0000-0001-9929-4587

Contributions des auteurs

Tous : Conception du projet, Investigation, Révision et Edition.

Marie-Benoit Magrini : Rédaction initiale.

Déclaration d'intérêt

Les auteurs déclarent ne pas travailler, ne pas conseiller, ne pas posséder de parts, ne pas recevoir pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et ne déclarent aucune autre affiliation que celles citées en début d'article.

Remerciements

Les auteurs remercient Emma Troudi et Mariano Adjamai pour leur appui à cette étude dans le cadre de leur stage de Master 2 en 2022, ainsi que toutes les personnes interrogées pour le temps accordé lors de ces entretiens.

Déclaration de soutien financier

Ce travail a bénéficié d'un financement INRAE.

Références bibliographiques

Barrios, E., Gemmill-Herren, B., Bicksler, A., Siliprandi, E., Brathwaite, R., Moller, S., Batello, C., Tittonell, P., 2020. The 10 Elements of Agroecology: enabling transitions towards sustainable agriculture and food systems through visual narratives. Ecosystems and People 16, 230–247.

Bellancourt, A., Falcone, P., 2021. Politique RSE des entreprises et transition agro-écologique (Rapport de mission de conseil No. 21035). CGAAER.

Bellon, S., Ollivier, G., 2018. Institutionalizing Agroecology in France: Social Circulation Changes the Meaning of an Idea. Sustainability 10, 1380. https://doi.org/10.3390/su10051380

Bellon, S., Ollivier, G., 2012. L'agroécologie en France: l'institutionnalisation d'utopies. L'agroécologie en Argentine et en France. Regards croisés, Paris, l'Harmattan 55–90.

Bergès, F., Hassan, D., Monier-Dilhan, S., 2013. ARE CONSUMERS MORE LOYAL TO NATIONAL BRANDS THAN TO PRIVATE LABELS? Bulletin of Econ Res 65. https://doi.org/10.1111/j.1467- 8586.2012.00459.x

Campbell, B.M., Thornton, P.K., Nelson, G.C., 2022. Upping our ambition for food system adaptation. Nat Food 3, 970–971. https://doi.org/10.1038/s43016-022-00656-y

Caquet, T., Gascuel, C., Tixier-Boichard, M. (Eds.), 2020. Agroécologie. Des recherches pour la transition des filières et des territoires, Matière à débattre et décider. éditions Quae, Versailles.

Cusworth, G., Garnett, T., Lorimer, J., 2021. Agroecological break out: Legumes, crop diversification and the regenerative futures of UK agriculture. Journal of Rural Studies 88, 126–137. https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2021.10.005

De Schutter, O., 2010. Agroecology and the right to food (Report presented at the 16th session of the United Nations Human Rights Council [A/HRC/16/49]).

Dikran, Zakeossian, Anne, Desgrée, Jean-Philippe, Housse, Bertrand, Oudin, Marie, Mallebay, Xavier, Poux, Estelle, Midler, 2018. Mobilisation des filières agricoles en faveur de la transition agro-écologique : état des lieux et perspectives (No. 121), Centre d'études et de prospective. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Paris.

FAO, 2018. The 10 elements of agroecology. Guiding the transition to sustainable food and agricultural systems (No. I9037EN/1/04.18). https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/i9037en.

Fares, M., Magrini, M.-B., Triboulet, P., 2012. Agroecological transition, innovation and lock-in effects: the impact of the organizational design of supply chains. The French Durum wheat supply chain case. Cahiers Agricultures 21, 34–45.

Geels, F.W., 2024. Advanced Introduction to Sustainability Transitions, Elgar. ed, Elgar Advanced Introduction.

Kallis, G., Norgaard, R.B., 2010. Coevolutionary ecological economics. Ecological Economics 69, 690– 699. https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2009.09.017

Kuokkanen, A., Mikkilä, M., Kuisma, M., Kahiluoto, H., Linnanen, L., 2017. The need for policy to address the food system lock-in: A case study of the Finnish context. Journal of Cleaner Production, Towards eco‐efficient agriculture and food systems: selected papers addressing the global challenges for food systems, including those presented at the Conference "LCA for Feeding the planet and energy for life" (6-8 October 2015, Stresa & Milan Expo, Italy) 140, 933–944. https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2016.06.171

Magrini, M.-B., Anton, M., Chardigny, J.-M., Duc, G., Duru, M., Jeuffroy, M.-H., Meynard, J.-M., Micard, V., Walrand, S., 2018a. Pulses for Sustainability: Breaking Agriculture and Food Sectors Out of Lock-In. Frontiers in Sustainable Food Systems 2.

Magrini, M.-B., Anton, M., Chardigny, J.-M., Duc, G., Duru, M., Jeuffroy, M.-H., Meynard, J.-M., Micard, V., Walrand, S., 2018b. Pulses for Sustainability: Breaking Agriculture and Food Sectors Out of Lock-In. Front. Sustain. Food Syst. 2, 64. https://doi.org/10.3389/fsufs.2018.00064

Meynard, J.-M., Charrier, F., Fares, M., Le Bail, M., Magrini, M.-B., Charlier, A., Messéan, A., 2018. Socio‐technical lock-in hinders crop diversification in France. Agron. Sustain. Dev. 38, 54. https://doi.org/10.1007/s13593-018-0535-1

Meynard, J.-M., Jeuffroy, M.-H., Le Bail, M., Lefèvre, A., Magrini, M.-B., Michon, C., 2017. Designing coupled innovations for the sustainability transition of agrifood systems. Agricultural Systems 157, 330– 339. https://doi.org/10.1016/j.agsy.2016.08.002

Monier-Dilhan, S., 2018. Food labels: consumer's information or consumer's confusion. OCL 25, D202. https://doi.org/10.1051/ocl/2018009

Testa, S., Nielsen, K.R., Vallentin, S., Ciccullo, F., 2022. Sustainability-oriented innovation in the agri‐food system: Current issues and the road ahead. Technological Forecasting and Social Change 179, 121653. https://doi.org/10.1016/j.techfore.2022.121653

Vanloqueren, G., Baret, P.V., 2009. How agricultural research systems shape a technological regime that develops genetic engineering but locks out agroecological innovations. Research Policy 38, 971–983. https://doi.org/10.1016/j.respol.2009.02.008

Webb, P., Benton, T.G., Beddington, J., Flynn, D., Kelly, N.M., Thomas, S.M., 2020. The urgency of food system transformation is now irrefutable. Nat Food 1, 584–585. https://doi.org/10.1038/s43016-020- 00161-0

Wezel, A., Herren, B.G., Kerr, R.B., Barrios, E., Gonçalves, A.L.R., Sinclair, F., 2020. Agroecological principles and elements and their implications for transitioning to sustainable food systems. A review. Agron. Sustain. Dev. 40, 40. https://doi.org/10.1007/s13593-020-00646-z

Pour citer cet article : Marie-Benoît Magrini, Stéphane Bertagnoli, Jean-Luc Cadore, Hugues Caillat, Frédérique Carlin, *et al.*. Le chantier « Agroécologie & Marché » conduit par les groupes filières INRAE. *Innovations agronomiques*, 2025, 100, pp.1-12. 10.17180/ciag-2025-Vol100-art01

CC BY 4.0 Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY 4.0)

https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue *Innovations agronomiques* et son DOI, la date de publication.

La transition agroécologique à l'échelle sectorielle : un long processus de convergence vers un nouveau paradigme.

MAGRINI Marie-Benoît[1], LANTREMANGE Hadrien[2], LEBRET Bénédicte[3], Cécile DETANG-DESSENDRE[4], LULLIEN-PELLERIN Valérie[5], Marie-Odile NOZIERES-PETIT[6], Sophie PRACHE[7] SAINT-GES Véronique[8], Clementina SEBILLOTTE[9]

[1] INRAE, Univ. Toulouse, UMR AGIR, 24 Chemin de Borderouge, 31320 Castanet-Tolosan, France

[2] ART-Dev, Université de Montpellier Paul-Valéry, Rte de Mende, 34090 Montpellier, France

[3] PEGASE, INRAE, Institut Agro, 35590 Saint-Gilles, France

[4] INRAE, Institut Agro Dijon, UMR CESAER, 21079 Dijon, France

[5] IATE, INRAE, Université Montpellier, Institut Agro, F-34060 Montpellier, France

[6] INRAE, Institut Agro Montpellier, Cirad, UMR SELMET, 34 060 Montpellier, France

[7] INRAE, Vetagro Sup, UMR Herbivores, Université Clermont Auvergne, 63122 Saint-Genès-Champanelle, France

[8] Université Paris-Saclay, INRAE, AgroParisTech, UMR SADAPT, 91120 Palaiseau, France

[9] Université Paris-Saclay, INRAE, AgroParisTech, Paris-Saclay Applied Economics, 91120, Palaiseau, France

Correspondance : marie-benoit.magrini@inrae.fr

DOI : https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art02

Résumé

L'agroécologie constitue un paradigme pour transformer notre système agricole et alimentaire vers plus de durabilité. Les transformations à la fois techniques, organisationnelles et commerciales, supposent une convergence de nouvelles règles cognitives, normatives et réglementaires. Après avoir rappelé quelques éléments d'institutionnalisation de l'agroécologie à l'échelle internationale et dans la législation française, nous exposons un cadre heuristique pour penser la transition agroécologique à l'échelle sectorielle, en mobilisant l'approche multi-niveaux des *transition studies.* Cette approche de la transition sectorielle ouvre sur la nécessité de construire un cadre analytique à l'échelle des filières pour approfondir la compréhension des leviers et freins à la transition agroécologique.

Mots-clés : agroécologie ; changement institutionnel ; durabilité ; transition studies ; innovation, filières

Abstract: Agroecological transition at sector level: a long process of convergence towards a new paradigm.

Agroecology is a paradigm for transforming our agri-food system towards greater sustainability. Technical, organizational and commercial transformations require the convergence of new cognitive, normative and regulative rules. After outlining the institutionalization of agroecology on an international scale and in the French legislation, we present a heuristic framework for thinking about agroecological transition on a sectoral scale, using the multi-level perspective from the transition studies. This approach of sectoral transition then requires to build an analytical framework at the level of the supply and value chains to strengthen the understanding of the levers and brakes of the agroecological transition.

Keywords: agroecology ; institutional change ; sustainability ; transition studies ; innovation, value chain

1. Introduction

L'analyse des transitions renvoie aux sciences de la complexité du fait de la multiplication des facteurs et acteurs interreliés dans ces processus. Il existe plusieurs courants dans la littérature pour les aborder. Dans ce chantier « Agroécologie et Marché », nous avons choisi de mobiliser les courants de l'économie de l'innovation et des *transition studies*[9] pour construire un cadre analytique permettant d'étayer un processus de transition sectorielle et d'interroger le rôle joué par les filières.

Commençons par rappeler que pour les concepteurs des *transition studies*, une transition sectorielle renvoie d'abord à une transformation conjointe des règles d'action collective. Les règles collectives sont souvent considérées sous trois angles : réglementaire (puissance publique), normatif (pratiques courantes des opérateurs) et cognitif (schémas de pensée) comme l'explique Scott (2014). En d'autres termes, la transition dépend à la fois de l'évolution du cadre réglementaire porté par les politiques publiques, dont la loi est l'expression la plus contraignante, et de l'évolution des pratiques des acteurs qui reconfigurent leurs systèmes de production et de commercialisation (règles normatives). Tant les règles réglementaires que normatives sont dépendantes des nouvelles connaissances et croyances qui forgent nos systèmes de pensée (règles cognitives). Ainsi, l'efficacité d'une loi dépend de la propension des acteurs à s'y conformer parce qu'elle fait sens pour eux ; et les nouvelles pratiques dépendent des apprentissages et connaissances construites, qui peuvent aussi conduire à dévier des contraintes publiques, à proposer de nouvelles conceptions de systèmes et innovations. La loi à la fois contraint et libère l'agentivité, la capacité d'un acteur à agir, y compris sur son environnement. Les connaissances étant évolutives et les acteurs non omniscients, les croyances jouent un rôle déterminant. En ce sens, les pratiques des acteurs traduisent leur compréhension et adaptation aux règles réglementaires, et sont adaptatives en fonction de l'évolution des connaissances.

Cette lecture institutionnaliste permet de penser la dynamique de l'action collective dans les processus de transition telle que la mise en application récente pour l'analyse de la transition agricole du secteur laitier en France (Boukhriss *et al.*, 2024). Cette lecture permet de comprendre qu'un processus de transition est un processus de co-évolution sur un temps long. Il existe une interdépendance forte entre la transformation des obligations réglementaires et les schémas de pensée et pratiques concrètes des acteurs. Ces règles se construisent au fil de multiples interactions entre les groupes sociaux qui composent tout secteur d'activité. Les principaux types d'opérateurs considérés dans les *transition studies* sont ceux des filières (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs), des groupes professionnels dont ils dépendent (interprofessions, instituts techniques, syndicats agricoles…), des pouvoirs publics, de l'enseignement et la recherche ou encore des associations de la société civile (Geels, 2024).

Dans ce processus, les pouvoirs publics ont un rôle déterminant car ils légitiment ou non une direction choisie du changement. Cette légitimité est d'autant plus forte qu'elle s'appuie sur des connaissances scientifiques et qu'elle répond aux attentes sociétales. Le rôle des filières est aussi essentiel car elles agissent en fonction d'un héritage socio-technique susceptible de freiner la transition vers un nouveau paradigme, formant ce qu'on appelle un verrouillage technologique (Magrini *et al.*, 2017, 2016). La dynamique de transition suppose donc aussi une mobilisation conjointe de l'amont et l'aval des filières, comme expliqué dans l'article introductif de ce numéro. Cependant, analyser le couplage des innovations techniques, organisationnelles et commerciales reste une tâche complexe (Meynard *et al.*, 2017 ; Thomas, 2024). Les travaux à l'échelle des filières sont souvent jugés descriptifs alors qu'il existe de forts enjeux de reconception des systèmes à cette échelle car la filière constitue un système sociotechnique à part entière où circulent des flux d'informations et de connaissances, où se

[9] Pour plus d'informations sur ces courants de cette littérature, voir les ouvrages de Bouteillier *et al.* (2016) édité par le Réseau de Recherche sur l'Innovation et de Geels (2024) pour un approfondissement du courant des *transition studies*.

construisent des apprentissages collectifs, des innovations de marché et de nouvelles directions du changement (Fabre *et al.*, 1997 ; Magrini, 2023). Les interactions sociales qui organisent les échanges au sein des filières sont susceptibles d'engager plus ou moins la construction de projets collectifs de changement.

Dans cet article, nous commençons par une brève analyse de la manière dont l'agroécologie s'est institutionnalisée sous l'effet de la reconnaissance d'un ensemble de connaissances scientifiques, légitimées par différentes institutions, tant à l'international qu'en France (section 1). Nous proposons, ensuite, de revenir sur l'analyse heuristique des transitions sectorielles (section 2).

2. Construction du paradigme de l'agroécologie pour la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires

La construction de la légitimité du paradigme de l'agroécologie comme nouveau modèle agricole et alimentaire en France renvoie à une co-évolution entre le développement d'une nouvelle science et l'affirmation croissante d'attentes sociétales en faveur d'une agriculture réduisant l'usage des intrants de synthèse, préservant la biodiversité et promouvant aussi une plus grande territorialisation des systèmes alimentaires. Pour une synthèse, nous renvoyons vers l'ouvrage de Mauguin *et al.*, (2024) et revenons ici sur l'affirmation de ce paradigme porté à la fois par la science (1.1), des institutions internationales (1.2) et la législation française (1.3).

2.1. L'agroécologie : une science de la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires

Si l'agroécologie est un concept ancien dont les prémisses remontent aux années 1930 (Doré et Bellon, 2019), la prospective interdisciplinaire de l'INRA (INRA, 2019) sur l'agroécologie montre une progression exceptionnelle des travaux scientifiques en France et à l'international, à partir de la fin des années 1980 (Figure 1). Citons ici quelques-uns des travaux les plus cités dans la littérature : Altieri *et al.* (1989, 1986) mettent en exergue les enjeux d'un couplage entre sciences agronomiques et écologiques ; Francis *et al.* (2003) puis Gliessman (2016, 2014) proposent de considérer les enjeux de l'agroécologie à l'échelle des filières et des systèmes alimentaires ; Wezel *et al.* (2020, 2009) synthétisent la manière dont l'agroécologie constitue autant une science qu'un mouvement social de reconfiguration du monde paysan ; l'agroécologie concerne aussi fondamentalement les pratiques d'élevage comme le montrent Dumont *et al.* (2020, 2013). Enfin, citons les travaux de Barrios *et al.* (2020) à partir desquels l'Organisation des Nations-Unies sur l'Agriculture et l'Alimentation (FAO, 2018) a proposé une grille de grands principes fondant l'agroécologie, pour une déclinaison applicable aussi bien dans les pays développés qu'en développement.

Cette période des années 1990-2000 est celle du tournant du développement durable qui s'affirme dans tous les secteurs d'activité et disciplines scientifiques. Ainsi, pour le secteur agricole, les travaux sur l'agroécologie ont aussi été de plus en plus nombreux ; et les travaux ciblés à l'échelle du système de culture se sont rapidement étendus à une conception de l'agroécologie à l'échelle des systèmes alimentaires. Progressivement, l'agroécologie bascule d'une science de l'agriculture durable, qui analyse les fonctionnalités écologiques des agroécosystèmes pour limiter le recours aux intrants de synthèse, à une science de la durabilité des systèmes agrialimentaires, allant jusqu'à questionner l'organisation des filières et des territoires.

Ces connaissances scientifiques servent d'appui aux politiques publiques qui affirment aussi de leur côté l'intérêt de ce nouveau paradigme.

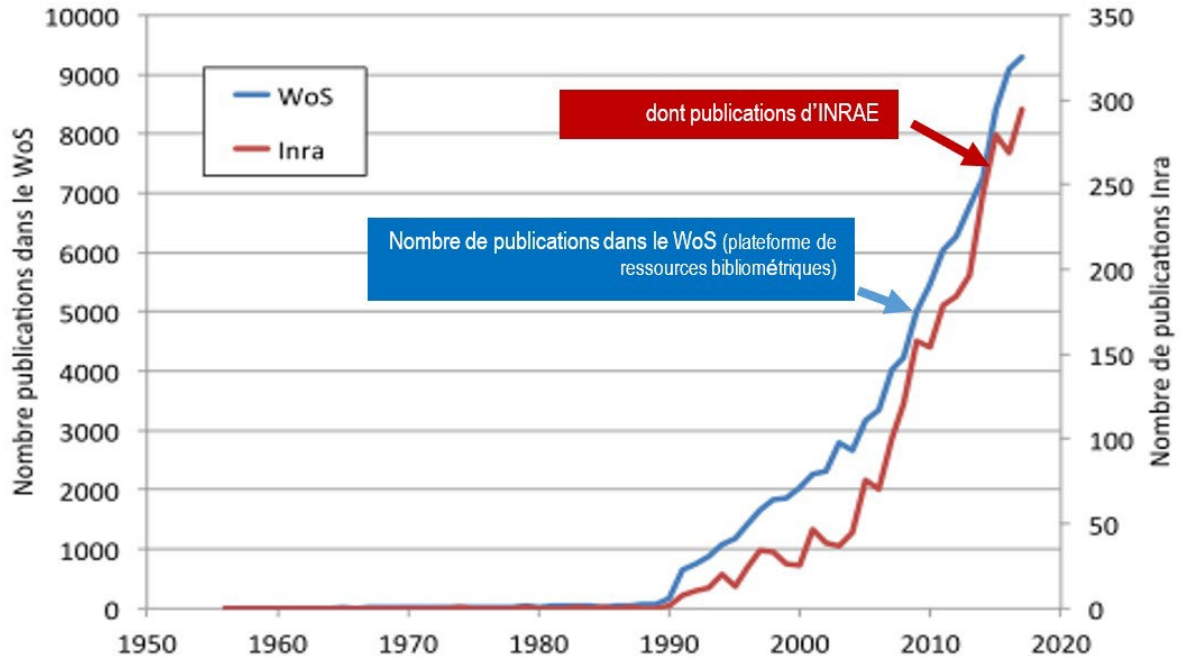


Figure 1 : Nombre de publications scientifiques sur l'agroécologie recensées dans la plateforme de ressources bibliométriques du Web of Science (WoS) dont celles publiées par l'INRA, issue du rapport INRA (2019).

2.2. L'agroécologie, une nouvelle direction promue à l'international

S'appuyant sur cette littérature scientifique croissante, la FAO (2018) propose de retenir dix grands principes interdépendants pour évaluer la propension des systèmes agricoles et alimentaires à s'orienter vers un développement durable. Il s'agit autant de mettre l'accent sur des principes écologiques et environnementaux que des processus sociaux en lien avec l'équité et la préservation de valeurs culturelles dans lesquels s'ancrent des systèmes alimentaires et savoir-faire locaux. Ces 10 grands principes sont présentés par ordre alphabétique dans la Figure 2. Ils constituent selon Gliessman (2024) un guide pour l'action. Nous renvoyons au premier article de ce numéro (Margrini *et al.* 2025) pour une présentation plus détaillée de chacun des principes.



Figure 2 : Les « 10 éléments de l'Agroécologie » publiés par la FAO en 2018.

2.3. L'entrée de l'agroécologie dans la législation française

En France, les autorités publiques ont consolidé le cadre de l'agroécologie avec le Projet Agroécologique pour la France (PAEF) de 2012. Le concept d'agroécologie entre dans la législation française avec la loi de modernisation agricole de 2014, qui affirme l'importance d'aller vers des systèmes agricoles « *fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles* ». Pour permettre cette transition vers l'agroécologie, l'Etat affirme aussi l'importance *des « interactions entre sciences sociales et sciences agronomiques pour faciliter la production, le transfert et la mutualisation de connaissances, y compris sur les matériels agricoles, nécessaires à la transition vers des modèles agro-écologiques, en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs ou coopératifs ».*

Pour consolider ce cadre institutionnel, un ensemble de politiques publiques voient le jour, tout particulièrement autour des dispositifs « Enseigner à produire autrement » (https://chlorofil.fr/eapa), les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), les outils de diagnostic des pratiques AE (comme Diagagroeco) ou encore, par exemple, le Concours général des pratiques agroécologiques crée en 2010 (Bellon et Ollivier 2012 ; 2018). Un nouveau dispositif permet aux exploitations agricoles et aux filières de faire reconnaître des pratiques plus durables via une certification environnementale à plusieurs niveaux. A ce jour, près d'une centaine de démarches sont reconnues de niveau 2 de la certification environnementale au regard de leur cahier des charges[10] et près de 10 % des exploitations agricoles françaises sont certifiées par un nouveau signe de qualité, la Haute Valeur Environnementale (HVE, niveau 3 de la certification) en 2024[11]. Ce chiffre reste cependant stable depuis 2022, après une nette progression au démarrage du référentiel.

L'alignement de visions autour de l'agroécologie au sein des institutions publiques, de la recherche et des autorités publiques (Charrieras *et al.*, 2024), construit ainsi une première convergence de règles réglementaires et cognitives, un cadre institutionnel propice pour l'action où l'agroécologie devient le paradigme de la durabilité de systèmes agricoles et alimentaires. En revanche, nous savons peu de choses sur la manière dont des démarches mises en œuvre par les filières sont construites pour contribuer au développement de l'agroécologie (règles normatives) dans le secteur agrialimentaire, et il n'existe pas de cadre analytique déjà expérimenté à l'échelle des filières pour conduire une telle analyse.

3. Cadre heuristique d'un processus de transition sectorielle

La littérature des *transition studies*, développée depuis les années 1990 à partir des travaux fondateurs de Rip et Kemp (1997) et de Geels (*e.g.* 2024, 2004), reconnaît un ensemble de mécanismes clés dans les processus de transition, dont celui de la co-évolution des règles, présenté en introduction de cet article. Après avoir décliné, à partir de ces approches, les grands principes d'un processus de transition agroécologique à l'échelle sectorielle (1.1), nous questionnons le rôle des filières dans ce processus de transition (1.2).

3.1. Analyse de la transition agroécologique sous l'angle des transition studies

D'abord, la configuration socio-technique de tout secteur d'activité est la résultante d'un alignement progressif entre des technologies (techniques et artefacts de production) et des institutions (au sens de dispositifs d'interactions sociales que sont les règles collectives). Les règles ne peuvent pas être observées directement car elles sont nombreuses. Elles renvoient autant à des règles codifiées que

[10] https://agriculture.gouv.fr/niveau-2-de-la-certification-environnementale-liste-des-demarches-reconnues

[11] https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-la-haute-valeur-environnementale-hve

tacites, et entremêlent des préférences, valeurs, réglementations, normes, croyances, etc. Elles peuvent être cependant approchées par l'analyse des récits, des pratiques, en s'appuyant sur des analyses documentaires, des entretiens d'acteurs (Boukhriss *et al.*, 2024 ; Heiberg *et al.*, 2022). Comme ces règles tendent à se figer au fil du temps au travers d'une convention dominante régissant l'essentiel de la production d'un secteur (dite aussi « logique institutionnelle » selon Runhaar *et al.*, 2020), l'enjeu de ces approches est de déceler quels sont les réseaux d'acteurs porteurs de changement susceptibles d'entraîner une plus grande transformation.

Notre secteur agricole dépend largement d'une convention « productiviste » fondée sur le paradigme d'une agriculture agrochimique (Vanloqueren and Baret, 2009). La transformation de ces règles passe par la construction de voies alternatives, dénommées niches d'innovation dans cette littérature. Ces niches renvoient à des « espaces d'expérimentation de la nouveauté » : les innovations qui y sont développées sont susceptibles de consolider de nouvelles règles d'action (e.g. Raven *et al.*, 2016 ; Smith et Raven, 2012). Ces niches d'innovation cherchent à trouver des solutions différentes de celles déployées dans le paradigme en place, et nécessitent de trouver des ressources pour se construire (subventions, connaissances, recherche…). Face aux grands enjeux sociétaux qui poussent le secteur agricole à changer, ces niches peuvent s'emparer de sujets variés : enrayer la perte de biodiversité, préserver la fertilité des sols, économiser les ressources, accroître la résilience des systèmes face au changement climatique, promouvoir une gouvernance responsable, et bien d'autres.

Pour résumer, les pressions sociétales entraînent un désalignement des valeurs et principes d'action entre les grands groupes sociaux qui composent tout secteur d'activité. Les interactions qui s'opèrent entre les niches, espaces d'expérimentation, et le secteur dominant construisent des chemins de transition. Ainsi, si le contexte institutionnel de l'agroécologie pousse à cette transformation des règles d'action, c'est par le biais de nouvelles démarches issues de la production amont, des industries, et des consommateurs plus en aval des filières, que se construit pas à pas une nouvelle convention (ou reconfiguration) agroécologique (*i.e.* un réalignement de nouvelles règles d'action relevant du paradigme de l'agroécologie), à défaut d'une irruption technologique majeure qui pourrait accélérer la transition.

La Figure 3 schématise ce processus de transition. Les interactions entre les niches et le secteur dominant font évoluer l'ensemble des règles d'action collective pour forger un nouveau paradigme : les niches sont porteuses de nouveauté qui influencent le secteur en place ; en même temps, ces niches s'inspirent des règles évolutives du secteur. Ces aller-retours permanents forment une co-évolution entre le régime et les niches, qui façonnent la transition. La transition opère lorsqu'il y a convergence de nouvelles règles cognitives, normatives et réglementaires (Scott, 2014) comme précisé en introduction. Ce processus est reconnu comme un processus long allant d'au moins une génération à un siècle.

Nous sommes donc ici dans une approche évolutionniste du changement, qui se construit dans le temps, par le biais de multiples interactions et non par la seule volonté de planification. Dans ces approches, l'action publique tient plus dans la nécessité de garantir les conditions d'émergence et de développement de niches d'innovation d'où peuvent s'amorcer des chemins de transition. Et ce d'autant plus que le tournant néo-libéral de la politique agricole depuis les années 1990 (Billaudot, 2024) conduit à renforcer la construction des transitions selon les principes d'un ordre spontané de marché (Hayek, 2013), où l'Etat n'est que le garant des conditions premières d'investissement nécessaires à l'émergence de la transition (soutien de l'enseignement et de la recherche, contrôle d'organismes certificateurs et création de certifications publiques, assurer des structures de marché favorables à des négociations loyales dans les filières, etc.).

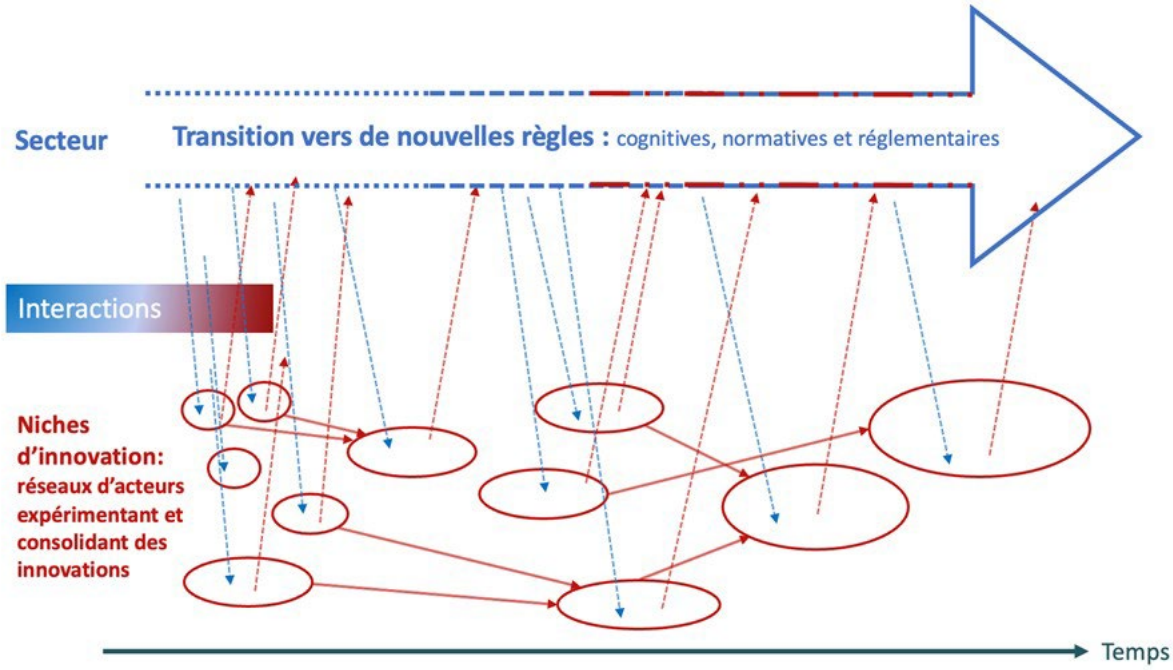


Figure 3 : Schéma heuristique du processus de transition sectoriel sur temps long fondé sur de multiples interactions et interdépendances de niches d'innovations qui se développent dans le secteur (adapté de Geels et Raven, 2006).

Par ailleurs, il ne faut pas penser que les acteurs de ces niches d'innovation ne sont pas connectés à des réseaux d'acteurs du système dominant pour le développement de nouvelles innovations *(e.g.,* Bui *et al.*, 2016 ; Heiberg *et al.*, 2022). D'autant plus que ces niches opèrent dans l'espace de concurrence qui a été construit par le secteur en place. Leur réussite dépend donc en grande partie de leur capacité à trouver des conditions économiques opportunes, à créer de nouveaux marchés, à mobiliser des ressources financières et humaines existantes pour stabiliser et déployer les innovations qu'elles portent. En ce sens, on peut considérer que la valorisation de produits différenciés, issues de pratiques de production, de transformation ou de commercialisation contribuant à l'agroécologie (niche d'innovation), passe par une stratégie de construction de nouveaux marchés par les filières (niche de marché).

Mais démontrer qu'une démarche d'innovation transformative sous-tend la différenciation de marché des opérateurs économiques reste une tâche complexe. En d'autres termes, démontrer qu'il ne s'agit pas de simples stratégies de « greenwashing » constitue un défi analytique qui nécessite la construction d'un cadre dédié.

3.2. Des démarches de filières différenciées sont-elles des niches d'innovation ?

Dans la littérature des *transition studies*, les niches d'innovation sont des espaces en tension : elles sont des espaces d'expérimentation de la nouveauté, de nouvelles pratiques, alors que les facteurs de sélection du marché dominant (*i.e.* conventionnel) poussent à leur non développement. Ces espaces doivent donc trouver des leviers de « protection » (d'où le terme « protective spaces »)[12] pour se

[12] *"Sustainable innovations need 'niches' in which to develop initially. Niches are defined in the literature as 'protective spaces' where real world experimentation and development of sustainable technologies can take place and supportive constituencies can be built. Niche protective spaces shield the innovation against premature rejection by incumbent regime selection pressures, until the innovation is proven to*

déployer. Dès lors, on peut se demander si des démarches de filière signalant sur le marché une qualité différenciée liée à un engagement vers plus de durabilité (souvent associées à un prix plus élevé par rapport au produit courant, et qualifiées de niche de marché) peuvent être considérées comme des niches d'innovation. Elles constituent en soi des réseaux d'acteurs, d'amont en aval, qui cherchent à promouvoir de nouvelles façons de produire. La « niche de marché » est aussi considérée comme le premier moyen de développer une « niche technologique » (Smith *et al.*, 2014). La construction d'un positionnement de marché reste essentielle pour attirer des consommateurs réceptifs, constituant les « premiers adoptants » d'une innovation.

Pour autant, se limiter à une simple analyse de différenciation du marché ne suffit pas. Un ensemble de fonctions clés sont nécessaires pour consolider une dynamique d'innovation significative engageant un processus de transformation des maillons de la filière, et dont il est attendu une amplification pour contribuer à la transition d'un secteur. Des activités telles que des apprentissages, le développement et la diffusion de nouvelles connaissances, l'extension du réseau d'acteurs construisant la niche, etc. sont reconnues comme des fonctions clés dans ces approches (Smith and Raven, 2012). Elles constituent les caractéristiques premières d'un système d'innovation (Bergek *et al.*, 2008 ; Hekkert *et al.*, 2007). Ces fonctions contribuent autant à consolider le positionnement de marché de la niche qu'à la développer, en vue d'influencer l'évolution des règles prévalant dans le secteur en place.

L'enjeu reste donc de comprendre comment des démarches de différenciation sur le marché s'apparentent à des démarches « transformatives » contribuant au processus de transition agroécologique. Ces démarches sont-elles de simples stratégies de segmentation du marché, dans la volonté de toucher un panel plus large de consommateurs ; ou constituent-elles des d'espaces d'apprentissage collectif pour une transformation plus profonde de l'ensemble des activités des opérateurs concernés ? Les approches développées par la littérature des *transition studies* et des systèmes d'innovation, offrent des clés de lecture pour analyser les moyens mis en œuvre par les filières, pour atteindre des objectifs de durabilité relevant des principes de l'agroécologie.

3.3. Vers une approche fonctionnaliste de l'innovation pour appréhender la capacité transformative des filières

L'approche fonctionnaliste des systèmes d'innovation, issue des premiers travaux de Bergek *et al.* (2008) et de Hekkert *et al.* (2007), peut permettre de renseigner la manière dont des démarches de filière différenciées sur le marché, opèrent comme des niches d'innovation. Cette approche fonctionnaliste a été récemment questionnée autour du concept de système d'innovation responsable (Hekkert *et al.*, 2020) et proposée comme cadre d'analyse de démarches de filières pour le secteur agricole et alimentaire dans différents travaux (Magrini, 2023 ; Vermunt *et al.*, 2022).

A partir de ces premiers travaux, nous considérons qu'un réseau d'opérateurs organisés en filière doit remplir un ensemble de fonctions clés pour parvenir à développer une démarche de différenciation sur le marché s'apparentant à une niche d'innovation. Autrement dit, un ensemble d'actions doivent être conduites pour que la filière différenciée, dans sa stratégie de développement, ne soit pas qu'une simple segmentation du marché mais mette en œuvre une démarche de progrès pouvant contribuer à la transition agroécologique. Ces fonctions relèvent principalement du développement des connaissances et de marchés, de la mobilisation de ressources (matérielles et immatérielles) et de l'extension du réseau d'acteurs associés, du choix de gouvernance et de la communication et relations aux pouvoirs publics pour renforcer la direction du changement choisie.

---

be sufficiently robust to compete and prosper in unprotected market settings" (Smith *et al.*, 2014, p. 116).

L'article suivant de ce numéro étaye ce cadre, mobilisé pour structurer l'analyse des cas d'études de filière conduits dans ce chantier « Agroécologie et Marché ».

4. Conclusion

L'affirmation scientifique et institutionnelle de grands principes interdépendants fondant le paradigme de l'agroécologie constitue autant d'axes de travail auprès des opérateurs des filières pour légitimer une démarche de construction vers plus de durabilité. L'ensemble des démarches initiées et consolidées par les filières façonnent des chemins de transition du secteur vers l'agroécologie. Le degré de convergence entre démarches et les effets de diffusion permettent d'accélérer la transition. A l'inverse, l'incapacité des démarches de filière à se développer freine la transition. Analyser un panel de démarches relevant de différentes filières agrialimentaires et initiées par divers acteurs, reste essentiel pour identifier les freins et les leviers de la transition agroécologique en France.

Éthique

Les auteurs déclarent que les expérimentations ont été réalisées en conformité avec les réglementations nationales applicables.

Déclaration sur la disponibilité des données et des modèles

Les données qui étayent les résultats évoqués dans cet article sont accessibles sur demande auprès de l'auteur de correspondance de l'article.

Déclaration relative à l'Intelligence artificielle générative et aux technologies assistées par l'Intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

Les auteurs n'ont pas utilisé de technologies assistées par intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

ORCIDs des auteurs

Marie-Benoit Magrini : https://orcid.org/0000-0001-8027-7496

Hadrien Lantremange : https://orcid.org/0000-0001-5404-1682

Bénédicte Lebret : https://orcid.org/0000-0001-5435-0389

Sophie Prache : https://orcid.org/0000-0003-1660-5058

Cécile Détang-Dessendre : https://orcid.org/0000-0002-4386-8710

Valérie Lullien-Pellerin : https://orcid.org/0000-0002-8057-5650

Clementina Sebillotte : https://orcid.org/0000-0001-8947-9406

Véronique Saint-Ges : https://orcid.org/0000-0002-1677-4516

Marie-Odile Nozières-Petit : https://orcid.org/0000-0001-8081-9662

Contributions des auteurs

MBM : Conceptualisation et rédaction initiale. **Tous :** Réflexion, révision et édition. **VSG, CD :** Supervision, acquisition de fonds**.** Tous les auteurs ont lu et approuvé le manuscrit final.

Déclaration d'intérêt

Les auteurs déclarent ne pas travailler, ne pas conseiller, ne pas posséder de parts, ne pas recevoir pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et ne déclarent aucune autre affiliation que celles citées en début d'article.

Déclaration de soutien financier

Ce travail a bénéficié d'un financement INRAE.

Références bibliographiques

Altieri, M.A., 1989. Agroecology: A new research and development paradigm for world agriculture. Agriculture, Ecosystems & Environment, International Symposium on Agricultural Ecology and Environment 27, 37–46. https://doi.org/10.1016/0167-8809(89)90070-4

Altieri, M.A., 1986. L'Agroécologie: Bases scientifiques d'une agriculture alternative. Debard Paris, France.

Barrios, E., Gemmill-Herren, B., Bicksler, A., Siliprandi, E., Brathwaite, R., Moller, S., Batello, C., Tittonell, P., 2020. The 10 Elements of Agroecology: enabling transitions towards sustainable agriculture and food systems through visual narratives. Ecosystems and People 16, 230–247. https://doi.org/10.1080/26395916.2020.1808705

Bellon, S., Ollivier, G., 2018. Institutionalizing Agroecology in France: Social Circulation Changes the Meaning of an Idea. Sustainability 10, 1380. https://doi.org/10.3390/su10051380

Bellon, S., Ollivier, G., 2012. L'agroécologie en France: l'institutionnalisation d'utopies. L'agroécologie en Argentine et en France. Regards croisés, Paris, l'Harmattan 55–90.

Bergek, A., Jacobsson, S., Carlsson, B., Lindmark, S., Rickne, A., 2008. Analyzing the functional dynamics of technological innovation systems: A scheme of analysis. Research policy 37, 407–429.

Billaudot, B., 2024. Néolibéralisme, mondialisation et écologie, Bibliothèque de l'économiste. Classiques Garnier.

Boukhriss, S., Dervillé, M., Magrini, M.-B., 2024. Les parties prenantes du secteur laitier convergent-elles vers une ambition partagée ? Une analyse lexicométrique dans le cadre de la réforme de la PAC. economierurale 389, 39–62. https://doi.org/10.4000/127lw

Bouteillier, S., Forest, J., Gallaud, D., Laperche, B., Tanguy, C., Temri, L., 2016. Principes d'économie de l'innovation, Peter Lang Ag. ed, Plg.soc.science.

Bui, S., Cardona, A., Lamine, C., Cerf, M., 2016. Sustainability transitions: Insights on processes of niche-regime interaction and regime reconfiguration in agri-food systems. Journal of Rural Studies 48, 92–103. https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2016.10.003

Charrieras, Q., Gasselin, P., Ollivier, G., Plumecocq, G., 2024. Agroecology as a new frame of reference for French agricultural policy? Insights from a lexicometric analysis of policy documents. Agroecology and Sustainable Food Systems 1–29. https://doi.org/10.1080/21683565.2024.2419953

Doré, T., Bellon, S., 2019. Les mondes de l'agroécologie, QUAE. ed.

Dumont, A.M., Gasselin, P., Baret, P.V., 2020. Transitions in agriculture: Three frameworks highlighting coexistence between a new agroecological configuration and an old, organic and conventional configuration of vegetable production in Wallonia (Belgium). Geoforum 108, 98–109. https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2019.11.018

Dumont, B., Fortun-Lamothe, L., Jouven, M., Thomas, M., Tichit, M., 2013. Prospects from agroecology and industrial ecology for animal production in the 21st century. Animal 7, 1028–1043. https://doi.org/10.1017/S1751731112002418

Fabre, P., Bonnet, P., Despréaux, D., Freud, C., Lassoudière, A., Raoult-Wack, A.-L., 1997. Le concept de filière: un outil pour la recherche.

FAO, 2018. The 10 elements of agroecology. Guiding the transition to sustainable food and agricultural systems (No. I9037EN/1/04.18). https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/i9037en.

Francis, C., Lieblein, G., Gliessman, S., Breland, T.A., Creamer, N., Harwood, R., Salomonsson, L., Helenius, J., Rickerl, D., Salvador, R., Wiedenhoeft, M., Simmons, S., Allen, P., Altieri, M., Flora, C., Poincelot, R., 2003. Agroecology: The Ecology of Food Systems. Journal of Sustainable Agriculture 22, 99–118. https://doi.org/10.1300/J064v22n03_10

Geels, F.W., 2024. Advanced Introduction to Sustainability Transitions, Edward Elgar Publishing. ed, Elgar Advanced Introductions series. Cheltenham, UK.

Geels, F.W., 2004. From sectoral systems of innovation to socio-technical systems: Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory. Research Policy 33, 897–920. https://doi.org/10.1016/j.respol.2004.01.015

Gliessman, S., 2024. Building a global network for agroecology at FAO. Agroecology and Sustainable Food Systems 48, 917–918. https://doi.org/10.1080/21683565.2024.2358626

Gliessman, S., 2016. Transforming food systems with agroecology. Agroecology and Sustainable Food Systems 40, 187–189. https://doi.org/10.1080/21683565.2015.1130765

Gliessman, S.R., 2014. Agroecology: The Ecology of Sustainable Food Systems, Third Edition. ed. CRC Press, Boca Raton. https://doi.org/10.1201/b17881

Hayek, F., August, 2013. Droit, législation et libertés, PUF. ed, Quadrige.

Heiberg, J., Truffer, B., Binz, C., 2022. Assessing transitions through socio-technical configuration analysis – a methodological framework and a case study in the water sector. Research Policy 51, 104363. https://doi.org/10.1016/j.respol.2021.104363

Hekkert, M.P., Janssen, M.J., Wesseling, J.H., Negro, S.O., 2020. Mission-oriented innovation systems. Environmental Innovation and Societal Transitions 34, 76–79. https://doi.org/10.1016/j.eist.2019.11.011

Hekkert, M.P., Suurs, R.A.A., Negro, S.O., Kuhlmann, S., Smits, R.E.H.M., 2007. Functions of innovation systems: A new approach for analysing technological change. Technological Forecasting and Social Change 74, 413–432. https://doi.org/10.1016/j.techfore.2006.03.002

INRAE, 2019. Réflexion prospective interdisciplinaire pour l'agroécologie (Rapport de synthèse).

Magrini, M.-B., 2023. Interactions sociotechniques de filière et fonctions des systèmes d'innovation responsable : une mise en perspective à partir d'enjeux de transition des filières agricoles.

Magrini, M.-B., Anton, M., Cholez, C., Corre-Hellou, G., Duc, G., Jeuffroy, M.-H., Meynard, J.-M., Pelzer, E., Voisin, A.-S., Walrand, S., 2016. Why are grain-legumes rarely present in cropping systems despite their environmental and nutritional benefits? Analyzing lock-in in the French agrifood system. Ecological Economics 126, 152–162. https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2016.03.024

Magrini, M.-B., Anton, M., Cholez, C., Duc, G., Hellou, G., Jeuffroy, M.-H., Meynard, J.-M., Pelzer, É., Voisin, A.-S., Walrand, S., 2017. Transition vers des systèmes agricole et agroalimentaire durables : quelle place et qualification pour les légumineuses à graines ?: Revue Française de Socio-Économie n° 18, 53–75. https://doi.org/10.3917/rfse.018.0053

Mauguin, P., Caquet, T., Huyghe, C., 2024. L'Agroécologie, PUF. ed, Que sais-je ?

Meynard, J.-M., Jeuffroy, M.-H., Le Bail, M., Lefèvre, A., Magrini, M.-B., Michon, C., 2017. Designing coupled innovations for the sustainability transition of agrifood systems. Agricultural Systems 157, 330–339. https://doi.org/10.1016/j.agsy.2016.08.002

Raven, R., Kern, F., Verhees, B., Smith, A., 2016. Niche construction and empowerment through socio-political work. A meta-analysis of six low-carbon technology cases. Environmental Innovation and Societal Transitions 18, 164–180. https://doi.org/10.1016/j.eist.2015.02.002

Rip, A., Kemp, R., 1997. "Technological change" chapter 6 in Human choice and climate change, in: Ed. Battelle Press. pp. 327–399.

Runhaar, H., Fünfschilling, L., Van Den Pol-Van Dasselaar, A., Moors, E.H.M., Temmink, R., Hekkert, M., 2020. Endogenous regime change: Lessons from transition pathways in Dutch dairy farming. Environmental Innovation and Societal Transitions 36, 137–150. https://doi.org/10.1016/j.eist.2020.06.001

Scott, W.R., 2014. Institutions and organizations: ideas, interests and identities, Fourth edition. ed. Sage, Los Angeles London New Delhi Singapore Washington DC.

Smith, A., Kern, F., Raven, R., Verhees, B., 2014. Spaces for sustainable innovation: Solar photovoltaic electricity in the UK. Technological Forecasting and Social Change 81, 115–130. https://doi.org/10.1016/j.techfore.2013.02.001

Smith, A., Raven, R., 2012. What is protective space? Reconsidering niches in transitions to sustainability. Research Policy 41, 1025–1036. https://doi.org/10.1016/j.respol.2011.12.012

Thomas, A., 2024. Les enjeux des innovations organisationnelles et institutionnelles pour la transition agroécologique des systèmes agri-alimentaires. Innovations Agronomiques 97, 1-11. https://doi.org/10.17180/CIAG-2024-VOL97-ART01

Vanloqueren, G., Baret, P.V., 2009. How agricultural research systems shape a technological regime that develops genetic engineering but locks out agroecological innovations. Research Policy 38, 971–983. https://doi.org/10.1016/j.respol.2009.02.008

Vermunt, D.A., Wojtynia, N., Hekkert, M.P., Van Dijk, J., Verburg, R., Verweij, P.A., Wassen, M., Runhaar, H., 2022. Five mechanisms blocking the transition towards 'nature-inclusive' agriculture: A systemic analysis of Dutch dairy farming. Agricultural Systems 195, 103280. https://doi.org/10.1016/j.agsy.2021.103280

Wezel, A., Bellon, S., Doré, T., Francis, C., Vallod, D., David, C., 2009. Agroecology as a science, a movement and a practice. A review. Agron. Sustain. Dev. 29, 503–515. https://doi.org/10.1051/agro/2009004

Wezel, A., Herren, B.G., Kerr, R.B., Barrios, E., Gonçalves, A.L.R., Sinclair, F., 2020. Agroecological principles and elements and their implications for transitioning to sustainable food systems. A review. Agron. Sustain. Dev. 40, 40. https://doi.org/10.1007/s13593-020-00646-z

Pour citer cet article : Marie-Benoît Magrini, Hadrien Lantremange, Bénédicte Lebret, Cécile Détang-Dessendre, Valérie Lullien-Pellerin, *et al.*. La transition agroécologique à l'échelle sectorielle : un long processus de convergence vers un nouveau paradigme. *Innovations agronomiques*, 2025, 100, pp.13-24. 10.17180/ciag-2025-Vol100-art02

CC BY 4.0 Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY 4.0)

https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue *Innovations agronomiques* et son DOI, la date de publication.

Méthode d'analyse de la transition agroécologique à l'échelle des filières

Marie-Benoît MAGRINI [1], Hadrien LANTREMANGE [2], Véronique SAINT-GES [3], Clementina SEBILLOTTE [4], Bénédicte LEBRET [5], Valérie LULLIEN-PELLERIN [6], Marie-Odile NOZIERES-PETIT[7], Sophie PRACHE[8], Cécile DETANG-DESSENDRE[9]

[1] INRAE, Univ. Toulouse, UMR AGIR, 31326 Castanet-Tolosan Cedex, France

[2] Université de Montpellier Paul-Valéry, UMR ART-Dev, 34090 Montpellier, France

[3] INRAE, AgroParisTech, Université Paris Saclay, UMR SADAPT, 91120 Palaiseau, France

[4] Université Paris-Saclay, INRAE, AgroParisTech, Paris-Saclay Applied Economics, 91120, Palaiseau, France

[5] INRAE, Institut Agro, UMR PEGASE, 35590 Saint-Gilles, France

[6] INRAE, Université Montpellier, Institut Agro, IATE, 34060 Montpellier, France

[7] INRAE, Institut Agro Montpellier, Cirad, UMR SELMET, 34 060 Montpellier, France

[8] Université Clermont Auvergne, INRAE, VeAgro Sup, UMR herbivoires, 63122 Saint-Genès-Champanelle, France

[9] INRAE, Institut Agro Dijon, UMR CESAER, 21079 Dijon, France

Correspondance : marie-benoit.magrini@inrae.fr

DOI : https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art03

Résumé

Cet article propose un cadre analytique du processus de transition agroécologique à l'échelle des filières agrialimentaires, en mobilisant des approches issues des *transition studies* et de l'économie de l'innovation. Ce cadre vise à questionner la manière dont les différents maillons des filières peuvent se coordonner pour construire un processus d'apprentissage collectif de conception et valorisation sur le marché de systèmes agrialimentaires durables. Un ensemble de fonctions clés telles que la co-construction des connaissances, la mise en place de cahiers de charges en lien avec des mentions valorisantes, la sécurisation de l'approvisionnement au travers de contrats, sont considérées. La pertinence d'utilisation de ce cadre d'analyse pour comprendre ces dynamiques de filière, s'est renforcée au fil de sa construction pour l'étude de 28 cas de démarches de filières déclarant se différencier par des pratiques reliées à des principes de l'agroécologie.

Mots-clés : agroécologie ; durabilité ; filières ; fonctions d'innovation ; système d'innovation ; cas d'études

Abstract: Method for analyzing agroecological transition at the level of value chains

This article proposes an analytical framework for the agroecological transition at the level of agrifood value chains, based on approaches from transition studies and the economics of innovation. The aim of this framework is to examine how the various links in the chain could create a collective learning process for designing and generating added-value in sustainable agri-food systems. Several key functions are considered, such as the co-construction of knowledge, the delineation of specifications for labels, the securing of supply through contracts. The relevance of using this analytical framework to understand these value chain dynamics was strengthened throughout the study of the 28 case studies claiming to be differentiated by practices linked to agroecological principles.

Keywords: agroecology; sustainability; value chain; supply chain; innovation functions; innovation system; case studies

1. Introduction

L'agroécologie est reconnue comme un paradigme de la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires (Mauguin *et al.*, 2024) dont l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation a édité un ensemble de principes (FAO, 2018), reconnus comme un guide pour l'action (Gliessman, 2024). La transition vers ce paradigme reste complexe du fait de la multiplication des facteurs et acteurs interreliés dans ces processus, comme expliqué dans le 2e article de ce numéro (Magrini *et al.*, 2025). Un enjeu reste de comprendre comment des démarches de différenciation sur le marché portées par les filières s'apparentent à des démarches « transformatives » contribuant au processus de transition agroécologique. Ces démarches sont-elles de simples stratégies de segmentation du marché, dans la volonté de toucher un panel plus large de consommateurs ; ou constituent-elles des espaces de co-construction et d'apprentissages collectifs pour une transformation plus profonde de l'ensemble des activités des opérateurs concernés ? Démontrer qu'une démarche de filière sous-tend un effet transformatif pour la transition agroécologique reste une tâche complexe.

La littérature en économie de l'innovation et des *transition studies*[13] montre que l'analyse des processus de transition, dont la transition agroécologique, implique d'analyser le couplage des innovations techniques, organisationnelles et commerciales (Meynard *et al.*, 2017 ; Thomas, 2024). En effet, il existe de forts enjeux de reconception dans l'organisation même des rapports socio-économiques liant les opérateurs.

La filière peut être considérée comme un système sociotechnique à part entière où circulent des flux d'informations et de connaissances, où se construisent des apprentissages collectifs, des innovations de marché et de nouvelles directions du changement (Fabre *et al.*, 1997 ; Magrini, 2023). Comprendre les processus de transition vers l'agroécologie à l'échelle des filières requiert donc la construction d'un cadre d'analyse systémique proche de ceux développés pour l'analyse des systèmes d'innovation sectoriels depuis les années 1990. Les travaux précurseurs de Bergek *et al.* (2008) ou Hekkert *et al.* (2007), sur les fonctions d'innovation qui caractérisent la capacité d'innovation d'un secteur, peuvent être remobilisées à l'échelle des filières agricoles et alimentaires comme proposé par Magrini (2023). Et ce, afin de comprendre comment des démarches de différenciation par la qualité sur le marché (niches de marché) peuvent constituer des espaces d'apprentissage collectif mobilisant tous les maillons de la filière concernée dans la reconception des systèmes agroalimentaires vers l'agroécologie (niches d'innovation).

Ainsi, cet article explicite le cadre d'analyse construit pour l'étude de 28 cas d'études correspondant à des démarches de différenciation dans treize filières animales et végétales (filières bovines lait et viande, cunicole, horticulture, céréales, fruits et légumes, légumineuses, oléagineux, petits ruminants, porcine, pisciculture, équine, vigne et produits de la vigne), déclarant se différencier par leurs pratiques à des principes de l'agroécologie.

A partir d'approches développées par la littérature des *transition studies* et des systèmes d'innovation (Bergek *et al.*, 2008 ; Hekkert *et al.*, 2007), le cadre analytique construit repose sur les fonctions d'innovation activées par ces démarches de filière. Il permet d'analyser les moyens mis en œuvre par ces filières pour atteindre des objectifs de durabilité relevant des principes de l'agroécologie. Ce cadre d'analyse interroge les choix opérés et les activités conduites par les filières agrialimentaires au regard de différentes dimensions d'innovation nécessaires à la transition agroécologique. Dit autrement, ce cadre interroge la capacité transformative des dites filières agrialimentaires (1.1) dans ce processus de transition fondé sur la sélection et l'adaptation d'un ensemble de fonctions d'innovation (1.2).

[13] Pour un aperçu de ces courants de la littérature, nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage en français édité par le Réseau de Recherche sur l'Innovation (RRI) Bouteillier *et al.* (2016) et Geels (2024) pour un approfondissement du courant des transition studies.

2. Des démarches de filières différenciées sont-elles des niches d'innovation ?

Comme avancé dans le précédent article, selon la littérature des *transition studies*, les niches d'innovation sont des espaces en tension : elles sont des espaces d'expérimentation de la nouveauté, de nouvelles pratiques, alors que les facteurs de sélection du marché dominant poussent à leur non développement. Ces espaces doivent donc trouver des leviers de « protection » (d'où le terme « protective spaces » qui les qualifie)[14] pour se déployer. Dès lors, on peut se demander si des démarches de filière signalant sur le marché une qualité différenciée[15] liée à un engagement vers plus de durabilité peuvent être considérées comme des niches d'innovation. Elles reposent sur des réseaux d'acteurs, d'amont en aval, qui cherchent à promouvoir de nouvelles façons de produire. La niche de marché est aussi considérée comme le premier moyen de développer une niche technologique (Smith *et al.*, 2014). La construction d'un positionnement de marché reste essentielle pour attirer des consommateurs réceptifs. L'adoption des innovations se fait généralement selon une courbe en « S », concept très utilisé dans la théorie de l'innovation disruptive (Christensen *et al.*, 2015). Rogers (2003) classe ainsi les adoptants d'une innovation en catégories, dont celle des « early-adopters » pour les premiers adoptants essentiels pour enclencher le développement de l'innovation.

Pour autant, se limiter à une simple analyse de différenciation sur le marché ne suffit pas. Un ensemble de fonctions clés sont nécessaires pour consolider une dynamique d'innovation tangible engageant un processus de transformation des maillons de la filière. En effet, il est attendu une diffusion des innovations large pour contribuer à la transition d'une filière dans son ensemble. Des activités telles que des apprentissages, le développement et la diffusion de nouvelles connaissances, l'extension du réseau d'acteurs construisant la niche, etc., sont reconnues comme des fonctions clés (Smith et Raven, 2012). Elles forment les caractéristiques premières d'un système d'innovation. Ces fonctions contribuent autant à consolider le positionnement de marché de la niche qu'à la développer en vue d'influencer l'évolution des règles prévalant sur le marché en place (Magrini *et al.* 2025).

3. Une approche fonctionnaliste de l'innovation pour appréhender la capacité transformative des filières

L'approche fonctionnaliste des systèmes d'innovation issue des premiers travaux de Bergek *et al.* (2008) et Hekkert *et al.* (2007) a été mobilisée afin de mieux renseigner la manière dont ces démarches, déclarant se relier à des pratiques d'agroécologie au sein des filières, peuvent opérer comme des niches d'innovation. Cette approche fonctionnaliste a récemment été questionnée autour du concept de système d'innovation responsable (Hekkert *et al.*, 2020) et proposée comme cadre d'analyse de démarches de filières pour le secteur agrialimentaire dans différents travaux (Magrini, 2023; Vermunt *et al.*, 2022 ; Da Silva *et al.* 2025). A partir de ces premiers travaux, nous avons considéré qu'un réseau d'opérateurs organisés en filière doit remplir un ensemble de fonctions clés pour parvenir à développer une démarche de différenciation sur le marché s'apparentant à une niche d'innovation. Autrement dit, un ensemble d'actions doivent être conduites pour que les produits issus des filières se revendiquant de l'agroécologie, ne soient pas qu'une simple segmentation du marché, mais construisent une démarche de progrès général pouvant contribuer à ce que l'ensemble des opérateurs de la filière participent à la transition agroécologique.

---

[14] *"sustainable innovations need 'niches' in which to develop initially. Niches are defined in the literature as 'protective spaces' where real world experimentation and development of sustainable technologies can take place and supportive constituencies can be built. Niche protective spaces shield the innovation against premature rejection by incumbent regime selection pressures, until the innovation is proven to be sufficiently robust to compete and prosper in unprotected market settings"* (Smith *et al.*, 2014, p. 116).

[15] Souvent attachée à un premium de prix et qualifiée de niche de marché.

Nous avons retenu 7 fonctions principales, dont celle centrale de construction du marché. La fonction de construction du marché s'entend ici dans un sens proche de la sociologie des agencements marchands (Callon *et al.*, 2013) comme l'ensemble des matérialités permettant la délimitation et la lisibilité d'un nouveau marché. Le Tableau 1 résume l'ensemble des fonctions considérées, décrites ci-après. La figure 2 schématise l'interdépendance de ces fonctions.

Tableau 1 : Les fonctions d'innovation conduites par un réseau d'acteurs engagés dans la construction et la diffusion d'innovations (Hekkert *et al.*, 2007 ; Vermunt *et al.*, 2022 et proposition des auteurs)

Hekkert *et al.* 2007	**Vermunt *et al.* 2022**	**Proposition**
Entrepreneurial activities	Entrepreneurial activity	Direction du changement
Knowledge development	Knowledge development	Construction des marchés
Knowledge diffusion through networks	Knowledge diffusion	Développement des connaissances
Guidance of the search	Guidance of the search	Gouvernance et sécurisation des relations de la filière
Market formation	Market formation	Extension du réseau
Resources mobilization	Resource mobilization – financial	Mobilisation de ressources (financières, humaines…)
Creation of legitimacy / Counteract resistance to change	Resource mobilization – human	Relations aux pouvoirs publics
	Legitimacy creation	

Remarque : dans la présente étude, la fonction des « activités entrepreneuriales » n'a pas fait l'objet d'analyse spécifique par souci de simplification. Elle renvoie à l'analyse de qui est à l'initiative d'une démarche d'innovation et comment une filière peut soutenir la création de nouvelles activités entreprises qui permettraient de consolider, développer la filière.

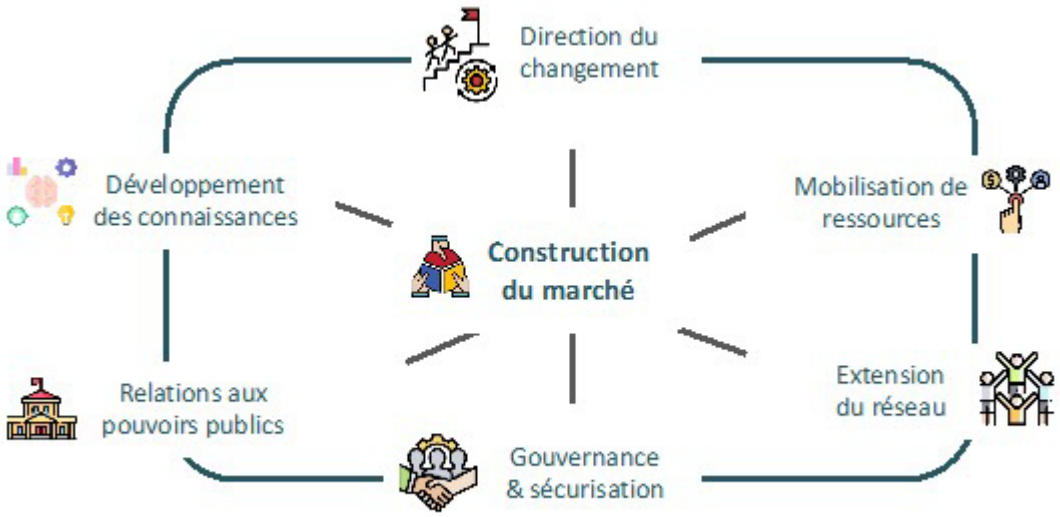


Figure 1 : Interdépendance des fonctions d'innovation associées à la construction d'une démarche d'innovation par une filière.

Fonction « Direction du changement ». Pour se fédérer en une démarche de différentiation au sein d'une filière, les opérateurs doivent s'entendre sur une direction commune du changement, sur les pratiques à transformer prioritairement. La construction d'une vision commune du changement renvoie à un processus de compromis entre acteurs, au regard de leurs propres visions et contraintes (voir Reynaud et Richebé (2007) pour une discussion approfondie pour atteindre ce compromis). Si cette

direction est susceptible d'évoluer au fil des années, il est important de comprendre qu'elle est au départ cette direction choisie, car les premiers objectifs façonnent le chemin de transition qui peut s'enclencher. L'évolution du réseau d'acteurs impliqués influence fortement les objectifs de la démarche. Cette différenciation est très liée à la construction d'un marché.

Fonction « Construction du marché ». Pour faire valoir cette différenciation auprès des consommateurs sur le marché, une stratégie de signalisation est généralement choisie au travers d'une mention valorisante et/ou l'adoption d'un support de communication. Ces derniers peuvent indiquer la charte d'engagement ou le cahier des charges des filières engagées dans des pratiques agroécologiques. Tous les moyens de communication mobilisés contribuent à renforcer la lisibilité de la démarche en externe, et contribuent aussi à conforter en interne la direction choisie. Afin de renforcer sa légitimité, un mode de certification externe peut être adopté au lieu d'une auto-évaluation ou diagnostic interne, qui sont généralement choisis dans les premiers stades expérimentaux.

Fonction « Développement des connaissances ». Pour construire et légitimer la direction choisie, la construction de connaissances adaptées aux pratiques à transformer est majeure. En particulier, l'adoption de pratiques plus agroécologiques exige le renforcement de connaissances et d'apprentissages, au regard du caractère souvent local, contextuel des pratiques mobilisées. La capacité d'une filière à s'appuyer sur des connaissances robustes est essentielle pour construire un nouveau marché. Il est donc important de comprendre comment ces nouvelles connaissances s'acquièrent dans la filière en fonction des contextes territoriaux de production. Une meilleure interconnaissance entre les maillons de la filière favorise aussi cet apprentissage collectif (Cholez et Magrini, 2023). En fonction de l'extension de son réseau, la démarche peut aussi capter des connaissances externes et contribuer à la diffusion de ses connaissances internes.

Fonction « Gouvernance et sécurisation ». L'interaction entre les maillons de la filière est importante et renvoie au choix de gouvernance et aux modalités de coordination des échanges marchands, qui sécurisent ces relations et les investissements (humains ou matériels). Les modalités contractuelles choisies impactent directement cette fonction comme, par exemple, la mise en place de contrats sur la production (Magrini *et al.*, 2023). La capacité de la filière à fédérer un collectif conforte sa capacité à développer et renforcer la démarche au cours du temps. S'intéresser aux modes de décision et modalités de coordination choisis permet de comprendre comment la confiance entre les opérateurs se construit, comment la mise en œuvre d'une gouvernance responsable incite chaque partie à s'investir dans la démarche. Cette fonction de gouvernance est particulièrement mise en avant par la grille FAO (FAO, 2018) au regard, par exemple, de la co-construction des connaissances. Ces modalités de gouvernance renvoient aussi à l'extension du réseau.

Fonction « Extension du réseau ». Les interactions sociales ne se situent pas qu'au sein de la filière concernée à proprement parler car la gouvernance peut aussi impliquer d'autres acteurs (Cholez *et al.*, 2023). La fonction d'extension du réseau traduit ainsi les actions en faveur d'un élargissement de la démarche, à la fois en termes d'adhérents et de membres associés. L'accroissement du nombre d'adhérents permet d'étendre le marché et donc de diffuser les pratiques développées. L'extension du réseau par des membres associés permet d'asseoir la légitimité de la démarche, en associant d'autres parties prenantes aux réflexions, comme des associations de la société civile, des instituts de recherche. Cela permet d'accéder à d'autres ressources pour développer, par exemple, les connaissances ou d'accéder à des soutiens financiers. Comprendre les stratégies de développement de ces démarches au travers des types d'acteurs mobilisés permet de comprendre comment de nouvelles règles d'actions collectives se développent au sein d'une filière ou d'un secteur économique.

Fonction « Mobilisation de ressources ». L'extension du réseau contribue à créer des synergies entre démarches, ou à changer d'échelle en permettant l'accès à des ressources financières et humaines complémentaires pour accroître la performance économique, environnementale et sociale de la démarche. La mobilisation de ressources, tant matérielles qu'immatérielles, est essentielle à la

construction d'une démarche de filière, comme le montrent Cholez et Magrini (2023) dans la construction de nouvelles filières légumineuses en Europe. Une partie de la mobilisation de ces ressources dépend directement des relations publiques que la filière développe pour accéder à différents soutiens financiers, mais également de dispositifs de communication externe contribuant à légitimer la démarche.

Fonction « Relation aux pouvoirs publics ». La pression qu'exercent les acteurs d'une démarche sur les instances publiques peut contribuer à transformer les conditions du marché ainsi que la législation, à obtenir des soutiens, des subventions contribuant à financer la démarche, voire à œuvrer à la reconnaissance de nouvelles normes liées aux pratiques développées. La communication avec différentes instances publiques reste essentielle (Raven *et al.*, 2016 ; Smith et Raven, 2012).

4. Conclusion

L'ensemble de ces fonctions, constitutives du cadre analytique proposé, détermine la capacité transformative d'une filière dans le processus de transition agroécologique. Ce cadre analytique a structuré l'analyse des 60 entretiens conduits auprès des opérateurs des filières relevant de différents domaines de production, au travers des 28 cas d'études, présentés dans le précédent article de ce numéro (Magrini *et al.*, 2025).

Dans ce numéro d'Innovations Agronomiques, nous illustrerons la mobilisation de ce cadre analytique par des analyses de cas correspondant à treize filières animales et végétales (filières bovines lait et viande, cunicole, horticulture, céréales, fruits et légumes, légumineuses, oléagineux, petits ruminants, porcine, pisciculture, vigne et produits de la vigne, équine) et dont les résultats transversaux des 28 cas d'études sont présentés dans le dernier article de ce numéro (Magrini *et al.*, 2025). Certaines de ces analyses sont approfondies dans les articles suivants :

- « Le rôle des certifications environnementales dans la transition agroécologique de filières végétales » (Magrini *et al.*, 2025) analyse deux cas de différenciation de filières végétales, celle du pois protéagineux et celle des légumes d'industrie. Cet article montre l'importance d'apprentissages collectifs pour la mise en œuvre de la transition agroécologique ;
- « Les Appellations d'Origine Protégée Prés Salés du Mont Saint Michel et Baie de Somme, signes officiels de qualité engagés dans l'agroécologie » (Prache, 2025) étudie les cas de deux AOP « Agneau de Prés-Salés » engagées dans l'agroécologie, sans pour autant s'y référer explicitement. Cette analyse constate une dynamique autour de l'expérimentation de pratiques pour préserver à la fois les caractéristiques du produit et les équilibres fragiles de ces écosystèmes partagés entre plusieurs utilisateurs ;
- « Lesieur Fleur de Colza : qualité nutritionnelle, pratiques respectueuses de l'environnement et juste rémunération des agriculteurs » (Sebillotte *et al.*, 2025). L'article présente la démarche huile « Fleur de Colza ». Il décrit non seulement les fonctions d'innovation portées par la filière colza mais aussi les engagements de résilience (environnementale et économique), la gouvernance responsable, la co-création et le partage de connaissances ;
- « La sauvegarde d'une race locale porcine par la filière Noir de Bigorre » (Lebret *et al.*, 2025), organisée autour de la préservation et de la valorisation de la race Gascon, est analysée dans cet article qui insiste sur l'importance des valeurs humaines et sociales dans la mise en œuvre d'une démarche agroécologique ;
- « Démarches d'agroécologie dans la filière « Céréales » en France » (Levert *et al.*, 2025). L'article porte sur le contexte et les différentes démarches qui ont été développées au sein de la filière et en particulier sur la démarche Harmony pour le blé à destination de la consommation humaine. Il montre une mobilisation des acteurs plutôt initiée par l'aval de la

production au champ et pointe les difficultés organisationnelles et de traçabilité au niveau des organismes stockeurs et des coopératives ;

- « Viandes bovines Label Rouge : une réponse de l'interprofession face aux préoccupations environnementales et sociales » (Veysset, 2025). L'article montre l'engagement de certains acteurs de la filière bovine dans des démarches agroécologiques vertueuses qu'ils développent sous le signal de qualité « Label Rouge ». Toutefois, dans cette recherche de montée en gamme, le Label Rouge rencontre des difficultés dans sa diffusion ;
- « Mises en œuvre de démarches agroécologiques dans des régions viticoles françaises » (This *et al.*, 2025). La filière vigne et produits de la vigne, dont les « vins » est très largement dominée par les AOP et les IGP. Cette filière voit aussi le développement de démarches plus respectueuses de l'environnement avec des mentions valorisantes multiples. Dans cet article, il s'agit de montrer comment ils arrivent à se différencier.

Éthique

Les auteurs déclarent que les expérimentations ont été réalisées en conformité avec les réglementations nationales applicables.

Déclaration sur la disponibilité des données et des modèles

Les données qui étayent les résultats évoqués dans cet article sont accessibles sur demande auprès de l'auteur de correspondance de l'article.

Déclaration relative à l'Intelligence artificielle générative et aux technologies assistées par l'Intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

Les auteurs n'ont pas utilisé de technologies assistées par intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

ORCIDs des auteurs

Marie-Benoit Magrini : https://orcid.org/0000-0001-8027-7496

Hadrien Lantremange : https://orcid.org/0000-0001-5404-1682

Bénédicte Lebret : https://orcid.org/0000-0001-5435-0389

Valérie Lullien-Pellerin : https://orcid.org/0000-0002-8057-5650

Sophie Prache : https://orcid.org/0000-0003-1660-5058

Véronique Saint-Ges : https://orcid.org/0000-0002-1677-4516

Clementina Sebillotte : https://orcid.org/0000-0001-8947-9406

Marie-Odile Nozières-Petit : https://orcid.org/0000-0001-8081-9662

Cécile Détang-Dessendre : https://orcid.org/0000-0002-4386-8710

Contributions des auteurs

MBM : Conceptualisation et rédaction initiale. **Tous :** Réflexion, Révision finale et Edition. **MBM, VSG, CDD :** Supervision, acquisition de fonds**.** Tous les auteurs ont lu et approuvé le manuscrit final.

Déclaration d'intérêt

Les auteurs déclarent ne pas ne travailler, ne conseiller, ne pas posséder de parts, ne pas recevoir pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et ne déclarent aucune autre affiliation que celles citées en début d'article.

Déclaration de soutien financier

Ce travail a bénéficié d'un financement INRAE.

Références bibliographiques

Bergek, A., Jacobsson, S., Carlsson, B., Lindmark, S., Rickne, A., 2008. Analyzing the functional dynamics of technological innovation systems: A scheme of analysis. Research policy 37, 407–429.

Bouteillier, S., Forest, J., Gallaud, D., Laperche, B., Tanguy, C., Temri, L., 2016. Principes d'économie de l'innovation, Peter Lang Ag. ed, Plg.soc.science.

Callon, M., Akrich, M., Dubuisson-Quellier, S., Grandclément, C., Hennion, A., Latour, B., Mallard, A., Méadel, C., Muniesa, F., Rabeharisoa, V., 2013. Sociologie des agencements marchands. Textes choisis. PRESSES DES MINES.

Cholez, C., Magrini, M.-B., 2023. Knowledge and network resources in innovation system: How production contracts support strategic system building. EnvironmentaInnovation and Societal Transitions 47, 100712. https://doi.org/10.1016/j.eist.2023.100712

Cholez, C., Pauly, O., Mahdad, M., Mehrabi, S., Giagnocavo, C., Bijman, J., 2023. Heterogeneity of inter-organizational collaborations in agrifood chain sustainability-oriented innovations. Agricultural Systems 212, 103774. https://doi.org/10.1016/j.agsy.2023.103774

Christensen, C. M., Raynor, M. E., McDonald, R., 2015. What Is Disruptive Innovation? Harvard Business Review 93(12), 44–53.

Da Silva Aguiar Hippolyte, Magrini M-B., Labarthe P. 2025. How do Mission-oriented Innovation Systems develop? An analysis of a regional formal network supporting legumes sustainable development. Journal of Innovation Economics & Management (en cours).

Fabre, P., Bonnet, P., Despréaux, D., Freud, C., Lassoudière, A., Raoult-Wack, A.-L., 1997. Le concept de filière: un outil pour la recherche.

FAO, 2018. The 10 elements of agroecology. Guiding the transition to sustainable food and agricultural systems (No. I9037EN/1/04.18). https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/i9037en.

Geels, F.W., 2024. Advanced Introduction to Sustainability Transitions, Edward Elgar Publishing. ed, Elgar Advanced Introductions series. Cheltenham, UK.

Gliessman, S. 2024. Building a global network for agroecology at FAO. Agroecology and Sustainable Food Systems, 48(7), 917–918. https://doi.org/10.1080/21683565.2024.2358626

Heiberg, J., Truffer, B., 2022. Overcoming the harmony fallacy: How values shape the course of innovation systems. Environmental Innovation and Societal Transitions 42, 411–428. https://doi.org/10.1016/j.eist.2022.01.012

Hekkert, M.P., Suurs, R.A.A., Negro, S.O., Kuhlmann, S., Smits, R.E.H.M., 2007. Functions of innovation systems: A new approach for analysing technological change. Technological Forecasting and Social Change 74, 413–432. https://doi.org/10.1016/j.techfore.2006.03.002

Lebret, B., Magrini, M.-B., Larzul, C., 2025. Sauvegarde d'une race locale porcine par la filière Noir de Bigorre. Innovations Agronomiques 100, 75-85

Levert, F., Le Gouis, J., Lullien-Pellerin, V., 2025, Démarches d'agroécologie dans la filière « Céréales » en France. Innovations agronomiques 100, 86-97.

Magrini, M.-B., 2023. Interactions sociotechniques de filière et fonctions des systèmes d'innovation responsable : une mise en perspective à partir d'enjeux de transition des filières agricoles.

Magrini, M.-B., Bettoni, L., Bouroullec-Machado, M., Cholez, C., Dervillé, M., Krajeski, D., Nguyen, G., 2023. Quelle singularité des contrats sur la production, en France, dans un contexte de transition des filières agricoles ? Economie rurale 119–140. https://doi.org/10.4000/economierurale.11830

Magrini, M.-B, Lantremange, H., Forthun-Lamothe, L., Lebret, B., Lullien-Pelerin, V., Marie-Odile Nozières-Petit, M.-O., Prache, S., Renard, M., Saint-Ges, V., Sébillote, C., Detang-Dessendre, C. 2025. Innovations Agronomiques, I00,

Mauguin, P., Caquet, T., Huyghe, C., 2024. L'Agroécologie, PUF. ed, Que sais-je ?

Meynard, J.-M., Jeuffroy, M.-H., Le Bail, M., Lefèvre, A., Magrini, M.-B., Michon, C., 2017. Designing coupled innovations for the sustainability transition of agrifood systems. Agricultural Systems 157, 330–339. https://doi.org/10.1016/j.agsy.2016.08.002

Prache, S., Les Appellations d'Origine Protégée Prés Salés du Mont Saint Michel et Baie de Somme, signes officiels de qualité engagés dans l'agroécologie, 2025, Innovations Agronomiques, 100, 40-50.

Raven, R., Kern, F., Verhees, B., Smith, A., 2016. Niche construction and empowerment through socio-political work. A meta-analysis of six low-carbon technology cases. Environmental Innovation and Societal Transitions 18, 164–180. https://doi.org/10.1016/j.eist.2015.02.002

Reynaud, J.-D., Richebé, N., 2007. Règles, conventions et valeurs: Plaidoyer pour la normativité ordinaire. Revue française de sociologie 48, 3–36. https://doi.org/10.3917/rfs.481.0003

Rogers, E.M., 2003. Diffusion of innovations, (fifth ed.), Free press, cop, New York.

Sebillotte, C., Renard, M., 2025. Lesieur Fleur de Colza : qualité nutritionnelle, pratiques respectueuses de l'environnement et juste rémunération des agriculteurs. Innovations Agronomiques, 100, 61-72.

Smith, A., Kern, F., Raven, R., Verhees, B., 2014. Spaces for sustainable innovation: Solar photovoltaic electricity in the UK. Technological Forecasting and Social Change 81, 115–130. https://doi.org/10.1016/j.techfore.2013.02.001

Smith, A., Raven, R., 2012. What is protective space? Reconsidering niches in transitions to sustainability. Research Policy 41, 1025–1036. https://doi.org/10.1016/j.respol.2011.12.012

This, P., Troudi, E., ADRIANO, M., Arnold, G., AY, J.-S., Grimbuhler, S., Darriet, P., Merot, A., Marie Thiollet-Scholtus, M., 2025. Mises en œuvre de démarches agroécologiques dans des régions viticoles françaises, Innovations Agronomiques, 100, 109-122.

Thomas, A., 2024. Les enjeux des innovations organisationnelles et institutionnelles pour la transition agroécologique des systèmes agri-alimentaires. Innovations Agronomiques 97, 1-11. https://doi.org/10.17180/CIAG-2024-VOL97-ART01

Vermunt, D.A., Wojtynia, N., Hekkert, M.P., Van Dijk, J., Verburg, R., Verweij, P.A., Wassen, M., Runhaar, H., 2022. Five mechanisms blocking the transition towards 'nature-inclusive' agriculture: A systemic analysis of Dutch dairy farming. Agricultural Systems 195, 103280. https://doi.org/10.1016/j.agsy.2021.103280

Veysset, P., 2025. Viandes bovines Label Rouge : une réponse de l'interprofession face aux préoccupations environnementales et sociales, Innovations Agronomiques, 100, 98-108.

Pour citer cet article : Marie-Benoît Magrini, Hadrien Lantremange, Véronique Saint-Ges, Clementina Sebillotte, Bénédicte Lebret, *et al.*. Méthode d'analyse de la transition agroécologique à l'échelle des filières. *Innovations agronomiques*, 2025, 100, pp.25-33. 10.17180/ciag-2025-Vol100-art03

CC BY 4.0 Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY 4.0)

https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue *Innovations agronomiques* et son DOI, la date de publication.

Le rôle des certifications environnementales dans la transition agroécologique de filières végétales

Marie-Benoit MAGRINI[1], Auguste BRÉAVOINE[1], Loïc MAZENC[1], Eléonore SCHNEBELIN[1]

[1] AGIR, INRAE, Univ. Toulouse, UMR AGIR, 24 Chemin de Borderouge, 31326 Castanet-Tolosan Cedex, France

Correspondance : marie-benoit.magrini@inrae.fr

DOI : https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art04

Résumé

Nous analysons deux démarches de filière valorisant la production d'exploitations agricoles sous certification environnementale, dont la Haute Valeur Environnementale, pour construire un approvisionnement plus durable. Le premier cas relève de la stratégie d'un industriel de première transformation (Roquette) autour du standard international SAI (Sustainable Agriculture Initiative) pour son approvisionnement en pois protéagineux auprès d'organismes stockeurs. Le deuxième cas relève de la stratégie de d'aucy, marque du groupe coopératif Eureden, pour développer sa gamme « Bien Cultivés » de légumes frais et secs. Ces filières s'appuient sur des contrats de production passés entre les coopératives et leurs agriculteurs-adhérents. Au travers d'une approche fonctionnaliste des activités d'innovation conduites, nous questionnons la manière dont ces démarches construisent un apprentissage collectif contribuant à la transition agroécologique, au-delà de leur stratégie de segmentation de marché pour répondre aux attentes de consommateurs. Ces cas révèlent un processus de transition ouvert et progressif de la reconception des systèmes agricoles, permis par des agriculteurs pionniers et volontaires et une meilleure rémunération par la filière.

Mots-clés : agroécologie ; standards ; sustainable agriculture initiative ; cas d'études ; construction de marché ; management des transitions

Abstract: Plant-based value chains with High Environmental Value certification: which spillover effects on the agro-ecological transition?

We analyze two supply chain strategies adding value to farm production under environmental certification, notably through the French High Environmental Value certification, for building a more sustainable supply. The first is the strategy of a primary processing company (Roquette) on proteins who based on the international standard named SAI (Sustainable Agriculture Initiative) for sourcing peas from agricultural storage organisations. The second is the strategy of the d'aucy cooperative brand, of the Eureden group, to develop its "Bien Cultivés" range of vegetables and legumes. These supply chains are based on production contracts between cooperatives and their farmers. Through a functionalist approach on the innovation activities carried out, we question the way in which these strategies build a collective learning contributing to the agroecological transition, beyond their market segmentation strategy to meet consumer expectations. These cases reveal an open, gradual transition process in the redesign of farming systems, enabled by pioneering, willing farmers and better remuneration from the value chain.

Keywords : agroecology; standards; sustainable agriculture initiative; case studies; market formation; transition management

1. Introduction

Dans la production végétale, en dehors de l'agriculture biologique, il existe une diversité de certifications environnementales privées et une certification publique, la Haute Valeur Environnementale (HVE) dont la mise en œuvre, à partir de 2011, a accompagné le projet agroécologique pour la France. HVE vise à certifier la gestion globale d'une exploitation agricole (et non une production spécifique) au

regard de critères environnementaux. Cette certification vise à ce que les pratiques agricoles mises en œuvre sur l'ensemble de l'exploitation préservent les écosystèmes et limitent les pressions sur les ressources naturelles (sol, eau, biodiversité…). Elle s'appuie sur un ensemble d'indicateurs de performance organisés en quatre domaines : préservation de la biodiversité (haies, arbres, bandes enherbées, insectes pollinisateurs, nombre d'espèces cultivées…), stratégie phytosanitaire (surfaces non traitées, IFT, méthodes alternatives…), gestion de la fertilisation (bilan azoté, présence de légumineuses…) et de la ressource en eau (stratégies économes, outils adaptés…). Seul le 3ème niveau octroie la mention HVE tandis que le niveau intermédiaire CE2+ indique une progression vers HVE. En 2024, près de 40 000 exploitations agricoles sont certifiées HVE. Si les exploitations viticoles représentent toujours plus de la moitié des exploitations certifiées (61 %), les autres orientations d'exploitations progressent dans cette certification. La polyculture-élevage et les grandes cultures occupent respectivement le 2e et 3e rang d'exploitations certifiées HVE avec près de 18 % et 8 %, d'après les derniers chiffres du ministère en charge de l'agriculture[16].

Dans cet article, nous présentons deux démarches de filière, en alimentation humaine, valorisant la production d'exploitations HVE, de grandes cultures ou polyculture-élevage. Le 1er cas d'étude relève d'une démarche de filière en protéine végétale pilotée par l'industriel Roquette, pour son approvisionnement en pois protéagineux et dont une partie relève d'HVE. Cette certification est référencée, au côté d'autres standards présents chez leurs fournisseurs, dans un référentiel plus large international dénommé SAI (Sustainable Agriculture Initiative) qu'utilise le groupe. Le 2e cas d'étude concerne la stratégie de la marque coopérative d'aucy, du groupe Eureden, pour développer sa gamme « Bien Cultivés » de légumes frais (pois, haricots, flageolets, carottes) et secs (haricots rouges, pois chiches) issus d'exploitations toutes HVE. Pour une présentation succincte des deux secteurs concernés par ces cas d'études, respectivement les légumineuses et les légumes industrie pour l'alimentation humaine, nous renvoyons le lecteur aux Encadrés 1 et 2.

En s'appuyant sur le cadre analytique proposé dans le chantier « Agroécologie et Marché » (articles 2 et 3), cet article expose l'état de construction de ces deux démarches de filière et leur positionnement déclaré vers l'agroécologie. A travers ces deux cas illustratifs, l'objectif est d'interroger comment des initiatives en filière structurent des réseaux d'acteurs capables de se coordonner efficacement pour soutenir et augmenter l'engagement des agriculteurs vers des pratiques durables. Nous analysons comment différentes actions sont entreprises par ces filières comme, par exemple, le renforcement de la construction et des échanges de connaissances et une rémunération plus avantageuse des agriculteurs. Nous cherchons aussi à comprendre comment la structuration de ces filières s'inscrit dans les principes de l'agroécologie, relativement aux 10 dimensions de l'agroécologie (FAO, 2019) exposés dans l'article 2 de ce numéro. In fine, nous cherchons à apprécier comment la différenciation de marché créée, pour répondre à l'attente de certains clients, peut engager simultanément un processus de transition agroécologique. La comparaison de ces deux cas permet, enfin, de caractériser la dynamique d'apprentissage de ces mentions valorisantes privées qui s'adossent à une certification officielle portée par les pouvoirs publics, et de réfléchir au rôle spécifique de la certification publique comme catalyseur de la transition agroécologique.

L'analyse de ces cas d'étude s'est appuyée sur un corpus documentaire constitué de rapports d'activités, dont les rapports Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), et une dizaine d'entretiens conduits auprès des opérateurs de ces filières (Tableau 1), codés thématiquement selon le cadre d'analyse du chantier « Agroécologie et Marché ». La suite de l'article s'organise comme suit. La section 2 présente et analyse le cas d'étude de la filière pois protéagineux SAI de Roquette, tandis que

[16] https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-la-haute-valeur-environnementale-hve du 10 octobre 2024.

la section 3 présente et analyse le cas d'étude de la filière « Biens Cultivés » de la marque d'aucy. La section 4 discute de manière transversale des résultats et conclue.

Les entretiens ont été conduits avec une grille de questions, par visioconférence, sur une durée de 2h à 3h chacun. Une dizaine d'entretiens ont été conduits. La plupart ont été enregistrés pour conduire un codage thématique au regard des fonctions d'innovation.

Tableau 1 : Statuts et organisation des opérateurs interviewés.

Organisation	Statut de l'interviewé(e)	Année
ROQUETTE	Responsable des relations publiques Responsables des approvisionnements en pois	2022 2024
HERTA	Industriel de la seconde transformation, Responsable du développement produits à base de protéines végétales	2023
SAI PLATEFORM	Directeur général, Directrice opérationnelle	2023
COOPERATIVES	2 coopératives livrant Roquette	2023
AGRICULTEURS	3 agriculteurs de pois	2023
EUREDEN/D'AUCY	Chef de produits gamme des « Bien Cultivés », Responsable marketing Responsable de la production et Responsable du suivi technique 1 agriculteur de la gamme	2022 2024

Encadré 1. Les légumineuses à graines en France

Les légumineuses à graines renvoient à une diversité de production dont les volumes sont variables selon les espèces. Au cours du dernier quart du 20e siècle, face aux importations de soja, les protéagineux (pois, féveroles et lupin) ont fait l'objet d'un fort soutien public pour développer ces cultures (tout particulièrement le pois protéagineux qui reste la production de légumineuses à graines la plus importante en France) afin de répondre au débouché de l'alimentation animale et réduire la dépendance aux importations de soja (Magrini *et al.*, 2016, 2014). Progressivement, des industriels se sont aussi saisis de cette opportunité de production pour l'alimentation humaine (Géhin *et al.*, 2010, Guéguen *et al.*, 2008). Face au fort développement du marché international d'ingrédients protéiques en alimentation humaine, depuis les années 2000, des industriels comme Roquette en France, ont consolidé de nouveaux investissements en faveur de ces productions. Aujourd'hui, près de la moitié de la production de pois protéagineux est à destination de l'alimentation humaine, pour être transformée en France ou exportée (données Terres Univia) ; mais également à destination d'autres débouchés puisque le co-produit issu des concentrats et isolats de protéines, qu'est l'amidon, est valorisé pour d'autres usages dont du non-alimentaire.

En 2023, au côté des 710 milliers de tonnes de protéagineux produites (481 000 t de pois, 218°000 t de féveroles), d'autres cultures de légumineuses à destination de l'alimentation humaine, classiquement connues sous le vocable de légumes secs (lentilles, haricots secs, pois chiche), représentent une production nettement plus faible, atteignant au total 50 000t (Agreste, Terres Univia). Cependant, elles ont connu un accroissement récent de la production, particulièrement entraîné par l'augmentation des surfaces en agriculture biologique à partir des années 2000. Aujourd'hui, le double effet de la transition agroécologique appelant à une plus grande diversification des espèces cultivées et le développement d'une demande en protéines végétales pour l'alimentation humaine conduisent à mieux valoriser ces débouchés pour l'alimentation humaine, tant du côté des protéagineux que des légumes secs. L'agriculture biologique représente près du tiers de la production de légumineuses à graines en France (source ITAB).

La progression de leur culture et consommation reste soumise à de nombreux enjeux d'innovation dans tous les domaines, allant de la sélection variétale à la création de produits alimentaires (Magrini *et al.*, 2018). La variabilité des rendements de ces cultures, les pressions biotiques répétées (Aphanomycès, bruches et pucerons…), le stress hydrique et le manque de savoir-faire techniques pour y répondre questionnent largement la capacité des filières à trouver des solutions durables pour les produire et à des prix incitatifs pour les agriculteurs qui jugent encore, le plus souvent, ces cultures comme peu lucratives (Cholez *et al.*, 2017 ; Cholez and Magrini, 2023 ; Rapport d'activité de Terres Univia).

Encadré 2 – Les légumes de transformation en France[17]

30 % des légumes produits en France sont transformés par l'industrie. Selon CER-France, cette production de légumes pour la transformation totalise 83 000 hectares, cultivés par 4 500 producteurs pour la transformation industrielle (205 usines). Il s'agit de cultures de plein champ et de saison, pour la conserve (39 % des débouchés) ou les produits surgelés (61 %). Ces cultures sont le plus souvent associées à des contrats de production spécifiques pour répondre aux cahiers des charges des industriels (par exemple, on compte, en moyenne, 4h30 entre la récolte et la 1e transformation). Cette production rapidement transformée est organisée par un important tissu d'opérateurs répartis sur les trois principaux bassins de production (10 principales industries et 21 sites de transformation). La Bretagne et les Pays-de-Loire concentrent 36 % de la production. Ces légumes constituent souvent une culture de diversification qui occupe tout au plus 20 % de la superficie des exploitations. Le reste est consacré à d'autres productions, telles que les grandes cultures (blé, maïs, colza, etc.), la betterave sucrière, la pomme de terre, ou encore l'élevage. D'après Unilet, 90 % de ces exploitations ont au moins 3 ateliers en légumes. Les petits pois et les haricots verts représentent près de 80 % des légumes transformés en surface (avec respectivement 37 % et 41 % des surfaces).

Bien qu'en diminution régulière, plus d'un million de tonnes de légumes français sont appertisés pour la commercialisation chaque année. Ce conditionnement concerne pour plus de la moitié les haricots (verts, beurre, flageolets…), maïs, pois, carottes, épinards. Plus de 760 millions de boîtes et bocaux sont vendus sur le marché. Les échanges commerciaux sont déficitaires en valeur (autant en conserves qu'en surgelés) de 180 millions d'euros. L'essentiel des échanges se fait au sein de l'UE. 4 % des conserves achetées par les ménages français sont labellisées Agriculture Biologique (AB), 6 % pour la restauration collective, respectivement 6 et 13,5 % pour les légumes surgelés AB.

La culture des légumes est confrontée à d'importants bioagresseurs : Unilet identifie, en 2019, 153 maladies, ravageurs ou adventices sur ces cultures légumières. Les bioagresseurs les plus fréquents sont les pucerons, le sclérotinia, le mildiou, les adventices et les pythiacées.

2. L'analyse de la filière pois protéagineux pour les ingrédients protéiques du groupe Roquette

Roquette est un groupe industriel historique créé en 1933, en France, par les frères Roquette. L'actionnariat de Roquette est 100 % familial et le groupe n'est pas côté en bourse. Avec une présence dans plus de 100 pays du monde, un chiffre d'affaires dépassant les 5 milliards d'euros, les principales productions transformées par Roquette sont le maïs, le blé, la pomme de terre. Le pois est une production plus récente au sein de ce groupe, développée depuis les années 2000. L'industriel a spécialisé une première usine en France, à Vic-sur-Aisne. Puis, devant la demande croissante en

[17] Sources : UNILET, Agreste 2023 (Graph'Agri), France AgriMer (https://www-rec.franceagrimer.fr/filiere-fruit-et-legumes/La-filiere-Fruits-et-legumes et https://www.franceagrimer.fr/content/download/74469/document/SYN-FL-2024-ETUDE-ECONOMIQUE-LEGUMES-INDUSTRIE-2022.pdf , CER-France (https://www.cerfrance.fr/actualites/la-filiere-legumiere).

protéines végétales, l'industriel a décidé d'implanter sa 2e usine au Canada pour sécuriser son approvisionnement en pois et développer le marché nord-américain. Le développement de cette filière s'accompagne de nombreux brevets et d'une progression régulière d'usage de la protéine de pois sur les marchés alimentaires. Magrini *et al.* (2025) ont, en effet, montré que les ingrédients de pois figurent parmi la 2e espèce la plus utilisée parmi les ingrédients de légumineuses, après le soja, dans les lancements produits de la dernière décennie à l'échelle mondiale, et également en France.

Face à l'extension de ce marché, pour développer l'approvisionnement en pois, l'opérateur décide de mettre en place une démarche de filière sous contrats de production avec trois premiers organismes stockeurs à partir de 2017. Roquette renforce cette stratégie d'approvisionnement en pois français pour ses usines localisées dans le nord de la France dans une démarche de durabilité liée au standard international « Sustainable Agriculture Initiative » (SAI) et dans laquelle le groupe se positionne en 2019. Aujourd'hui, c'est environ une dizaine d'organismes stockeurs qui approvisionnent Roquette selon ce standard ou équivalent. En effet, Roquette observe que face à la démultiplication des standards de qualité en grandes cultures, et notamment sur les céréales, les organismes stockeurs qui les livrent peuvent déjà être engagés dans différents standards environnementaux dont HVE. Dans ce cas, une mise en équivalence est faite au regard des critères du référentiel SAI. Précisions aussi que la démarche SAI s'est développée en France depuis plusieurs années sous l'impulsion de plusieurs industriels et concernent une diversité de productions de grandes cultures. Dès lors, il n'est pas rare que les coopératives auprès desquelles Roquette s'approvisionne en pois, soient familières avec le référentiel SAI.

2.1 Direction du changement via la démarche Sustainable Agriculture Initiative (SAI) : une qualification évolutive et ouverte des pratiques agricoles

Le groupe Roquette, soucieux de mieux répondre aux attentes de ses clients, et engagé dans la transformation de diverses productions végétales pouvant provenir de différentes régions du monde, a décidé de se tourner vers le standard international SAI pour attester de la durabilité de ses sources d'approvisionnement. L'adoption de ce référentiel vise avant tout à répondre à une pression croissante du marché aval pour un approvisionnement en pois durable : *« un driver très important, c'est bien tout ce qui est environnemental. (…) la façon dont la protéine végétale a été cultivée devient quelque chose de majeur et (…) nos clients sont demandeurs de pratiques agroécologiques. »*

Ce référentiel a été créé par trois grands groupes agroalimentaires mondiaux (Unilever, Nestlé et Danone) en 2002, pour se différencier par des mentions environnementales (Braga, 2015 ; Poetz *et al.*, 2012). L'objectif premier annoncé était de *« se préparer au changement climatique »* et d'anticiper les changements de réglementations selon les pays (SAI direction)[18]. La démarche vise à réaliser des audits selon des critères de durabilité et de résilience pour une grande diversité de production agricoles (céréales, lait, viande, vin, fruits…) et de contextes (FSA, Farm Sustainability Assessment)[19]. Cette démarche vise à engager les fournisseurs de ces entreprises de la transformation alimentaire dans une démarche de progrès, en évoluant dans un très large référentiel de critères pouvant s'adapter à des contextes d'approvisionnement dans le monde très variables. Roquette, en tant qu'industriel servant des industriels de la seconde transformation dans différents continents, souhaitait adopter un référentiel connu à l'international et dont la démarche d'audit repose sur des questionnaires incluant suffisamment de critères, pour s'adapter aux différents contextes et autres standards dans lesquels leurs fournisseurs pouvaient déjà être engagés. De plus, SAI ne vise pas qu'à répondre à des exigences agronomiques ou techniques et inclut, par exemple, des critères relatifs aux conditions de travail. Cette forme de

[18] Aujourd'hui cette organisation rassemble 17 salariés dans le monde et une plateforme virtuelle dont le siège est en Suisse. 170 organisations et entreprises du secteur agroalimentaire sont adhérentes et essentiellement des groupes de portée internationale (Bayer, Bonduelle, Sodiaal, Syngenta …).
[19] https://saiplatform.org/fsa/

qualification permet ainsi de rester suffisamment ouvert à une diversité de modes de productions pour répondre aux exigences de volumes des industriels.

Ce standard fonctionne sur la base d'un score à atteindre (de niveau bronze, argent ou or) en fonction d'une liste de plus d'une centaine de critères accessibles au lien ci-avant mentionné. Les industriels adhérents peuvent faire certifier ces audits par des organismes tiers agréés afin d'attester la durabilité de leur approvisionnement. Ce standard permet aux entreprises adhérentes de communiquer sur leur engagement dans la durabilité, en particulier dans leur rapport RSE. SAI est un dispositif porté par les industriels. Un congrès annuel, accueilli dans un des pays de la plateforme, réunit les adhérents. La plateforme SAI agit ainsi comme un réseau d'acteurs industriels visant à partager des connaissances sur différentes pratiques du monde agricole, à organiser des visites de terrain, à former des conseillers techniques. Les industriels cotisent à la plateforme pour bénéficier de « conseils » en « management des durabilités ». Différents « packages » sont proposés par la plateforme dans l'optique de comparer des pratiques et de les rendre évaluables par une même liste de critères. La plateforme SAI ne se présente pas comme un organisme de prescription, elle n'offre que des conseils, des « directions » et des formations en fonction des différentes réglementations nationales, mais n'a pas de pouvoir de certification. Le lecteur pourra trouver plus d'informations sur SAI sur son site internet. Notons aussi que ce standard se positionne fortement autour du concept d'» agriculture regénérative » très présent dans le contexte anglo-saxon et dont beaucoup d'entreprises adhérentes relèvent.

Ainsi, pour atteindre un score de durabilité dans SAI relatif à son approvisionnement français, Roquette met en équivalence les différents standards dans lesquels les organismes stockeurs français sont engagés, dont HVE, selon les critères de SAI. Dans ce qui suit, nous exposons la démarche construite par Roquette sur cette base pour son approvisionnement en France.

2.2. Engagement RSE ciblé sur quelques critères et sans mention valorisante sur les produits finis

Le pois issu de la démarche SAI ne fait pas aujourd'hui l'objet de mentions particulières sur les produits finis en contenant. En effet, les ingrédients de pois sont utilisés dans une large diversité de produits agroalimentaires et selon un rang dans la liste des ingrédients qui n'est généralement pas parmi les premiers (voir Magrini *et al.*, 2025). Selon des opérateurs de la 2e transformation alimentaire utilisant ces ingrédients de pois pour de nouveaux produits substituts à la viande ou mixtes (associant protéines animales et végétales) qui ont été interrogés pour l'étude, le positionnement de marché sur les protéines végétales suffit à lui seul à témoigner d'un engagement de durabilité. La priorité reste la réduction des gaz à effet de serre du secteur et la diversification vis-à-vis du soja. Les autres enjeux environnementaux liés au système de culture se voient relégués au second, voir au dernier plan, tels que, par exemple, la question de l'usage des pesticides de synthèse. Il n'y a donc pas d'attente exprimée par les autres opérateurs de la filière pour mieux informer sur la qualité environnementale de la culture du pois pour le consommateur. En revanche, les opérateurs de la 2e transformation sont attentifs à ce que la 1e transformation puisse garantir une qualité globale et une traçabilité.

La démarche de Roquette d'engager une certification de durabilité de sa filière pois via SAI relève donc essentiellement de sa propre démarche RSE avec la volonté de se différencier de ses concurrents sur le marché international. Le choix de Roquette dans le standard SAI a été de travailler en priorité sur les produits phytosanitaires et la traçabilité, en vue de créer sur le marché des protéines végétales un premium de qualité par rapport au pois standard vendu sur le marché mondial : une *« qualité food Roquette... [C'est] une réputation, une confiance qui se crée avec nos clients »* (Roquette).

2.3. Processus d'apprentissage à la formalisation contractuelle

L'objectif de la démarche SAI est aussi de favoriser une progression vers une vision systémique de la production de l'exploitation agricole pour plus de durabilité. Le partage et la co-construction des connaissances entre les opérateurs de la filière est essentiel et mis en avant par l'industriel : *« nous avons acquis en interne cette expertise agronomique, de façon à pouvoir avoir un dialogue d'expert à expert et pouvoir bien valider, infirmer, discuter, enfin bref, mettre par écrit ce qu'on voulait et qu'on se comprenne bien. Et donc bien souvent ces organismes stockeurs organisent des réunions avec leurs agriculteurs où ils peuvent nous inviter. (…) Après, ce qui est fondamental, c'est que cette connaissance passe d'un agriculteur à l'autre et qu'elle soit échangée entre agriculteurs. »* (Roquette)

L'industriel explique aussi que sa connaissance sur la culture du pois s'est enrichie par différents circuits de conseil : les essais de leur propre ferme expérimentale, ou réalisés par les coopératives, et également par les instituts techniques en France et au Canada : *« on a un enrichissement au travers d'un réseau mondial »* (Roquette). Du côté de coopératives interrogées, la traçabilité mise en place conduit à alimenter un système d'information ciblé sur l'itinéraire technique du pois. Ces données permettent aussi à la coopérative de renforcer son conseil technique auprès des agriculteurs, d'organiser des réunions d'échanges avec les agriculteurs sur l'amélioration de l'itinéraire technique en pois. L'industriel Roquette peut participer à ces réunions pour renforcer ce dialogue sur les conditions de progrès de cette culture.

Par ailleurs, afin de stabiliser la qualité sanitaire des semences, l'usage de semences certifiées est rendu obligatoire par Roquette. Cette obligation permet de réduire l'utilisation des semences de ferme et d'inciter les semenciers à investir en recherche sur cette espèce.

Enfin, les industriels de la filière se mobilisent dans des groupes de travail conduits par plusieurs interprofessions afin d'essayer de construire des méthodes de calcul et des stratégies de revente sur le marché carbone pour un supplément de valeur ajoutée pour la culture du pois pour les agriculteurs. Mais à ce jour, il n'existe pas encore de paiement pour service environnemental (PSE) mis en œuvre.

2.4. Extension du réseau d'agriculteurs engagés dans la démarche

Il est difficile d'évaluer le nombre d'agriculteurs total engagés dans l'approvisionnement de cette filière, qui passent par une dizaine d'organismes stockeurs intermédiaires. Mais au vu du tonnage global livré de plus de 3,5 tonnes, des tailles moyennes des parcelles en pois et des exigences de rotation, il est estimé qu'environ 2 000 à 2 500 agriculteurs français sont engagés dans cette filière, essentiellement sur la moitié nord/nord-est de la France.

2.5. Gouvernance de la chaine d'approvisionnement via des contrats de production

Afin de garantir la traçabilité de son approvisionnement en pois, auprès de ses clients, et du niveau de durabilité exigé, au travers de critères SAI, Roquette a décidé de mettre en place des contrats spécifiques d'approvisionnement à partir de 2017 avec les organismes stockeurs : *« le contrat est bien passé entre les agriculteurs et l'organisme stockeur qui ensuite fait un contrat avec nous »* (Roquette). Ces contrats s'apparentent à des contrats de production (Magrini *et al.*, 2023) : ils sont établis avant le semis, précisent des contraintes techniques de production et bénéficient d'une formule de prix incitative par rapport au cours du marché. L'industriel n'a pas la connaissance détaillée des contrats qui sont ensuite passés par les organismes intermédiaires avec les agriculteurs. Pour les coopératives, ces contrats s'ajoutent à l'engagement coopératif liant classiquement tout agriculteur à sa coopérative. L'accès à un de ces contrats, au cours de l'étude, montre que les contraintes techniques imposées relèvent essentiellement de contraintes d'usage des produits phytosanitaires au-delà de ce qu'impose la réglementation européenne. En effet, le standard SAI propose une liste de molécules non recommandées sous la forme d'une anticipation de modifications probables des différentes

réglementations dans le monde. Le cahier des charges de Roquette définit ainsi une liste restreinte de molécules autorisées pour le traitement des semences, insecticide, herbicide ou fongicide en fonction des stades de l'itinéraire technique. En revanche, il n'y a pas d'exigence imposée sur d'autres dimensions de la culture du pois comme, par exemple, des délais de retour ou modes d'implantation qui pourraient être favorables à une meilleure gestion préventive de la culture pour limiter les risques d'apparition de bioagresseurs. Pour autant, l'industriel encourage, de manière informelle, ses fournisseurs à respecter un délai de retour de 7 ans pour se prémunir au mieux du risque Aphanomycès.

Un audit est réalisé à la demande de Roquette pour certifier le score atteint par ses fournisseurs livrant du pois. Ces audits sont réalisés par des auditeurs accrédités par SAI qui proposent des pistes d'amélioration et sont conduits sur un échantillon représentatif des agriculteurs livrant chaque organisme intermédiaire. Ainsi les critères « phytos » précisés ci-avant ne contribuent que pour partie au score final. Pour les agriculteurs qui sont déjà certifiés HVE, ils entrent spontanément dans le niveau argent de SAI. Au total, l'objectif de Roquette est d'atteindre 100 % de leur livraison dans le standard Argent de SAI, à partir de cette certification de l'audit fait par échantillonnage. Par ailleurs, les coopératives reconnaissent aujourd'hui que ces contrats permettent une meilleure rémunération du pois, dont le prix de marché conventionnel reste très dépendant des fluctuations mondiales du blé et du soja (voir les travaux du Céréopa à ce sujet) : *« C'est la manière la plus rémunératrice de valoriser nos pois »* (Coopérative). Pour autant, les coopératives reconnaissent la difficulté à engager des agriculteurs dans ces cultures, malgré ces formules de prix qui parfois restent insuffisamment incitatives face aux risques et difficultés inhérents à cette production.

Malgré les efforts déployés par les coopératives et les négociants pour garantir un approvisionnement en pois, à la fois en volume et en qualité, les entretiens avec les agriculteurs révèlent des réticences assez fortes des agriculteurs à engager de plus grandes surfaces en pois. Les producteurs peuvent considérer ces changements comme des contraintes supplémentaires et des ajustements coûteux à leurs routines agricoles habituelles. Par conséquent, malgré la demande croissante pour les pois sur le marché, il reste des obstacles à surmonter pour inciter les agriculteurs à adopter cette culture, ce qui peut entraver la capacité des coopératives et des négociants à garantir un approvisionnement en pois.

Ainsi, l'enjeu pour le groupe n'est pas de définir un cahier des charges trop précis ou restrictif de pratiques car, d'une part, la diversité des pratiques des agriculteurs est trop large, et d'autre part, déjà suffisamment de freins limitent cette culture. Le groupe cherche plus à favoriser chez les agriculteurs une mise en cohérence de bonnes idées qu'ils testent ou pourraient tester grâce à l'audit réalisé avec SAI sur la diversité des standards mis en œuvre par leurs fournisseurs. *« Simplicité, cohérence, vraiment c'est deux grands mots qui nous guident »* (Roquette). Sur la base de ces audits, les organismes stockeurs peuvent capitaliser de nouvelles connaissances et voies de progrès.

2.6 Rapport à l'agroécologie selon la grille des 10 éléments de la FAO

Selon les responsables interrogés au sein du groupe Roquette, leur démarche fait d'abord référence à la construction de *« valeurs sociales et humaines »* dans le sens où cet engagement au travers du référentiel SAI dépasse la question des seuls impacts environnementaux. Pour l'industriel, les dimensions sociales liées aux conditions de travail et à la reconnaissance des savoir-faire des agriculteurs sont aussi majeures. L'importance d'avoir un bon relationnel avec les agriculteurs est fortement mis en avant. Ce pilier est étroitement lié à celui d'une *« gouvernance responsable »*. Ensuite, au regard de l'intérêt du développement des légumineuses, la démarche SAI pour la filière pois s'inscrit aussi, selon l'industriel, dans les piliers de biodiversité et de rotation des cultures, de résilience.

3. Cas d'étude des légumes transformés sous la marque de coopérative d'aucy, du groupe Eureden

Le groupe coopératif Eureden, créé en 2020, est issu de la fusion de deux coopératives bretonnes (Groupe d'aucy et Triskalia). Il réunit près de 20 000 agriculteurs-coopérateurs et 9 000 collaborateurs, principalement sur le bassin breton. Comme la plupart des coopératives agricoles en France, des engagements variés sont pris pour faire valoir la durabilité des pratiques de leurs agriculteurs dans un contexte de transition agricole et alimentaire. La marque du groupe Eureden, d'aucy, s'est engagée dans le lancement d'une nouvelle gamme de légumes transformés, les « Bien Cultivés », en s'adossant à la certification HVE. Cette gamme concerne la production de légumes frais (pois, haricots, flageolets, carottes) et secs (haricots rouges, pois chiches). Cette gamme est entrée dans les rayons à partir de 2021. Elle est vendue sous cette marque d'aucy qui reste une marque très connue des consommateurs (créée dans les années 1960).

L'approvisionnement de cette gamme provient directement de la production de légumes verts pour la transformation par des exploitations du groupe, principalement localisées sur le bassin breton et en polyculture-élevage (90 %) ; et indirectement de la production de légumes secs d'autres opérateurs localisés dans des bassins de production plus propices à la culture de légumes secs.

3.1. Direction du changement : une reconnaissance via la certification HVE

L'initiative de cette démarche vers l'agroécologie remonte à plus de 10 ans, face à la montée de la préoccupation environnementale des consommateurs qui ressort dans les enquêtes de consommation. A l'exception du bio, aucun autre produit sous la marque d'aucy ne valorisait des pratiques de durabilité sur le marché. Une commission interne réfléchit alors à développer une nouvelle différenciation sur le marché, pouvant apporter un supplément de valorisation économique et qui puisse aussi avoir un effet d'entrainement pour les agriculteurs désireux de faire connaitre la durabilité de leurs pratiques. Le projet agroécologique pour la France et l'entrée de l'agroécologie dans la législation française (article 2 du numéro), avec le lancement de la certification HVE, conforte la stratégie initiée au travers de la charte d'aucy : pour aider les agriculteurs volontaires à poursuivre la démarche de progrès interne entamée, un accompagnement à la certification HVE est mis en place. En ce sens, HVE légitime la stratégie du groupe.

« …ils [les agriculteurs] faisaient déjà très bien mais ils ne le valorisaient pas (…). Donc c'était aussi une manière pour eux de voir comment ils se positionnaient, certains étaient très proches, d'autres étaient plus loin, donc nous avons mis en place une charte d'aucy (…) puis la certification environnementale des exploitations agricoles a conforté cette démarche de progrès (…) pour que l'agriculteur puisse un peu se jauger et pour qu'on lui donne des pistes pour faire mieux (…). L'idée c'est, à travers ces démarches, de leur donner des idées d'amélioration » (Eureden)

C'est un organisme indépendant et agréé par le ministère de l'agriculture qui valide la certification environnementale atteinte par les exploitations agricoles. Le nombre d'exploitations HVE au sein du groupe a significativement progressé, rassemblant 62 agriculteurs en 2024 (Bretagne et Pays-de-Loire). Le groupe vise une transition progressive, « pas à pas », en accompagnant les agriculteurs sur des changements techniques par thème, comme ceux retrouvés dans la certification HVE.

3.2. Construction du marché : une mention valorisante « Bien Cultivés » de la marque d'aucy

Le marché du légume en conserve est assez concentré. Selon les entretiens conduits, les marques de la grande distribution occupent un peu plus de 60 % des ventes et trois marques nationales l'essentiel du marché restant (Bonduelle, d'aucy, Cassegrain). Peu après son lancement, le contexte inflationniste rend la démarche commerciale risquée face au différentiel de prix associé à cette gamme dans une telle

structure de marché oligopolistique. Mais quatre ans après son lancement, la gamme « Bien Cultivés » a réussi à se maintenir dans les rayons. Elle représente une niche de marché et n'occupe qu'une petite part du volume des ventes de légumes du groupe (moins de 5 %), tout comme le bio. Pour autant, c'est une niche en développement via aussi d'autres débouchés comme la restauration collective et que le groupe cherche à développer dans le cadre de la loi EGalim. Le groupe coopératif précise que si *« la part bio et la part HVE sont largement minoritaires par rapport au conventionnel classique dans nos volumes de vente, [ça] ne veut pas dire que les légumes issus des exploitations et vendus hors bio et hors HVE, [qu'] il n'y a aucun effort agroécologique derrière, ça veut juste dire que ce n'est pas forcément valorisé [via la gamme Bien Cultivés]. »*

La construction de cette filière et de ce marché est assortie d'une stratégie organisationnelle spécifique qui vise un effet d'entrainement plus large dans la transition agroécologique grâce à d'autres actions.

3.3. Développement des connaissances et mobilisation de ressources

Les agriculteurs mobilisés dans cette démarche ont permis de consolider les connaissances du groupe pour accompagner ses adhérents dans les *« bonnes pratiques »*. Ce capital cognitif sur les pratiques est aujourd'hui renforcé grâce à cette certification qui engage un appui technique dédié pour les agriculteurs engagés dans la gamme et un accès à des données techniques enregistrées. Ce conseil dédié se surajoute au conseil classique fournit par le groupe à tous ses agriculteurs. *« On a une personne dédiée chez nous pour les démarches de certification, c'est cette personne qui les accompagne, qui est aussi en contact avec les organismes certificateurs pour guider au mieux les agriculteurs, c'est la locomotive… ».* Elle étudie les données de ces exploitations, développe une expertise au plus près des besoins et capacités à changer des agriculteurs. Des journées dédiées sont aussi organisées pour rassembler les agriculteurs et discuter des pratiques. Le groupe insiste sur l'idée centrale que l'objectif est de partir des savoir-faire des agriculteurs, et non d'imposer des pratiques dans une logique top-down.

On remarque aussi que les agriculteurs engagés dans la démarche sont souvent mobilisés dans divers groupes d'échanges de connaissances (groupe Dephy, groupe 30 000, Groupement d'intérêt économique et environnemental…). Ainsi, ce sont en majorité des agriculteurs pro-actifs dans l'évolution de leurs pratiques qui s'engagent dans cette démarche. Le conseil technique dédié reste exclusivement fourni par la coopérative qui capitalise sur l'expérience de ces « groupes de progrès » d'agriculteurs. *« On connait les leviers… on collecte les éléments, on rassemble les données… on a accès aux registres phytos, cahiers de fertilisation, déclaration PAC… on compare les rapports et données… »* explique le conseiller technique en charge du suivi des exploitations de la gamme « Bien Cultivés ».

3.4. Construction d'une légitimité

La chartre d'aucy a été initiée pour accompagner la réflexion interne de valorisation de pratiques agroécologiques des agriculteurs. La création de la certification HVE devient alors un levier pour mettre en lisibilité la démarche initiée, lui conférant une légitimé : *« Il faut qu'on communique et qu'on donne à voir qu'il y a déjà des éléments vertueux dans nos productions, il faut donner à voir et en même temps encourager à continuer dans une démarche de progrès (…). Cela sert de « vitrine », d'» étendard » de la marque pour communiquer (...) et amène ainsi de la valeur à l'ensemble de la filière. »* (Eureden). Apposer le logo HVE sur les produits permet alors de porter à connaissance du consommateur la garantie que les pratiques agricoles, mises en œuvre sur l'ensemble de l'exploitation, cherchent à préserver les écosystèmes et à limiter les pressions sur l'environnement. La légitimité interne de la démarche est renforcée par un paiement additionnel auprès des agriculteurs engagés dans la démarche : 5 centimes par bocal vendu est directement reversé aux agriculteurs pour accompagner cette *« agriculture de progrès »*.

Par ailleurs, des portes ouvertes organisées par le groupe Eureden renforcent cette *« vitrine pour communiquer sur les pratiques agroécologiques »* et visent à sensibiliser tant la société civile que les agriculteurs. Plus largement, le groupe communique sur *« une agriculture plurielle et durable »* dans le sens où c'est un ensemble de démarches de progrès mobilisées au sein du groupe qui permettent d'avancer dans la transition agroécologique (HVE, AB, réseau Ecophyto, fermes Dephy…).

Le groupe mentionne par ailleurs que sur un marché international, ce standard reste difficilement valorisable. C'est d'ailleurs ce qu'a motivé le groupe Roquette (cas précédent) dans l'adoption du référentiel SAI ; tandis que la très grande majorité de la marque d'aucy est commercialisée en France. Enfin, comme dans bien d'autres cas étudiés dans ce numéro, le groupe ressent le manque de repères du consommateur parmi toutes les mentions valorisantes sur le marché. Une communication plus générale sur la certification HVE, qui serait appuyée par les pouvoirs publics est avancée comme nécessaire pour renforcer la légitimité externe de la démarche engagée.

3.5. Extension du réseau

Comme dans la plupart des cas étudiés de ce numéro, on retrouve une courbe en S d'adoption de l'innovation avec, au départ, peu d'agriculteurs engagés : *« ce sont des agriculteurs visionnaires qui ont démarré »*. La première année a démarré avec 8 agriculteurs, en 2023 plus d'une cinquantaine sont engagés[20] et, en 2024, 62. La volonté est d'engager aujourd'hui plus d'agriculteurs dans la démarche via le débouché de la restauration collective. La marque ne se serait pas engagée dans cette démarche si celle-ci ne faisait pas sens pour un grand nombre d'agriculteurs ayant le potentiel de s'y engager. La démarche se veut inclusive, chaque agriculteur volontaire peut entrer dans la démarche. HVE est vu comme une démarche offrant de la liberté car les agriculteurs peuvent entrer par différentes pratiques. La décision finale de fournir la gamme « Bien Cultivés » est malgré tout réalisée par la coopérative, qui cherche à s'assurer que les producteurs qui s'engagent, pourront maintenir leur certification à long terme et 100 % des agriculteurs déjà engagés sont passés sur la nouvelle version HVE de 2023.

Par ailleurs, le bassin de production d'Eureden n'a pas à ce jour de productions de légumes secs. Pour compléter la gamme, un approvisionnement est fourni par deux autres opérateurs plus spécialisés dans ces productions pour leur livrer haricots rouges et pois chiches HVE[21]. Ainsi, la stratégie de filière par un transformateur peut permettre d'engager plus largement d'autres opérateurs leur permettant, eux aussi d'expérimenter de nouvelles démarches de commercialisation, et de consolider leurs propres démarches d'engagement des agriculteurs vers l'agroécologie.

3.6. Gouvernance et sécurisation de la filière

Des contrats de production étant passés avec tous les agriculteurs d'Eureden pour assurer la traçabilité et s'assurer du respect de contraintes techniques propres aux légumes destinés à la transformation, les agriculteurs de la gamme « Bien Cultivés » sont identifiés par leur contrat. La contractualisation avant campagne, généralement établie sur des surfaces, permet de sécuriser les volumes de production nécessaires à l'outil de transformation. Les agriculteurs de la gamme « Bien Cultivés » bénéficient d'un complément de prix en fin de campagne (lié aux « 5 centimes » versés pour chaque bocal vendu) pour rémunérer l'effort des pratiques agroécologiques engagées. Par ailleurs, l'accompagnement à la certification et les coûts de certification par l'organisme certificateur sont pris en charge par la marque

[20] Certains témoignent dans la presse comme cet agriculteur dans la « France Agricole » n°4087 du 22 novembre 2024 pages 30-31.

[21] Au démarrage, la lentille faisait partie de la gamme mais des difficultés récurrentes de production (rendements très variables) et un manque de stabilité de la qualité organoleptique à l'appertisation en bocal a conduit à stopper ce référencement à ce jour.

d'aucy. La certification HVE apporte aussi d'autres avantages économiques aux agriculteurs tels que des crédits d'impôts, l'accès direct au niveau supérieur de l'éco-régime (63€/ha en 2023), un accès facilité à des aides financières telles que le dispositif « AGRI Invest » de la région Bretagne. En revanche, certains agriculteurs restent réticents à s'engager dans la démarche alors que leurs pratiques pourraient s'y prêter, avançant un excès de gestion administrative généré par une telle démarche qui engendre plus de contrôle par la procédure de certification. Comme l'observent Bono et Purseigle (2024) la moitié des agriculteurs déclarent un « ras-le-bol des normes, de l'administratif » dans une enquête auprès de plus 1 400 chefs d'exploitation. Pour autant, le groupe rappelle que la certification HVE représente seulement 2 audits d'une durée moyenne de 3h en 3 ans, s'appuyant sur des enregistrements existants.

3.7 Rapport à l'agroécologie selon la grille des 10 éléments de la FAO

Pour les représentants de la marque d'aucy interrogés, l'agroécologie fait d'abord référence à des modes de production s'appuyant plus sur des ressources naturelles afin de limiter l'usage des intrants chimiques, amenant à considérer la dimension « *efficience* » comme un des trois premiers piliers de la démarche, au sein de la grille agroécologie de la FAO. Le témoignage d'un des agriculteurs engagés dans la démarche illustre les investissements en agriculture de précision pour gagner en efficience dans l'utilisation des produits phytosanitaires. L'allongement des rotations et des investissements matériels sont promus. Des investissements dans le matériel agricole sont réalisés par le groupe coopératif lui-même au travers de projets de recherche et développement pour développer de nouveaux outils de traitements visant à réduire l'usage d'herbicides par exemple. Le but est de mobiliser le maximum de techniques alternatives aux phytosanitaires.

Les « *valeurs humaines et sociales* » et la « *co-construction et partage des connaissances* » constituent deux autres piliers centraux de la démarche selon eux : ces principes reflètent la volonté d'une gouvernance responsable associant au plus près le choix des agriculteurs et leurs connaissances. L'agroécologie est avant tout, selon eux, *« une démarche de progrès co-construite avec les agriculteurs »* et qui ne peut se diffuser que progressivement.

4. Discussion et conclusion

Ces cas illustrent plusieurs enseignements généraux sur la construction de l'agroécologie en France et les enjeux d'accompagnement de cette transition.

4.1. Construction d'une coordination renforcée sur le marché

D'abord, quelle que soit la lisibilité externe des standards pour le consommateur (directe pour la gamme « Bien Cultivés », indirecte pour le pois SAI), ils ont un effet structurant dans le développement des pratiques plus agroécologiques. La certification publique environnementale HVE mobilisée par ces deux démarches sert de support pour les légitimer.

Ces deux cas montrent aussi comment des démarches qualité s'appuient sur une formalisation contractuelle adaptée pour organiser la filière. Ces démarches reposent sur l'existence des contrats de production, qui renforcent la coordination avec l'agriculteur, au-delà du contrat coopératif classique liant les agriculteurs à leur coopérative. La structuration de filière est aussi renforcée avec le développement d'un conseil technique dédié et un accompagnement à la certification des exploitations (pour Eureden) ou des organismes stockeurs (pour Roquette).

Dans ces deux cas, c'est le maillon de la 1e transformation (Roquette, un groupe industriel, Eureden un groupe coopératif) qui a joué un rôle central dans l'émergence et la structuration de la démarche.

Un enjeu fort reste la poursuite de l'engagement de nouveaux agriculteurs dans la démarche et la diffusion des connaissances construites. Les agriculteurs les plus engagés peuvent servir de relais pour

la construction de ces apprentissages, selon la manière dont leurs connaissances et savoir-faire sont diffusés plus largement. Par exemple, Eureden organise des portes ouvertes où les agriculteurs relevant de la démarche des « Bien Cultivés » sont mis en avant, ce n'est pas encore le cas pour ceux engagés dans la filière Roquette.

4.2. L'agroécologie, une démarche de revalorisation des valeurs humaines et sociales

Ces cas illustrent aussi qu'au-delà de la construction de pratiques techniques permettant de réduire les impacts sur l'environnement, l'agroécologie s'ancre dans la valorisation de relations humaines et sociales liées à des modes de gouvernance amont-aval plus responsables, tant au regard de la reconnaissance des savoir-faire des agriculteurs et la co-construction des connaissances, que dans la volonté de mieux rémunérer leur travail. La rémunération finale de la production est supérieure à ce qui est pratiqué pour une production conventionnelle (*i.e.* hors de ces démarches). Pour autant, nous ne disposons pas de retour sur le bénéfice net généré pour l'agriculteur qui dépend d'un ensemble d'autres aides et s'évalue surtout à l'échelle de la rotation. Si ces organisations de filière plus coordonnées et co-construites engagent des coûts supplémentaires de coordination, de suivi, de certification, les opérateurs arrivent à trouver les voies de valorisation nécessaires sur le marché et dans des dispositifs d'aide publique pour assurer la rentabilité de ces démarches. En ce sens, la transition agroécologique est aussi une expérimentation collective de marché pour démontrer que l'organisation des filières d'amont en aval peut évoluer.

4.3. Hybridation des mentions valorisantes publiques et privées dans la transition agroécologique

Ces deux cas d'études s'adossent en grande partie à une même certification publique, HVE. Ils sont illustratifs du rôle que peut avoir la puissance publique en créant des signes de qualité officiel qui aident les opérateurs des filières à construire et à valoriser leur engagement dans la durabilité. Ce référentiel public aide à construire la légitimité d'une démarche privée en constituant une grille pour évaluer les pratiques agricoles au regard du contexte de production et de la filière concernée. En l'absence d'HVE, la marque d'aucy aurait créé sa propre grille. Du fait de la non-reconnaissance internationale d'HVE, Roquette s'est appuyé sur SAI avec une mise en équivalence pour les exploitations HVE. La question reste posée de savoir comment, au fil du temps, ces opérateurs sont susceptibles de faire évoluer HVE.

Par ailleurs, les opérateurs se rejoignent sur le fait que la légitimité externe de leur démarche se construit de manière plus spécifique au travers de leurs propres choix de communication, à défaut d'une communication publique élargie sur HVE qui est, à ce jour, jugée insuffisante.

4.4. Comment soutenir la valorisation de la diversité des productions dans ces filières ?

Nous observons que ces démarches se construisent filière par filière de production. Les contrats de production mis en place sont définis par production et n'engagent pas des itinéraires techniques valorisant, par exemple, une rotation autour de plusieurs productions liées aux différentes filières du transformateur. Ce cloisonnement dans l'organisation des filières appelle à de nouvelles réflexions pour favoriser la construction de démarches multi-filières renforçant la diversité des productions dans les territoires.

4.5. Quels systèmes d'information consolider pour un effet d'entrainement renforcé ?

Ces démarches avancent que le conseil technique auprès des agriculteurs est renforcé. Pour autant, les entretiens conduits n'ont pas permis de préciser comment sont organisés les systèmes d'information afférents à ce conseil technique, au-delà de la remontée d'informations techniques dans des tableurs requis pour la certification. La manière dont sont traitées ces données techniques sur les exploitations

pour construire ce conseil dédié est centrale. Se pose aussi des questions d'éthique dans la gouvernance de ces données comme le font remarquer Magrini *et al.* (2023) dans l'analyse du rôle joué par les contrats de production dans la transition agroécologique. Ces données peuvent-elles construire un « commun » (au sens d'Elinor Ostrom) à l'échelle du bassin de production pour consolider la compétitivité du territoire ? Pour un effet d'entrainement dans la transition agroécologique du secteur agricole français, comment la diffusion de ces savoirs peut servir d'autres bassins sans entamer la compétitivité construite du bassin initial où ces savoirs se sont construits ? Les opérateurs aval des filières sont-ils en capacité d'une gouvernance responsable polycentrique liée au développement de ressources territoriales d'approvisionnement variés ? Il serait, par exemple, intéressant de suivre comment ces démarches de filières, engageant plusieurs fournisseurs dans les approvisionnements, peuvent générer un apprentissage collectif élargi.

4.6. Conclusion

Ces deux cas d'étude de certification environnementale dans l'approvisionnement de filières végétales révèlent que l'échelle d'action de la certification HVE reste limitée. Dans les deux groupes étudiés, la certification HVE ne concerne qu'une partie des agriculteurs les approvisionnant plus largement pour toutes leurs productions. La raison semble d'abord liée à la capacité de ces segments de marché à générer une valeur ajoutée suffisante pour amortir les coûts de cette transition (notamment, pratiques dont les rendements peuvent être moindre, coûts liés au conseil technique dédié, à la traçabilité et logistique associées, à l'organisation de la certification). De plus, bien que le marché de la protéine végétale soit à plus forte valeur ajoutée que celle de la consommation traditionnelle des légumes, par exemple, l'incitation financière à l'adoption d'HVE n'y est pas plus forte puisque les autres transformateurs plus en aval ne sont pas prêts à rémunérer plus fortement une protéine de pois substituable par d'autres sources de protéines ; et du côté des légumes secs appertisés, si ce segment de marché se stabilise, il ne progresse pas significativement dans les ventes. Mais malgré ce développement limité, ces démarches constituent des espaces intéressants où peuvent se construire l'amorce d'une transition car ils cherchent à y construire un apprentissage collectif indispensable pour enclencher une transition à plus large échelle. Cette transition agroécologique prendra du temps et il est important que les opérateurs investissent autant chacune des différentes fonctions d'innovation, étudiées dans notre analyse, pour renforcer l'effet transformatif de ces niches d'innovation.

Éthique

Les auteurs déclarent que les expérimentations ont été réalisées en conformité avec les réglementations nationales applicables.

Déclaration sur la disponibilité des données et des modèles

Les données qui étayent les résultats évoqués dans cet article ont fait l'objet d'une notice d'information conformément à la réglementation RGPD.

Déclaration relative à l'Intelligence artificielle générative et aux technologies assistées par l'Intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

Les auteurs n'ont pas utilisé de technologies assistées par intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

ORCIDs des auteurs

Marie-Benoit Magrini : https://orcid.org/0000-0001-8027-7496

Auguste Breavoine : https://orcid.org/0009-0008-5811-0743

Loïc Mazenc : https://orcid.org/0000-0002-4778-0361

Eléonore Schnebelin : https://orcid.org/0009-0008-7500-6569

Contributions des auteurs

MBM : Conceptualisation, Méthodologie et rédaction initiale. **MBM, LM :** Investigation. **MBM, LM**, **ES, AB :** Analyse formelle, Rédaction, Révision et Edition. **MBM :** Supervision, acquisition de fonds**.** Tous les auteurs ont lu et approuvé le manuscrit final.

Déclaration d'intérêt

Les auteurs déclarent ne pas travailler, ne pas conseiller, ne pas posséder de parts, ne pas recevoir pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et ne déclarent aucune autre affiliation que celles citées en début d'article.

Remerciements

Les auteurs remercient les opérateurs interrogés et pour leurs retours apportés sur la version finale de cet article ; ainsi que Thomas Debril pour ces commentaires avisés.

Déclaration de soutien financier

Cette recherche a également été soutenue par le projet PPR SPECIFICS (ANR-20-PCPA-0008) financé par le Programme prioritaire de recherche français "Cultiver et protéger autrement" (PPR-CPA), qui fait partie du plan national d'investissement opéré par l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Références bibliographiques

Bono P.-H., Purseigle, F., 2024. Colères agricoles [WWW Document]. Esprit Presse. URL https://esprit.presse.fr/article/pierre-henri-bono-et-francois-purseigle/coleres-agricoles-45583 (accessed 12.8.24).

Braga F., 2015. The Sustainable Agriculture Initiative Platform: the first 10 years. Journal on Chain and Network Science 15, 27–38. https://doi.org/10.3920/JCNS2014.x015

Cholez C., Magrini M.-B., 2023. Knowledge and network resources in innovation system: How production contracts support strategic system building. Environmental Innovation and Societal Transitions 47, 100712. https://doi.org/10.1016/j.eist.2023.100712

Cholez C., Magrini M.-B., Galliano D., 2017. Les contrats de production en grandes cultures. Coordination et incitations par les coopératives. economierurale 65–83. https://doi.org/10.4000/economierurale.5260

Gehin B., Guéguen J., Bassot P., Seger, A., 2010. Répondre aux besoins spécifiques de qualité pour augmenter l'utilisation des légumineuses en transformation industrielle.

Guéguen J.J., Duc G., Boutin J.P., Dronne Y.Y., Munier-Jolain N., Tivoli, B.B., 2008. La filière protéagineuse : Quels défis? Editions Quae.

Magrini M.-B., Anton M., Chardigny J.-M., Duc G., Duru M., Jeuffroy M.-H., Meynard J.-M., Micard V., Walrand, S., 2018. Pulses for Sustainability: Breaking Agriculture and Food Sectors Out of Lock-In. Front. Sustain. Food Syst. 2, 64. https://doi.org/10.3389/fsufs.2018.00064

Magrini M.-B., Anton M., Cholez C., Corre-Hellou G., Duc G., Jeuffroy M.-H., Meynard J.-M., Pelzer E., Voisin A.-S., Walrand S., 2016. Why are grain-legumes rarely present in cropping systems despite their environmental and nutritional benefits? Analyzing lock-in in the French agrifood system. Ecological Economics 126, 152–162. https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2016.03.024

Magrini M.-B., Bettoni L., Bouroullec-Machado M., Cholez C., Dervillé M., Krajeski D., Nguyen G., 2023. Quelle singularité des contrats sur la production, en France, dans un contexte de transition des filières agricoles ? economierurale 119–140. https://doi.org/10.4000/economierurale.11830

M-B. Magrini, Salord T., Cabanac G., Amiot M-J., Barron C., Micard V., Weber M., Lullien-Pellerin V., 2025. Diversité des légumineuses dans les produits agroalimentaires sous marque : le positionnement africain par rapport à la situation mondiale (2010-2021). Innovations Agronomiques, 99, pp.259-273. ⟨10.17180/ciag-2025-vol99-art21⟩. ⟨hal-04929103⟩

Magrini M.-B., Thomas Alban Schneider Anne, 2014. Analyses multi-enjeux et dynamiques socio-économiques des systèmes de production avec légumineuses, in: Les Légumineuses Pour Des Systèmes Agroalimentaires Durables. pp. 339–412.

Magrini M.-B., Triboulet P., Bedoussac L., 2013. Pratiques agricoles innovantes et logistique des coopératives agricoles. Une étude ex-ante sur l'acceptabilité de cultures associées blé dur-légumineuses. economierurale 25–45. https://doi.org/10.4000/economierurale.4145

Poetz K., Haas R., Balzarova M., 2012. Emerging strategic corporate social responsibility partnership initiatives in agribusiness: the case of the sustainable agriculture initiative. Journ. Chain and Network Sc. 12, 151–166. https://doi.org/10.3920/JCNS2012.x010

Pour citer cet article : Marie-Benoit Magrini, Auguste Bréavoine, Loïc Mazenc, Éléonore Schnebelin. Le rôle des certifications environnementales dans la transition agroécologique de filières végétales. *Innovations agronomiques*, 2025, 100, pp.34-49. 10.17180/ciag-2025-Vol100-art04

CC BY 4.0 Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY 4.0)

https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue *Innovations agronomiques* et son DOI, la date de publication.

Les Appellations d'Origine Protégée Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel et de la Baie de Somme, signes officiels de qualité engagés dans l'agroécologie

Sophie PRACHE[1]

[1] Université Clermont Auvergne, INRAE, VetAgro Sup, UMR Herbivores, 63122 Saint-Genès-Champanelle, France

Correspondance : sophie.prache@inrae.fr

DOI : https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art05

Résumé

Cet article présente le cas d'étude des deux appellations d'origine protégée (AOP) françaises « Agneau des Prés-Salés » comme des cas illustratifs de démarches engagées dans l'agroécologie. Il est fondé sur un entretien avec des agents de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) et l'analyse des engagements des cahiers des charges. Il détaille la construction de ces deux démarches, dans leur genèse, leur organisation, les fonctions support à la construction du marché, les leviers mobilisés et les freins rencontrés. Si les opérateurs interviewés ne se réfèrent pas à l'agroécologie de prime abord, leur réaction aux éléments de l'agroécologie proposés par l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et les engagements des cahiers des charges, montrent que tous ces éléments résonnent finalement. On peut ici parler de niche d'innovation, puisque l'on constate une dynamique autour de l'expérimentation de pratiques pour préserver à la fois les caractéristiques du produit et les équilibres fragiles de ces écosystèmes partagés entre plusieurs utilisateurs, et que la première démarche initiée en a inspiré deux autres.

Mots-clés : ovins, viande, domaine public maritime, équilibres écologiques

Abstract: Prés-Salés du Mont Saint-Michel and Baie de Somme PDOs, two official quality labels committed to agro-ecology

This article presents the case study of the 2 French "Agneau des Prés-Salés" PDOs as illustrative cases of agro-ecological approaches. It is based on an interview with staff from the Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) and an analysis of the commitments made in the specifications. It details the construction of these two approaches, in terms of their genesis, organization, market-building support functions, levers mobilized and obstacles encountered. Although the operators interviewed did not at first refer to agroecology, their reaction to the elements of agroecology proposed by the FAO, and the commitments of the specifications show that all these elements resonate in the end. They can be considered an innovation niche, since we can observe a dynamic around the experimentation of practices that preserve both the characteristics of the product and the fragile equilibrium of these ecosystems shared by several users, and that the first approach initiated has inspired two others.

Keywords : sheep, meat, public maritime domain, ecological balance

1. Introduction

La filière ovins viande française est très impliquée dans les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), avec, en 2021, 19.1 % des abattages de viande ovine (exprimés en têtes à l'échelle nationale), devant le poulet (17 %), les gros bovins (5.6 %), le veau (5.5 %) et le porc (5.3 %) (Chatellier, 2024 ; Figure 1). Le Label Rouge, associé ou non à une Indication Géographique Protégée, y est prédominant (12 %) et le bio (AB) y est représenté pour 3 %. A cela s'ajoutent 3 produits AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel », « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme » et « Mouton de Barèges-Gavarnie ». Ces 3 AOP sont de petite taille (Figure 1), mais les deux AOP Agneau nous ont paru comme des cas illustratifs de démarches engagées dans l'agroécologie,

puisqu'il s'agissait, dans ce chantier 'Agroécologie et Marché' porté par les groupes Filière INRAE, d'analyser des démarches hors agriculture biologique (AB). L'objectif de cet article est de présenter la construction de ces deux démarches, dans leur genèse, leur organisation, les leviers mobilisés et les freins rencontrés, à partir notamment de l'analyse des cahiers des charges de ces deux AOP et d'un entretien de 2h avec 3 agents de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO). Les parties du texte en italique sont des verbatim.

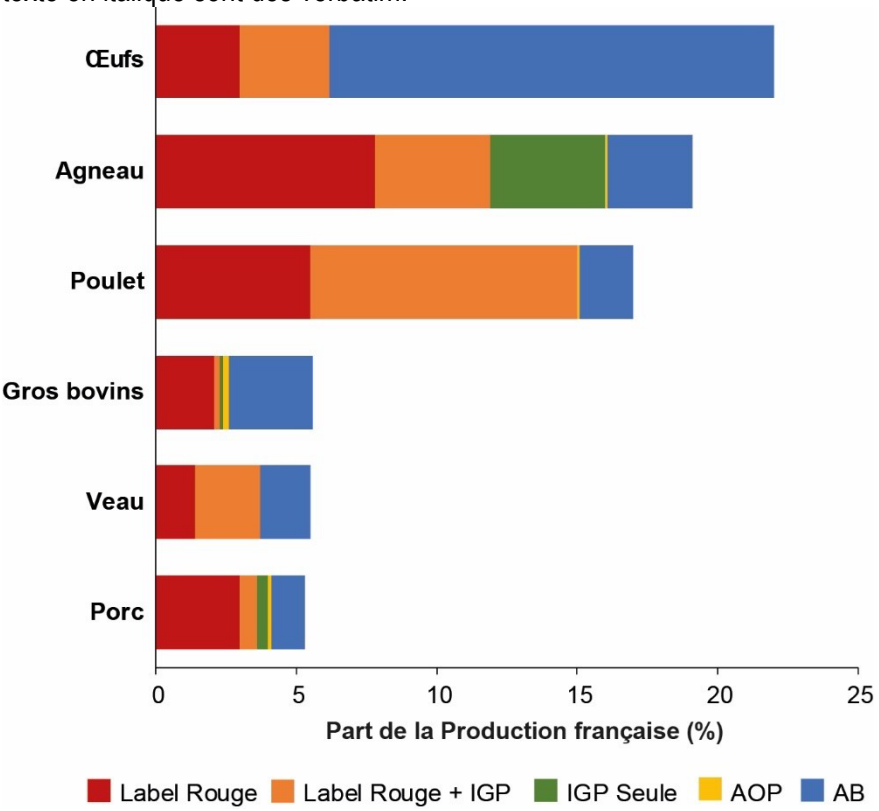


Figure 1 : Part de la production française (en nombre d'animaux abattus ou d'œufs commercialisés) en 2021 de plusieurs productions animales relevant des différents SIQO (dont Agriculture Biologique -AB-) (source : V. Chatellier, 2024).

2. Présentation de la démarche des AOP : genèse, enjeux et marché

2.1. Membres et missions

Les AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel » et « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme » sont deux appellations distinctes. Pour les deux, l'objectif initial était la protection de la production et de la dénomination car, du fait de la notoriété du produit, il se vendait beaucoup plus d'agneaux prés-salés que ne pouvaient en produire les éleveurs.

La démarche d'AOC était en gestation dans la baie du Mont Saint-Michel depuis le milieu des années 80. Les éleveurs ont d'abord créé 2 associations dépositaires des marques 'Agneaux des herbus' en Ille et Vilaine et 'Le Grévin' en Manche (marque enregistrée à l'Institut National de la Propriété Industrielle). L'appellation d'origine « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel » a abouti en 2009.

Bien qu'étant dans l'aire géographique, 'Le Grévin' s'est retiré du processus en 2006, considérant notamment que le cahier des charges de l'AOC imposait une durée de pâturage des agneaux sur les prés salés trop contraignante qui ne permettait pas une vente des agneaux pour Pâques, période de forte demande. Il y a alors eu scission entre certains éleveurs des Havres du Cotentin qui voulaient

continuer la démarche d’AOC et l’association ‘Le Grévin’. Ceci a abouti à la fusion des 2 syndicats dans ce qui est devenu l’Organisme de défense et de gestion (ODG).

L’AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel » regroupe aujourd’hui 10 éleveurs, répartis pour moitié dans le Sud de la Baie et pour moitié dans les Havres du Cotentin (Figure 2). A noter que l’association dépositaire de la marque ‘Le Grévin’ compte environ 70 éleveurs.

En baie de Somme, les éleveurs ont également d’abord déposé une marque en 1991 (‘Estran’), puis une demande de reconnaissance d’AOC en 1997 qui a abouti en 2007. L’équivalent européen, AOP, a été obtenu en juillet 2012. Ils sont maintenant 11 éleveurs dans l’AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme » (aire géographique autour des baies de Somme et d’Authie, Figure 3).

Ce sont les éleveurs et les abatteurs qui sont habilités. Bien que ces deux AOP soient de petite taille en nombre d’éleveurs (une dizaine pour chaque AOP) et quantité de viande produite (1 800 agneaux et 30 tonnes de viandes commercialisées pour l’AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel », 2 100 agneaux et 45 tonnes de viandes commercialisées pour l’AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme »), le produit a une très forte notoriété. Il est vendu dans 6 régions françaises (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-France- Comté, Bretagne, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie), même si les principaux débouchés sont locaux. Les points de vente sont principalement les boucheries, mais on trouve également le produit en grandes et moyennes surface, conserveries et épiceries fines (au-delà des restaurants).



Figure 2 : Localisation des éleveurs de l’AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont-Saint-Michel »

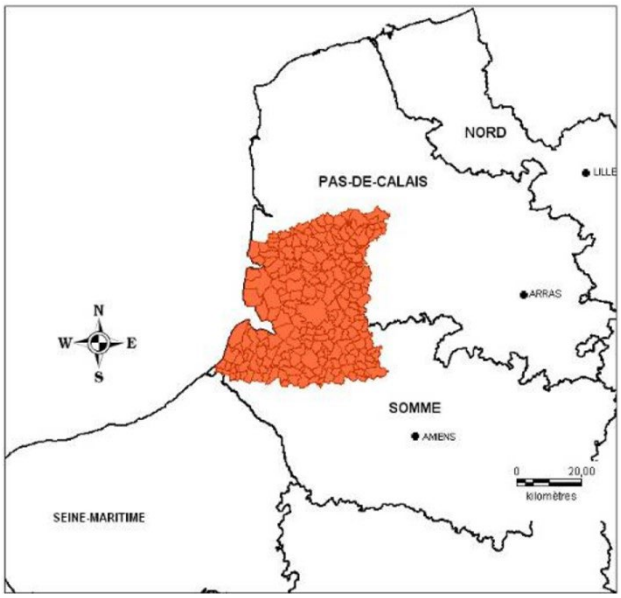


Figure 3 : Aire géographique de l'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme »

2.2. La direction du changement et le rapport à l'agroécologie

Les règles de conduite des animaux inscrites dans le cahier des charges visent à préserver à la fois les caractéristiques du produit et les équilibres naturels fragiles des prés salés. Les fondamentaux des 2 AOP mis en avant auprès des consommateurs sont les liens entre le produit et son terroir, à travers un élevage extensif sur des prairies naturelles (prés salés, aussi appelés 'herbus') constituées de plantes halophytes qui donnent à la viande son goût particulier. Le cahier des charges oblige à une durée minimale de pâturage sur les prés salés et il limite l'apport de concentré ou la durée de finition en bergerie (Tableau 1), tous facteurs importants de la qualité de la viande (Prache *et al.*, 2022). Dans l'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme », les troupeaux transhument : ils quittent l'exploitation pour pâturer les herbus jour et nuit (gardés par un berger collectif) et ne les quittent que pour être abattus ou finir leur engraissement durant quelques jours en bergerie. Dans l'AOP « Agneau des Prés-Salés du Mont Saint-Michel », les animaux peuvent, au contraire, rentrer tous les soirs en bergerie. La totalité des fourrages complémentaires à l'herbe des prés salés, et la majorité des aliments concentrés sont issus de l'aire géographique. L'apport d'ensilage est encadré (Tableau 1). Les animaux porteurs de lésions liées à une parasitose doivent être isolés et traités en dehors des prés salés, ce qui évite les impacts environnementaux correspondants. L'introduction de fertilisants autres que les déjections animales est interdite.

Tableau 1 : Quelques engagements du cahier des charges des 2 AOP Agneau des Prés-Salés.

Période de pâturage sur prés salés	Au moins 50% de la vie de l'agneau, avec un minimum de 70 jours pour l'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel » et 75 jours pour l'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme ».
Apport de concentrés au pâturage et/ou durée de finition en bergerie	Dans l'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel », l'apport de concentré est limité et réglementé : soit les agneaux ne reçoivent pas de complémentation en concentré lors de la période de pâturage des herbus et ils peuvent alors être finis en bergerie pendant 30 jours (si la finition commence avant le 1er septembre) ou 40 jours (si la finition commence après le 1er septembre), soit les agneaux reçoivent une complémentation le soir en bergerie lors de la période de pâturage (dans la limite de 400 g/j/agneau), auquel cas la finition en bergerie est interdite. Dans l'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme », la durée de finition en bergerie est limitée à 1 jour pour 4 jours de pâturage sur les herbus, avec un maximum de

	6 semaines.
Apport d’ensilage	La distribution d’ensilage de maïs est interdite dans l’AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel », tous les ensilages sont interdits dans l’AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme ».

Dans ces 2 appellations, les éleveurs ne sont pas complètement maîtres de leur foncier. Les prés salés sont sur le Domaine Public Maritime, lequel *« appartient à tout le monde et à personne »*. Les secteurs de pâturage correspondants sont identifiés par l’INAO et ses caractéristiques régulièrement examinées, afin de garantir l’aptitude des prés salés à produire des agneaux AOP. Une autorisation est donnée pour un certain chargement sur chacun de ces secteurs et l’INAO peut demander aux éleveurs en AOP de soulager le chargement si les disponibilités en herbe sont jugées insuffisantes. L’INAO n’a cependant pas la main sur les éleveurs qui ne sont pas en AOP. Il y a également des contraintes sur les caractéristiques des parcelles de repli utilisées en période de grandes marées (chargement, localisation, altitude maximum), qui avaient été réfléchies au départ de la démarche pour pouvoir offrir des garanties également sur les périodes où les animaux étaient retirés des herbus. Les éleveurs ont parfois des difficultés à trouver ces parcelles de repli, parce qu’elles doivent être accessibles et disposer d’un point d’abreuvement.

On note des évolutions dans les pratiques de gestion des prés salés, qui ne figuraient pas dans le cahier des charges. *« On marche et on apprend en avançant. On avait dit, le chiendent, c’est pas bon, et on s’est rendu compte que c’était aussi des niches écologiques pour certaines espèces, notamment lors des marées. Donc, aujourd’hui, on est plutôt dans une démarche de trouver l’équilibre entre chacun des partenaires et chacun des occupants des herbus »*. Des pratiques, initialement non prévues dans le cahier des charges, sont ainsi expérimentées et mises en place, comme le fauchage et le pâturage tournant avec pose de clôtures mobiles.

Lors de l’identification et de l’examen des secteurs herbus, l’INAO s’assure que les équilibres écologiques sont respectés, par exemple i) que le pâturage ne détruit pas les zones qu’il faut maintenir pour d’autres activités, comme la pêche (ce sont les zones d’obione (*Halimione portulacoïdes*), plante halophyte très sensible au prélèvement et au piétinement par les ovins, qui permettent le développement des bars) et ii) que les disponibilités en herbe sur les prés salés sont suffisantes pour que les agneaux soient alimentés à partir de l’herbu et non pas de ce qu’on leur distribue en bergerie. La gestion des prés salés vise ainsi à maintenir cet équilibre et la diversité floristique et faunistique de cet écosystème, et à permettre d’entretenir le milieu en évitant les effets délétères d’un piétinement excessif.

La position des opérateurs interviewés sur l’agroécologie a beaucoup évolué au cours de l’entretien. Au début, la position était clairement distante : *« Un terme assez vague, qui à la limite n’a pas vraiment de relation avec l’agriculture ; c’est plus un concept intellectuel qu’une réalité pratique ; ça ne m’inspire pas grand-chose ; on grenouille là-dedans, mais sans forcément intellectualiser le concept ; il y a des pratiques et des mesures, mais on ne met pas forcément ce terme-là derrière »*. Pour finir, lorsque nous avons présenté la grille de la FAO, par ces verbatim : *« ils résonnent un peu tous, ces principes de la FAO. Finalement, on coche toutes les cases »*. Presque tous les éléments de la grille FAO ont été cités et discutés par les personnes interviewées, hormis ‘économie circulaire et solidaire’, ‘efficience’ et ‘recyclage’, effectivement peu mobilisés dans ces AOP. La vision des opérateurs interviewés est résumée au Tableau 1. A noter qu’ils signalent que, de plus en plus, la valorisation et la viabilité économique d’une appellation est prise en compte lorsqu’elle est reconnue. *« Est-ce que c’est une filière qui permet à des êtres humains de vivre de cette production-là ? est-ce que c’est une filière qui sera viable demain ? comment réfléchir aux contraintes de production et au périmètre de l’aire géographique pour que ceux-ci ne soient pas bloquants à l’avenir ? »* Par exemple, la tension croissante entre l’évolution des abattoirs (spécialisation et régression de leur maillage avec leur regroupement au sein des territoires) et l’unicité de l’aire géographique (qui doit être une et unique pour l’appellation) challenge fortement les deux AOP et a même obligé à une révision récente de l’aire

géographique de l'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel » pour pouvoir intégrer un nouvel abattoir. Les opérateurs interviewés signalent également que la pression de l'environnement des éleveurs (certaines administrations tatillonnes, certains voisins d'origine urbaine, éleveurs concurrents en position économique favorable puisque ne respectant pas les contraintes pour l'appellation) peut obérer la résilience, notamment de l'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel ».

Tableau 2 : Vision des personnes interviewées sur les 10 éléments de l'agroécologie proposés par la FAO (dans l'ordre où les opérateurs ont eux-mêmes choisi de les aborder). Les phrases en italique sont des verbatims.

Gouvernance responsable	Le fait d'être reconnu comme ODG (ensemble de producteurs assurant une même production qui s'associent au sein d'une structure pour porter la démarche de reconnaissance d'un SIQO, de l'élaboration du cahier des charges à la protection et la valorisation du produit) L'INAO est organisée de telle manière que ce sont les opérateurs des filières AOP qui décident des orientations ou des reconnaissances des cahiers des charges
Co-création et partage de connaissances	*« Une appellation ne peut être qu'un collectif ; c'est bien ce collectif qui va partager ses savoir-faire et ses pratiques (empiriques ou nouvelles). La définition du lien au terroir, la formalisation des dénominateurs communs qui définissent le trait de famille d'une appellation c'est forcément en mode de co-création et au travers de partage de connaissances »*
Culture et traditions alimentaires	*« Reconnaissance que c'est une viande d'exception. Une AOP, c'est la consécration de pratiques, d'une culture, d'une tradition de consommation »*
Diversité	*« On cherche à maintenir l'écosystème et son équilibre dans lequel chaque type d'utilisateur a un rôle à jouer »* *« Tout le monde doit pouvoir utiliser ces herbus, qui sont du Domaine Public Maritime, dont i) les éleveurs, ii) la faune, diverse (poissons, crustacés, oiseaux -dont oies bernaches-) qui a besoin d'une diversité floristique et structurelle sur les herbus, et iii) les chasseurs »* *« Les chasseurs fauchent pour avoir suffisamment de visibilité ; c'est utile pour les oies bernaches et les ovins. L'obione est nécessaire au cycle de développement de certains poissons, il faut la préserver »*
Synergies	*« Plutôt que de voir les différents usages des herbus, qui sont du Domaine Public Maritime, comme en concurrence, il faut les voir, et de plus en plus ils sont vus ainsi, comme une nécessité d'entraide des uns et des autres, de synergies entre tous ces fonctionnements et ces fonctionnalités »*
Valeurs humaines et sociales	*« L'AOP est un fabuleux outil d'aménagement du territoire et de maintien des tissus ruraux en place, et du coup du maintien d'une agriculture porteuse de valeurs et porteuse aussi d'économie. Les valeurs humaines et sociales sont au cœur de la réflexion de la reconnaissance d'une AOP parce qu'elles sont porteuses d'une histoire »*
Résilience	*« Une AOP, ça doit être résilient puisqu'on reconnaît un produit qui a au moins 50 ans, mais plutôt des centaines d'années, voire un millénaire pour les prés-salés ».* *« De plus en plus, on prend en considération tout ce qui est valorisation et viabilité économique : est-ce que c'est une filière qui permet à des êtres humains de vivre de cette production-là, qui sera viable demain ?* *Cependant, la pression de l'environnement des éleveurs (administrations, voisins, concurrents) peut faire que la production ne soit pas résiliente »*

2.3. La construction du marché

La production et donc la commercialisation sont saisonnées, le produit agneau AOP « Agneau des Prés-Salés » est vendu entre juin et décembre. Les personnes interviewées considèrent que ce caractère saisonné ne pose pas de problème et peut même être un avantage, car c’est l’occasion de communiquer à l’ouverture et les gens attendent cette ouverture. Même si la vente d’agneau AOP « Prés-Salés » n’est pas possible à Pâques (elle n’est pas compatible avec les contraintes du cahier des charges), elle s’est beaucoup développée pour Noël et le jour de l’an. A la période de Pâques, les éleveurs du Mont Saint-Michel en AOP vendent leurs agneaux sous une autre marque (‘Agneau de la Baie’).

Le prix de vente du kg de carcasse est en moyenne supérieur de 50 % à 100 % à celui de l’agneau standard. Il faut signaler cependant que la rentabilité économique des élevages est obérée par la faible productivité animale (nombre d’agneaux produits par brebis), en lien avec les conditions pédo-climatiques difficiles et les risques plus élevés de mortalité (élevage à l’herbe, marche prolongée, risques d’enlisement). Ceci mériterait d’être quantifié. Il faut signaler également que la taille du collectif d’éleveurs est faible (une dizaine pour chaque AOP), ce qui fragilise notamment l’AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel » confrontée à la concurrence de marques privées. « *Quand on va défendre ces causes-là auprès des services administratifs autres que l’INAO, on nous oppose, mais enfin on est en train de parler de combien de tonnages ? Certes, on ne parle pas de beaucoup de tonnages, mais on parle quand même de quelque chose dont tout le monde se satisfait quand il s’agit de communiquer et que tout le monde a envie de maintenir : une carte postale du Mont Saint-Michel, c’est le Mont Saint-Michel avec des agneaux devant* ».

3. Les fonctions support à la construction du marché

3.1. Fonction de construction (et diffusion interne) des connaissances

Le milieu des prés salés est difficile, voire hostile, et ce sont les éleveurs qui sont les acteurs principaux. *« Le principe de toutes les appellations, et c’est d’autant plus vrai en en AOP « Prés-Salés », c’est que ça n’est pas reproductible ailleurs. Ce sont des choses qui restent de l’ordre du savoir-faire humain et des pratiques. Il s’agit d’un élevage extrêmement empirique et qui nécessite une connaissance du milieu très pointue (criches, par ex.). Cette connaissance du milieu s’enseigne d’éleveur à éleveur, d’ancien à nouveau, et d’un endroit à l’autre, on n’a pas les mêmes contraintes. Ça s’apprend sur le tas ou ça s’apprend avec le prédécesseur, mais au niveau de la profession, ça ne s’apprend pas »*. A noter que dans l’AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme », les troupes ovines sont gardées par des bergers, favorisant communication et alliance entre éleveurs. Les distributeurs sont impliqués, plus fortement dans l’AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme », puisqu’avant même la reconnaissance en AOP, les éleveurs avaient l’habitude de travailler avec les bouchers et les restaurateurs. Ces derniers assistent à l’assemblée générale de l’ODG et paient une cotisation (au kg d’agneau commercialisé). Cette organisation permet notamment d’avoir le retour rapide des bouchers et des restaurateurs et d’adapter les pratiques. A signaler qu’un problème commercial est survenu une année (certains agneaux ne se sont pas vendus). L’origine du problème n’a pas été élucidée, mais du fait du poids historiquement assez lourd des carcasses, celles-ci peuvent difficilement être commercialisées ailleurs que dans les débouchés classiques. Pour l’AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel », l’organisation est plus faible, seuls les bouchers paient une cotisation annuelle pour être dans la liste des bouchers commercialisant le produit.

3.2. Mobilisation de ressources et extension du réseau

Les chambres d’agriculture accompagnent les éleveurs d’un point de vue technique. Par ailleurs, le Conservatoire du littoral, gestionnaire de ces espaces littoraux, est un acteur qui réfléchit à ces

appellations, à leur évolution et leur impact possible. Enfin, le Groupe d'études des milieux estuariens et littoraux (GEMEL), qui a pour objectifs d'enrichir les connaissances sur ces écosystèmes et de favoriser les échanges entre les scientifiques et les usagers du littoral, porte une attention particulière aux estuaires picards (Somme et Authie, qui concernent l'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme »). Il est notamment chargé d'études et de suivis sur l'évolution écologique des différents secteurs des herbus, qu'il présente tous les ans en comité de suivi des pâturages. Il réalise par exemple des études sur l'évolution des roselières et du chiendent, montrant l'impact des différents utilisateurs de ce milieu et faisant évoluer les relations entre eux. « *C'est vrai qu'en baie de Somme, il y a encore 10 ans, les chasseurs et les éleveurs se tiraient dessus, ils ont enfin compris qu'en travaillant ensemble, il y avait plus à gagner que d'aller l'un contre l'autre, donc ça évolue* ». L'exemple de la gestion du chiendent maritime est souvent revenu au cours de l'interview. « *En baie du Mont Saint-Michel, il y a des partenariats qui se mettent en place avec les différents occupants, qu'ils soient chasseurs, conservatoires ou producteurs sur les herbus, parce que les intérêts des uns parfois recoupent les intérêts des autres. Les chasseurs sont d'accord pour faire une première fauche et puis les producteurs de prés-salés, eux, s'engagent à faire venir régulièrement leurs brebis et leurs agneaux pour pouvoir maintenir ces espaces-là. Donc, je pense que l'agroécologie, elle se pense aussi complètement en concertation avec l'ensemble des partenaires et occupants de ces espaces-là* ».

Le milieu est limité du fait des caractéristiques du terroir, ce qui limite l'extension propre de chaque AOP. Au Mont Saint-Michel, l'effet de chasse d'eau du petit fleuve côtier Le Couesnon, accentué avec les nouvelles infrastructures d'accès au site, a déplacé les sédiments (extension et/ou régression de certains herbus), mais les extensions ne correspondent pas forcément aux endroits où il y a des souhaits d'installation ou d'agrandissement d'éleveurs.

En Baie de Somme, la production est bien ancrée, avec un effectif stable d'éleveurs et un renouvellement de génération qui semble acquis. Au Mont Saint-Michel, en revanche, l'AOP est fragilisée et érodée par i) la concurrence de marques privées (hors appellation, donc), qui 'aspirent' l'appellation et profitent du différentiel de prix, sans en avoir les contraintes (« *Pour vendre l'agneau au même prix, je ne vais pas m'embêter avec l'appellation ; pourquoi je m'embêterais à rentrer dans l'appellation puisque j'arrive à vendre des agneaux qui ne sont pas contrôlés* »), et ii) une certaine pression sociale (riverains proches supportant mal l'odeur des animaux), spécifique à l'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel » car les troupeaux reviennent généralement en bergerie le soir. La loi Littoral, également, rend la construction de bergeries sur le littoral quasiment impossible, ce qui entrave le renouvellement des générations (« *il faut quand même être un sacré passionné et un sacré persuadé du truc pour avoir envie de se lancer dans une appellation comme l'appellation « Prés-Salés du Mont Saint-Michel »* »).

A l'inverse, il est intéressant de signaler qu'il y a eu une extension de la démarche par 'inspiration', c'est-à-dire que la démarche en a inspiré d'autres. L'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme » a ainsi bénéficié de la demande de reconnaissance d'AOC déposée par les éleveurs d'agneaux de pré-salé du Mont Saint-Michel (*« si eux peuvent le faire, pourquoi pas nous ? »*). *« Ils sont partis plus tard et sont arrivés avant »*. L'objectif de cette appellation était d'ailleurs principalement une meilleure reconnaissance de la production, et notamment une amélioration du prix. Le produit n'est pas tout à fait le même dans les 2 AOP (même si les animaux pâturent le même type de prairies -les prés salés-, les pratiques d'élevage sont un peu différentes), et les circuits de commercialisation sont également différents. Comme il y a largement plus de demande que d'offre, il n'y a pas de concurrence entre les 2 AOP. Les 2 ODG françaises se connaissent bien et communiquent, chacun est invité à l'AG de l'autre. *« On peut se servir de l'expérience des uns pour nourrir l'expérience des autres »*. En revanche, une autre AOP Prés-Salés, qui s'est inspirée des deux françaises et vient d'être enregistrée (AOP Gower Salt Marsh Lamb, au Pays de Galles, enregistrée en juillet 2023) peut poser problème, car son cahier des charges autorise la congélation contrairement aux 2 AOP Prés-Salés françaises. La France s'est d'ailleurs opposée à son enregistrement.

3.3. Relations aux pouvoirs publics

En Baie de Somme, l’action des pouvoirs publics locaux est saluée, elle appuie l’AOP. Elle favorise la concertation autour de sujets qui posent question. Sur la question de la contamination de l’eau, par exemple, la sous-préfecture, en charge des suivis, a lancé des études sur les sources potentielles de contamination par *Escherichia Coli* (troupeaux, potentiellement, mais aussi campings, stations d’épuration, etc.), sans délibérément incriminer les animaux comme cela a pu être le cas dans l’AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel », où les pouvoirs publics ont obligé les éleveurs à faire des retraits sur de longues périodes, sans analyser l’ensemble des causes possibles en amont.

3.4. Gouvernance et sécurisation des relations

Le fait d’être organisé en ODG et reconnu comme tel traduit une gouvernance responsable.

En Baie de Somme, tout le temps de l’instruction de la reconnaissance en AOC, les acteurs ont régulièrement augmenté les prix, en accord avec les bouchers et les restaurateurs. Ils avaient anticipé que, lorsqu’ils seraient en appellation, les contraintes du cahier des charges conduiraient à une augmentation des coûts de production, avec en parallèle une augmentation de la notoriété du produit. Cette concertation réfléchie entre éleveurs et metteurs en marché montre l’intérêt qu’avaient les différents maillons de cette filière à la reconnaissance en appellation et comment ils l’ont organisée et sécurisée. Dans la Baie du Mont Saint-Michel, les prix ont également augmenté après la reconnaissance en appellation, mais pas vraiment en concertation avec les metteurs en marché.

4. Limites et perspectives

4.1. Limites de l’étude conduite

Seul l’INAO a été interviewé (deux ingénieurs et un technicien), nous n’avons pas eu de contacts avec les autres maillons de la filière (éleveurs, abatteurs, distributeurs), mais l’INAO les connaît bien, et nous avons pu balayer largement l’ensemble des problématiques de ces deux filières en AOP. Le cadre de représentation de l’agroécologie par la FAO était utile pour couvrir les différentes filières représentées dans ce dossier (animal et végétal) ; nous l’avons complété avec celui proposé par Dumont *et al.* (2013) centré sur les filières animales.

4.2. Bilan de la démarche et ses perspectives

Ces deux AOP sont très engagées dans l’agroécologie, mais elles ne l’affichent pas explicitement. Elles continuent à expérimenter des adaptations dans la gestion des prés salés pour préserver cet écosystème particulier à l’origine des qualités particulières de la viande et d’autres services écosystémiques. Les personnes interviewées signalent cependant que ce n’est pas le cahier des charges lui-même qui met en avant le respect du milieu et l’attention aux équilibres de l’écosystème, ni qui les traduisent, mais plutôt les rapports d’experts. « *Il faudrait peut-être le faire un jour* », disent-elles.

La reconnaissance en appellation a permis à ces deux démarches de faire reconnaitre leurs pratiques et leurs produits, mais pas d’éviter le ‘siphonnage’ de notoriété, notamment pour l’AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel ». On peut parler de niche d’innovation, dans le sens où i) les innovations dans la gestion des prés salés se poursuivent et ii) la première démarche (AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel ») a inspiré deux autres AOP (« Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme » et « Gower Salt Marsh Lamb »).

Dix ans après leur reconnaissance, les deux AOP commencent à réfléchir à la révision de leur cahier des charges. Les moteurs en sont les changements d’environnement, notamment quant aux abattoirs

(comme discuté plus haut) et aux fournisseurs d'aliments (disparition de fournisseurs historiques, ce qui pose problème par rapport au respect du cahier des charges). Cependant, les fondamentaux des 2 appellations (méthodes d'élevage, temps de pâturage sur les herbus) sont ré-affirmés par les 2 ODG, même si certains éleveurs souhaiteraient distendre les contraintes pour pouvoir produire plus facilement, notamment dans l'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel » du fait de la concurrence de marques privées non AOP. Il y a également un souhait de rendre le cahier des charges plus 'intelligible' pour les consommateurs (notamment, faciliter la compréhension des conditions de production). Il y a également une réflexion sur certains critères, dont l'intérêt paraît maintenant discutable au regard des contraintes qu'ils entraînent pour les éleveurs (altitude maximum des parcelles de repli utilisées lors des grandes marées). A l'inverse, des pratiques à l'origine non envisagées parce que non utilisées, et interdites dans le cahier des charges pourraient présenter énormément d'avantages dans la gestion des prés salés (pâturage tournant), sans impacter le lien du produit à son terroir. La validation des évolutions des cahiers des charges est au final sous la responsabilité du Comité national et de la Commission européenne, qui veillent au lien du produit au terroir.

5. Conclusion

Ces deux démarches sont des cas illustratifs d'engagement fort dans l'agroécologie pour la filière ovins-viande. Il existe d'autres démarches engagées dans l'agroécologie dans cette filière, notamment le SIQO 'Agriculture biologique' et l'AOP Mouton de Barèges-Gavarnie, mais cette dernière concerne un type d'animal différent et très particulier (ovins adultes) et nous souhaitions étudier des démarches hors AB. Ces deux AOP produisent un produit à très forte notoriété. Le prix de vente est supérieur de 50 % à 100 % à celui de l'agneau standard, mais il faudrait quantifier la rentabilité économique des élevages correspondants, puisque la productivité animale est limitée par les conditions pédo-climatiques difficiles et les risques de mortalité sont plus élevés.

Il faut relever la dynamique autour de la recherche et de l'expérimentation de pratiques nouvelles pour préserver à la fois les caractéristiques du produit et les équilibres fragiles de ces espaces partagés entre plusieurs utilisateurs, en lien avec différents organismes, dont l'INAO, et des partenariats avec les différents utilisateurs ou gestionnaires de ces espaces particuliers. On peut parler de niche d'innovation, puisque la première démarche initiée a inspiré les deux suivantes. A signaler que la dernière démarche risque d'entrer en concurrence avec les deux premières, du fait d'engagements moindres.

La situation diffère entre les 2 AOP. L'une (l'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie de Somme ») apparait sereine, bien ancrée, avec un effectif stable d'éleveurs et un renouvellement des générations qui semble acquis ; la concertation avec l'aval (bouchers, restaurateurs) est organisée, réfléchie et sécurisée. L'autre (l'AOP « Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel ») apparait fragilisée et érodée, car le collectif, de petite taille, est confronté à des concurrents de taille plus importante qui se mettent en position économique plus favorable, en 'usurpant' la notoriété du produit sans respecter les contraintes du cahier des charges de l'AOP. A signaler que les deux AOP sont toutes deux confrontées à la problématique de regroupement des abattoirs au sein des territoires, en tension avec le bien-être animal et l'unicité de l'aire géographique.

Éthique

Non applicable.

Déclaration sur la disponibilité des données et des modèles

Les données qui étayent les résultats évoqués dans cet article sont accessibles sur demande auprès de l'auteur de correspondance de l'article.

Déclaration relative à l'Intelligence artificielle générative et aux technologies assistées par l'Intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

Les auteurs n'ont pas utilisé de technologies assistées par intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

ORCID de l’auteur

Sophie PRACHE : https://orcid.org/0000-0003-1660-5058

Contributions de l’auteur

Conduite de l’entretien, recueil et analyse des informations et données, rédaction du manuscrit.

Déclaration d'intérêt

Les auteurs déclarent ne pas travailler, ne pas conseiller, ne pas posséder de parts, ne pas recevoir pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et ne déclarent aucune autre affiliation que celles citées en début d’article.

Remerciements

Merci aux agents de l’INAO pour leur disponibilité et les échanges lors de cet entretien approfondi et passionnant.

Déclaration de soutien financier

Pas de soutien financier.

Références bibliographiques

Chatellier V., 2024. L’agriculture biologique et les produits animaux bio en France : après l’essor, le choc de l’inflation. INRAE Productions Animales 37(2), 7937.

Dumont B., Fortun-Lamothe L., Jouven M., Thomas M., Thichit M., 2013. Prospects from agroecology and industrial ecology for animal production in the 21st century. Animal 7, 1028-1043.

Legrand I., Sagot L., Prache S., Gautier D., Tessereau A., Lagarde E., Demarquet F., Siciliano L., Briantais D., Grisot P.G., Normand J., 2021. Ecolagno-Production de viande d’agneau selon des pratiques agro-écologiques: performances technico-économiques et perception par les consommateurs. Innovations Agronomiques 82, 95-109.

Prache S., Schreurs N., Guillier L., 2022. Review: factors affecting sheep carcass and meat quality. Animal 16, 100330.

Pour citer cet article : Sophie Prache. Les Appellations d’Origine Protégée Agneau des Prés-Salés de la Baie du Mont Saint-Michel et de la Baie de Somme, signes officiels de qualité engagés dans l’agroécologie. *Innovations agronomiques*, 2025, 100, pp.50-60. 10.17180/ciag-2025-Vol100-art05

CC BY 4.0 Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY 4.0)

https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l’article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue *Innovations agronomiques* et son DOI, la date de publication.

Lesieur Fleur de Colza : qualité nutritionnelle, pratiques respectueuses de l'environnement et juste rémunération des agriculteurs

Clementina SEBILLOTTE[1], Michel RENARD[2]

[1] Université Paris-Saclay, INRAE, AgroParisTech, Paris-Saclay Applied Economics, 91120 Palaiseau, France

[2] INRAE, Institut Agro Rennes-Angers, Université de Rennes, UMR IGEPP, F-35653 Le Rheu, France

Correspondance : clementina.sebillotte@inrae.fr

DOI : https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art06

Résumé

Au sein de la filière oléagineux, des démarches innovantes intègrent des critères de l'agroécologie. Parmi elles, cet article analyse la démarche Lesieur Fleur de Colza, devenue Lesieur Huiles engagées. Cette étude de cas est fondée sur des entretiens et des sources documentaires. Elle montre l'ambition de transition vers l'agroécologie d'une filière productrice d'huile alimentaire, au sein de la filière colza, en quête d'une plus forte durabilité. Les acteurs de cette démarche, lancée en 2004, sont liés par un cahier des charges commun qui a évolué au fil du temps, tant dans son contenu que dans ses modalités d'organisation des relations entre les partenaires impliqués. L'article décrit cette évolution et fait état des principales préoccupations agroécologiques qui animent la démarche : résilience (environnementale et économique), gouvernance responsable, co-création et partage de connaissances. Il analyse également les fonctions d'innovation portées par la démarche.

Mots-clés : huile de colza, agroécologie, cahier des charges, responsabilité sociétale de l'entreprise, fonctions d'innovation

Abstract: Lesieur Fleur de Colza: nutritional quality, environmentally-friendly practices and fair payment for farmers

Agroecology criteria are now an integral part of innovative approaches within the oilseed sector. This article analyzes the Lesieur Fleur de Colza approach, now known as Lesieur Huiles Engagées. This case study is based on interviews and documentary sources. It reveals the ambition of a food oil producer committed to greater sustainability in the rapeseed sector to make the transition to agroecology. Contributors to this initiative, launched in 2004, are committed to a shared set of specifications that have evolved over time, both in terms of content and the way that relationships between the partners involved are organized. The article describes this evolution and outlines the main agroecological concerns underlying the approach: resilience (environmental and economic), responsible governance, knowledge sharing and co-creation. It also analyzes the innovation functions involved in the approach.

Keywords: rapeseed oil, agroecology, specifications, corporate social responsibility, innovation functions

1. Introduction

1.1. La filière oléagineux

La France est le premier producteur européen de graines oléagineuses (FranceAgriMer, 2024). La filière oléagineux mobilise près de 60 000 producteurs d'oléagineux qui cultivent environ 2,1 millions d'hectares (moyenne 2018/19-2022/23) et produisent un volume moyen annuel de l'ordre de 5,9 millions de tonnes de graines. Le colza (3,9 Mt), le tournesol (1,6 Mt) et le soja (0,41 Mt) sont les principales graines oléagineuses produites en France (FranceAgriMer, 2024). D'autres espèces oléagineuses y sont produites en plus faible quantité (lin oléagineux, cameline, chanvre, …).

L'enjeu capital affiché par la filière oléagineux est l'enracinement de la souveraineté alimentaire « en recréant le lien de confiance dans le secteur agricole, de l'agriculteur au consommateur-citoyen » (Terres Univia, 2017). La dépendance française et européenne des protéines végétales importées, notamment du tourteau de soja pour l'alimentation animale, est très importante et le développement de cultures oléagineuses constitue un enjeu stratégique pour contribuer à réduire ce déficit (France : 46 % ; Europe : 66 %) (Economie et Statistiques, 2022). La filière oléagineux contribue déjà massivement à l'indépendance des protéines végétales, mais aussi à celle des huiles végétales, en France et en Europe.

La filière s'est construite sur sa capacité à donner de la valeur aux graines oléagineuses, pour l'ensemble des opérateurs, en utilisant toutes les fractions qui les composent (Terres Univia, 2017).

Les acteurs impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation des produits oléagineux sont nombreux.

Les semences utilisées par les agriculteurs sont produites par une cinquantaine d'établissements de multiplication de semences.

Les graines livrées par les agriculteurs sont collectées par environ 500 organismes collecteurs-stockeurs (coopératives, négoces) et ensuite transformées industriellement pour obtenir de l'huile et des tourteaux par le processus de trituration. Cette transformation est réalisée majoritairement en France par plus d'une trentaine d'usines de trituration, réparties sur tout le territoire de l'hexagone ; environ une douzaine d'usines se chargent du raffinage et/ou du conditionnement des huiles (Terres Univia, 2023 ; FranceAgriMer, 2024). Un petit volume des graines récoltées est utilisé directement en circuit court pour la production d'huile et l'alimentation du bétail.

Au total la filière oléagineux produit plus de 2,5 millions de tonnes d'huile brute destinée à la production d'huiles de qualité pour l'alimentation humaine, mais également pour satisfaire les besoins de l'industrie des biocarburants et d'autres applications non alimentaires des corps gras (oléochimie, ...). La filière produit également plus de 3.6 millions de tonnes de tourteaux non OGM riches en protéines, ressource essentielle pour l'élevage des monogastriques et des vaches laitières. Ces tourteaux constituent la matière première pour environ une soixantaine de fabricants d'aliments pour bétail (FranceAgriMer, 2024). Les co-produits de la transformation sont valorisés pour produire de l'énergie[22].

L'impact social de la filière est évalué à plus de 150 000 emplois directs et indirects. Il est estimé aujourd'hui qu'environ 90 % des foyers français consomment chaque jour des produits issus de la filière oléagineux française (Terres Univia, 2017).

La filière oléagineux a été reconnue par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) comme étant exemplaire dans sa structuration et sa capacité à produire de la valeur pour l'ensemble des maillons de la chaîne tout en répondant aux attentes des consommateurs et de la société (Terres Univia, 2017).

Les graines oléagineuses et les produits transformés issus de ces graines bénéficient d'une reconnaissance européenne et mondiale due au très haut standard de qualité sanitaire et fonctionnelle (qualité des huiles et des protéines produites, qualité des produits dérivés…) (Terres Univia, 2017).

1.2. Démarches de la filière oléagineux en lien avec l'agroécologie : choix des cas

Le terme agroécologie n'apparaît pas spontanément dans les discours des acteurs de la filière oléagineux et il ne se trouve pas non plus au centre du document réalisé par la filière en 2017 pour

[22] Par exemple, chez Saipol à Lezoux, les coques de graines de tournesol produites par l'atelier de décorticage sont valorisées dans des chaudières de biomasse pour survenir aux besoins en énergie du site. L'excédent de coques est utilisé par d'autres industries.

présenter son plan huiles et protéines végétales (Terres Univia, 2017). Cependant ce plan énonce le besoin de prendre en considération les impacts agroécologiques globaux des cultures. Il met en exergue : « l'aptitude des productions de la filière à être des solutions dans les transitions écologique, énergétique et dans l'essor de la bioéconomie bas carbone ; les conditions de production dans le respect des exigences de traçabilité et de durabilité (cahiers des charges, certifications de durabilité…) ; l'impact social de la filière (emplois directs et indirects, très nombreux consommateurs) » (Sebillotte *et al.*, 2020).

La filière souligne l'importance de la diversification des cultures, la promotion des méthodes de biocontrôle et la préoccupation des problématiques locales des groupes de producteurs avec l'objectif de positionner l'agriculteur au centre d'une » nouvelle démarche élargie à l'ensemble des piliers du développement durable, des productions et des débouchés » (Terres Univia, 2017). Les conditions de production, répondant à des exigences de traçabilité et de durabilité, souvent formalisées dans des cahiers des charges ou des chartes d'engagement mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national (charte Terre Oléopro pour la filière, charte Duralim pour l'alimentation animale, durabilité certifiée 2BS pour les productions et transformations destinées à la production de biocarburant…) sont également évoquées. Au sein de la filière oléagineux, on a pu également identifier des démarches innovantes relevant de pratiques agroécologiques qui concernent plusieurs maillons de la filière depuis la production jusqu'à la consommation.

Ces démarches répondent à des critères de l'agroécologie, même si elles ne se revendiquent pas de manière explicite de cette dénomination. Nous citerons, par exemple, Soja de France, Bleu- Blanc-Cœur, Lesieur Fleur de Colza, Lesieur Cœur de Tournesol, Sojasun, Oléoze.

Parmi ces démarches, nous avons choisi d'analyser le cas de l'huile Lesieur Fleur de Colza car il présente un ensemble de caractéristiques qui montre l'ambition de transition vers l'agroécologie d'une filière alimentaire en quête d'une plus forte durabilité au sein de la filière colza : des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, des efforts pour améliorer la biodiversité, l'attention particulière portée aux apports bénéfiques pour l'alimentation et la santé humaine, la co-construction d'un cahier des charges par l'ensemble des participants, la considération des préoccupations de recyclage pour le choix des emballages, la place donnée aux connaissances pour sous-tendre cette transition. Cette démarche concerne pratiquement tous les maillons depuis la production des semences jusqu'à la consommation finale, en passant par la production agricole, la transformation, le conditionnement et le recyclage des emballages. Cet itinéraire long suivi par le produit, marqué par l'intervention de nombreux maillons (dont deux étapes industrielles successives) et acteurs différents, constitue également un atout pour mieux comprendre les efforts d'innovation et de coordination organisationnelle et technique au sein des filières qui s'engagent vers plus de durabilité.

2. La démarche : de Lesieur Fleur de Colza à Lesieur Huiles Engagées

La démarche Fleur de Colza est lancée en 2004 à l'initiative de l'industriel Lesieur. Ce lancement coïncide avec le rachat de l'industriel par Sofiprotéol (devenu Avril en 2015). Elle est basée sur un cahier des charges évolutif et coconstruit par différents maillons de la filière oléagineux pour la production d'huile de colza à destination de l'alimentation humaine. L'huile de colza est particulièrement appréciée pour ses qualités nutritionnelles car elle est riche en acide gras oméga 3 alpha-linolénique, dont la population française est fortement déficitaire. Cet acide gras essentiel, nécessaire au bon développement et fonctionnement de l'organisme humain, est faiblement présent dans l'alimentation.

Le nouveau slogan lancé par Lesieur en 2004 résume l'importance donnée par l'industriel aux attentes des consommateurs au moment de la création de la démarche Fleur de Colza : « Un peu de Lesieur, un peu de vous, ça fait tout ». La mention Fleur de Colza naît de l'identification par la filière des attentes des consommateurs pour une huile riche en oméga 3 issue d'une filière française qui intègre de bonnes

pratiques agricoles[23]. L'objectif est de mettre en place une démarche de progrès dans la production de colza en engageant l'ensemble des acteurs concernés : agriculteurs, organismes stockeurs (coopératives et négoces) et deux industriels : Saipol et Lesieur. Ces acteurs sont reliés par un cahier des charges commun dont le respect est garanti par un organisme de contrôle indépendant. Cela permet d'assurer et de maîtriser les approvisionnements de la matière première et de garantir les pratiques mises en place par les acteurs partenaires.

2.1. Des relations contractuelles évolutives entre partenaires

Les signataires des premiers cahiers des charges de Fleur de Colza étaient Lesieur (raffinage, conditionnement et mise en bouteille d'huile à Coudekerque-Branche), Saipol (filiale d'Avril, pour la trituration des graines) et des organismes stockeurs. Ces derniers avaient la charge de contractualiser de leur côté, avec les agriculteurs, individuellement, pour répercuter les exigences du cahier des charges sur le maillon agricole de la filière. Actuellement Lesieur contractualise avec Saipol, qui à son tour contractualise avec les organismes stockeurs. Et ces derniers, à leur tour, contractualisent avec chaque agriculteur. Les quelque 500 à 1 000 agriculteurs engagés dans cette démarche sont situés historiquement dans le centre de la France (Chartres) en assurant ainsi l'ancrage local de la démarche. Ils participent, via leurs organismes stockeurs, à un dialogue permanent avec la filière qui se traduit par une évolution de leur cahier des charges. Pour ce qui est de la vérification du respect du cahier des charges, Lesieur contractualise directement avec un organisme vérificateur. Ce tiers indépendant demande aux organismes stockeurs et aux agriculteurs de lui ouvrir leurs portes pour effectuer une vérification du respect des exigences du cahier des charges. Les contrats signés par l'ensemble des partenaires sont annuels et les vérifications s'opèrent également une fois par an, en général après la récolte, en septembre-octobre. Pendant quelques années l'Organisation non gouvernementale (ONG) Hommes et Territoires, a été impliquée dans l'évaluation de la faune et la flore sur les exploitations participant à la démarche Fleur de Colza, apportant un regard externe sur les pratiques inscrites dans le cahier des charges pour l'amélioration de la biodiversité.

Dans le cadre de sa stratégie Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), et suite à la réalisation en 2019 d'une nouvelle enquête pour connaître les attentes des consommateurs et leur consentement à payer, l'industriel Lesieur décide de créer la démarche Huiles Engagées lancée en 2022 pour ses huiles Lesieur Fleur de Colza et Lesieur Cœur de Tournesol.

A partir de 2022, la démarche Huiles Engagées constitue le nouveau cadre au sein duquel sont définies les lignes directrices de Lesieur Fleur de Colza ainsi que son cahier des charges. La démarche Lesieur Huiles Engagées bénéficie d'une structuration en groupe de projet, incluant de nouveaux partenaires et permettant de multiplier les instances d'interaction entre eux dans des groupes de travail spécifiques. En plus des partenaires traditionnels de Fleur de Colza (agriculteurs, négoces, coopératives et industriels), de nouveaux acteurs participent au groupe de projet, comme l'institut technique agricole Terres Inovia, des représentants de Sofiprotéol, organisme financier et de développement de la filière, des acteurs de l'interprofession huiles et protéines (Terres Univia), ainsi que des agriculteurs élus issus de la Fédération des Producteurs d'Oléagineux formalisant ainsi les connexions de la démarche avec les acteurs du système de production dominant. L'organisme vérificateur indépendant, fait également partie du groupe de projet. Cet organisme a un rôle de vérification du respect du cahier des charges

[23] « À l'origine : une démarche motivée par la prise en compte des attentes des consommateurs, accompagnée dès le départ par une enquête annuelle menée sur le terrain par l'agence LinkUp et l'institut de sondage Ipsos. Ce Baromètre du bien-être durable et des marques® a notamment mis en évidence l'importance grandissante que les consommateurs français accordent à la qualité des produits alimentaires (55 %), l'intérêt des labels alimentaires (75 %) et la confiance au monde agricole (67 %) dans un contexte de méfiance vis-à-vis de l'agroalimentaire. » https://culture-agri.fr/fourchettefourche/lhuile-fleur-de-colza-une-filiere-engagee-dans-le-respect-de-lenvironnement/

dans les phases de production et de stockage qui est étendu à la vérification du versement de la prime à chaque maillon de la filière jusqu'à l'agriculteur et dont le montant est conditionné par les bonnes pratiques mises en place et les quantités produites. Selon les dispositions du référentiel, les organismes stockeurs doivent transmettre à Lesieur les Enquêtes Annuelles où sont renseignées les pratiques agricoles et procéder aux paiements des primes aux agriculteurs selon les modalités décidées par le Comité Huiles Engagées. Lesieur finance ces primes et Saipol est chargé de les distribuer aux organismes stockeurs.

L'organisme vérificateur est également garant du bon fonctionnement de la gouvernance globale de la démarche exercée par le Comité Huiles Engagées. Ce comité, constitué par l'ensemble des parties prenantes, à l'exception de l'organisme vérificateur qui a un rôle d'observateur, est co-présidé par la direction de Lesieur et par un élu agricole, représentant des agriculteurs. Il se réunit au moins deux fois par an pour prendre les grandes décisions de la démarche et valider les mises à jour du référentiel. Les lignes directrices de la démarche Lesieur Huiles Engagées pour l'huile Fleur de Colza sont formalisées dans un référentiel « Huiles Engagées » applicable à l'ensemble des acteurs partenaires. Le référentiel précise les exigences à respecter, les pratiques agricoles à mettre en œuvre par l'ensemble des acteurs participant à cette démarche, ainsi que les modalités de vérifications et de communication. Les mises à jour de ce référentiel sont validées par le Comité Huiles Engagées.

2.2. Un cahier des charges évolutif

Le cahier des charges sur lequel est fondée la démarche Lesieur Huiles Engagées a évolué au fil du temps tant dans son contenu que sur les modalités d'organisation des relations entre les partenaires impliqués.

Au moment du lancement (2004), le cahier des charges de Fleur de Colza cherche à garantir au consommateur notamment l'origine française tracée de l'huile de colza et de bonnes pratiques agricoles. Plus tard (2005-2006), le cahier des charges évolue en limitant le choix variétal à une liste positive d'une vingtaine de variétés particulièrement riches en oméga 3 afin d'augmenter le taux de cet acide gras dans l'huile produite. En 2007 commence un travail sur la notion d'impact environnemental avec l'intégration progressive dans le cahier des charges de pratiques allant dans le sens de l'agroécologie. Sont également ajoutées au cahier des charges des recommandations favorables à l'agroécologie parmi lesquelles les agriculteurs peuvent faire leur choix. En 2009 se met en place une traçabilité physique totale entre la parcelle et la bouteille avec isolement des lots de graines. A partir de 2010, des contrôles externes pour vérifier le respect du cahier des charges par les partenaires sont réalisés par un organisme indépendant. Entre 2022 et 2024, le cahier des charges de Fleur de Colza va encore évoluer pour garantir, à côté de l'origine française des graines de colza et des pratiques durables -elles aussi en évolution-, la juste rémunération des agriculteurs. Le cahier des charges actuel, publié en avril 2024, cherche à valoriser les « pratiques agricoles promouvant la résilience des cultures et plus respectueuses de l'environnement. Selon les Pratiques Agricoles mises en place, une prime sera versée aux agriculteurs engagés pour une Juste Rémunération des efforts et risques consentis » (Lesieur, 2024).

2.3. Les engagements

Une étude montre que lors de la fabrication d'huile de colza, 71 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la phase agricole – notamment des engrais –, 10 % des emballages, 12 % du transport (FNCG et ITERG, 2012).

Depuis l'origine de la démarche, les agriculteurs impliqués dans Fleur de Colza s'engagent à respecter un cahier des charges spécifique avec des engagements qui eux ont évolué au fil des ans. Parmi ces engagements on peut citer la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec une moindre utilisation d'engrais azotés et de produits

phytosanitaires lesquels seraient appliqués uniquement si nécessaire en raisonnant leurs doses au plus juste pour satisfaire les besoins de la culture. L'utilisation de variétés certifiées tolérantes aux maladies et à forte teneur en huile avec une richesse en oméga 3 particulièrement élevée ont fait également partie des engagements des agriculteurs. Au fil des années ont été ajoutées au cahier des charges une dizaine de recommandations favorables à l'agroécologie parmi lesquelles les agriculteurs peuvent choisir, mais doivent s'engager au moins sur une recommandation. Parmi ces recommandations figurent des actions pour favoriser la biodiversité comme l'observation régulière des populations d'insectes ravageurs ainsi que leur piégeage pour évaluer leur nuisibilité et pouvoir déterminer le moment optimal d'intervention. On peut citer également des recommandations sur le choix d'un précédent favorable à la culture de colza et sur la rotation des cultures, qui est calculée avec un retour du colza sur les parcelles tous les trois ans afin de limiter la présence de mauvaises herbes.

Depuis les semis 2022[24], et dans le cadre de la nouvelle démarche Lesieur Huiles Engagées, le cahier des charges de la production agricole, axé sur des pratiques agricoles durables, a été organisé en 3 paliers (tableau 1). Le palier 1 comporte 3 pratiques que les agriculteurs doivent obligatoirement mettre en place pour obtenir l'implantation d'un colza robuste[25]. Le palier 2 concerne la nutrition et le travail du sol. Il se décline en trois pratiques parmi lesquelles l'agriculteur doit en respecter au moins une au choix pour valider le palier. Le palier 3 ou palier maximum concerne l'Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT) et la biodiversité. Il se décline en quatre pratiques parmi lesquelles l'agriculteur doit en choisir deux s'il souhaite que le palier soit validé. La rémunération de l'agriculteur sera faite en fonction du nombre de paliers validés et des quantités récoltées. Auparavant, et cela depuis la création de la démarche, les agriculteurs recevaient une prime à la tonne de colza produite, mais cette rémunération n'était pas corrélée à l'effort environnemental réalisé.

Tableau 1 : Cahier des charges Fleur de Colza. Guide de pratiques pour la culture de colza (Lesieur, 2024)

PALIERS	PRATIQUES	OBJECTIFS
Palier 1 **Culture robuste** ***Les 3 sont obligatoires***	1. Variétés adaptées au contexte	L'objectif est d'avoir des variétés à bon potentiel de rendement, avec un bon comportement phoma, élongation et verse pour convenir aux levées précoces qui sont recherchées dans la démarche colza robuste
	2. Semis à une date optimale et dans de bonnes conditions	L'objectif est d'obtenir une levée précoce et homogène pour une bonne croissance automnale des plantes
	3. Densité de semis adaptée à la situation de la parcelle	L'objectif est d'avoir une densité de plantes optimale : • suffisante pour atteindre le potentiel de rendement • pas trop élevée, pour éviter l'élongation des plantes et des pieds chétifs peu robustes

[24] En magasin en 2024 : le temps du cycle cultural, de la transformation et de la mise sur le marché.

[25] Il s'agit d'une plante qui va mieux s'implanter : *« Un colza robuste permet de sécuriser la réussite de la culture. Il est, en effet, peu sensible aux dégâts des bio-agresseurs et aux aléas climatiques et exprime son potentiel de rendement tout en nécessitant peu d'intrants. »* https://www.terresinovia.fr/documents/41383/4679953/Tableau-de-bord-Outillage-TI2021.pdf/b1b5b2ac-5dab-fdf0-e22e-a89a7fa2c849?t=1669382220466

Palier 2 **Nutrition & travail du sol** ***Palier 1 + une pratique parmi les 3***	4. Assurer une bonne nutrition phosphatée à l'automne	L'objectif est d'éviter une carence en phosphore pour ne pas limiter la croissance et obtenir un colza robuste
	5. Assurer une bonne nutrition azotée	L'objectif est que la croissance de la plante ne soit pas limitée par une carence en azote, et de favoriser des apports alternatifs aux engrais minéraux : fertilisants organiques, colza après des cultures riches en azote, association avec légumineuses gélives
	6. Travail du sol adapté à l'état de la parcelle	L'objectif est de préserver l'humidité pour favoriser la levée précoce et homogène recherchée dans la démarche colza robuste, en limitant le travail du sol au strict nécessaire pour avoir une structure du sol poreuse, pour gérer les résidus et contrôler les adventices et ravageurs
Palier maximum **IFT & biodiversité** ***Palier 2 + 2 pratiques parmi les 4***	7. Désherbage mécanique	L'objectif est de réduire l'IFT herbicides
	8. Mélange de la variété d'intérêt avec une faible proportion d'une variété à floraison très précoce	L'objectif est d'attirer les méligèthes sur une variété à floraison très précoce pour réduire la population sur la variété d'intérêt
	9. Utilisation d'un produit de biocontrôle	L'objectif est de remplacer un produit phytosanitaire (réduire l'IFT)
	10. Pratiques favorables à la biodiversité	L'objectif est de favoriser les insectes pollinisateurs ; à l'échelle de l'exploitation via des ruches, des bandes fleuries ou la floraison des plantes en bordures du champ

Les exigences du cahier des charges concernent également la phase de stockage. A la récolte, les lots de graines destinés à l'élaboration de l'huile Lesieur Fleur de Colza ont fait pendant plusieurs années l'objet d'une ségrégation physique par la coopérative ou le négoce. Les organismes stockeurs devaient isoler les lots, les stocker séparément et en assurer la traçabilité physique. Pour vérifier le respect du cahier des charges, l'organisme de contrôle indépendant réalisait des audits chez les agriculteurs et chez les organismes stockeurs.

Dans le cadre de la démarche Huiles Engagées, il a été décidé à partir de la récolte 2023 de remplacer la procédure de traçabilité physique des graines de colza par une traçabilité des données, déclarative, réalisée par les agriculteurs, gérée par les organismes stockeurs et vérifiée par l'organisme vérificateur. De cette manière, les fonds dédiés à la pratique onéreuse de la traçabilité physique peuvent être versés aux agriculteurs en fonction de leurs efforts pour mettre en place une agriculture durable. Acheter une bouteille d'huile Lesieur Fleur de Colza contribue aujourd'hui à mieux rémunérer les agriculteurs engagés dans une démarche de transition écologique. En phase de transformation, les industriels Saipol et Lesieur effectuent des analyses de la qualité du produit, en revanche l'arrêt de la traçabilité physique ne permet plus de renseigner sur la façon dont les graines à l'origine de l'huile présente dans chaque bouteille ont été produites. Toutefois l'origine France des graines est garantie et des bilans massiques sont mis en place pour assurer les consommateurs sur le fait que les volumes d'huile Fleur de Colza produites correspondent aux volumes de graines issues des surfaces appliquant le cahier des charges Huiles engagées.

Pour contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, la bouteille soufflée par l'industriel Lesieur est basée sur une préforme en 100 % PET recyclé et recyclable qui, d'après la base Empreinte

de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), accessible publiquement, a le facteur d'émission de carbone le plus bas parmi les matériaux plastiques adaptés pour l'emballage disponibles actuellement. Par ailleurs, à l'occasion de la rénovation de son site Coudekerque-Branche en 2019, la préforme de la bouteille a été allégée de 34 à 27 g, permettant des économies de plastique vierge. Enfin, l'optimisation de la palettisation permet d'optimiser le chargement des camions en sortie d'usine et ainsi de réduire les émissions du transport aval.

2.4. Lesieur Fleur de Colza et agroécologie

Certains des moteurs qui guident les acteurs dans la mise en œuvre de la démarche Lesieur Fleur de Colza puis Lesieur Huiles Engagées font partie des items constitutifs de la grille de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) caractérisant l'agroécologie.

Selon les acteurs interviewés, les deux premières préoccupations agroécologiques qui animent la filière Lesieur Fleur de Colza puis Lesieur Huiles Engagées, en rapport avec la grille FAO, sont la résilience (environnementale et économique) et la gouvernance responsable. Toutes deux sont reliées par la confiance qui doit exister entre les maillons de la filière. La troisième préoccupation mise en avant par Lesieur est la co-création et le partage de connaissances en tant que facteurs permettant d'accélérer la démarche.

2.4.1. Résilience

Pour la démarche Lesieur Fleur de Colza, puis pour celle de Lesieur Huiles Engagées, la résilience est considérée comme le facteur clef qui permet de mettre en sécurité durablement les filières nourricières. Cette résilience passe par une juste rémunération des agriculteurs qui peut être assurée par une prime additionnelle, mais aussi par une augmentation de la marge brute due à une réduction de traitements chimiques et de passages sur la parcelle. Cette diminution dans l'utilisation d'intrants ainsi que la réduction de la dépendance des énergies fossiles dans toutes les étapes de la démarche, contribuent à la résilience environnementale.

2.4.2. Gouvernance responsable

La recherche de résilience est inséparable de la gouvernance responsable qui chez Fleur de Colza a pris au fil du temps la forme d'un comité de parties prenantes au sein duquel les questions sont discutées, dans le respect de la charte éthique du groupe Avril, pour la prise des décisions concertées. Ce comité s'appuie sur les contrôles des organismes vérificateurs et sur les recommandations résultantes des échanges de connaissances entre les parties prenantes.

2.4.3. Co-création et partage de connaissances

La co-création et le partage de connaissances sont possibles grâce à la mise en place d'un dispositif partenarial qui permet un dialogue continu avec les agriculteurs et les organismes stockeurs pour bâtir les cahiers des charges. Pour assurer la neutralité, ces échanges sont animés par un intervenant extérieur. L'évolution envisagée pour ce cahier des charges est l'intégration croissante de pratiques agroécologiques selon deux axes de travail en matière des connaissances : d'une part la redécouverte des pratiques et des arbres décisionnels basés sur la mobilisation des connaissances déjà existantes autour du concept de plante robuste ; d'autre part, l'exploration de connaissances en partenariat (agriculteurs, organismes stockeurs, institut technique de la filière) avec un axe expérimental d'évaluation de pratiques agroécologiques au niveau territorial (par exemple le projet Ecophyto PIC R2D2 situé en Bourgogne).

2.4.4. D'autres préoccupations agroécologiques

Au-delà des pratiques classées dans les trois items considérés comme prioritaires (résilience, gouvernance responsable et co-création/partage de connaissances) pour Fleur de Colza par les acteurs de la filière, d'autres pratiques mises en œuvre par la démarche trouvent leur place dans la grille FAO de l'Agroécologie.

Économie circulaire et solidaire: dans le cadre des pratiques agricoles pour obtenir une plante robuste au sein de la démarche Lesieur Huiles Engagées, la capacité de la culture de colza à recevoir et à valoriser des intrants organiques issus de l'élevage est encouragée et s'inscrit dans un processus d'économie circulaire.

Recyclage : l'huile de colza est conditionnée dans une bouteille en PET 100 % recyclé et entièrement recyclable. La démarche d'amélioration de la bouteille se poursuit, avec l'objectif d'améliorer encore le processus de recyclage. A plus long terme, il est envisagé de mettre en œuvre des matériaux alternatifs, biosourcés, toujours recyclables, voire biodégradables. Mais pour que cette nouvelle étape puisse avoir lieu, il faudrait que le développement de filières de compostage industriel soit par ailleurs assuré : il ne s'agit pas d'une initiative que Lesieur peut mener à bien de manière isolée. Par ailleurs, Lesieur participe à des actions pour le développement du réemploi en vrac, recharge ou consigne afin de réduire l'impact de ses emballages.

Diversité : le colza, en tant que culture mellifère, contribue à la biodiversité. Cela dit, cette capacité ne pourra complètement s'exprimer que si le territoire dans lequel le colza est implanté est également diversifié (haies, bandes fleuries) et donc en mesure de prendre le relais en matière de présence de fleurs à disposition des insectes quand la floraison du colza est terminée.

Culture et tradition : l'huile Fleur de Colza ne s'inscrit pas a priori dans une démarche de culture et tradition. Cependant cette huile, issue de graines produites selon un cahier de charges qui vise la réduction de l'impact environnemental, contribue à favoriser des régimes alimentaires sains en raison de sa forte teneur en acide gras oméga 3. La démarche Lesieur Fleur de Colza concourt ainsi à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tout en préservant la santé des écosystèmes.

Efficience : la démarche se revendique d'une efficience à long terme, basée sur les fonctions des écosystèmes et sur leur stimulation, permettant de réduire la dépendance aux intrants tout en produisant des rendements corrects. Il s'agit d'une efficience au sens large, globale, au niveau des écosystèmes, à laquelle Fleur de Colza dit contribuer, entre autres, par son cahier des charges pour produire des colzas robustes, par ses exigences en matière d'économie circulaire et de recyclage.

3. Les fonctions d'innovation de Lesieur Fleur de Colza pour construire un nouveau marché dans la filière

La démarche Fleur de Colza remplit certaines des fonctions d'innovation qui caractérisent la construction progressive de nouveaux marchés (Geels et Raven, 2006, Magrini, 2023).

La naissance de Fleur de Colza a été marquée par un objectif précis de différentiation de l'huile de colza alimentaire afin qu'elle réponde aux attentes des consommateurs, identifiées par une première étude. Ces attentes ayant changé dans le temps, la fonction direction du changement a évolué au fil des années et avec elle le contenu de l'objectif de différentiation : les premières attentes des consommateurs portaient sur la disponibilité d'une huile d'origine française issue de bonnes pratiques agricoles ; actuellement ce sont les durabilités environnementale et sociale qui sont devenues prioritaires en matière de différenciation. Après l'étude menée en 2003 d'autres évaluations des attentes des consommateurs ont été réalisées par Lesieur. Les orientations stratégiques en cours se fondent sur l'étude consommateur de 2019 et actuellement une nouvelle étude est en phase d'analyse, inscrivant la filière Fleur de Colza dans une démarche d'adaptation continue aux préférences des consommateurs.

Au fil des années, et en particulier avec son adhésion à la démarche Huiles Engagées, les fonctions de coordination et de gouvernance de la filière Fleur de Colza ont évolué vers un accroissement des interactions entre les parties prenantes (démarche par projet, création d'un comité de pilotage, réunions en groupe de travail). On observe également une formalisation croissante de ces interactions avec la rédaction, dans la période récente, d'un référentiel servant de repère à tous les acteurs impliqués dans

la démarche. La fonction relative à l'élargissement du réseau des acteurs a permis à la filière de se construire en accédant à de nouvelles connaissances et compétences. Par exemple, l'évolution de Fleur de Colza vers la démarche Huiles Engagées, a conduit à étendre le réseau des acteurs au-delà de la filière colza, par exemple à des membres de la filière tournesol ou de l'interprofession des huiles et protéines végétales, créant ainsi des synergies entre les produits Fleur de Colza et Cœur de Tournesol. Pendant quelques années, la démarche a bénéficié de l'implication de membres d'une ONG environnementale qui ont contribué à l'évaluation de la faune et de la flore sur les exploitations. La collaboration développée entre l'équipe juridique de Lesieur et l'organisme vérificateur extérieur dans le but de co-construire le référentiel Huiles Engagées a permis une montée en compétences à l'intérieur de Lesieur. Dans cet élargissement du réseau des acteurs, les représentants des consommateurs sont, cependant, restés en dehors du dispositif. Toutefois leur intégration à l'avenir est considérée par la filière. D'autres modalités potentielles d'élargissement du réseau passent par le caractère inspirant de la démarche qui motive d'autres acteurs, comme par exemple des organismes stockeurs, à proposer à Lesieur de nouvelles démarches de différenciation avec des cahiers des charges fondés sur d'autres critères. Cependant, pour le moment, leur intégration dans le réseau ne fait pas partie des objectifs de Lesieur.

Le dispositif organisationnel et technique qui sous-tend la démarche reflète les évolutions des priorités dans la fonction direction du changement. D'assurer la traçabilité physique de la graine, il est devenu aujourd'hui le support de la procédure garantissant la juste rémunération des agriculteurs en fonction de leur effort en matière de pratiques durables. Le dispositif garantit également la participation équilibrée des parties prenantes aux échanges décisionnels et la transparence dans le flux monétaire entre les acteurs participants. Au sein de ce dispositif qui fédère l'ensemble des acteurs concernés, le maillon de la production agricole est devenu de plus en plus déterminant, aussi bien en matière de gouvernance, en partageant avec l'industriel la présidence du comité de pilotage, que par son rôle dans le contenu technique de la différentiation (pratiques durables, juste rémunération, cahier des charges, déclaration des pratiques) et par son apport à la fonction de co-création et de développement des connaissances (adaptation de connaissances à des situations spécifiques, faisabilité des exigences, apprentissage par l'expérimentation et l'expérience). Le dispositif mis en place prévoit également des instances de formations des agriculteurs. Enfin, on observe un élargissement des tâches chez certains acteurs du dispositif, comme par exemple chez les agriculteurs qui participent de plus en plus activement à l'enregistrement et la remontée des données.

Depuis son origine, la démarche développe une stratégie de signalisation et de communication auprès des consommateurs dans une optique de construction de marché. Par exemple, dès son lancement l'huile Fleur de Colza est emballée dans une bouteille plastique dont la forme, la recyclabilité et le procédé de fabrication ont évolué mais dont l'emblématique couleur verte est restée inchangée permettant au consommateur de l'identifier facilement dans le rayon des huiles. Son étiquette met en avant l'allégation nutritionnelle « naturellement riche en oméga 3 », des mentions comme « cultivé et produit en France », « sans résidu de pesticides » et, depuis 2024, l'allégation « juste rémunération des agriculteurs ». Les préoccupations pour construire une communication narrative (storytelling) pour donner du sens et renforcer la légitimité de la démarche se sont concrétisées par la production de la web-série vidéo Paroles de terres dans laquelle les parties prenantes racontent à la première personne les différentes étapes de la filière Fleur de Colza à travers leur expérience. A cela s'ajoute une campagne de presse adressée au grand public qui met en avant le partenariat entre Lesieur et les agriculteurs.

La création de Fleur de Colza coïncide avec la période de rachat de Lesieur par Sofiprotéol (devenu Avril en 2015), organisme financier de la filière oléagineux. Au début des années 2000, la filière oléagineux disposait d'une accumulation importante de trésorerie, d'ailleurs pointée du doigt par la Cour des Comptes. Ces réserves ont donné à la filière la possibilité de financer de nombreuses actions dans l'intérêt de la filière oléagineux dont les premières chronologiquement ont été le rachat de Lesieur en

2003 et le lancement de Fleur de Colza en 2004. La disponibilité et la mobilisation des ressources financières ont probablement favorisé l'émergence et la construction de l'innovation Fleur de Colza.

4. Discussion et Perspectives

La démarche Fleur de Colza fait preuve d'un long parcours d'innovation technique et organisationnelle. Au moment du lancement de la démarche, les qualités intrinsèques du produit (huile de colza naturellement riche en oméga 3) constituent un avantage initial indéniable et indiscutable. Cependant en matière d'impact environnemental la culture de colza n'est pas la mieux positionnée. Aussi, depuis son origine la démarche s'est-elle inscrite dans un parcours progressif vers la durabilité.

Fleur de Colza s'est fondée sur les forces de la filière oléagineux pour construire sa différenciation. Les connexions avec la filière ont toujours été essentielles pour la démarche, la filière constituant une plateforme de lancement et d'appui constant.

Si Lesieur est l'initiateur et premier porteur de la démarche, « celui par qui tout est arrivé », l'industriel a su mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour construire une équipe de partenaires engagés dans une démarche collaborative. Cette démarche, basée sur un dispositif solidement structuré, s'est construite progressivement jusqu'à devenir inspirante pour d'autres acteurs de la filière.

Aujourd'hui la démarche Lesieur Huiles Engagées se pose des questions sur son avenir. Pour le court terme un travail de validation et d'ajustement du cahier des charges est au programme. Pour le long terme, l'heure est à la réflexion sur les évolutions nécessaires pour continuer à répondre aux attentes des consommateurs et sur les modalités pour les satisfaire : quelle est la future orientation à donner au changement ? Le dispositif sur lequel repose la démarche, et que nous avons décrit, sera-t-il suffisamment adapté pour répondre aux nouveaux enjeux ?

Enfin, une question essentielle pour la démarche est celle du périmètre dans lequel doit être raisonné le projet Fleur de Colza pour continuer dans une transition vers la durabilité et permettant toujours de disposer de suffisamment de graines de colza d'origine française. La démarche Lesieur Huiles Engagées a montré l'intérêt de réfléchir conjointement à la durabilité des cultures de tournesol et de colza français pour approvisionner les usines productrices de Lesieur Fleur de Colza et de Lesieur Cœur de Tournesol. Pour assurer les approvisionnements souhaités, faudrait-t-il élargir le périmètre de la réflexion ? Au lieu de se concentrer sur les cultures de colza et de tournesol, faudra-t-il à l'avenir travailler au niveau de l'exploitation, en considérant l'ensemble de ses cultures et activités ?

Éthique

Les auteurs déclarent que les expérimentations ont été réalisées en conformité avec les réglementations nationales applicables.

Déclaration sur la disponibilité des données et des modèles

Les données qui étayent les résultats évoqués dans cet article sont accessibles sur demande auprès de l'auteur de correspondance de l'article.

Déclaration relative à l'Intelligence artificielle générative et aux technologies assistées par l'Intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

Les auteurs n'ont pas utilisé de technologies assistées par intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

ORCIDs des auteurs

Clementina SEBILLOTTE : https://orcid.org/0000-0001-8947-9406

Michel RENARD : https://orcid.org/0009-0007-0715-2639

Contributions des auteurs

CS et MR ont conceptualisé l'étude et dirigé la collecte et l'analyse des données. CS a réalisé la rédaction initiale du manuscrit, la révision et l'édition. Tous les auteurs (CS et MR) ont examiné de manière critique le manuscrit et ont fourni des commentaires pour l'améliorer. Tous les auteurs ont lu et approuvé le manuscrit final.

Déclaration d'intérêt

Les auteurs déclarent ne pas travailler, ne pas conseiller, ne pas posséder de parts, ne pas recevoir de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et ne déclarent aucune autre affiliation que celles citées en début d'article.

Remerciements

Les auteurs remercient Terres Univia, Lesieur et Saipol, et tout particulièrement Françoise Labalette, Guyonne Des Rieux, Olivier Hantz, Emélie Halle et Claire Ortega. Ils remercient également les membres du groupe filière oléagineux INRAE, GRO-I.

Déclaration de soutien financier

Ce travail a été soutenu par le budget 2023-2024 du groupe recherche oléagineux INRAE (GRO-I).

Références bibliographiques

Economie et Statistiques, 2022. N°536-37, pp 117-135.

FNCG et ITERG, 2012. ACéVOL. Analyse de Cycle de Vie pour les Oléagineux. Détermination de l'information environnementale des huiles de colza et de tournesol dites « de référence ». Rapport.

FranceAgriMer, 2024. Oléagineux. Fiche Filière. 2 p.

Geels, F.W., and Raven R.P.J.M., 2006. Non-linearity and expectations in niche-development trajectories: ups and downs in Dutch biogas development (1973–2003). Technology Analysis & Strategic Management 18: 375–92.

Lesieur, 2024. Référentiel de la filière Lesieur sur les Huiles Engagées. https://www.lesieur.fr/sites/default/files/2024-05/Version%20pour%20site_re%CC%81fe%CC%81rentiel%20HE.pdf

Magrini, M.-B., 2023. 'Interactions sociotechniques de filière et fonctions des systèmes d'innovation responsable : une mise en perspective à partir d'enjeux de transition des filières agricoles'. Innovations 1 (70): 179–205.

Sebillotte C., Debaeke Ph., Renard M. *et al.*, 2020. Analyse du plan de filière « Huiles et Protéines Végétales ». In Georget M., Detang-Dessendre C., 2020. Analyses des plans de filière des interprofessions agricoles. Paris : Inrae. 23-29.

Terres Univia, 2017. Plan de Filière 2018-2022. Pour répondre aux choix sociétaux et aux attentes alimentaires et contribuer à la souveraineté alimentaire du pays. En route pour le « made in France » des huiles et des protéines végétales. Produire et transformer en France : une dynamique de différenciation. 63 p.

Terres Univia, 2023. Chiffres Clés 2022, Oléagineux et Plantes Riches en Protéines, 35 p. https://www.terresunivia.fr/fichiers/publications/chiffres-cles-2023.pdf

Pour citer cet article : Clementina Sebillotte, Michel Renard. Lesieur Fleur de Colza : qualité nutritionnelle, pratiques respectueuses de l'environnement et juste rémunération des agriculteurs. *Innovations agronomiques*, 2025, 100, pp.61-72. 10.17180/ciag-2025-Vol100-art06

CC BY 4.0 Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY 4.0)

https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue *Innovations agronomiques* et son DOI, la date de publication.

Sauvegarde d'une race locale porcine par la filière Noir de Bigorre

Bénédicte LEBRET[1], **Marie-Benoit MAGRINI**[2], **Catherine LARZUL**[3]

[1] PEGASE, INRAE, Institut Agro, 35590 Saint-Gilles, France

[2] AGIR, INRAE, Univ. Toulouse, UMR AGIR, 24 Chemin de Borderouge, 31326 Castanet-Tolosan Cedex, France

[3] Université de Toulouse, INRAE, ENVT, GenPhySE, 31320 Castanet-Tolosan, France

Correspondance : benedicte.lebret@inrae.fr

DOI : https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art07

Résumé

Si la grande majorité de la production porcine française est relativement homogène, une offre de produits issus de systèmes d'élevage alternatifs incluant, entre autres, les signes officiels de qualité s'est progressivement structurée en filière. L'exemple de la filière Noir de Bigorre, organisée autour de la préservation et de la valorisation de la race Gascon, éclaire sur la construction d'une démarche dont les principes apparaissent en cohérence avec les éléments de l'agroécologie proposés par l'organisation des nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Interrogés sur leur organisation, les représentants de cette filière et d'un salaisonnier partenaire se sont largement retrouvés dans ces différentes dimensions de l'agroécologie. Un des principes fondateurs partagé par tous est celui des valeurs humaines et sociales et, bien que reposant sur la valorisation de pratiques ancestrales, le succès de cette filière repose sur de nombreuses innovations techniques et organisationnelles.

Mots-clés : production porcine, qualité de viande, élevage alternatif, agroécologie

Abstract: The preservation of a local pig breed through the Noir de Bigorre pork chain

Although French pork production is considered to be relatively homogeneous, a range of products from alternative breeding systems including, among others, official quality labels, has been developed. The example of the Noir de Bigorre chain, based on the preservation and promotion of the Gascon pig breed, can shed light on the development of an approach whose principles largely correspond with the elements of agroecology proposed by the Food and Agriculture Organization (FAO). When interviewed about their organisation, the representatives of this pork chain and a processing partner largely identified with these different dimensions of agroecology. The founding principle shared by all is that of human and social values and although based on the enhancement of ancestral practices, the success of this chain is based on numerous technical and organisational innovations.

Keywords: pig production, meat quality, alternative breeding, agroecology

1. Introduction

Le porc représente l'une des principales viandes consommées au niveau mondial et la plus consommée en France, sous la forme d'une très grande diversité de produits (viande fraîche, charcuteries cuites, sèches…). La France est le 3e pays producteur de porcs en Europe, dans un contexte économique, environnemental et sociétal de plus en plus exigeant. A côté de grands ateliers conventionnels, principalement situés dans le Grand Ouest, se développent de petits ateliers en systèmes d'élevage alternatifs valorisant leurs produits préférentiellement en circuits courts. Certains de ces systèmes reposent sur l'élevage de races locales comme la filière Noir de Bigorre. Cette filière valorise exclusivement la race Gascon, une des 6 races locales françaises. Ces races sont ultra-minoritaires puisque la race Gascon représente 0,5 ‰ de la production nationale. En revanche, elle constitue désormais le cheptel d'animaux reproducteurs le plus important parmi ces races locales.

Dans le cadre du chantier « Agroécologie et marché », nous avons choisi de nous intéresser à ce cas d'étude, illustratif de la mise en œuvre de pratiques alternatives. La filière Noir de Bigorre présente en effet plusieurs éléments d'intérêt au regard de la grille Agroécologie proposée par la FAO (2018) : son fort ancrage territorial incluant la valorisation d'une race et de ressources locales tant matérielles (alimentaires) que humaines (savoir-faire), renvoyant aux principes de « Cultures et traditions alimentaires » et « Valeurs humaines et sociales » de l'Agroécologie. De plus, sa production est clairement différenciée sur le marché par un signe officiel de qualité et d'origine (SIQO). L'analyse du développement de la filière Noir de Bigorre et de sa démarche au prisme de l'agroécologie a été entreprise à travers une recherche bibliographique, des données technico-économiques, ainsi que des entretiens, conduits en Juillet 2022, avec le Directeur et le Président du Consortium du Noir de Bigorre au niveau de la production, et le Directeur des Salaisons de l'Adour en tant qu'opérateur de seconde transformation.

Encart : le secteur porcin en France

Première viande consommée en France, la production porcine représente environ 4 % de la production de l'agriculture (en volume). Le taux d'auto-approvisionnement en viande porcine est d'environ 103 % en 2022 ; les importations et exportations représentent chacune environ 25 % de la production et sont très majoritairement intra-communautaires (IFIP, 2023). En termes de production, le cheptel porcin se concentre de plus en plus dans des exploitations spécialisées sans foncier ni autre production animale (67 % selon le dernier recensement agricole en 2020), principalement dans le Grand-Ouest. Cette concentration structurelle s'est doublée d'une concentration géographique pour bénéficier d'économies d'agglomération et d'échelle dans les activités industrielles associées. Entre 2010-2020, la croissance des effectifs porcins, aux deux extrêmes de taille d'exploitation, illustre la polarisation des projets entre le développement de grands ateliers conventionnels et la création de petits ateliers dans des systèmes d'élevage alternatifs qui valorisent essentiellement leur production en circuits courts (RGA 2020). Si la production porcine française est souvent perçue comme uniforme, il existe en réalité une assez grande diversité de taille et d'organisation des ateliers porcins ainsi que d'insertion dans l'exploitation agricole, avec par exemple l'association fréquente de porcs et de bovins (Dourmad *et al.*, 2018). Historiquement, la filière porcine française vise la compétitivité par les coûts, avec une filière très organisée (en 2022, 89 % de la production était assurée par 32 groupements de producteurs, dont le premier représente 1/4 de la production nationale), sans toutefois sacrifier au modèle d'élevage de type familial (IFIP, 2023).

Une particularité de la filière porcine est la consommation d'une grande variété de produits transformés, entiers (ex. jambon) ou divisés (ex. saucisses, pâtés...), cuits ou crus : séchés, fermentés... représentant plus de 75 % de la consommation de produits de porcs, alors que la consommation de « viande fraîche » en France n'est que de 25 % (Lécuyer et Legendre, 2015 ; IFIP, 2023). La production et la commercialisation de viandes et produits issus d'élevages alternatifs restent anecdotiques : en 2020, 7,1 % des élevages (1,6 % du cheptel porcin) déclarent que certains de leurs porcs sont élevés en plein air intégral ; 5,5 % des exploitations (1,7 % des porcs) ont un atelier porcin certifié Agriculture Biologique ou en conversion (RGA, 2020). Sur une production française d'un peu plus de 22 millions de porcs charcutiers en 2022, seulement 5,6 % sont produits sous signe officiel de qualité et d'origine (SIQO), avec 1,3 % en Agriculture biologique et 3,9 % sous Label Rouge (LR) (IFIP, 2023). Les productions porcines sous indication géographique : Indication Géographique Protégée (IGP, parfois associée à LR) et encore plus les Appellations d'Origine Protégée (AOP) représentent une faible quantité des tonnages commercialisés (IGP et IGP-LR : 10,6 milliers t ; AOP : 1,7 milliers t, LR : 44,6 milliers t en 2021 (INAO, 2022)). Les SIQO concernent surtout les produits transformés avec 5 AOP, 13 IGP et 41 LR de produits transformés de porc, contre 2 AOP, 6 IGP et 15 LR pour la viande fraîche de porc en 2023 (INAO, 2023 site web). Les AOP porcines sont basées sur la valorisation de races locales. La France compte 6 races locales (Basque, Bayeux, Blanc de l'Ouest, Cul Noir du Limousin, Gascon, Nustrale) et une population (Créole) reconnues par le Ministère de l'Agriculture. Celles-ci sont marginales dans la production porcine nationale.

2. Les engagements visés par la démarche

La démarche étudiée reposant sur une filière sous SIQO (AOP) est soumise aux engagements « techniques » décrits dans le cahier des charges élaboré par les partenaires, mais aussi et surtout, à des engagements d'ordre « moral » entre partenaires, pour lesquels les valeurs sociales de co-construction, de gouvernance partagée et de solidarité sont essentielles.

2.1. La création de la filière Noir de Bigorre

Comme l'explique le directeur du Consortium Noir de Bigorre, cette filière part d'un objectif de sauvegarde de la race locale Gascon et de savoir-faire locaux de valorisation des produits. Un recensement effectué en 1981 n'enregistrait que 2 verrats et 34 truies de race Gascon, localisés dans une vingtaine de fermes des Hautes-Pyrénées. La prise de conscience de la disparition quasi certaine de cette race a été le point de départ de la démarche. Pendant une dizaine d'années, l'objectif affiché a été de préserver cette population en permettant aux éleveurs de commercialiser leurs porcelets (essentiellement vers des restaurants toulousains) et en organisant la gestion de la race. « [Ces éleveurs] n'avaient pas pris le virage du productivisme, de la modernité mais si on en est là aujourd'hui, on leur doit une fière chandelle » explique le Directeur du Consortium. Dans années 1990, un essai d'élevage en bâtiment de porcs de race Gascon, mené conjointement par l'INRA et l'ITP (Institut Technique du Porc, devenu IFIP-Institut de la Filière Porcine), a produit des animaux extrêmement gras, mais un charcutier du territoire, passionné de toutes les races anciennes a proposé de prendre les carcasses et de les valoriser, en s'appuyant sur ce qui se pratiquait en Espagne avec une longue durée d'affinage du jambon sec (Guéblez *et al.*, 2002). « Ces jambons étaient extraordinaires. Cet événement là, ça peut paraître quelque chose de mineur, mais chez nous, ça a été quelque chose de très historique. Ces cochons-là finalement si on veut en faire quelque chose et réussir un projet, il faut les élever comme on les élevait avant avec des aliments basse énergie et les amener à la pâture », précise le Directeur du Consortium Noir de Bigorre. Un groupe d'éleveurs, d'artisans charcutiers et salaisonniers, appuyés par des conseillers techniques, créent alors ensemble la filière Noir de Bigorre. En 2002, la filière dépose auprès de l'INAO une demande de deux AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) : « Porc noir de Bigorre » (viande fraîche) et « Jambon noir de Bigorre » (jambon sec), obtenues en 2015. Les deux AOP correspondantes ont été obtenues en 2017.



Géographiquement, l'AOP englobe trois zones géographiques distinctes du Sud-Ouest de la France, une zone de moyenne montagne, une constituée de vallées et de coteaux et une de plaines de faible altitude. L'ensemble de ces zones couvre la moitié du département des Hautes-Pyrénées et de petites portions des départements de la Haute-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et du Gers (Figure 1).

Figure 1 : Localisation géographique de la production de porcs Gascon pour l'Appellation d'Origine Protégée Noir de Bigorre (https://www.inao.gouv.fr/fichier/CDCPorcNoirDeBigorre2016.pdf)

2.2. Gouvernance et réseau d'acteurs associés à la démarche

Un élément essentiel est la dimension collective et la co-construction de la démarche qui, dès le départ, a fédéré des éleveurs et des transformateurs d'abord sur l'enjeu de sauvegarde de la race Gascon puis

l'engagement de nouveaux éleveurs, avec en filigrane la valorisation des ressources disponibles, en visant à répondre de manière conjointe et vertueuse à différentes questions : « *Combien coûte à produire ce cochon ? Quel rendement on peut en sortir ? Quelles sont les pièces que l'on peut valoriser ? À quel prix on doit les vendre pour payer les éleveurs à ce prix-là ?* ». Pour les acteurs du consortium, comme le transformateur interrogé, le collectif est le fondement et reste une valeur essentielle de la démarche : « *La dimension collective fait partie de nos gènes. La loi Egalim ça fait 30 ans qu'on l'a faite* ».

Une SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) est créée en 2001, qui regroupait 68 actionnaires (environ 40 éleveurs, charcutiers et salaisonniers). Elle permet d'acheter, d'abattre, de découper et de commercialiser les pièces de viandes et les jambons. En 2020, la SICA et les acteurs locaux rachètent l'abattoir privé Arcadie de Tarbes, devenant ainsi la SAS VIANDES DE BIGORRE. La maîtrise du maillon abattage a permis d'accroître l'indépendance vis-à-vis des autres acteurs (« *la résilience, c'est aussi ne pas dépendre des autres* »), d'améliorer la traçabilité et ainsi de mieux valoriser toutes les parties de la carcasse (dont les abats qui l'étaient moins auparavant). En 2023, le Consortium compte 60 éleveurs détenant un peu plus de 1 800 truies, trois découpeurs (dont la salle de découpe de la société du Porc noir qui fait l'essentiel des volumes), trois salaisonniers et trois salles d'affinage ainsi que deux transformateurs en charcuterie cuite. Le réseau de distribution est constitué de : 31 % de bouchers, 16 % de grossistes, 12 % de restaurateurs, 8 % d'épiceries fines, 18 % de sociétaires, 4 % pour l'export et 9 % en divers et particuliers. La filière Noir de Bigorre est aujourd'hui un organisme de défense et de gestion (ODG) qui peut faire office de modèle de par sa structuration et son fonctionnement favorisant une communication permanente entre toutes les entités.

2.3. Par-delà des choix techniques, des valeurs sociales partagées en résonance avec l'agroécologie

La démarche s'est construite progressivement sur les quarante dernières années, sur la volonté de ne pas reproduire le schéma de production promu par la filière nationale, mais au contraire de valoriser la race Gascon et l'élevage sur parcours et prairies naturelles. « [*Le groupe] des acteurs pionniers s'est constitué en réaction à des systèmes qui ne leur convenaient plus dans le monde agricole* », indique le Président de l'ODG Noir de Bigorre. L'engagement dans une démarche d'AOC a aussi constitué un moteur puissant. Les opérateurs interviewés considèrent que les principes de l'agroécologie n'ont pas été fondateurs dans le développement de la filière Noir de Bigorre, et précisent d'ailleurs qu'ils ont découvert lors de l'interview les 10 principes proposés par la FAO pour décrire une démarche agroécologique. Toutefois, ces opérateurs citent spontanément quelques éléments relatifs aux itinéraires techniques pour l'élevage des animaux comme faisant référence à l'agroécologie : le lien au territoire, l'utilisation des parcours, la faible densité du nombre de porcs à l'hectare ainsi que la plantation de haies. « *On n'est pas tout à fait dans l'agroécologie, mais on est dans l'engagement et dans la relation de l'acteur sur son territoire et donc il y a une dimension sociale qui me semble être importante aujourd'hui, notamment au travers de l'évolution du monde agricole*. », indique le Président de l'ODG.

L'un des points critiques pour la durabilité de la filière est celui du coût des céréales pour l'alimentation des porcs, dépendant des marchés internationaux bien que produites localement. Pour les opérateurs interrogés, renforcer l'alimentation à l'herbe constituerait une action a visée agroécologique aux plans techniques, stratégiques (favoriser la durabilité économique), et d'image (élevage extensif). En réalité, l'échange avec les opérateurs met en lumière que de nombreux éléments de l'agroécologie se retrouvent dans la conception et la mise en œuvre de la démarche ! (Tableau 1). Les trois principaux éléments de l'agroécologie qui illustrent le mieux leur démarche sont pour le Directeur du Consortium Noir de Bigorre : l'économie circulaire et solidaire, les valeurs humaines et sociales et la gouvernance responsable, et pour le Président de l'ODG Noir de Bigorre : la co-création et partage de

connaissances, les valeurs humaines et sociales (« *pour moi les valeurs humaines et sociales, ça va avec économie circulaire et solidaire* »), et la culture et traditions alimentaires.

Tableau 1 : Verbatims des opérateurs interviewés sur les 10 éléments de l'agroécologie proposés par la FAO

Valeurs humaines et sociales	*Les valeurs humaines, c'est ce qui a toujours animé ce groupe […] et les gens ont plaisir à partager, apprendre à passer du temps ensemble. Une des grandes richesses de cette filière [...] a toujours été de rester ouvert aux autres, ouvert à ce qui se passe ailleurs.*
Co-création et partage de connaissances	Cette co-création et partage de connaissances, je crois que ça fait partie aussi de notre ADN puisque dès 95 / 96, le livre généalogique des races locales françaises a été créé, donc, on a l'habitude de travailler avec toutes les races locales de porc […]. D'être en fédération avec les espagnols et portugais […] ça a été pour nous un apport très important quant à leur expérience. On a une académie française des jambons secs donc avec les 2 IGP jambon de Bayonne et jambon de Lacaune et les 3 AOP Corse, Kintoa, et Noir de Bigorre. Cette académie devrait devenir le premier diplôme universitaire dans le monde du jambon, en collaboration avec les universités toulousaines.
Synergies	...des collaborations donc plutôt tournées commerciales et visibilité avec une AOC d'Occitanie, l'AOC Minervois en production viticole. […] voyons, on est en Occitanie, vous vous faites des salaisons, nous on fait du vin, est-ce qu'on a pas des choses à faire ensemble ?
Culture et traditions alimentaires	Une AOP, c'est avant tout ça, un territoire, un savoir-faire, des hommes et des femmes et un animal ou une race. On s'est souvent rappelé de ce qui se faisait avant […]. On n'a rien inventé en faisant le cahier des charges. Je pense qu'on est aussi en train d'essayer de sauver un métier, un mode de vie et un rapport à notre territoire.
Diversité	Diversité de par la conservation de la race […]. Diversité des paysages […] dans de la préservation de biotope d'écosystèmes, où on a ramené de l'herbe, où on a des prairies naturelles très anciennes. Et la diversité, on peut mettre les personnes aussi, parce que d'abord des gens de milieux complètement différents, ça, c'est la diversité qui crée aussi la richesse.
Economie circulaire et solidaire	En gros, ce que nous avons et ce que nous faisons, c'est avec la richesse que nous créons, c'est clair. Et donc ce système là je vous dis, le partage de la richesse est une de nos préoccupations parce qu'un système qui n'est pas équilibré, il n'est pas pérenne. Si demain on arrive à créer une démarche de prix Matif [N.D.L.R. : marché à terme international de France] céréales Noir de Bigorre on aura fini de boucler la boucle.
Efficience	On ramène un potentiel de marge […] par hectare de coteaux ou de bois ou de lande en perdition sur le territoire. Utiliser le sel qui est à 70 ou 80 km, l'abattage dans la zone, tous les points de transformation sont dans la zone. La maîtrise de l'abattage nous a permis aussi de valoriser en AOP l'ensemble des pièces pouvant y rentrer, notamment certains abats, chose qu'on ne pouvait pas faire avant pour des problèmes de suivi, d'identification. Ça a amélioré notre performance et donc ça consolide les structures.
Gouvernance responsable	Le partage de la gouvernance et de la richesse doit permettre à chacun de s'épanouir dans son métier, si on n'arrive pas à ça, on se met en danger et donc on se fragilise. On a une problématique à l'esprit qui est de dire comment on fait, nous élus [de la SICA] pour garder la main sur des systèmes économiques [...] ? Comment on fait pour éviter de dévier sur des systèmes qui deviennent des systèmes capitalistes et financiers [...] ? Donc on essaie d'être impliqués dans la gestion de cette société un peu au-delà de la norme. En gros, aujourd'hui il n'y a pas de directeur à la SICA et la mission de direction est portée par un comité de direction d'élus qui est une émanation du Conseil administration.
Recyclage	La consommation de l'herbe ça donne le recyclage. [Les effluents] fument naturellement les parcours, [et] sur nos céréales. Le cochon c'est un animal extraordinaire parce qu'on jette très peu d'éléments parce qu'en fait, le sang

	c'est du boudin, on jette très très peu de choses sur un cochon. Il y a très peu d'eau de lavage sur un élevage, on a très peu de bâtiments, sur les abattoirs on a notre station d'épuration. On recycle un peu le sel de salage des jambons il est utilisé maintenant qu'on gère l'abattoir pour saler les cuirs des vaches.
Résilience	Ça a commencé là parce que le simple fait de vouloir conserver ce patrimoine vivant complètement déconnecté de la réalité du marché il y a 40 ans... Donc en gros de se dire que cet animal qui a toujours été là contre vents et marées de l'évolution de la consommation et tout, je veux dire, nous, on se devait de le sauver et en fait, il nous amène à se questionner sur l'ensemble de nos fonctionnements et sur l'évolution que l'on subit. Résilience eh bien ne pas dépendre des autres, la reprise de l'abattoir c'est un exemple, la création ici de l'outil de découpe... Des exemples comme ça, il y en a pas mal et un des derniers points, on est encore dépendant de l'extérieur, de très loin, c'est le marché Chicago.

Pour le transformateur interviewé (le PDG des Salaisons de l'Adour), l'agroécologie est portée surtout par la filière Noir de Bigorre et ses valeurs. Il se sont associés à la filière sur des valeurs d'histoire, de culture, de terroir, « *des belles valeurs qui collent à leur identité* », pour faire « *de beaux et bons produits dans un environnement préservé* ». Interrogé sur les éléments de l'agroécologie de la FAO, le premier cité par le transformateur est 'Co-création et partage de connaissances' : « *c'est la culture de la Bigorre de l'élevage et des salaisons et c'est une rencontre entre éleveurs et salaisonniers* ». Il explique devoir travailler ensemble car pour avoir un bon produit avec du goût : « *l'élevage est important, car le goût est dans le persillé* ». Puis, Culture et traditions alimentaires : « *on est vraiment sur le terroir* » et il considère « v*endre du jambon mais aussi un terroir, une culture* ». Concernant l''Economie circulaire et solidaire', le transformateur explique avoir engagé son entreprise dans une démarche RSE, valorisant aussi la 'Gouvernance responsable'.

2.4. Une signalisation sur le marché

La valorisation des produits a été un point clé de la mise en place de la filière. Dans les tous premiers temps, il n'était question que de vendre les porcelets produits, avec comme débouché identifiés les restaurants chinois toulousains. « *Il n'y a jamais un client qui appelait en disant : faites-nous un cochon avec du goût très gras et très cher et on prend du plaisir à le manger*. » Le marché s'est donc construit progressivement, parfois de manière fortuite, en maintenant un équilibre entre l'offre et la demande, et en valorisant au maximum l'ensemble des pièces, pour maintenir des prix garantis aux producteurs. Le choix a été de garantir la qualité des produits par l'application du cahier des charges de l'AOP en distinguant la viande fraîche de la transformation en jambons secs. Le marché est un marché de niche pour des produits d'exception, misant sur le goût et le plaisir. « *On a toujours su que nous on avait une action paysanne très rurale et ancrée sur nos territoires, mais qu'on s'adressait au travers de nos produits essentiellement à des citadins par le coût, par le profil d'un consommateur*. »

L'organe économique de la filière est la SICA du Porc Noir, qui regroupe dans son capital les éleveurs et les transformateurs. La SICA met en marché plus de 90 % des volumes. Elle rachète les jambons affinés aux transformateurs pour les commercialiser. Sa volonté est de maîtriser les canaux de distribution et les prix des produits. La filière et le Consortium contribuent aussi au niveau commercial à faire connaître leurs produits auprès des restaurants, boucheries-charcuteries, etc.

3. Le développement de la démarche

La filière Noir de Bigorre a été mise en œuvre par les acteurs dans l'objectif commun de répondre à des enjeux de durabilité (même si ce terme n'a jamais été mentionné par les personnes interviewées lors des entretiens). Son développement est donc étudié ici en se basant sur le cadre d'analyse proposé par Magrini *et al.* (2025) visant à étudier les processus de transition agroécologique à l'échelle des filières

agri-alimentaires sous l'angle des fonctions d'innovation. Nous en avons considéré certaines dans notre étude, développées ci-dessous.

3.1. Une gouvernance collective qui structure la démarche

Dès le début de la construction de la filière Noir de Bigorre, les échanges entre les différents acteurs, à savoir les éleveurs/producteurs et les transformateurs, ont reposé sur une gouvernance partagée. Ce principe constitue un élément déterminant de la structuration de la filière : « *Ils avaient mis un système vertueux finalement depuis 30 ans et c'est ce qui anime encore la filière aujourd'hui* », déclare le Directeur du Consortium. En 1995 est créée l'association des éleveurs regroupant des éleveurs et des transformateurs, dont le rôle majeur est de valoriser la filière et la race Gascon qui lui est rattachée. En 1996, le Consortium du Noir de Bigorre, autrement dit l'ODG (Organisme de Gestion), voit le jour, simultanément avec la reconnaissance officielle de la race Gascon et son adhésion au Livre Généalogique des Races Locales (LIGERAL). En 2001, la création de la Confrérie des Amis du Noir de Bigorre vient compléter le souhait de l'ODG de promouvoir le jambon sec de Noir de Bigorre à un niveau d'excellence. La SICA commerciale est créée la même année favorisant le partage de la valeur et la traçabilité, et des prix garantis aux producteurs.

La mise en place de l'ODG et de la SICA, qui regroupe dans son capital les éleveurs et les transformateurs, permet ainsi de maîtriser de manière collective l'ensemble des étapes, de la production à la commercialisation, de gérer le partage de la richesse. Les processus de décisions sont établis pour que les différents acteurs : éleveurs et transformateurs aient le même poids dans les décisions, que ce soit dans les conseils d'administration de l'ODG ou de la SICA mais aussi lors des assemblées générales. L'ODG permet d'assurer les marges de tous les éleveurs, quel que soit leur mode de production, et de soutenir ponctuellement les plus fragiles. « *Le partage de la gouvernance et de la richesse doit permettre à chacun de s'épanouir dans son métier, si on n'arrive pas à ça, on se met en danger et donc on se fragilise et il n'est pas question de ça.* », indique le Président de l'ODG. Les augmentations de prix sont décidées en fonction des coûts de production des éleveurs. « *Le travail quand même aujourd'hui, c'est aussi le maintien du niveau de marge et c'est ce qu'on se dit si on ne conforte pas les marges à la production, ça sert à rien*. » Le mode de gouvernance choisi vise aussi à garantir l'indépendance de l'entité vis-à-vis d'autres acteurs économiques ou financiers afin de « garder la main » sur le système mis en place (voir Tableau 1).

3.2. Mobilisation de ressources et extension du réseau

Au départ, la filière comptait une vingtaine d'éleveurs partageant quelques dizaines de reproducteurs. Aujourd'hui, la filière Noir de Bigorre regroupe plus de 60 éleveurs pour qui, contrairement à leurs prédécesseurs, la production porcine est devenue leur production principale et non plus secondaire. Il y a eu un renouvellement des éleveurs, avec un groupe d'éleveurs assez jeunes. Cependant, le nombre d'éleveurs augmente moins rapidement que le cheptel, conduisant à l'augmentation de nombre de porcs par installation. Ceci est facilité grâce à une optimisation du fonctionnement du système de production, comme dans le secteur agricole en général compte tenu des difficultés rencontrées dans le renouvellement des agriculteurs. Le règlement intérieur de la filière (basé sur une limitation de la production comme tous les signes de la qualité fondés sur une délimitation géographique), limite toutefois la taille des élevages à 50 truies et 450 porcs engraissés par an.

Ces changements de génération, de nombre d'éleveurs et de taille d'élevages posent la question du maintien et de la transmission des valeurs de la filière, lorsqu'on passe d'une équipe de pionniers convaincus visant la relance et la sauvegarde de la race à l'engagement de nouveaux éleveurs, dans une situation de développement économique important : comment grossir en maintenant les valeurs de solidarité et d'engagement des acteurs sur leur territoire ? Un autre enjeu est de maintenir un équilibre

entre l'offre et la demande et de contrôler la croissance de la filière (progression d'environ 400 porcs/an depuis 10 ans) pour, selon les acteurs interrogés, « *prendre le moins de risques possibles* ».

L'IFIP, par sa mission de contribution à la préservation des ressources génétiques des populations porcines, apporte un soutien à la gestion de la race Gascon à travers sa participation au fonctionnement du LIGERAL. L'IFIP assure ainsi le suivi de la variabilité génétique intra-race et contrôle le taux de consanguinité de la race Gascon, comme des autres populations porcines en conservation ou des races en sélection. Cet appui a donc été essentiel pour la mise en place puis le développement de la filière Noir de Bigorre. La filière s'appuie et contribue à d'autres instances pour développer et renforcer son réseau (Figure 2). Ainsi en 2004, l'association FESERPAE (fédération sud européenne des races autochtones en élevage extensif), est créée avec pour objectif principal de défendre les races autochtones évoluant en milieu extensif, leur environnement, les produits et la gastronomie qui leur sont associés. Elle regroupe quatre associations, d'Espagne : AECERIBER (Association Espagnole des Eleveurs de Porc Ibérique), du Portugal : ACPA y ANCPA (Associations des Eleveurs de Porc Alentejano) et de France : Filière Porc Basque Kintoa (Association interprofessionnelle du Porc Basque Kintoa) et Consortium du Noir de Bigorre (Association Interprofessionnelle du Porc Noir de Bigorre). En 2020, la Fédération des viandes de France sous AOP (FEVAO) est créée ; elle rassemble 11 ODG qui gèrent 13 AOP, dans le but d'améliorer la reconnaissance et la visibilité de ces démarches par rapport à d'autres SIQO, notamment le Label Rouge.

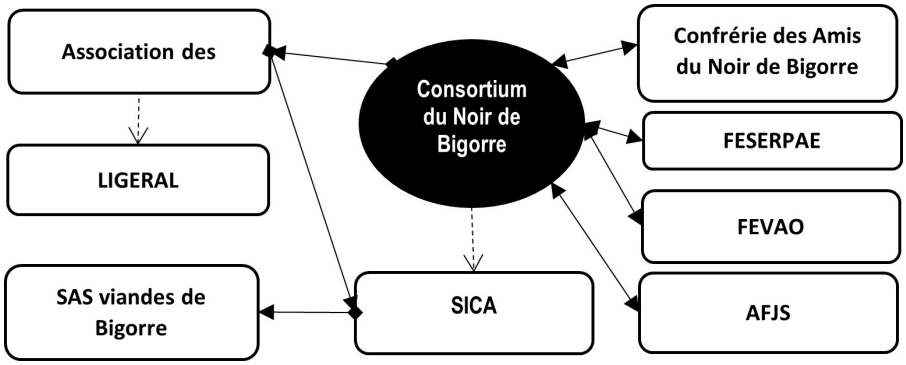


Figure 2 : Réseau d'organisations œuvrant avec la filière Noir de Bigorre

3.3. Mobilisation de ressources : des connaissances robustes co-construites avec la Recherche

Comme mentionné ci-dessus, un premier essai expérimental lancé en 1995 entre l'INRA et l'ITP a permis d'apporter des données objectives sur les performances zootechniques, la composition des carcasses et les qualités technologiques et sensorielles de la viande et du jambon sec de porcs de race Gascon et d'autres races locales (Guéblez *et al.*, 2002). Cette période correspondait aussi à la mise en place de l'appui de l'ITP à la gestion de la race.

Courant des années 2010, un projet européen de recherche et d'innovation multi-acteurs, visant à contribuer au développement et à la durabilité de filières porcines valorisant des races locales, s'est monté et a reçu un financement du programme Horizon 2020 (https://treasure.kis.si, 2015-2019). Ce projet visait à concilier les attentes citoyennes sur la qualité et l'origine des produits alimentaires, la diversité des ressources génétiques et des modes de production, la préservation de l'environnement et l'attractivité des territoires. L'INRA et l'IFIP ont proposé de travailler avec les acteurs de la filière Noir de Bigorre sur la caractérisation multidimensionnelle et multi-échelle des animaux, des produits et des systèmes de production (« du gène au territoire »). Les attitudes et préférences des consommateurs envers les produits (jambon sec) et les impacts socio-économiques à l'échelle des élevages et des territoires (dont la fourniture de biens publics aux citoyens) ont également été évalués. Des stratégies de valorisation des produits ont été élaborées avec les parties prenantes dans le cadre d'une démarche

participative. Ces travaux ont fourni un ensemble de réponses objectives d'ordre biotechnique ou socio-économique sur les animaux, les systèmes d'élevage, les produits, les attentes des consommateurs et des citoyens, les marchés… Ces résultats ont été présentés et discutés avec les acteurs de la filière Noir de Bigorre : ils constituent une source d'informations pour les guider dans leurs choix futurs concernant la valorisation des ressources (génétiques, milieux d'élevage, savoir-faire humains) et des territoires, dans l'objectif d'accroître la durabilité et la résilience de la filière. Les résultats du projet ont aussi été largement disséminés auprès des scientifiques, des professionnels, des pouvoirs publics ou du grand public (Munoz *et al.*, 2018 ; Mercat *et al.*, 2019 ; Monteiro *et al.*, 2019 ; Vitale *et al.*, 2020 ; Lebret *et al.*, 2021 a, b ; Riveira-Toapana *et al.*, 2021).

3.4. Relations avec l'INAO et soutiens publics

L'INAO a constitué un interlocuteur privilégié tout au long du processus de dépôt puis de mise en place de cahier des charges. Ces échanges perdurent notamment en perspective de continuer à « valider des hectares » répondant au cahier des charges de l'AOP pour la production de porcs Noir de Bigorre.

Concernant les soutiens publics : « *la production porcine n'a jamais été aidée par la PAC puisqu'elle était excédentaire au départ. Donc en fait, nous avons été aidés par le public sur toute la mise en place, la recherche, le travail, le développement. Mais aujourd'hui là dans notre budget prévisionnel, l'intervention publique, elle représente 10 % de notre budget*. », indique le Président de l'ODG. La recherche de subventions spécifiques liées à la mise en place de mesures agro-environnementales ou de paiements pour services environnementaux ne constitue pas un levier mobilisé par la filière : « *On n'a pas ou peu l'habitude d'aller chercher ce genre de choses-là, on se dit c'est un peu indirectement le consommateur qui le paye*. », précise le Directeur du Consortium. L'essentiel des soutiens publics pour l'élevage des porcs est donc indirect. Le transformateur interviewé souligne la réception d'aides de l'Europe et de la Région pour la mise en œuvre de mesures visant la protection de l'environnement (comme c'est le cas pour beaucoup d'entreprises agro-alimentaires en France) par exemple via la récupération et le recyclage des graisses et du sel, ou des changements dans le type d'énergie utilisée (électricité au lieu de gaz) ou sa gestion (plus d'utilisation de fluides calorifiques polluants).

4. Discussion

La structuration de cette filière Noir de Bigorre apporte plusieurs enseignements sur le rôle des SIQO dans la transition agroécologique.

En premier, ce signe de la qualité permet de contribuer à la préservation de la diversité des races. Cette sauvegarde de la race (effectifs de reproducteurs beaucoup plus élevés que pour les autres races porcines locales) et son développement maîtrisé, a été collectivement permis par un partage et une transmission de valeurs collectives qui caractérisent fortement cette filière très structurée entre les producteurs et les transformateurs. Cet engagement de l'aval, notamment les Salaisons de l'Adour, repose sur des valeurs partagées d'histoire, de culture, le partage de connaissances ; autant de dimensions qui construisent une valeur patrimoniale de terroir.

Un second point est que le succès économique de la démarche a été renforcé par l'obtention de l'AOC puis l'AOP pour la viande (toute la carcasse) et le jambon sec : il s'agit de produits haut de gamme reconnus par les consommateurs. En effet, les acteurs ne voient pas l'AOP comme un aboutissement mais, au contraire, comme une étape qui a fortement contribué à la notoriété, et qui doit toujours innover : « *Ce serait une erreur fondamentale d'après moi de croire que nous sommes arrivés et donc on doit inventer une évolution qui ressemble à celle que l'on vient de vivre pendant 40 ans pour les 40 ans à venir*. », considère le Président de l'ODG. « *On a continué malgré tout à essayer d'avancer et à se dire et c'est aussi la question des gens qui animent ça, c'est qu'on n'est peut-être finalement jamais assez rassasiés, qu'on veut aller encore plus loin et qu'il faut encore se démarquer* », poursuit le Directeur du Consortium.

In fine, cette démarche de filière témoigne de la très forte dimension collective associée à la volonté d'autonomie. Le collectif, sur lequel s'est fondée la démarche, reste une valeur et un mode de fonctionnement essentiels pour « *garder la main* », permettre une « *croissance maîtrisée* », une garantie de prix pour les producteurs (soutiens dédiés si besoin, partage de la valeur) et une parfaite traçabilité des produits de l'élevage jusqu'à la commercialisation. L'acquisition récente de l'outil d'abattage illustre la volonté de renforcer l'autonomie et la résilience de la filière.

Enfin, les acteurs de la filière se sont inscrits dans une démarche de progrès continue appuyée sur les résultats de recherche qu'ils se sont appropriés pour améliorer les pratiques, par exemple sur :

- la traçabilité : mise en place de boucles électroniques sur les animaux et d'une application (dont la filière est copropriétaire) permettant une meilleure traçabilité et une dématérialisation des documents, par exemple pour l'enregistrement au LIGERAL ; pour les aspects logistiques (bons de livraison) ou le suivi en transformation. La perspective est un QR code sur les jambons voire les barquettes de tranches pour que le consommateur puisse également retrouver toute l'information sur l'origine du produit ;
- l'alimentation des animaux : favoriser (encore plus) l'alimentation à l'herbe des porcs pour des raisons économiques au niveau de l'élevage (le porc Gascon a une croissance lente et une faible efficacité alimentaire, nécessitant environ une tonne de céréales pour produire un porc de 125 kg carcasse ; il s'agit aussi de se déconnecter du prix mondial des céréales), environnementales (résultant des faibles croissance et efficacité alimentaire), de renforcement du lien au territoire, et d'amélioration de la valeur nutritionnelle des produits (profil en acides gras, micronutriments antioxydants). Suite au projet Treasure la filière a conduit des essais sur la valorisation par les porcs des ressources en herbe : « *L'objectif quand même d'une AOP comme la nôtre, c'est quand même que le cochon il aille chercher le maximum d'alimentation dans son milieu [...] l'étude que l'on avait faite dans le cadre Treasure nous a amené beaucoup de motifs de satisfaction ou de connaissances de nos cochons. Mais on veut aller encore plus loin* », précise le Directeur du Consortium ;
- la durée d'affinage des jambons secs : un affinage long (24 mois) est très favorable aux propriétés sensorielles ; un affinage encore plus long (36 mois) doit être réservé aux jambons présentant lors de la mise au sel des propriétés (pH, épaisseur de gras...) les plus adaptées à cet affinage très long afin d'obtenir une vraie différence gustative et la valoriser économiquement.

Les acteurs souhaitent continuer à s'appuyer sur la recherche-développement dans les domaines de la zootechnie et sciences et techniques agro-alimentaires, notamment en soutenant une thèse en cours sur l'impact des itinéraires techniques des animaux sur les qualités du jambon. Les thèmes sur la consommation sont aussi investis, notamment via leur participation à la chaire d'enseignement et de recherche sur les filières qualité In'Faaqt, en Région Occitanie. Aujourd'hui, la filière s'interroge sur sa poursuite. « *Les 40 ans font qu'on arrive à un changement de génération et notamment ce qui est nouveau pour la filière, c'est la transmission, c'est à dire, c'est comment on passe d'une équipe de pionniers complètement engagés et convaincus de l'histoire de la découverte, de la relance, la sauvegarde de la race à de la transmission sur des éleveurs, donc plus jeunes évidemment, donc comment on inocule le virus, c'est à la mode de l'engagement.* », indique le Président de l'ODG.

Le démarrage de la démarche s'est fait en opposition au modèle dominant, ce qui a limité l'apport de soutiens des organismes de recherche/développement au démarrage et au développement de la filière. En revanche, aujourd'hui, des ressources de ces organismes sont plus mobilisées. En cherchant l'équilibre entre la production et les débouchés, la filière a mis en place des mécanismes de limitation (nombre d'élevages, nombre de truies par élevage) : il s'agit d'un marché de niche avec un prix d'achat pour le consommateur très supérieur au standard. L'achat peut être très sensible au contexte économique : un frein identifié est d'ailleurs la dissonance cognitive entre les souhaits (préférences) et

les achats réels des consommateurs. De plus, malgré sa valeur d'exemple pour la préservation d'une race locale associée à un SIQO, aucune autre filière porcine de ce type n'a réussi à se développer de manière aussi construite, témoignant du rôle structurant des SIQO dans l'organisation de marchés de niche reconnus par les consommateurs.

Enfin, notons que le bien-être animal est devenu un sujet majeur pour les consommateurs et citoyens. S'il n'est pas évoqué d'emblée par les acteurs interrogés, il pose de nouveaux enjeux pour cette filière. La récente évolution (2022) de la réglementation autour de la castration des porcelets mâles impliquant l'obligation d'analgésie et d'anesthésie, complique sa mise en œuvre dans des systèmes « alternatifs ». Or l'élevage de porcs mâles non castrés n'est pas envisageable pour les porcs Gascons en raison des risques probablement élevés, mais qu'il s'agirait de quantifier, d'odeurs indésirables (dites « odeurs sexuelles ») des produits, liés à l'âge élevé à l'abattage et à la forte adiposité animaux. Un autre point critique en termes de bien-être animal est la pose d'anneau nasal sur les porcs pour limiter les dégradations du sol des prairies. Quelques éleveurs ont commencé à stopper cette pratique et évaluent les conséquences sur les parcelles.

5. Conclusion

Pour conclure, il ressort que le moteur principal de l'initiation et du développement de la démarche, et probablement de sa pérennité, s'ancre dans des valeurs humaines communes au travers d'une gouvernance partagée pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie à moyen et longs termes, le partage de la valeur ajoutée, la recherche d'autonomie (financière, commerciale...). Cette gouvernance co-construite a favorisé un questionnement sur la transmission des « valeurs » du groupe et la recherche permanente d'évolution, comme par exemple l'amélioration des pratiques pour mieux répondre aux attentes / besoins des animaux (bien-être animal) et des éleveurs, et plus largement des consommateurs et citoyens.... La prise en compte et la valorisation des ressources locales et des espaces naturels ont aussi constitué une source d'inspiration essentielle.

Le choix de la filière Noir de Bigorre pour illustrer une démarche agroécologique au sein de la production porcine s'est fait sur des valeurs que nous considérions comme se rattachant à plusieurs des éléments de l'agroécologie, en particulier la préservation de ressources locales, le lien au terroir et les traditions culinaires, mais aussi la gouvernance partagée. La confrontation des points de vue des acteurs à l'ensemble des éléments de l'agroécologie décrits par la FAO a montré que beaucoup des valeurs et objectifs qu'ils portent y correspondent effectivement. Ce cas illustre ainsi qu'il est possible de construire une filière en cohérence avec ces principes, où les valeurs humaines et de partage sont des éléments fondateurs et inspirants du développement sur un temps long, au-delà de seules pratiques techniques. Pour autant les produits de consommation issus de cette filière restent des produits premium non associés à une consommation courante. A quelles conditions les pratiques soutenues dans cette filière et son mode de gouvernance peuvent-ils s'étendre à une plus large production et consommation de viande porcine ?

Éthique

Les autrices déclarent que les expérimentations ont été réalisées en conformité avec les réglementations nationales applicables.

Déclaration sur la disponibilité des données et des modèles

Les données qui étayent les résultats évoqués dans cet article sont accessibles sur demande auprès de l'autrice de correspondance de l'article.

Déclaration relative à l'Intelligence artificielle générative et aux technologies assistées par l'Intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

Les autrices n'ont pas utilisé de technologies assistées par intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

ORCIDs des auteurs

B. LEBRET : https://orcid.org/0000-0001-5435-0389

C. LARZUL : https://orcid.org/0000-0002-0533-331X

M.B. MAGRINI : https://orcid.org/0000-0001-8027-7496

Contributions des auteurs

Bénédicte Lebret : Conceptualisation, Investigation, Analyse formelle, Rédaction initiale, Révision et Edition, Supervision. Catherine Larzul : Investigation, Analyse formelle, Rédaction initiale et Révision. Marie-Benoît Magrini : Révision et Edition

Déclaration d'intérêt

Les autrices déclarent ne pas travailler, ne pas conseiller, ne pas posséder de parts, ne pas recevoir de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et ne déclarent aucune autre affiliation que celles citées en début d'article.

Remerciements

Les autrices remercient le Président de l'ODG Noir de Bigorre, le Directeur du Consortium Noir de Bigorre, et le PDG des Salaisons de l'Adour, pour avoir accepté et participé aux entretiens. Nous remercions les membres du Groupe Filière Porcine qui se sont investis dans ce projet.

Références bibliographiques

Dourmad J.-Y., Salaün Y., Lebret B., Riquet J., 2018. Diversité des productions porcines en France. Innovations Agronomiques 68, 151-170.

FAO, 2018. Les 10 éléments de l'Agroécologie. Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables. Ed FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations), Rome, 15 p. https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/77bea39d-ff15-45f9-9a53-f658f6c4e1e3/content

Guéblez R., Labroue F., Mercat M.-J., 2002. Performances de croissance, carcasse et qualité de viande de 4 races locales. Techni-Porc 25 (2), 5-15.

IFIP, 2023. Le porc par les chiffres, édition 2023-2024. Ed. IFIP-Institut du Porc, Paris, 35 pages.

INAO, 2022. Les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine. Chiffres clés 2021. Publication INAO, Montreuil. 7 p.

INAO, 2023. https://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Rechercher-un-produit.

Lécuyer B., Legendre V., 2015. La charcuterie-salaisons en Europe : principales caractéristiques de différents pays producteurs. Les Cahiers de l'IFIP 2, 1-16.

Lebret B., Lenoir H., Daré S., Fonseca A., Fève K., Riquet J., Mercat M.J., 2021a. Finishing season and feeding resources influence the quality of products from extensive-system Gascon pigs. Part 1: Carcass traits and quality of fresh loin. Animal 15, 100240.

Lebret B., Lenoir H., Fonseca A., Riquet J., Mercat M.J., 2021b. Finishing season and feeding resources influence the quality of products from extensive-system Gascon pigs. Part 2: Muscle traits and sensory quality of dry-cured ham. Animal 15, 100305.

Magrini M.B., Lebret B., Lullien-Pellerin V., Saint-Gès V., Lantremange H., 2025. Méthode d'analyse de la transition agroécologique à l'échelle des filières. Innovations Agronomiques 100, 23-33

Mercat M.J., Lebret B., Lenoir H., Batorek-Lukač N. 2019. Gascon Pig. In: M. Čandek-Potokar, R. Nieto (eds), European Local Pig Breeds – Diversity and Performance. A study of project TREASURE. IntechOpen, London, UK. 14 p. doi.org/10.5772/intechopen.83764

Monteiro A.N.T.R., Wilfart A., Utzeri V.J., Lukač N.B., Tomažin U., Costa L.N., Čandek-Potokar M., Fontanesi L., Garcia-Launay F., 2019. Environmental impacts of pig production systems using European local breeds: The contribution of carbon sequestration and emissions from grazing, Journal of Cleaner Production 237, 117843.

Muñoz M, Bozzi R, Garcı´a F, Nu´ñez Y, Geraci C, Crovetti A, *et al.*, 2018. Diversity across major and candidate genes in European local pig breeds. PLoS ONE 13(11): e0207475.

Rivera-Toapanta E., Kallas Z., Čandek-Potokar M., González J., Gil M., Varela E., Faure J., Cerjak M., Tomažin U., Aquilani C., Lebret B., Karolyi D., Pugliese C., Gil J.M., 2021. Marketing strategies to self-sustainability of autochthonous swine breeds from different EU regions: a mixed approach using the World Café technique and the Analytical Hierarchy Process. Renewable Agriculture and Food Systems 37(1), 92-102.

Vitale M., Kallas Z., Rivera-Toapanta E., Karolyi, D., Cerjak M., Lebret B., Lenoir H., Pugliese C., Aquilani C., Čandek-Potokar M., Gil M., Oliver M.A., 2020. Consumers' expectations and liking of traditional and innovative pork products from European local pig breeds. Meat Science 168, 108179.

Pour citer cet article : Bénédicte Lebret, Marie-Benoît Magrini, Catherine Larzul. Sauvegarde d'une race locale porcine par la filière Noir de Bigorre. *Innovations agronomiques*, 2025, 100, pp.73-85. 10.17180/ciag-2025-Vol100-art07

CC BY 4.0 Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY 4.0)

https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue *Innovations agronomiques* et son DOI, la date de publication.

Démarches d'agroécologie dans la filière « Céréales » en France

Fabrice LEVERT[1], Jacques LE GOUIS[2], Valérie LULLIEN-PELLERIN[3]

[1] Smart –Lereco, INRAE, Rennes, France

[2] INRAE, Université Clermont Auvergne, GDEC, 63000 Clermont-Ferrand, France

[3] Univ Montpellier, INRAE, Institut Agro, IATE, Montpellier, France

Correspondance : valerie.lullien-pellerin@inrae.fr

DOI : https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art08

Résumé

Cet article illustre des démarches de développement de l'agroécologie dans la filière « Céréales », particulièrement concernant le blé destiné à l'alimentation humaine. A partir de la recherche d'information et d'interview d'acteurs, nous mettons en évidence quelques particularités propres à cette filière. Nous notons une mobilisation des acteurs plutôt initiée par l'aval de la production au champ, ainsi que l'émergence de nombreux cahiers des charges qui pourraient conduire à des difficultés organisationnelles et de traçabilité au niveau des organismes stockeurs et des coopératives. De plus, la multiplicité des étiquetages distinctifs des produits peut entraîner des difficultés de lisibilité pour les consommateurs. Enfin, ces approches sont apparues essentiellement incrémentales et non de rupture.

Mots-clés : acteurs, aliment, blé, durable, qualité, transformation

Abstract: Agro-ecological approaches in the "Cereal" value chain in France

This article illustrates some approaches for developing agro-ecology in the cereal value chain particularly focusing on wheat for human consumption. Based on our research and interviews with stakeholders, we have highlighted a number of specific features of this sector. We noticed that the mobilization of actors is more likely to be initiated downstream of production in the field, and the numerous specifications could lead to management and traceability difficulties for storage collectors and cooperatives. In addition, the multiplicity of distinctive product labels can make it difficult for consumers to read. Finally, these approaches appear to be essentially incremental rather than disruptive.

Keywords: food, quality, processing, stakeholders, sustainable, wheat

1. Introduction : Eléments de contexte et enjeux de la filière

Les céréales sont une composante importante de l'agriculture française, première productrice européenne. Selon Intercéréales (https://publications.intercereales.com/content/des-chiffres-cereales-2023), elles sont cultivées par 54 % des exploitations et représentent 9 Mha de la sole cultivée en 2023 (blé tendre, maïs, orge, triticale, blé dur, avoine, sorgho, seigle, riz, autres céréales mineures selon leur importance culturale en France). Une transition de la filière vers l'agroécologie aurait donc potentiellement un impact très significatif sur le maintien de la biodiversité, la préservation de la santé des consommateurs et des agriculteurs, l'adaptation au changement climatique et son atténuation.

Les freins à la transition agroécologique sont liés aux caractéristiques inhérentes de la filière « Céréales » et principalement à la volonté de conserver un niveau de production élevé pour maintenir une souveraineté alimentaire et un statut de puissance exportatrice (28 Mt de céréales exportées par la France pour 10 Mds € en 2022) dans un contexte géopolitique instable (Abis, 2024). En effet, pour assurer un bon rendement et notamment, pour le blé, pour obtenir une teneur en protéines souhaitée par les industriels et les partenaires commerciaux, il apparaît difficile de limiter l'usage des intrants azotés, dont la production est coûteuse en énergie et qui sont responsables d'une part importante des émissions des gaz à effet de serre. De plus, la réduction d'usage de produits phytosanitaires peut s'avérer complexe et risquée dans un contexte de changement climatique avec des épisodes pluvieux

et chauds entraînant des problèmes sanitaires sur des cultures fragilisées (échaudage, mycotoxines, maladies). Des conséquences potentielles pour la santé des consommateurs liés à la présence de mycotoxines peuvent entraîner des mises à l'écart des lots contaminés en fonction des teneurs en ces constituants selon les règlements correspondants de l'Union Européenne. Enfin, les produits issus de céréales sont généralement des produits de large consommation très concurrentiels et de faible coût. Ainsi, il est difficile de dégager de la valeur ajoutée pour rémunérer les efforts consentis par les différents opérateurs d'une filière exposée à des coûts supplémentaires de changement de pratique, de formation, de ségrégation et de traçabilité des lots, ainsi qu'à des rendements potentiellement plus faibles.

Même si les difficultés d'équilibre économique ne doivent pas être négligées pour l'adoption de pratiques agroécologiques, des opportunités de transition existent portées en premier lieu par un contexte réglementaire, jusqu'ici favorable, qui encourage le verdissement de l'agriculture avec les mesures contraignantes d'éco-conditionnalité de la Politique Agricole Commune (PAC) et les mesures incitatives agro-environnementales et climatiques (MAEC). Par ailleurs, les prix élevés des intrants, exacerbés depuis la guerre en Ukraine, constituent un levier potentiel pour encourager les changements vers des pratiques plus économes (Schnitkey *et al.*, 2022). Enfin, rappelons que pour atteindre les objectifs du « Green Deal » pour un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, des leviers à mobiliser sont également la réduction des pertes et gaspillages et une plus grande végétalisation de l'alimentation (Guyomard *et al.*, 2023, 2024). La substitution des protéines animales au profit des protéines végétales pourrait favoriser davantage les rotations et les cultures en association entre céréales et légumineuses permettant de réduire les engrais azotés requis pour les céréales (Jensen *et al.*, 2020 ; Khakbazan *et al.*, 2022 ; Liu *et al.*, 2020) et qui répondraient à certains éléments clés de l'agroécologie (diversité, efficience, synergie, culture et traditions alimentaires) tels que définis par la FAO (https://www.fao.org/3/i9037fr/I9037FR.pdf).

La filière céréales doit aussi être appréhendée dans sa diversité avec des exigences parfois différentes en termes de produit fini. A titre d'exemple, une filière liée à la production de biscuits sera moins exigeante en termes de quantité de protéines contenues dans le blé tendre et autorisera des variétés nécessitant moins d'apport en azote que des variétés destinées à une production de farine de qualité meunière. A l'inverse, le marché du blé dur reste sous pression de la demande des importateurs et des industriels de la transformation qui exigent des grains à forte teneur en protéines pour leur transformation en pâtes alimentaires, d'autant plus que les pays concurrents à l'international produisent ce type de grains.

Enfin, un atout de la filière céréales à considérer est sa structuration, dans laquelle les acteurs se connaissent et sont généralement porteurs ou accompagnateurs de démarches vertueuses. Sans négliger les efforts qui sont entrepris par les autres filières céréalières, avec leurs spécificités, nous avons choisi d'illustrer, les différents aspects de démarches vers l'agroécologie dans la filière blé au travers d'exemples de réalisations à différentes échelles, qu'elles soient à l'initiative de la filière, de la puissance publique, des multinationales ou d'acteurs locaux.

2. Une démarche collective prônant la durabilité pour la filière « Céréales »

La filière céréales présente la particularité d'une structuration à plusieurs échelons depuis le producteur jusqu'au consommateur. Dans le cas du blé, destiné à l'alimentation humaine, elle intègre les agriculteurs producteurs, les organismes stockeurs privés ou coopératifs qui gèrent la collecte et le stockage, les opérateurs de première transformation, classiquement un meunier qui va transformer le blé en farine ou semoule, et les opérateurs de seconde transformation, industriels ou artisans, qui peuvent être un boulanger, un biscuitier, ou un fabricant de pâtes alimentaires.

Intercéréales est l'interprofession qui réunit les acteurs de la filière, depuis les associations de producteurs, aux organismes collecteurs et de négoce jusqu'aux premiers transformateurs. A la suite

des Etats Généraux de l'Alimentation et à la demande du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'interprofession a produit, en 2017, son Plan de transformation de la filière qui a abouti à une démarche Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE), qualifiée de « démarche de durabilité volontaire » certifiée ISO 26030 (développement durable et responsabilité sociétale dans les filières agricoles et alimentaires). Cette démarche se structure autour de cinq axes d'engagements : pour une dynamique collective de la filière, pour les écosystèmes et le climat, pour une économie durable et responsable, pour les consommateurs, pour les métiers et les territoires. Ainsi, d'après les entretiens réalisés auprès d'Intercéréales et de quelques acteurs de la filière, le terme agroécologie est rarement mis en avant et lui est préféré généralement le terme de développement durable ou d'agriculture raisonnée ou régénératrice. La réflexion et la volonté de se tourner vers les critères de l'agroécologie sont portés par la filière tout en essayant de concilier une capacité de production équivalente, voire croissante, ainsi que de maintenir la place du pays sur les marchés céréaliers d'exportation.

Les engagements pris du côté de la production concernent notamment le financement de la Recherche & Développement au travers d'Arvalis, institut technique agricole référent pour les filières céréales, avec un affichage de l'accélération des transitions agroécologiques et une ambition d'ici 2025 de 50 % des exploitations céréalières avec une certification environnementale (Haute Valeur Environnementale (HVE) de niveau 2, agriculture biologique ou issue de démarches privées). En aval, la participation au schéma directeur pour le fret (commandité par la direction générale des infrastructures, des transports, de la mer) pour tenter de décarboner les émissions du transport, la rédaction de guide de recommandations pour favoriser la biodiversité dans les champs ou encore de chartes pour rationaliser le travail des organismes stockeurs et encourager la segmentation sont des ambitions qui s'inscrivent dans une démarche favorable au développement de l'agroécologie.

Plus récemment, Intercéréales, avec l'appui d'Arvalis, de INRAE, de l'Institut Agro Montpellier, des semenciers et des acteurs de la filière « blé dur » a initié pour 2024-29 un plan de souveraineté et de développement qui vise notamment la décarbonation, l'évaluation des différentes démarches permettant de maîtriser les apports azotés et le renforcement de la dynamique contractuelle.

3. Des démarches diversifiées pour répondre aux aides de la PAC et rendre le produit plus vertueux pour les consommateurs

Les démarches existantes puisent leurs origines dans différents moteurs, qu'il s'agisse de collectifs d'agriculteurs (ex. Culture Raisonnée Contrôlée), d'initiative de l'état (HVE), d'initiatives privées (ex. charte Harmony, Mondelez), de groupes coopératifs (ex. Charte Limagne, Limagrain) ou encore d'initiatives de collectifs d'acteurs à une échelle locale.

Malgré leur diversité, la majorité de ces initiatives partagent l'objectif commun de diminuer les impacts environnementaux tout en conservant la qualité du produit proposé au consommateur. L'approche holistique pour le bénéfice de tous est généralement mise en avant avec l'image du triangle magique économie-environnement-qualité du produit. Ces démarches s'inscrivent dans une démarche collective qui fait sens et qui implique les agriculteurs, les coopératives, les meuniers et les transformateurs secondaires. Tous adhèrent à une charte qu'ils s'engagent à respecter et dont les modalités peuvent être contrôlées par le prescripteur ou un organisme indépendant.

Certaines démarches existent depuis plus de 30 ans, elles s'inscrivent sur des objectifs souvent en évolution en anticipation ou guidés par les évolutions réglementaires de la politique agricole. Elles s'inscrivent dans un périmètre local, français ou plus rarement européen. Nous proposons de décrire succinctement quelques cas les plus représentatifs avant un inventaire des mesures engagées pour la transition agroécologique.

3.1 Quelques exemples de démarches en cours

3.1.1 La démarche du GIE CRC (Culture Raisonnée Contrôlée (https://www.filiere-crc.com/)

Cette démarche est la plus ancienne et a été établie en 1989. Elle concerne aujourd'hui le blé tendre, le blé dur et le seigle. Elle est à l'initiative d'agriculteurs de Bourgogne qui produisaient des céréales à destination de l'alimentation infantile et qui souhaitaient étendre à toute la filière les normes en vigueur plus exigeantes. Ils ont élaboré un cahier des charges qui a été reconnu en 1999 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. En 2023, cette filière représentait 10 % des blés français destinés à l'alimentation humaine hors export avec 638 000 tonnes produites par an. Depuis 2021, ils s'orientent vers la production de céréales sans résidus de pesticides. La démarche CRC est basée sur les quatre piliers que sont une production 100 % française, une culture raisonnée pour les apports d'eau et d'intrants notamment et sans traitement lors du stockage après récolte, des pratiques favorisant la biodiversité et une juste rémunération des agriculteurs avec une prime à la récolte versée aux organismes stockeurs qui la partagent avec les agriculteurs. Elle concerne aujourd'hui toute la filière du champ aux distributeurs et a convaincu des groupes importants tels que le meunier Grands Moulins de Paris ou McDonald's pour la fabrication de ses burgers. Elle est reconnaissable par un logo spécifique. Récemment, le groupe met en place des outils de traçabilité pour fiabiliser et sécuriser les données et connecter les acteurs au consommateur qui pourra à l'aide d'un QR code visualiser ses informations. Cet outil vise également à évaluer le bilan carbone des kilomètres parcourus pour alimenter les données des différents acteurs de la filière.

3.1.2. La démarche Harmony du groupe Mondelez (https://www.harmony.info/fr-fr/)

La démarche Harmony a été initiée par le groupe agroalimentaire Mondelez, dès 2008, sur la base du constat que l'impact environnemental mesuré par une étude d'analyse de cycle de vie (ACV) pour le biscuit dépend à 70 % des matières premières, bien plus que l'emballage ou le transport. Harmony contracte annuellement avec les meuniers qui eux même contractent avec les coopératives qui contractent avec les agriculteurs sur la base d'un cahier des charges incluant 35 pratiques agricoles qui définissent les moyens à mettre en œuvre pour diminuer l'impact environnemental (en choisissant des variétés résistantes aux maladies et en limitant les intrants par exemple) et améliorer la biodiversité. Cette démarche mobilise l'agriculture raisonnée avec l'appui des outils d'aide à la décision mais revendique également le développement de l'agriculture régénératrice qui vise la conservation des sols par la réduction du labour, la couverture permanente des sols et la diversité des espèces cultivées, par exemple *via* l'exigence d'un nombre minimum de cultures en rotations par an. En termes de biodiversité, le cahier des charges inclue la mise en jachère pour des cultures mellifères de 3 % des surfaces cultivées, un prérequis déjà exigé pour recevoir les aides de la PAC mais qui contribue à développer sur les emballages une image vertueuse du produit fini. Sur cette thématique, Harmony s'appuie sur l'association Noé et contribue au comptage des pollinisateurs qui peuvent constituer un marqueur de santé du champ. Dans cette démarche, il s'agit de mobiliser toutes les solutions optimales, au champ mais aussi durant le stockage, qui sont connues de différents acteurs tels INRAE, Arvalis, Agrosolutions pour conserver rendement et qualité. Compte tenu de la mise en œuvre de ces différents moyens et des contrôles qui sont effectués par des audits externes avec des organismes certifiés, la charte Harmony répond aux exigences de certification environnementale de niveau 2 reconnue par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA). Les produits issus sont étiquetés sur le marché avec un logo distinctif et bénéficient de campagnes publicitaires spécifiques.

3.1.3. Le label « Haute Valeur Environnementale » (HVE, https://hve-asso.com/)

Le label HVE a été initié en 2011 par l'état français et dispose aujourd'hui d'un statut associatif encadré par le MASA. Au-delà des céréales, il certifie les exploitations agricoles qui sont engagées dans des démarches respectueuses de l'environnement. Il constitue une mention valorisante pour les produits qui peuvent être reconnus au même titre que les produits bénéficiant d'un signe d'identification de la qualité

et de l'origine (SIQO) qui sont mis en avant depuis le 1er Janvier 2022 pour les achats en restauration collective, dont 50 % doivent concerner des produits durables et de qualité. Ce label garantit que les pratiques agricoles mises en œuvre sur l'ensemble de l'exploitation préservent les écosystèmes et limitent les pressions sur l'environnement (sol, eau, biodiversité...). Sous ce label, identifié par un logo spécifique HVE, a été par exemple mise sur le marché toute une gamme de pâtes sèches par le groupe agroalimentaire Alpina Savoie. On peut noter également l'apparition, même en grandes surfaces, de pains issus de blés d'exploitations HVE. En particulier la baguette HVE commercialisée par les AgroMousquetaires à travers un engagement avec les agriculteurs sur 3 ans leur permet une rémunération additionnelle sur leur volume de blé vendu. Un autre exemple est l'» Epi Toué », une baguette locale du Cher et de l'Indre issue d'exploitations HVE.

3.1.4. Des démarches de coopératives telles Vivescia (https://www.vivescia.com) ou Limagrain.

En 2021, la coopérative Vivescia et le moulin de Signy-l'Abbaye ont signé un partenariat pour une filière locale en Ardennes « blé-farine-pain », centrée notamment sur la culture de la variété de blé « Apache » adaptée au terroir. Le blé est stocké et transformé sur place dans une démarche collaborative de qualité et traçabilité autour d'un cahier des charges co-construit et une rémunération supérieure pour l'agriculteur. Par ailleurs, la coopérative a entamé une démarche de rapprochement des acteurs de la chaîne de valeurs et de diminution des risques pour l'agriculteur en proposant une contractualisation sur 3 ans en échange d'un engagement de décarbonation, d'amélioration des sols notamment via l'agriculture régénérative et d'augmentation de la biodiversité sur l'ensemble de l'exploitation, y compris pour des cultures qui ne font pas l'objet d'un contrat avec la coopérative. Dans cette optique, Vivescia propose un ensemble de leviers, que l'exploitant choisi sans formalisation d'un cahier des charges strict. A titre de démonstration, une plateforme de solutions de couverts de sols a été mise en place pour aider l'exploitant à choisir les solutions les plus pertinentes pour ses cultures. Deux niveaux de prime sont proposés en fonction du niveau de transition atteint par l'exploitant.

La coopérative Limagrain de son côté souhaite mettre en avant les blés du territoire de Limagne en instituant une « Charte Limagne » qui vise à engager collectivement les acteurs du champ au produit fini en contribuant à lutter contre le réchauffement climatique, en s'engageant vers un impact carbone positif, en mettant en place des systèmes plus résilients et en développant des produits nutritionnels de qualité. Dans cette optique, elle a récemment acquis « Les moulins d'Antoine » qui ont développé en Auvergne, à la fin des années 90, une filière « de la Graine au Pain » avec un cahier des charges type « Label Rouge » qui s'est ensuite enrichi d'exigences en matière de résidus de pesticides et sur l'origine locale des blés. Les premières contractualisations ont été établies en 2021 sur le blé à destination de la filière Jacquet mais avec la volonté de s'étendre à d'autres filières et d'autres cultures.

3.1.5. Des démarches de circuits courts

A côté de ces démarches de labels étatique ou privés, d'autres démarches locales s'organisent également, initiées par différents types d'acteurs, mais qui ne sont pas nécessairement marquées par une différenciation en termes de logos. Chiffoleau *et al.* (2021) décrivent comment la structuration sociale d'acteurs locaux de la filière (producteurs, meuniers, artisans boulangers), guidés par de nouveaux indicateurs de richesse, se coordonnent pour réinventer des itinéraires techniques et se démarquer en termes de produit proposé, apporter de la plus-value à leurs productions et satisfaire les attentes de consommateurs réceptifs à ces stratégies « circuits-courts ».

A titre d'exemple, on peut noter une démarche originale initiée par la restauration d'un moulin à vent, le moulin de la Borie (https://moulindelaborie.com/) sur le plateau du Causse Méjean en Lozère. Grâce au soutien du réseau CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), de la commune de Hures-la-Parade, de la DRAAF (Direction régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) Occitanie notamment, ce projet a donné vie à un schéma de filière particulier où les acteurs agriculteurs, meuniers et boulangers se sont regroupés sous une même association « La farine du

Méjean ». Ils sont propriétaires de la marque « Méjeanette » sous laquelle sont commercialisées les farines issues de grains cultivés selon un cahier des charges décidé au sein de l'association et qui reprend certains principes tels qu'un faible labour, la limitation des intrants et la rotation culturale.

Dans le même esprit de démarche locale originale qui s'éloigne du modèle dominant, on peut noter la démarche d'une coopérative d'activité et d'entrepreneurs nommée « Champs des possibles » qui a développé en 2009 en Ile de France une filière « du Grain au Pain », où les premiers essais de blés de population ont été semés. Aujourd'hui des allers retours entre expérimentation de panification avec vente en AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), discussion avec les consommateurs et développement des connaissances des transformateurs évoluent pour faire face à la variabilité des farines issus de ces blés de populations et au manque de recul des boulangers qui sont souvent en reconversion, car issus d'autres métiers.

3.2. Des stratégies et des limites communes

Au niveau des producteurs, les mesures concernent la limitation des intrants, la préservation de la biodiversité, et la préservation de la ressource en eau. Les obligations ou incitations ainsi que l'accompagnement concernent :

- le choix de variétés résilientes aux aléas climatiques, résistantes aux maladies, adaptées au contexte local et aux débouchés avec par exemple des variétés biscuitières moins gourmandes en azote (cf. Harmony) ;
- la conduite d'itinéraires techniques adaptés avec l'aide d'outils d'aide à la décision (OAD) ou l'incitation à préserver la fertilité et la biodiversité des sols sur les principes de l'agriculture régénératrice ;
- le travail sur les assolements afin de profiter au mieux des effets précédents culturaux, et la diversité de ces assolements afin de contribuer à la biodiversité ;
- le contrôle des amendements organiques avec l'interdiction des boues d'épandage (filière CRC), et le raisonnement de l'irrigation.

Le développement de haies ou de jachères qualitatives et bénéfiques aux pollinisateurs est également souvent promu. Enfin les producteurs stockant leurs céréales ont, comme les OS, l'interdiction d'utiliser des insecticides et doivent prendre les mesures appropriées de contrôle et de non contamination. Pour faire adhérer les agriculteurs, il semble important de développer une démarche socialement avantageuse et permettant de retrouver du sens : « Pour un agriculteur, savoir où finalement son blé va être introduit est une source de fidélité à notre programme qui apporte beaucoup de sens » (verbatim issu d'un entretien avec la responsable de la démarche Harmony). La production à proximité des usines, l'identité régionale, la reconnaissance dans le produit avec une image valorisante ou porteur de références culturelles (petit beurre, petit écolier, paille d'or…) apparaissent comme une vraie source de motivation.

Au niveau économique les efforts et investissements consentis sont mieux rémunérés pour les acteurs de la filière (ex. : rémunération de 21 €/tonne de blé versée aux Organismes stockeurs (OS) à partager avec les agriculteurs en fonction de l'effort du travail des agriculteurs, des OS et de l'acceptabilité du marché (CRC)). Sur les aspects techniques, l'ensemble des démarches développent des partenariats avec des instituts techniques, des cabinets privés (tel Agrosolutions) ou avec la recherche publique. Dans le cadre de ce dernier partenaire, les nouvelles démarches agroécologiques peuvent soutenir les travaux des fermes pilotes, tels que par exemple ceux sur l'étude des régulateurs de croissance qui laissent des résidus dans les grains (charte Harmony).

Les OS ont la responsabilité de la traçabilité et de la non contamination des lots. Ils doivent comme les producteurs s'assurer de la conduite d'un stockage sans traitement insecticide en mettant en œuvre

des mesures préventives (ventilation des silos, refroidissement...). Ils mettent également en avant leur effort de limitation des transports pour des motifs à la fois économiques et écologiques avec une collecte proche des silos et des silos proches des moulins et des usines de transformation. Les OS se voient généralement confier le rôle de formateur de leurs agriculteurs clients ou adhérents. Au niveau des OS, on peut constater une forte pression puisqu'ils doivent gérer de nombreux cahiers des charges en parallèle, qui même s'ils partagent des traits communs doivent répondre spécifiquement à chacun d'eux.

Les critères de certifications des différentes démarches concernent les moyens mis en œuvre pour respecter les cahiers des charges. Les critères de résultats sont parfois, mais pas toujours, présents dans les démarches avec l'obligation d'absence de résidus de pesticide (ex. Alpina Savoie) ou du respect de seuils pour les contaminants dans le produit final (régulateurs de croissance, insecticides de stockage, mycotoxines, métaux lourds, produits phytosanitaires dans la démarche CRC).

Au niveau du consommateur, il est nécessaire de communiquer sur la démarche afin de permettre une reconnaissance des caractéristiques positives du produit et obtenir le consentement à payer un prix supérieur. L'ensemble des démarches s'appuient donc sur des logos spécifiques, la fourniture d'une information et une communication sur des faits concrets illustrés (sites web, publicités, informations sur l'emballage du produit). Elles sont amenées à communiquer sur différents aspects de l'agroécologie mais pas sur le terme lui-même. Il n'est pas non plus mis en avant par les acteurs de la filière eux-mêmes qui mettent plus en lumière des critères de durabilité, de respect du sol ainsi qu'une meilleure rémunération et valorisation des acteurs par les actions engagées. Les mentions valorisantes retenues promeuvent par exemple le respect de la biodiversité, les jachères fleuries, la préservation des insectes, et de la vie du sol ou une meilleure rémunération des agriculteurs. Faire en sorte de « permettre au consommateur de se reconnecter à l'amont, de faire en sorte qu'il puisse être acteur » (entretien Harmony) est perçu comme un vecteur de développement et de performance de ces filières. Certaines démarches sont réticentes à communiquer sur la moindre présence de résidus de pesticides quand l'usage de ceux-ci n'est pas proscrit mais est seulement limité. On peut noter par contre que la multiplicité des démarches et des différents logos rend leur distinction et lecture confuse pour le consommateur. L'affichage de la démarche doit par contre permettre d'apporter au produit final une plus-value valorisable par le distributeur.

Les démarches étudiées s'appuient sur les politiques publiques qui avancent en parallèle souvent dans la même direction. « Nous aidons nos agriculteurs dans leur transition écologique, bien entendu en s'appuyant sur l'évolution des politiques agricoles […] il faut des synergies et des approches cohérentes qui ne viennent pas à l'opposé des politiques agricoles ou de toutes les lois » (entretien Harmony) Les acteurs de ces démarches sont généralement proches des sphères décisionnelles et participent d'une certaine influence pour mettre les éléments des chartes en adéquation avec les exigences de la PAC. Citons par exemples les jachères promues dans les démarches Harmony et CRC reconnues en termes de surfaces d'intérêts à hautes valeurs environnementales (référence HVE niveau 2).

Il existe donc une spirale positive des démarches avec un effet boule de neige des agriculteurs sensibilisés et formés pouvant inciter d'autres agriculteurs à participer tout en bénéficiant d'une plus-value ou d'une situation d'éligibilité à des aides conditionnelles. Certaines démarches de groupes présents à l'international entraînent également des agriculteurs des différents pays européens partenaires dans une direction de progression (ex. de la charte Harmony présents dans sept pays à ce jour). Cependant les démarches réalisées procèdent plutôt de processus « pas à pas » que d'une démarche de rupture ce qui entraînent nécessairement des avancées incrémentales modestes en termes d'impacts environnementaux au regard des enjeux cibles.

Les freins à un développement plus généralisé de l'engagement agroécologique sont la nécessité de développer les filières pour d'autres débouchés si davantage de cultures sont introduites dans les assolements ou si se développent les associations légumineuses/céréales par exemple. Il en est de

même pour des démarches d'agroforesterie ou d'association production animale/végétale, notamment pour la réduction des intrants azotés, dont nous n'avons, à ce jour, recensé aucun rapprochement notable entre filières.

4. En guise d'analyse et de conclusions

De nombreux acteurs, impulsés par les politiques publiques françaises et européennes ou en interne pour sauvegarder leur image et leur production, se sont regroupés pour mettre en œuvre des démarches de progrès, du champ à l'assiette, prenant en compte les principes de l'agroécologie, même si elles se reconnaissent plus en lien avec une démarche de durabilité.

Ces démarches se mettent en place au cas par cas par une réflexion multi-acteurs pour trouver les compromis et les marges potentielles de progrès sans contraindre toutes les parties prenantes à des niveaux cibles imposés. Les progrès sont évalués par des indicateurs tels que des mesures de biodiversité, de santé des sols, de réduction d'émission de gaz à effet de serre, d'usage des pesticides, de présence de résidus, etc…

Les démarches engagées sont également nécessairement en évolution au fil des années compte tenu des aléas climatiques ou pression des ravageurs et des maladies qui complexifient les choix des itinéraires techniques. Elles sont également révisées en fonction des progrès de la connaissance. Elles s'appuient sur des connaissances dispersées et diverses détenues par différents partenaires pour instiller une connaissance et une capitalisation propre à la démarche concernée.

La multiplicité des démarches peut s'expliquer par des spécificités locales de terroir ou d'identification à un produit ou du fait de démarche spécifique d'entreprise, mais cette diversité génère certaines difficultés :

- au niveau des agriculteurs qui peuvent être acteurs de différentes démarches et chartes. De même, plusieurs outils différents d'aide à la décision (OAD) ou plusieurs normes peuvent être mis en œuvre par culture et ne sont pas toujours compatibles entre eux et par ailleurs entraînent une lourdeur pour la gestion des exploitations. Les agriculteurs sont confrontés à des difficultés potentielles pour l'accroissement de la biodiversité par des rotations des cultures ou par des cultures associées inter ou intra-espèces. Ces difficultés se situent par exemple au niveau des débouchés économiques de l'usage des légumineuses, autour de l'efficience du tri entre grain(e)s ou au niveau de la valorisation d'un produit dont la qualité peut être plus difficile à stabiliser. Probablement du fait de leur plus grande résilience aux maladies et de leur souplesse de gestion, il semble que l'usage des associations variétales s'accroisse en France avec une augmentation de 5 % entre 2020 et 2021 (Tibi *et al.*, 2022). Le groupe Soufflet a même mis sur le marché en 2018 une association variétale de cinq blés tendres panifiables prête à l'emploi mais dont l'impact qualitatif et économique à long terme doit être évalué. Des « populations » avec une grande diversité génétique ou des variétés anciennes sont plutôt mises en œuvre par les paysans-boulangers et sont souvent plutôt cultivées en agriculture biologique et transformées en meule de pierre dans des circuits courts. Pour la réduction des pesticides, les agriculteurs sont confrontés au manque de nouveaux principes actifs à substituer aux pesticides et aux limites des méthodes alternatives existantes accroissant le besoin de développer des variétés résilientes. De plus, comme il n'existe pas de coordination concertée entre démarches, il n'existe pas vraiment d'accompagnement structuré des agriculteurs, chacun allant chercher ses propres partenaires techniques ou scientifiques. De ce fait, il n'existe pas de mise en commun et de capitalisation pour établir un cahier générique de bonnes pratiques, si ce n'est au sein de chaque démarche ou au travers des différents conseillers, notamment d'Arvalis, au travers des unités expérimentales INRAE, de projets communs ou de certaines associations telle que Noé sur des points spécifiques comme la

biodiversité. Il ne semble pas y avoir non plus de réflexion entre filières végétales ou végétale/animale pour aller plus loin dans ces démarches ;

- mutualiser les OAD par exemple pour en faire des outils performants et interopérables entre cultures et filières à l'échelle de l'exploitation pourrait permettre un rendu plus efficace et bénéfique pour le traitement de l'information, aussi bien pour l'agriculteur que pour ces clients. Le rôle du CTPS (Comité Technique Permanent de la Sélection végétale), qui regroupe l'ensemble de la filière, pour orienter l'inscription vers des variétés adaptées à des environnements sous conditions de stress hydriques ou bas intrants est primordial, mais l'évolution des règlements prend du temps. Le rôle de la recherche publique pour analyser les pratiques de gestion des jachères, des haies, de la flore et de la faune auxiliaire, etc…, est aussi important et ses résultats doivent percoler dans ces communautés. En même temps, on peut se poser la question du niveau d'accompagnement national, régional ou par territoire ? *In fine*, les agriculteurs sont amenés à arbitrer entre la rémunération offerte et l'effort demandé, ce qui peut entraîner une compétition entre les différentes démarches ;
- au niveau des OS, qui font face à la multiplicité des cahiers des charges et qui sont limités par leur capacité d'allotement, la gestion de la traçabilité et les coûts générés peuvent vite s'avérer délicats suivant le nombre de démarches à gérer et la diversité des cahiers des charges. Des efforts de digitalisation sont entrepris mais, à ce niveau, il n'y a pas non plus d'organisation entre démarches ou entre filières végétales. La fidélisation et l'accompagnement de leurs clients est alors un point crucial pour assurer des volumes suffisants et l'adéquation entre les moyens à disposition et les contrats à honorer. Certaines démarches vont jusqu'à former du personnel dédié dans les OS. Au niveau des audits de certification, chaque démarche développe ses propres solutions en interne ou auprès de prestataires privés (Bureau VERITAS, COFRAC…) qui ne mutualisent pas leurs procédés :
- au niveau des consommateurs, la multiplicité des démarches conduit à développer plusieurs labels spécifiques non connectés entre eux. Cette multiplicité de logos qui portent des messages disparates sur certains traits de l'agroécologie à côté de marques de qualité, tels l'IGP (Indication Géographique Protégée) pour le petit épeautre de Haute Provence, peuvent générer une perte de repères pour le consommateur qui doit par ailleurs prendre en compte les critères qualitatifs nutritionnels au travers de l'affichage Nutriscore.

Malgré ces difficultés, l'ensemble des démarches étudiées dénote un espace de progrès et illustre la volonté d'acteurs à évoluer vers une agriculture respectant les principes et valeurs de l'agroécologie. Les atouts et les éléments moteurs à l'identification et au développement des démarches en agroécologie de la filière blé peuvent être résumés au travers du prisme des différentes fonctions d'une filière innovante tels que définis dans la littérature (Hekkert *et al.*, 2007 ; Vermunt *et al.*, 2022 ; Magrini, 2023 ; Lantremange *et al.*, 2024). La fonction « direction du changement » est plutôt initié par les acteurs de la seconde transformation. De par leur positionnement et leur rôle clé dans l'allotement, nous avons observé que les coopératives et les OS constituent un maillon clé pour faire le lien entre les acteurs amont et aval. C'est en effet les coopératives qui sont garantes de la bonne mise en œuvre des cahiers des charges. Cependant, la multiplication de ces cahiers des charges du fait de nombreuses démarches, telles que citées plus haut, peut générer des difficultés organisationnelles et de traçabilité. Au niveau des coopératives des rapprochements entre démarches pourraient être initiés pour améliorer l'efficience des allotements.

En terme d'» extension du réseau », deux philosophies coexistent une de stratégie générique, telle que développée par Harmony, qui vise à être partagée même au-delà du territoire français, ou des stratégies très locales sur un terroir bien défini, tel que celle de l'IGP petit épeautre ou celle de Limagrain en Limagne.

Les activités de recherche propres aux industriels, mais aussi avec Arvalis et INRAE, apparaissent cruciales pour le « développement des connaissances » notamment le développement des approches entre filières tel que céréales/légumineuses ou l'agroforesterie.

Enfin la fonction de « relations au pouvoirs publics » s'avère particulièrement importante pour poursuivre l'incitation vers plus d'agroécologie tel que défini par la FAO. Jusqu'à présent à la fois les incitations des territoires (Occitanie, Métropole Dijon, Terre de Source pour le bassin rennais…) et les politiques nationale et européenne de la PAC évoluaient favorablement. Cependant les pressions récentes dues au fait que les agriculteurs doivent répondre à des exigences de plus en plus contraignantes avec le sentiment d'être souvent peu accompagnés et ayant des difficultés organisationnelles et budgétaires apparaissent remettre en question les progrès réalisés. Pour y pallier, la formation des acteurs agricoles aux enjeux de l'agroécologie (Magne *et al.*, 2024), l'amélioration des connaissances notamment grâce aux recherches développées à l'INRAE et les soutiens en termes de politique publique sont particulièrement importants à développer (Bazin *et al.*, 2024).

Éthique

Les auteurs déclarent que les expérimentations ont été réalisées en conformité avec les réglementations nationales applicables.

Déclaration sur la disponibilité des données et des modèles

Les données qui étayent les résultats évoqués dans cet article sont accessibles sur demande auprès de l'auteur de correspondance de l'article.

Déclaration relative à l'Intelligence artificielle générative et aux technologies assistées par l'Intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

Les auteurs n'ont pas utilisé de technologies assistées par intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

ORCIDs des auteurs

Fabrice Levert : 0000-0002-1168-2567

Jacques Le Gouis : 0000-0001-5726-4902

Valérie Lullien-Pellerin : 0000-0002-8057-5650

Contributions des auteurs

FL, JLG, VLP : Conceptualisation et Rédaction. Tous les auteurs ont lu et approuvé le manuscrit final.

Déclaration d'intérêt

Les auteurs déclarent ne pas travailler, ne pas conseiller, ne pas posséder de parts, ne pas recevoir pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et ne déclarent aucune autre affiliation que celles citées en début d'article.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier plus particulièrement Chantal Loyce (INRAE, AgroParisTech) pour sa relecture et ses conseils ainsi que le Groupe filière céréales INRAE (https://groupes-filieres.hub.inrae.fr/presentation-des-gf/groupe-filiere-cereales).

Déclaration de soutien financier

Ce travail a été soutenu par le budget filières Céréales INRAE 2023-24.

Références bibliographiques

Abis S., 2024. Géopolitique des céréales : 40 fiches illustrées pour comprendre le monde – Collection dirigée par Pascal Boniface, Illustrated édition. ed. EYROLLES.

Bazin G., Bourget B., Cahill C., Charvet, J.-P., Azarcate T. G., Lippert C., Maziliauskas A., Plewa J., Séronie J.-M., Viatte G., Messean A., Trameau J-R., Flies R., Kleinschmit von Langefeld A., Pflimlin A., Chatellier V., Maurel M.-C., Ricroch A. Kovách, I, Papy F., Treyer S, de Vries H., Lecoeur C. 2024. Contribution au dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'Union européenne. Notes académiques de l'Académie d'Agriculture de France.18(1), 1, 1-7.

Chiffoleau Y., Echchatbi A., Rod J., Gey L., Akermann G., Desclaux D., Samson M.-F. 2021. Quand l'innovation sociale réoriente l'innovation technologique dans les systèmes agroalimentaires : le cas des chaînes locales autour des blés. Innovations, 64, 41-63.

Guyomard H., Soler L.-G., Détang-Dessendre C., Réquillart V. 2023. The European Green Deal improves the sustainability of food systems but has uneven economic impacts on consumers and farmer. Communications Earth & Environment 4, 358.

Guyomard H., Soler L.-G., Détang-Dessendre C. 2024. La transition du système agroalimentaire européen dans le cadre du Pacte Vert : mécanismes économiques et points de tension. Revue de l'OFCE, 183. https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/5-183OFCE.pdf

Hekkert M.P., Suurs R. A. A., Negro S. O., Kuhlmann S., Smits R. E. H. M. 2007. Functions of Innovation Systems: A New Approach for Analysing Technological Change. Technological Forecasting and Social Change 74 (4): 413–32.

Jensen E. S., Carlsson G., Hauggaard-Nielsen H. 2020. Intercropping of grain legumes and cereals improves the use of soil N resources and reduces the requirement for synthetic fertilizer N: A global-scale analysis. Agronomy for Sustainable Development 40 :5.

Khakbazan M., Liu K. Bandara M., Huang J., Gan Y. 2022. Pulse-included diverse crop rotations improved the systems economic profitability: evidenced in two 4-year cycles of rotation experiments. Agronomy for Sustainable Development 42:103.

Lantremange H., Magrini M.-B., Frayssignes J., Fortun-Lamothe L., Lauri P. E., Lebret B., Le Gouis J., Lullien-Pellerin V., Nozières M.-O., Saint Ges V., Sebillote C., Tchamitchian M., Thiollet-Scholtus M., This P. 2023. Nurturing niche innovations by agrifood value chains in transition to agroecology. A qualitative analysis through eleven case studies in France. https://ehess.hal.science/hal-04206711v1

Liu K., Bandara M., Hamel C, Knight J. D., Gan Y. 2020. Intensifying crop rotations with pulse crops enhances system productivity and soil organic carbon in semi-arid environments. Field Crop Res. 248, 107657.

Magne M.-A., Bedoussac L., Pujos A., Diaz M., Guerrier F., Lainé Penel A., Dégrange B., Gaborieau I., Berger B., Gilly É., Gaillard F., Peltier C., Righetti B. 2024. Des équipes sur le chemin pour former aux transitions et à l'agroécologie : des repères en construction, des besoins d'accompagnement. Pour 248, 291–322.

Magrini M.-B. 2023. Interactions sociotechniques de filière et fonctions des systèmes d'innovation responsable : une mise en perspective à partir d'enjeux de transition des filières agricoles. Innovations 1 (70) : 179–205.

Schnitkey G., Paulson N., Zulauf C., Swanson K., Colussi J., Baltz J. 2022. "Nitrogen Fertilizer Prices and Supply in Light of the Ukraine-Russia Conflict." farmdoc daily (12):45, Department of Agricultural and Consumer Economics, University of Illinois at Urbana-Champaign, April 5, 2022. https://farmdocdaily.illinois.edu/2022/04/nitrogen-fertilizer-prices-and-supply-in-light-of-the-ukraine-russia-conflict.html

Tibi A., Martinet V., Vialatte A., Alignier A., Angeon V., Bohan D.A., Bougherara D., Cordeau S., Courtois P., Deguine J-P., Enjalbert J., Fabre F., Fréville H., Grateau R., Grimonprez B., Gross N., Hannachi M., Launay M., Lelièvre V., Lemarié S., Martel G., Navarrete M., Plantegenest M., Ravigné V., Rusch A., Suffert F., Thoyer S. 2022. Protéger les cultures en augmentant la diversité végétale des espaces agricoles. Synthèse du rapport d'ESCo. INRAE (France), 86 p. https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/CP_Esco_RegulNAT.pdf&ved=2ahUKEwiVuYnmqKmHAxWMRaQEHX7_CMIQFnoECBMQAQ&usg=AOvVaw0IIol9kKvEnfTu5_ZiIIrS

Vermunt, D.A., Wojtynia N., Hekkert M.P., Van Dijk J., Verburg R., Verweij P.A., Wassen M., Runhaar H. 2022. 'Five Mechanisms Blocking the Transition towards "Nature-Inclusive" Agriculture: A Systemic Analysis of Dutch Dairy Farming'. Agricultural Systems 195 : 103280.

Pour citer cet article : Fabrice Levert, Jacques Le Gouis, Valérie Lullien-Pellerin. Démarches d'agroécologie dans la filière « Céréales » en France. *Innovations agronomiques*, 2025, 100, pp.86-97. 10.17180/ciag-2025-Vol100-art08

Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY-NC-ND 4.0)

https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue *Innovations agronomiques* et son DOI, la date de publication.

Viandes bovines Label Rouge : une réponse de l'interprofession face aux préoccupations environnementales et sociales

Patrick VEYSSET[1]

[1] Université Clermont Auvergne, INRAE, Vetagro Sup, UMR1213 Herbivores, 63122 Saint-Genès-Champanelle, France

Correspondance : patrick.veysset@inrae.fr

DOI : https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art09

Résumé

L'interprofession bétail et viande (Interbev), dans son plan filière de 2017, s'engageait dans une montée en gamme de la production pour améliorer l'image de la viande bovine face aux diverses controverses auxquelles elle est soumise. La gestion des ressources, l'impact environnemental de la production et le bien-être animal sont des préoccupations majeures pour la filière viande bovine. Le cahier des charges viande de gros bovins de boucherie Label Rouge impose, entre autres, une part importante des prairies et du pâturage dans les systèmes de production ainsi que certaines exigences sur le confort des bâtiments d'élevage. Le Label Rouge peut ainsi en partie répondre aux préoccupations de l'interprofession dont l'ambition est de développer massivement cette démarche de qualité et de ne pas créer un nouveau segment de marché. Malgré une communication d'Interbev axée sur le Label Rouge, les viandes labellisées n'occupent que 3 % du marché de la viande bovine – freiné par une demande faible - alors que le potentiel de l'offre est très élevé.

Mots-clés : bien-être animal, cahier des charges, empreinte carbone, races bovines allaitantes, responsabilité sociétale

Abstract: Label Rouge beef: an interprofessional response to environmental and social concerns

The French livestock and meat interprofessional organisation (Interbev) committed to a move upmarket in production to improve the image of beef in the face of the various controversies to which it is subject. The ambition is to massively develop the Label Rouge approach for beef cattle, and not to create a new market segment. The central element of Label Rouge beef production systems is grassland, and the feed autonomy at farms level. Resource management, environmental impact and animal welfare are major concerns for the industry. Despite an interprofessional communication campaign focusing on Label Rouge, Label Rouge meats only account for 3% of the beef market, despite the very high potential for supply. Demand is an obstacle.

Keywords: animal welfare, specifications, carbon footprint, suckler cattle breeds, social responsibility

1. Introduction

Avec 126 000 exploitations agricoles détentrices d'au moins 5 vaches en 2022, pour un total de 7,2 millions de vaches et 17 millions de bovins (Idele, 2024), la France est le premier producteur européen de viande bovine (Interbev, 2023). L'élevage de bovins allaitants est une spécificité française au sein de l'Europe (UE27) ; la France est le premier pays européen détenteur de vaches allaitantes (3,6 millions de vaches allaitantes en 2023) avec 35 % des vaches allaitantes du cheptel européen devant l'Espagne (19 %), l'Irlande (8 %) et l'Allemagne (6 %). Cette spécificité fait que la viande bovine produite en France provient majoritairement du troupeau allaitant (70 %), les 30 % restant provenant des vaches laitières de reformes et de jeunes bovins issus du troupeau laitier (Figure 1). La viande bovine consommée en France provient à 80 % de femelles (vaches de réforme allaitantes et laitières, génisses du troupeau allaitant), ce qui pose la question de la destination et de la valorisation des mâles issus du troupeau allaitant, les mâles issus du troupeau laitiers alimentant principalement la filière veaux de

boucherie (60 à 65 % des veaux mâles nés du troupeaux laitier) et dans une moindre mesure la filière bœufs de boucherie. Le troupeau allaitant français produit donc des femelles de boucherie pour la consommation nationale, et exporte en grande partie ses mâles sous forme de broutards (en 2022, 708 000 mâles sevrés, âgés de 8 à 13 mois) ou de carcasses de jeunes bovins abattus. Représentant 80 % des broutards français exportés, l'Italie est le principal débouché depuis des décennies. L'Italie est également le principal client des carcasses des jeunes bovins engraissés et abattus en France. Afin de s'ajuster à son volume de consommation de viande bovine, la France importe 390 000 tonnes équivalent carcasse (tec) sous forme de vaches laitières de réforme provenant à près de 95 % de l'UE27 (Pays-Bas, Irlande, Allemagne, Belgique, Pologne), soit environ 25 % de sa consommation (Figure 2). Globalement, en volume, la production de viande bovine en France est légèrement déficitaire face à la consommation (Figures 1 et 2), alors qu'en valeur la balance commerciale de la filière viande bovine était excédentaire en 2022 (Interbev, 2023) avec 630 millions d'euros (en baisse par rapport aux années 2015-2021 du fait de la décapitalisation bovine observée), la valeur des broutards exportés étant plus élevée que celle de la viande importée.

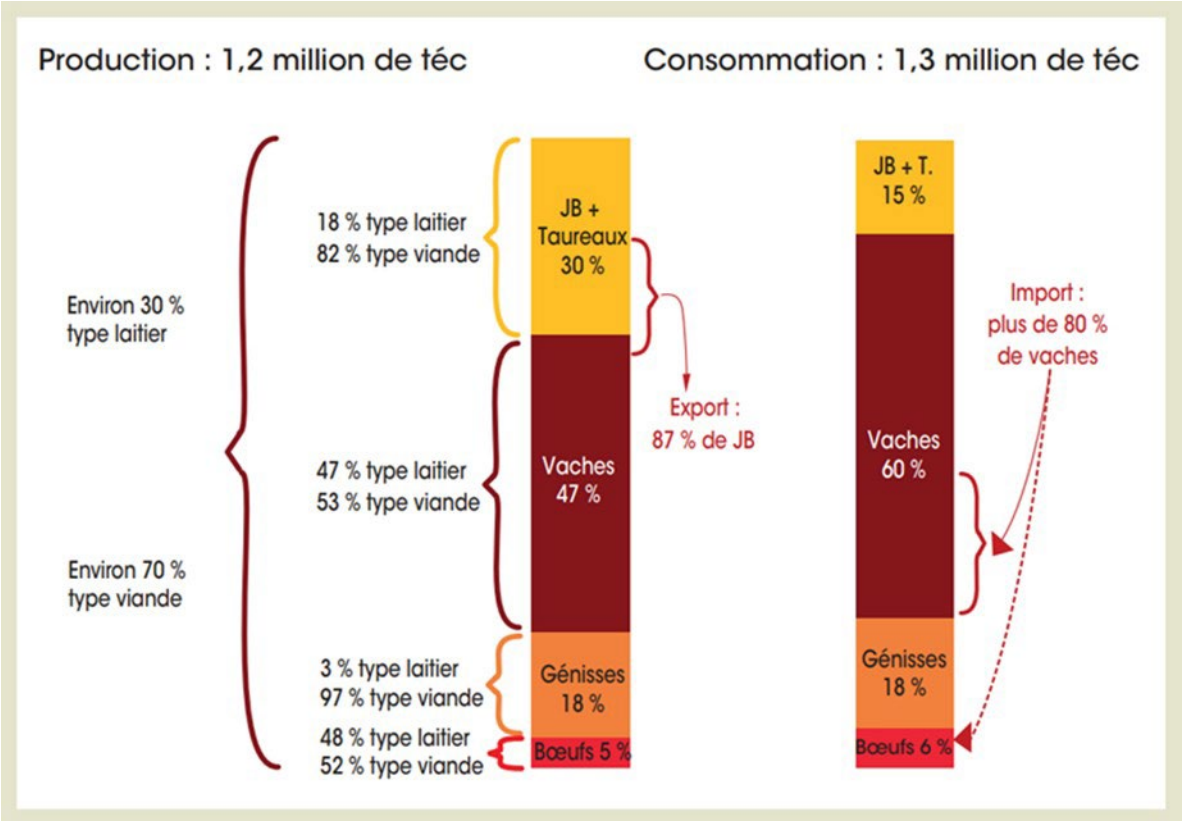


Figure 1 : Type de viande bovine (hors veau) produite et consommée en France en 2022. Sources : estimations GEB-Institut de l'Elevage, % tonnage de gros bovins (Idele, 2024)

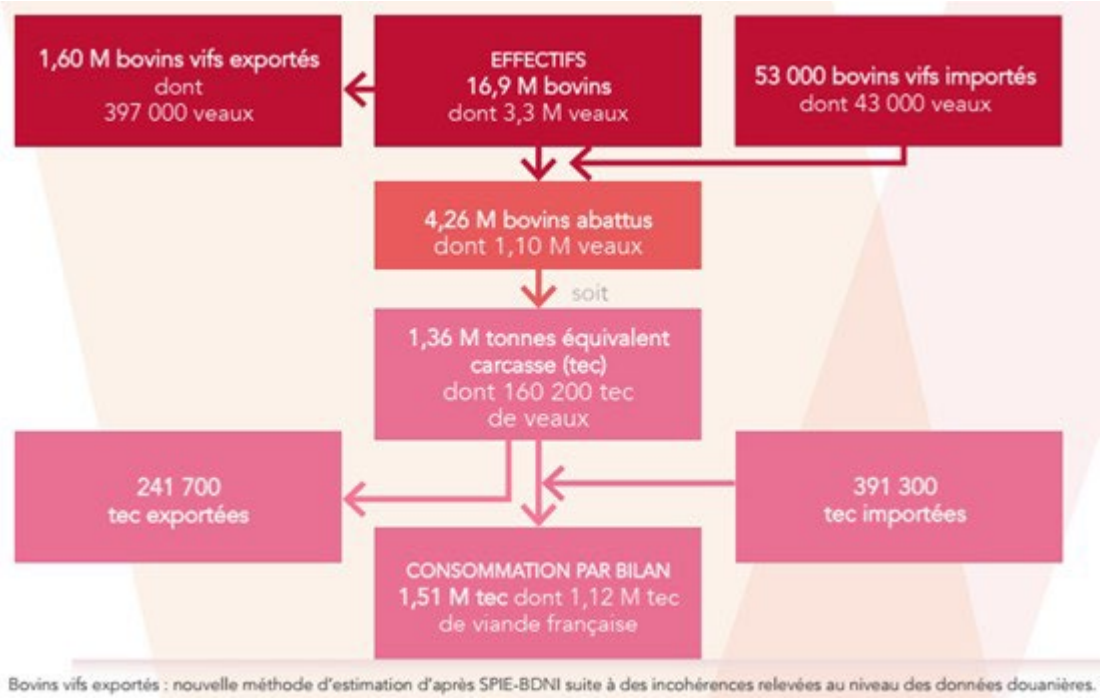


Figure 2 : La consommation de viande bovine par bilan 2022. Sources : Agreste ; GEB-Institut de l'Elevage d'après SSP, Eurostat, Douanes françaises (Interbev, 2023)

Les grandes et moyennes surfaces commercialisent 56 % du volume de la viande bovine consommée en France, la part de la boucherie traditionnelle est de 11 % et celle de la restauration hors domicile de 24 % (Figure 3, Idele, 2019). La viande bovine est principalement consommée sous forme de viande hachée (45 % des volumes) et de plats préparés (12 %), la viande piécée (muscle brut à cuisiner) ne représente que 43 % des volumes écoulés.

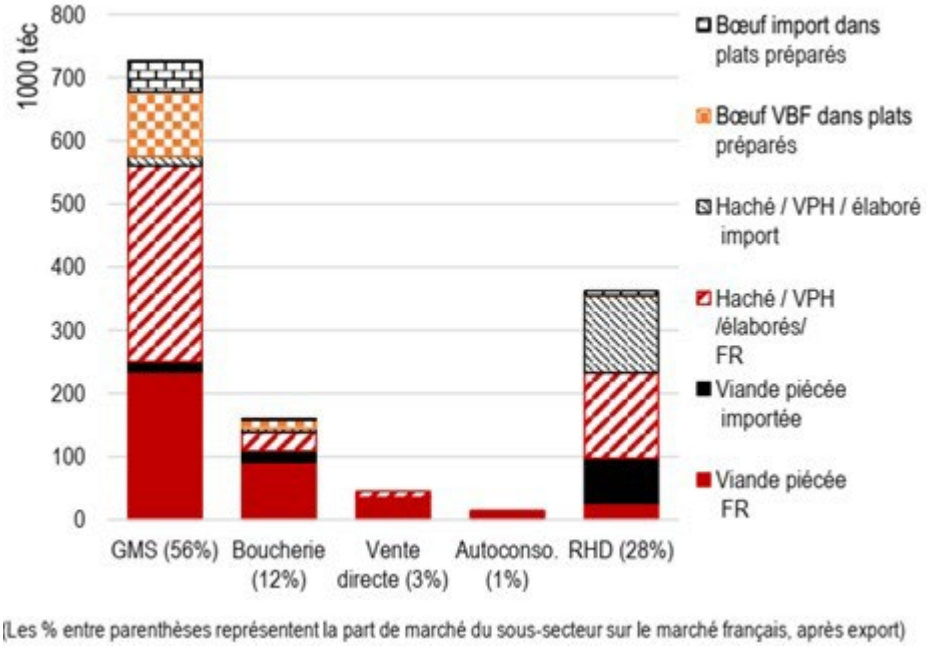


Figure 3 : Débouchés sur le marché français de la viande de gros bovins française et importée en 2022 Source : GEB-Idele, d'après BDNI, Normabev, Douanes, Prodcom, Kantar et enquêtes

Au sein de ce marché de la viande bovine, les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ne représentent pas plus de 6 % des animaux produits et abattus en 2022 (Interbev, 2023).

L'Agriculture Biologique (AB) est le premier SIQO avec 2,7 % des gros bovins produits, puis viennent le Label Rouge (LR, 2,5 %) et les appellations d'origine protégée (AOP) et indications géographique protégée (IGP) avec moins de 1 % des gros bovins produits (Tableau 1).

Tableau 1 : Nombre de gros bovins produits et abattus en France en 2022. Nombre total et nombre par signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). LR : Label Rouge, IGP : Indication Géographique Protégée, AOP : Appellation d'Origine Protégée, BIO : Agriculture Biologique. Source : Fil Rouge, Interbev 2023.

	Total Gros bovins	IR	IR et IGP	IGP	AOP	BIO
Nombre de têtes	3 160 000	72 651	8 114	2 659	4 997	88 214

En 2017, l'interprofession bétail et viande (Interbev), dans son plan filière, s'engageait dans une montée en gamme de la production pour améliorer l'image de la viande bovine (qualité sanitaire, éthique, environnement, bien-être animal…) face aux diverses controverses auxquelles elle est soumise (Delanoue *et al.*, 2018). Trois objectifs forts sont alors affichés : 1) 40 % de l'offre « piécée » en Label Rouge, 2) le doublement de l'offre labellisée Agriculture Biologique (Bio) sur 5 ans, 3) une évolution des pratiques en fonction des attentes sociétales (Interbev, 2017). Parmi les pratiques répondant aux attentes sociétales le développement de pratiques agroécologiques est cité avec la recherche d'autonomie protéique pour l'alimentation des animaux afin de limiter l'importation de protéagineux, la lutte et l'adaptation au changement climatique en intégrant le stockage de carbone dans l'évaluation de l'empreinte carbone des viandes, le renforcement des pratiques en faveur du bien-être animal (BEA), et la valorisation des services écosystémiques fournis par l'élevage. Dans son engagement à monter en gamme, la filière envisage de faire converger cette démarche « supérieure » avec la démarche Label Rouge. Cette démarche doit assurer le respect de considérations sociétales supérieures telles que les exigences spécifiques sur le bien-être animal, et la réduction des impacts environnementaux négatifs.

Cinq ans après la publication de ce plan filière, nous nous sommes entretenus avec la responsable de la commission enjeux sociétaux et la chargée des aspects environnementaux d'Interbev. Il s'agissait de discuter de la mise en place de cette ambition, des freins et leviers de la montée en gamme vers le Label Rouge intégrant plus de pratiques agroécologiques au sein des élevage bovins viande français.

2. Les engagements des professionnels des viandes bovines Label Rouge

2.1. Les cahiers de charges Label Rouge viandes bovines et les acteurs

Le Label Rouge, créé en 1960, est un signe national permettant aux consommateurs d'identifier des denrées alimentaires ou des produits agricoles non alimentaires et non transformés bénéficiant d'un niveau de qualité supérieur en comparaison à des produits similaires. Ce niveau de qualité supérieur est évalué en prenant en compte notamment les conditions de production et de fabrication ainsi que l'image du produit au regard de ses conditions de production. Pour en bénéficier, les porteurs de la démarche doivent prouver que le produit qu'ils proposent à la vente est conforme à l'un des cahiers des charges du label. C'est l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) qui est chargé d'instruire les dossiers et délivrer le label, le cahier des charges d'un LR étant homologué par arrêté interministériel. Les produits homologués LR sont facilement identifiables en magasin car ils sont systématiquement porteurs du logo Label Rouge et du numéro d'homologation qui permet au consommateur de retrouver le cahier des charges auquel le produit répond. Il existe aujourd'hui plus de 400 denrées et/ou produits agricoles homologués LR, dont 16 concernent la viande de gros bovins de boucherie (génériquement viande de bœuf). Ces démarches concernent uniquement la viande issue d'animaux des races à viande françaises, en race pure ou en croisement entre elles. Elles s'appuient soit sur une race, soit sur un

territoire, soit sur une race ancrée dans son territoire[26] (lorsque la notion de territoire est prise en compte, le LR est souvent associé à une IGP).

Tous les produits issus de gros bovins labellisés LR doivent respecter a minima le cahier des charges « conditions de production communes relatives à la production en Label Rouge gros bovins de boucherie » homologué en 2020 par l'INAO suite à un travail de plusieurs années de la section bovine d'Interbev (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020) auxquelles s'ajoutent les conditions de production spécifiques de chaque LR. Les produits concernés sont la viande, les abats, des produits élaborés contenant au minimum 85 % de viande et/ou abats, frais ou surgelés issus de mâles de 30 mois minimum (castrés avant l'âge de 12 mois) ou de femelle entre 28 et 120 mois. Les produits LR se revendiquent d'une qualité supérieure comparativement aux produits courants ; pour les viandes de gros bovins de boucherie, le produit courant correspond au produit habituellement rencontré sur le marché. Les points de différences entre une viande bovine LR et une viande bovine courante concernent la race, les modes d'élevage et de logement, l'accès au pâturage, l'alimentation et les traitements médicamenteux, l'âge à l'abattage, la durée de maturation de la viande (Tableau 2).

Les exigences du cahier des charges montrent que les conditions de production impliquent l'ensemble de la filière (éleveurs, transformateurs, distributeurs) au cœur de laquelle chaque acteur est engagé contractuellement. Chaque Label est géré par une association qui fédère les éleveurs, les organisations de producteurs, abatteurs et point de vente autour d'une même démarche collective et qui garantit la conformité et la traçabilité de leur produit.

Tableau 2 : Comparaison, points de différence, des modes de production entre Label Rouge et produit courant pour les viandes et abats de gros bovins de boucherie (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2020)

POINTS DE DIFFERENCE	LABEL ROUGE	PRODUIT COURANT
TYPE RACIAL	Types raciaux à viandes ou mixtes purs et/ou croisement entre types raciaux à viande et mixtes	Pas d'exigence particulière
ELEVAGE DES VEAUX	Veaux élevés exclusivement selon le mode de conduite de troupeau allaitant, l'âge minimal au sevrage est de 4 mois. La distribution de poudre de lait, même partielle, est interdite.	Le mode allaitant n'est pas obligatoire. Pas de durée minimum de sevrage
CESSION DES ANIMAUX	Maximum de deux cessions physiques au cours de la vie de l'animal destiné au lebel rouge à condition de provenir d'élevages habilités en label rouge gros bovins ou qualifiés Fournisseurs de Bovins Maigres Le dernier détenteur doit garder l'animal au minimum 4 mois avant la date d'abattage	Pas d'exigence particulière
HABITAT ET BIEN-ETRE DES ANIMAUX	Litière végétale est obligatoire. La présence de caillebotis intégraux est interdite. Les bâtiments d'élevage sont vidés, nettoyés de façon approfondie au moins une fois par an	Pas d'exigence particulière Pas d'obligation de fréquence de nettoyage des bâtiments
SURFACE DE PATURE	Chargement maximum autorisé : 4 UGB/ ha de SFP 0.30 hectare de prairie par UGB	Pas d'exigence particulière
CYCLE PRAIRIE ETABLE	Respect des cycles traditionnels d'alternance entre pâture et stabulation. Durée de pâturage minimum de 5 mois En cas de plein air intégral, les animaux disposent d'abris naturels ou artificiels	Pas d'obligation de pâturage
ALIMENTATION	L'alimentation est liée au cycle prairie-étable. Liste de matières premières autorisées. L'urée et ses dérivés sont interdits L'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) tient à disposition des éleveurs les formules validées.	Pas d'exigence particulière

[26] https://www.label-rouge-viandes.fr/demarche/boeuf

TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX	Délai minimal de 15 jours à respecter entre la fin du traitement et l'abattage. Pas de traitement pour la maîtrise de la reproduction dans les 6 mois précédant l'abattage. Interdiction de traitement antibiotique dans les 4 derniers mois de vie de l'animal	Délai d'attente réglementaire propre à chaque traitement
AGE A L'ABBATAGE	Femelle : 28 mois minimum et 120 mois maximum Bœuf : 30 mois minimum	Pas d'exigence particulière
DELAI D'ABATTAGE	Le délai maximum entre l'enlèvement des animaux, à l'élevage ou au centre d'allotement, et leur abattage est de 1 jour	Pas d'exigence particulière
CARACTERISTIQUES DES CARCASSES	Conformation : E, U, R Etat d'engraissement : 2, 3, 4 pH ultime inférieur ou égal à 5.8	Pas d'exigence particulière
MATURATION DE LA VIANDE	Pour les viandes à griller : 10 jours pleins minimum pour la présentation en demi-carcasses ou en quartier et 13 jours minimum pour la présentation en sous-vide. Pour les viandes à braiser et à bouillir, le temps de maturation est de 2 jours plein minimum	La durée de maturation est en général de 3 à 5 jours
COMMERCIALISATION DES ABATS	Les abats labellisés sont issus de carcasses conformes aux critères du cahier des charges label rouge	Les abats sont issus de tous types de bovins

2.2. Viandes bovines Label Rouge et agroécologie

Un certain nombre d'objectifs et de valeurs des viandes bovines LR peuvent rejoindre les principes de conception de systèmes d'élevages agroécologiques (Dumont *et al.*, 2013), notamment le respect de l'animal et de l'environnement. Ces respects passent avant tout par la place du pâturage dans l'alimentation des animaux et l'alternance des cycles prairie-étable avec des préconisations strictes sur le chargement animal par hectare de prairies, les aires de couchage des animaux en stabulation et l'entretien des bâtiments (Tableau 2) pour plus de confort et pour la santé des animaux. La limitation des intrants dans le système de production n'est pas clairement citée, mais peut être une conséquence d'une exigence d'autonomie alimentaire sur l'exploitation de 80 % (l'herbe et les fourrages distribués aux animaux proviennent pour au moins 80 % de l'exploitation), et de l'interdiction d'un certain nombre d'intrants alimentaires tels que l'urée, les organismes génétiquement modifiés (OGM) ou l'huile de palme.

Le terme « agroécologie » n'est pas explicitement mentionné dans les cahiers des charges, ni utilisé par les acteurs de ces filières. Les concepts de préservation de l'environnement et du bien-être et de la santé des animaux sont des préoccupations fortes d'Interbev via sa démarche collective de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) de la filière Elevage & Viande baptisée PACTE[27] (Progrès, Avenir, Concertation, Transparence, Expertise). Les actions en faveur de la préservation de l'environnement passent avant tout par la place de l'herbe dans les systèmes de production avec des bénéfices attendus au niveau de la biodiversité, du stockage de carbone et de qualité de l'eau. Les exigences en termes d'autonomie alimentaire des exploitations et de limitation des types d'additifs alimentaires autorisés doivent favoriser un approvisionnement durable et limiter l'impact de la filière sur la déforestation. Globalement, l'objectif de l'interprofession est d'encourager le maintien de systèmes vertueux d'un point de vue environnemental et capables dans le temps de se pérenniser d'un point vue économique en renforçant la place du LR dans la production de gros bovins.

[27] https://www.interbev.fr/enjeux-societaux/pacte-engagement-societal/

2.3. Les volumes et marchés des viandes bovines Label Rouge

Suite au plan filière de 2017 la production labellisée LR a effectivement augmenté (Figure 4). En 2021, 16 600 éleveurs sont engagés dans une filière viande bovine Label Rouge (sur un total de 53 000 détenteurs de plus de 20 vaches allaitantes) pour un total de 78 550 animaux abattus labellisés soit un tonnage de 25 000 tec, et un chiffre d'affaires de 163 millions d'euros (Gallard *et al.*, 2022). Le nombre d'animaux labellisés par exploitations engagées est donc en moyenne de 5, alors que l'ensemble du troupeau doit respecter le cahier des charges et que donc l'ensemble des animaux issus de ces troupeaux (ou du moins les vaches de réforme) sont potentiellement labellisables. Avec une progression de 40 % d'animaux abattus et de tonnage labellisés entre 2017 et 2021 (Figure 4), en cohérence avec la dynamique ambitieuse du plan filière, le LR représente, en 2021, moins de 3 % de la production française de gros bovins de boucherie (Tableau 1), pour un objectif de 40 % de l'offre piécée en 2022. Les viandes bovine LR et IGP sont valorisées en premier lieu dans la boucherie traditionnelle (56 %), puis en grandes et moyennes surface (40 %), la part de la restauration hors domicile (RHD) étant de 4 % (Idele, 2019).

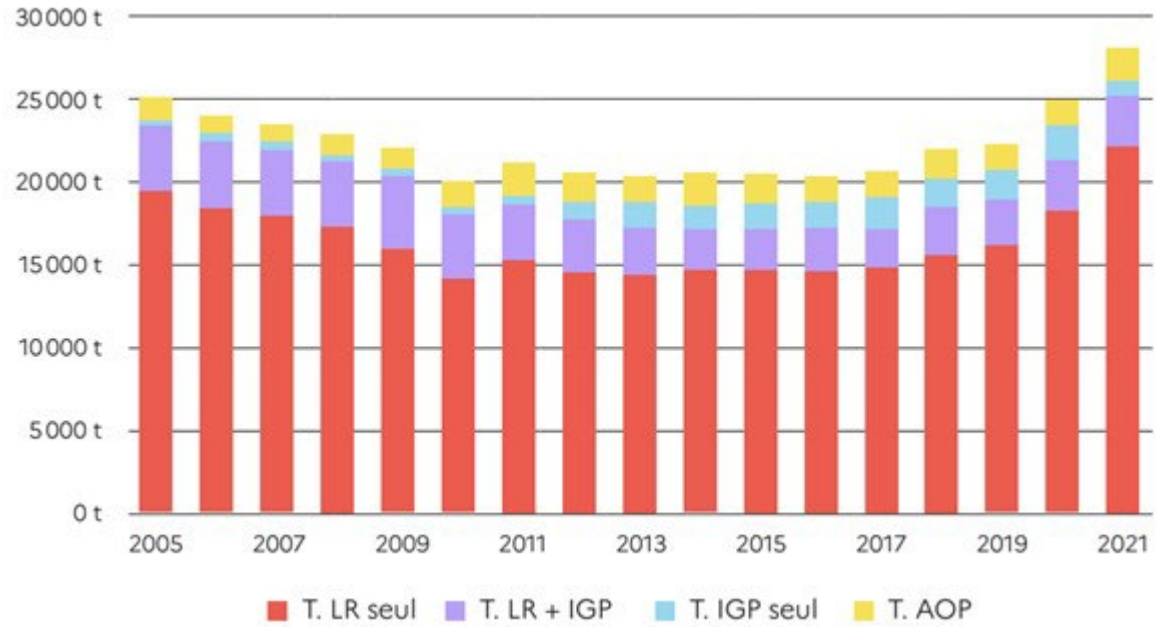


Figure 4 : Evolution des tonnages (T) commercialisés de viande de bœuf sous signe de qualité hors Agriculture Biologique. LR : Label Rouge, IGP : Indication Géographique Protégée, AOP : Appellation d'Origine Protégée (Gallard *et al.*, 2022)

3. Les actions structurant la démarche et son développement

3.1. Les objectifs et le positionnement de l'interprofession viande bovine

L'interprofession bétail et viande représente 22 fédérations professionnelles réparties dans quatre collèges : la production avec les éleveurs, la mise en marché avec les coopératives et commerçants, l'abattage, le commerce de gros, la transformation et la distribution. Les missions de l'interprofession sont, entre autres, la défense des intérêts des professionnels et surtout de permettre des avancées sur des considérations collectives, pour développer des démarches, outils, accords collectifs. Depuis fin 2016, la commission sur les enjeux sociétaux fait le lien entre salariés et représentants des fédérations professionnelles pour le déploiement et le pilotage de la démarche RSE collective. Il s'agit avant tout de répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualité des produits et nutrition, environnement et bien-être animal en réponse aux diverses controverses sur l'élevage de bovins et la consommation de viande.

Ainsi, le signe de qualité promu qui pourrait s'inscrire dans une démarche RSE collective de la filière bovine est le Label Rouge, qui a une approche transversale de la durabilité. Dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation de 2017, la section bovine d'Interbev décide de mener une réflexion à partir de cette démarche déjà existante et à forte notoriété (d'après une étude 2019 du Conseil national de l'alimentation et de l'Institut national de la consommation, 95 % des consommateurs connaissent le Label Rouge), et ne pas créer une nouvelle filière et/ou mention valorisante pouvant induire de la confusion chez le consommateur. Un travail a alors été mené avec l'INAO pour redéfinir et renforcer le cahier des charges LR gros bovins de boucherie en 2020. Parallèlement, la loi Egalim 2 « pour une meilleure rémunération des agriculteurs » promulguée en octobre 2021 rend la contractualisation écrite obligatoire entre les agriculteurs et leurs premiers acheteurs, c'est-à-dire entre les éleveurs et les acheteurs de bovins de boucherie ; cette contractualisation était prévue au niveau du Label Rouge mais non encore opérationnelle, Egalim 2 l'a rendue obligatoire à partir du 1e janvier 2022 pour tous les bovins de boucherie.

3.2. La gouvernance et les réseaux

Chaque démarche viande bovine LR est portée par une association de défense de race et/ou du savoir-faire d'un territoire chargée des actions de défense, de gestion et de promotion du label. Ces associations sont l'interface avec les pouvoirs publics et organismes certificateurs ; elles coordonnent les travaux sur le fonctionnement économique de la filière, comme par exemple la planification des animaux pour satisfaire sur la durée les besoins des filières, les adhésions des nouveaux entrants, les contrôles et les bilans d'activités annuels.

3.3. Les outils et ressources mobilisés pour renforcer la démarche

Le bien-être animal (BEA) est une préoccupation forte d'Interbev dans sa démarche RSE collective et donc des filières LR, même si des indicateurs de BEA ne sont pas explicitement mentionnés dans le cahier des charges. L'interprofession a la volonté que le LR intègre une obligation de diagnostic du BEA, l'objectif étant de toujours mieux intégrer les attentes sociétales en garantissant au consommateur un niveau de bien-être animal supérieur ou excellent dans les élevages labellisés. Ces diagnostics se feront via l'outil BoviWell[28] co-construit avec les acteurs économiques et des experts scientifiques. Les 16 000 élevages bovins LR devraient donc évaluer leur niveau au regard des cinq « libertés fondamentales » du BEA (alimentation et abreuvement ; confort ; absence de douleur ; absence de stress ; expression des comportements naturels). L'outil attribue une note globale à l'exploitation et une note pour chacune des cinq « libertés ». Le diagnostic fait également ressortir les meilleures pratiques et les points d'amélioration.

Une autre préoccupation d'Interbev inscrite dans son PACTE, est la réduction de l'empreinte carbone de la viande bovine. L'objectif ici est de réaliser un maximum de diagnostic environnemental des exploitations d'élevage de bovins. L'outil mobilisé est CAP'2ER®[29]. Il vise à évaluer les performances environnementales de l'exploitation, la situer par rapport à des références et ensuite, proposer un plan d'action pour engager les éleveurs dans la réduction de l'empreinte carbone. En 2022, environ 5600 élevages ont réalisé le diagnostic CAP'2ER® notamment grâce au projet européen « life beef carbon » (2016-2020). L'objectif de l'interprofession est maintenant de poursuivre le déploiement de CAP'2ER® et de diffuser les bonnes pratiques identifiées. Actuellement le LR, ni autre mention valorisante, ne valorise la réduction de l'empreinte carbone de la viande, d'où un coût de diagnostic à porter par l'éleveur engagé volontaire dans la démarche. L'éleveur pourrait tout de même bénéficier de

[28] https://www.interbev.fr/fiche/boviwell-evaluer-le-bien-etre-animal-dans-les-fermes-bovines-francaises/

[29] https://idele.fr/detail-article/cap2err

financement via la vente de crédits carbone. La structure France Carbone Agri est habilitée à faire le lien entre un éleveur qui aurait effectué un diagnostic et mis en place un plan d'action et des acheteurs de carbone qui seraient intéressés dans le cadre de leur démarche RSE par l'achat de crédits carbones.

4. Discussion et perspectives

L'interprofession bétail et viande soutient très fortement la démarche Label Rouge gros bovins de boucherie avec la volonté de la développer massivement. Cette démarche est inscrite dans le plan de la filière viande bovine française et entre en cohérence avec son engagement et sa volonté d'intégrer les enjeux sociétaux et les attentes citoyennes à la stratégie de la filière (Le PACTE). La forte notoriété du Label Rouge, la participation active de l'ensemble des acteurs de la filière, en font une mention valorisante relativement sûre et sécurisée qui peut être un très bon support pour l'image et la réputation de la filière viande bovine sans segmenter plus le marché.

Le terme agroécologie n'est pas employé dans la communication d'Interbev ni dans celle des associations porteuses des différents Label Rouge. Ce terme est jugé trop flou et peu parlant aux professionnels ainsi qu'aux consommateurs. Ces acteurs préfèrent cibler sur des préoccupations bien précises telles que l'empreinte carbone et le bien-être animal. Pour cela, certains systèmes et pratiques d'élevage sont mises en avant avec comme élément central la prairie et l'alimentation des animaux à l'herbe produite sur la ferme. Les principes de l'agroécologie qui encouragent à s'appuyer sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes, utiliser au maximum la biodiversité comme facteur de production, préserver, renouveler les ressources, et diminuer les pressions sur l'environnement ne se retrouvent pas forcément dans les cahiers des charges viandes bovines Label Rouge. Cependant la question de la gestion des ressources pour produire et de l'impact environnemental sont bien des préoccupations majeures de la filière.

Malgré cet affichage et l'ambitieux objectif de 40 % du volume commercialisé de viande piécée labellisée Label Rouge, aujourd'hui la démarche concerne à peine 3 % des volumes. Il y a 16 000 éleveurs engagés (30 % de l'ensemble des éleveurs bovins viande) qui fournissent en moyenne cinq animaux chacun par an dans cette filière, alors que les exploitations professionnelles spécialisées bovin viande détiennent chacune en moyenne 70 vaches allaitantes. Le cahier des charges ne concerne pas que les animaux vendus, mais tout le troupeau. Il y a donc un énorme potentiel d'animaux labellisables pour augmenter très largement les volumes sans inciter plus d'éleveurs à s'engager. Mais si besoin, augmenter significativement le nombre d'éleveurs de bovins allaitants engagés dans la filière LR devrait être possible sans grandes adaptations des systèmes de production ; en effet, les exigences en termes de race des animaux, de place de l'herbe dans les systèmes de production, de durée de pâturage, de logement et d'alimentation des animaux correspondent à ce qui se pratique traditionnellement dans les élevages français de bovins allaitants (Dubrulle *et al.*, 2023).

Malgré tous ces signaux positifs, y compris les réponses aux attentes des consommateurs-citoyens, une limite est certainement le mode de consommation de la viande bovine en France ; la viande piécée ne représente que 43 % des volumes quand le haché et les plats préparés en représentent respectivement 45 % et 12 %. Les acheteurs ne labellisent donc que les animaux dont ils ont besoin, même si un grand nombre d'animaux de qualité identique se trouvent abattus le même jour. Il est difficile de contractualiser, ce qui peut être un frein pour les éleveurs à financer des diagnostics environnementaux ou de BEA avec un retour si aléatoire. En ce sens le choix d'Interbev de ne pas segmenter plus et d'axer intégralement sa communication sur le Label Rouge peut pleinement se justifier.

Déclaration relative à l'Intelligence artificielle générative et aux technologies assistées par l'Intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

L'auteur n'a pas utilisé de technologies assistées par intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

ORCIDs de l'auteur

Patrick VEYSSET : https://orcid.org/0000-0002-8914-0143

Déclaration d'intérêt

L'auteur déclare ne pas travailler, ne pas conseiller, ne pas posséder de parts, ne pas recevoir pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et ne déclarent aucune autre affiliation que celles citées en début d'article.

Remerciements

Merci à Christelle Duchêne et Emma André de l'interprofession bétail et viande, Interbev, pour leur disponibilité et les échanges lors de cet entretien approfondi et passionnant.

Déclaration de soutien financier

Sans objet.

Références bibliographiques

Delanoue E., Dockes A.-C., Chouteau A., Roguet C., Philibert A., 2018. Regards croisés entre éleveurs et citoyens français : vision des citoyens sur l'élevage et point de vue des éleveurs sur leur perception par la société. INRA Prod. Anim., 31, 51-68.

Dubrulle J., Cochet H., Chotteau P., 2023. Soixante-dix ans d'accroissement de la productivité physique du travail en élevage bovin allaitant : le cas du bassin charolais. Economie Rurale, 386, 87-109.

Dumont B., Fortun-Lamothe L., Jouven M., Thomas M., Tichit M., 2013. Prospects from agroecology and industrial ecology for animal production in the 21st century. Animal 7, 1028–1043.

Gallard C., Lesgourgues M., Morel F., 2022. Viandes, charcuteries et volailles sous signe de la qualité et de l'origine, chiffres clés 2021. INAO, Fil Rouge, Sylaporc, Synalaf, Paris, 13p.

Idele, 2019. Où va le bœuf ? Dossier viande bovine française. Economie de l'Elevage, 503. Institut de l'Elevage, Paris, 32p.

Idele, 2024. Bovins 2023, productions lait et viande. Les chiffres clés du GEB, Institut de l'Elevage et CNE, https://idele.fr/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2F5173106d-ab95-464e-8ce4-073ec3c92720&cHash=35c67b92156dc7c82a91d5b5d235276a 12p. Consulté le 4 avril 2024.

Interbev, 2023. L'essentiel de la filière viande bovine 2023. 44p. https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2023/09/lessentiel-bovins-2023_web.pdf Consulté le 4 avril 2024.

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2020. Conditions de production communes relatives à la production en Label Rouge gros bovins de boucherie. Annexe de l'arrêté du 6 août 2020. Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation n° 2020-33, 24p.

Pour citer cet article : Patrick Veysset. Viandes bovines Label Rouge : une réponse de l'interprofession face aux préoccupations environnementales et sociales. *Innovations agronomiques*, 2025, 100, pp.96-108. 10.17180/ciag-2025-Vol100-art09

Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY-NC-ND 4.0)

https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue *Innovations agronomiques* et son DOI, la date de publication.

Mises en œuvre de démarches agroécologiques dans des régions viticoles françaises

Patrice THIS[1], Emna TROUDI[1], Marielle ADRIAN[2], Guillaume ARNOLD [3], Jean-sauveur AY[4], Sonia GRIMBUHLER[5], Philippe DARRIET[6], Anne MEROT[7], Marie THIOLLET-SCHOLTUS[8]

[1] Univ. Montpellier, CIRAD, INRAE, Institut Agro Montpellier, UMR AGAP Institut, 34398 Montpellier, France

[2] INRAE, Institut Agro Dijon, Université de Bourgogne, UMR Agroécologie, 21000 Dijon, France

[3] INRAE, Université de Strasbourg, UMR SVQV, 68000 Colmar, France

[4] INRAE, Institut Agro Dijon, Université de Bourgogne, UMR CESAER, 21000 Dijon, France

[5] INRAE, Université de Montpellier, UMR ITAP, 34000 Montpellier, France

[6] Université de Bordeaux, INRAE, Bordeaux SciencesAgro, UMR OENO, 33882 Villenave d'Ornon, France

[7] INRAE, Université de Montpellier, UMR ABSys, 34000 Montpellier, France

[8] INRAE, Université de Lorraine, UMR LAE, 68000 Colmar, France

Correspondance : marie.thiollet-scholtus@inrae.fr

DOI : https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art10

Résumé

Cet article analyse le développement de différentes certifications et mentions valorisantes dans quatre régions viticoles françaises (Bordelais, Bourgogne, Champagne et Provence) relativement aux principes de l'agroécologie. Cette analyse s'est appuyée sur des entretiens conduits auprès de directeurs des services techniques des interprofessions des régions et l'étude de cas (un par région). L'objectif était de comprendre comment l'agroécologie fait sens pour les interprofessions et est mise en œuvre par des acteurs du territoire, notamment au travers de certifications ou labels. Cette analyse donne des clés de compréhension sur le processus de transition agroécologique dans le secteur vitivinicole. Des obstacles éventuels ont également été identifiés.

Mots-clés : viticulture, pratiques agroécologiques, metteur en marché, vignoble, agriculture biologique, Haute Valeur Environnementale (HVE)

Abstract: Implementation of agroecological approaches in French wine-growing regions

This article presents the work of the "Vine and vine products" industry group. We have studied the development of agroecology and how the various agroecological certifications and labels can be promoted in four French wine-growing regions (Bordeaux, Burgundy, Champagne and Provence). The method consisted in first interviewing the directors of the technical departments of the interprofessions in the regions, then analyzing four case studies (one in each region). The aim was to understand how agroecology had been interpreted and implemented by the interprofessions, and which certifications or labels were being promoted. The case studies were used to understand how the agroecological transition approach had emerged, and how it had been implemented in these wine companies. Possible obstacles were also identified.

Keywords: viticulture, agrocecological practices, marketer, vineyard, organic farming, High Environmental Value (HEV)

1. Introduction

La filière « Vigne et produits de la vigne » est la filière agricole produisant le raisin et les différents produits issus du raisin : les produits issus de la fermentation du raisin (vin et vins pour eaux-de-vie), les raisins de table, des jus de fruits et les raisins secs. Au niveau national, la surface cultivée en vignes, toutes productions comprises, est de 789 000 hectares en 2023[30], avec seulement environ 1 % de cette surface pour la production de raisin de table. Elle est répartie en 16 régions viticoles regroupées en 11 grandes régions (Tableau 1), la plus grande est la région Occitanie et la plus petite la Corse. La France est parmi l'un des 3 principaux producteurs de vin mondiaux avec l'Italie et l'Espagne, (OIV 2022). En 2022, elle a produit 46 millions d'hl de vins (Agreste 2023a). La France produit également du raisin de table, 45 700 tonnes en 2022, avec quelques variétés phares : Chasselas, Muscat de Hambourg, Alphonse Lavallée. La valeur de la production de la viticulture (au prix de base) représente 12,5 milliards d'euros en 2016 (soit 15 % de la production agricole totale en valeur) ce qui la place au 1er rang des filières françaises, alors qu'elle n'occupe qu'environ 3 % de la surface agricole utile française. Le chiffre d'affaires annuel du marché du vin est de 92 milliards d'€ (CNIV 2024) et le 3éme secteur d'exportation excédentaire avec 13 milliards d'€. Plusieurs catégories de vins sont produites : les vins tranquilles, c'est à dire non-effervescents (75 % des volumes), les vins effervescents (8 %) et les vins de chauffe (17 %) qui sont distillés pour produire les eaux-de-vie telles que le Cognac ou l'Armagnac (CNIV 2017). Une très grande majorité des vins français (93 % en volume, INAO 2020) est vendue sous signe de qualité (Appellation d'Origine Contrôlée - AOC - 60 %, Indication Géographique Protégée IGP- 33 %), seuls 7 % étaient dédiés aux vins sans signe de qualité. Les vins français sous signe de qualité sont commercialisés sous 363 AOC et 74 IGP viticoles (INAO, 2020). Chaque vin AOC ou IGP est défendu par un Organisme de Défense et de Gestion (ODG) dont la fonction est de rédiger le cahier des charges de l'AOC ou de l'IGP et de contrôler sa mise en application, voire de proposer son évolution. L'importance des signes de qualité dans ce secteur et la forte valeur ajoutée qui y est générée contrairement à d'autres filières agricoles, a conduit à une gouvernance interprofessionnelle spécifique composée de plusieurs instances. La filière vitivinicole présente ainsi un grand nombre d'interprofessions construites autour des AOP et des IGP (22 interprofessions) et une interprofession des vins sans indication géographique (ANIVIN). Toutes ces interprofessions sont réunies au sein du Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et indication géographique (CNIV). De plus, l'agriculture biologique (AB) s'est fortement développée dans la filière vitivinicole comparativement aux autres filières agricoles : en 2019, 14,2 % des surfaces cultivées en vigne sont conduites en AB (Agreste 2023b) mais avec une forte variation selon les régions, de 3,3 à 28,3 % (Tableau 1). D'autres mentions valorisantes se sont également développées, relevant de certifications publiques ou privées, ou de simplement l'engagement RSE : comme « Terra Vitis », « Vignerons engagés en développement durable », biodynamie, Agri confiance, « Viticulture durable en Champagne (VDC) », « système de management environnemental (SME) à Bordeaux, « Bordeaux cultivons demain ». La plupart de ces mentions mettent en avant des enjeux de durabilité. Par exemple, « Vignerons engagés en développement durable » et « Terra Vitis » mettent en avant la mention sur les étiquettes des bouteilles de vin. Certaines mentions s'appuient sur des gradients de certification des pratiques. Par exemple, « Terra Vitis » est construite sur plusieurs paliers. De plus, la plupart d'entre elles bénéficient d'animateurs en région pour favoriser leur adoption. Plus récemment, la certification publique HVE s'est développée en viticulture. Plus des trois-quarts des exploitations agricoles HVE sont viti-vinicoles. On décompte ainsi 6 699 exploitations certifiées HVE en 2020 (FranceAgrimer, 2023) ce qui ramène le nombre d'exploitations certifiées HVE en vigne à 15 000, présentes essentiellement en Nouvelle Aquitaine (3500), dans le Grand Est (3200) et d'une moindre mesure en Occitanie (2450). Si le label AB reste le label agroécologique le plus utilisé à ce jour et le mieux connu des consommateurs,

[30] https://agriculture.gouv.fr/infographie-la-viticulture-francaise, consulté le 23/11/2024

ces autres mentions valorisantes sont aussi porteuses de pratiques en faveur de l'agroécologie. La présente étude a cherché à comprendre comment ces autres mentions, en dehors de l'AB, étaient mobilisées en faveur de l'agroécologie sur le marché et comment elles se sont développées.

Tableau 1 : Les grandes régions viticoles françaises, leur superficie totale et sous signes de qualité et le pourcentage de la surface de la région en agriculture biologique. En gras : les régions des cas d'étude.

	Surface (ha)			Surface (%)
Région	**Totale**	**AOC**	**IGP**	**AB * 2022**
Alsace	15 700	15 600	--	23,5 %**
Auvergne Rhône Alpes[1]	46 100	34 800	9 800	19,2 %
Nouvelle Aquitaine[2]	**142 000**	**132 200**	**4 700**	**21 %**
Bourgogne Franche Comte[3]	**35 700**	**33 800**	**29 200**	**16,1 %**
Centre Val de Loire	21 200	18 400	1 200	22,9 %
Pays de la Loire	33 400	25 400	3 000	16,1 %
Champagne	**30 700**	**30 700**	**--**	**3,3 %****
Cognac	*77 900*		--	1,5 %
Corse	6 000	3 000	2 800	28,3 %
Occitanie	254 100	77 900	160 100	19 %
Provence	**85 700**	**65 200**	**18 800**	**26,9 %**
Total	748 600	438 000	200 800	---

Source : FranceAgrimer 2020, *www.tema-agriculture-terroirs.fr **Agreste 2023b, 1 : Vallée du Rhône, Savoie 2 : Aquitaine, Charente hors cognac, 3 : Bourgogne, Beaujolais, Jura

2. Matériel et méthodes

2.1. Le choix des cas d'étude : couvrir une diversité de situations

Nous avons choisi des cas d'études relevant de quatre régions viticoles différentes par leur climat et par leur localisation géographique. Le vignoble de Provence est classé semi-aride (Csa) et les 3 autres vignobles sont classés tempéré-froid (Cfb) selon la classification climatique mondiale de Köppen. (Beck *et al.* 2018). Toutefois, le climat est qualifié de plus océanique à Bordeaux et de tempérés avec plus d'influence continentale en Bourgogne et en Champagne. De plus, les organisations de filière y étant différentes, la prise en compte de l'agroécologie est susceptible de varier. Le vignoble de Champagne est construit majoritairement autour de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Champagne, tandis que les vignobles de Bordeaux et de Bourgogne sont constitués d'un grand nombre d'AOC. En fonction des différents contextes de ces bassins de production viticoles, la valorisation de démarches agroécologiques sur le marché peut suivre des processus de transition différents, notamment les modes de coordination de la filière en lien avec ces démarches. Pour ce faire nous avons interrogé quatre interprofessions et quatre entreprises metteuses en marché. Concernant les interprofessions, nous avons interrogé les directeurs des services techniques et le directeur du centre du Rosé, pour certains accompagnés des chargés de mission « développement durable » (tableau 2).

Tableau 2 : Caractéristiques des interprofessions viticoles interrogées entre avril et juin 2022.

Région	Interprofession	Statut de l'enquêté
Provence Alpes Côte d'Azur	Centre du Rosé	Directeur du Centre du Rosé
Bourgogne	BIVB : Bureau interprofessionnel	Directeur du Pôle Technique et Qualité et la

	des vins de Bourgogne	chargée des questions de développement durable
Champagne	CIVC : Comité interprofessionnel du vin de Champagne	Directeur du service technique
Bordeaux	CIVB : Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux	Directrice du service technique

Les cas d'étude ont été sélectionnés dans les mêmes régions que les interprofessions interrogées. Les entreprises privées ont été sélectionnées sur des critères de mise en œuvre actuelle de démarche agroécologique validée par un ou plusieurs cahiers des charges suivis et audités, et selon aussi une diversité de types de metteurs en marchés et de taille : une maison de production et de négoce en Champagne et des caves coopératives dans les 3 autres régions viticoles (Tableau 3).

Les entretiens semi-directifs conduits entre avril et août 2022 ont duré entre 1 heure et 1 heure 45 et se sont appuyés sur une grille de questions communicable sur demande auprès des auteurs. Les retranscriptions des entretiens ont servi de matériel pour l'analyse thématique.

Tableau 3 : Caractéristiques des entreprises viticoles interrogées entre juillet et août 2022. OP : opérateur de production ; OT : opérateur de transformation.

Région	Entreprise	Type de structure	Étendu	Vins	Statut de l'enquêté
Provence Alpes Côte d'Azur	Estandon Vignerons	Coopérative	13 caves particulières, 250 adhérents	Rosé de Provence	Responsable vignoble (OP/OT)
Bourgogne	Cave de Lugny	Cave coopérative	1200 ha de Vigne, 200 adhérents	Blanc, rouge	Technicien viticole (OP)
Champagne	Maison Bollinger	Maison propriétaire et de négoce	110 ha de vigne en propre et 50 % raisins achetés	Champagne de la Marque Bollinger	Responsable vignoble (OP)
Bordeaux	Bordeaux Families	Union de 2 caves coopératives	5000 ha de Vigne, 300 adhérents	Rouge, blanc, effervescent	Responsable vignoble (OP/OT)

2.2. Analyse des données

L'analyse des données des 8 entretiens a consisté en une analyse qualitative du discours, un compte-rendu et une fiche résumé pour chacun des entretiens. Nous avons utilisé une méthode inductive d'analyse de contenu et avons procédé à un codage thématique de nos entretiens (Elo et Kyngäs, 2008) selon la grille d'analyse du chantier « Agroécologie & Marché ». Cette grille permet de décrire l'émergence, la structuration et le déploiement de la démarche agroécologique, à la lumière des 10 principes de l'agroécologie énoncés par l'Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO2018).

3. Résultats

3.1. Quelle construction de l'agroécologie dans les régions viticoles étudiées ?

3.1.1. Les visions de l'agroécologie dans les vignobles

Les enjeux liés à l'agroécologie sont différents dans les 4 cas d'étude, mais la vision de l'agroécologie reste sensiblement la même et liée à sa composante environnementale dans les vignes : « C'est tout ce qui lié à la réduction des produits phytosanitaires, à l'amélioration des pratiques, la biodiversité, la bonne gestion des effluents... vraiment tout ce qui concourt à préserver un petit peu plus l'environnement ». La composante environnementale mentionnée plus précisément est l'arrêt de l'usage des herbicides de synthèse et des produits Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR). Sur ce dernier point, les viticulteurs suivent la réglementation (article R. 4412-66). Certains viticulteurs

détaillent d'autres mesures lors des entretiens. Ils mentionnent la mise en place de couverts végétaux permanents, la revégétalisation des espaces entre les parcelles, la réhabilitation des haies, l'aménagement de couloirs agroécologiques pour favoriser les chauves-souris prédatrices d'un vers de la grappe, l'installation de ruches, et l'usage de produits de biocontrôle. La situation est cependant différente selon les régions. En Bourgogne, la mosaïque territoriale implique que « les notions de régulation liée à la complexité du paysage peuvent intervenir ». Tandis que la Provence et le Bordelais sont moins morcelés et les approches agroecologiques permettent de tendre vers des « vignes plus vertes ». La gestion de l'eau est aussi considérée comme faisant partie de la transition agroécologique dans les 4 régions étudiées. Cette prise en compte se traduit par des changements de pratiques viticoles. En effet, des enherbements sont installés pour limiter l'érosion hydrique dans les parcelles. Et des aires collectives de récupération d'eau de rinçage et de remplissage des pulvérisateurs sont construites. Enfin, l'agroécologie est également associée à une stratégie bas carbone dans le Bordelais et en Champagne. Toutefois, au sein d'une même région, l'agroécologie est mise en œuvre différemment selon le prestige ou la renommée des AOC et des attentes du consommateur qui en découle. D'après les directeurs techniques des interprofessions viticoles interrogés, d'autres motivations entrent également en compte pour les viticulteurs. D'abord, l'agroécologie signifie une vision globale de l'entreprise, la mise en place d'un équilibre naturel dans les vignes et enfin elle permet de redonner un sens à notre agriculture : « On a beaucoup des viticulteurs qui nous disent : on est rentré dans la démarche parce qu'on a besoin de se lever le matin et de donner du sens à notre activité et de redorer notre image auprès de grand public et de nous-mêmes ». Il apparaît aussi que la jeune génération de viticulteurs (25-30 ans) a une vision positive de l'agroécologie : « ils partent sur les couverts végétaux, seigle, trèfle ; ils roulent le couvert végétal ; ils testent des alternatives au désherbage mécanique ; ils sont sensibles à l'environnement, au changement climatique, à la réduction de l'empreinte carbone de la viticulture, à la vie des sols ». D'après toutes les interprofessions interrogées, l'agroécologie est perçue et se décline de différentes façons selon les types de viticulteurs : « il y a les viticulteurs moteurs (qui se mettent à l'AB, à la biodynamie) et les viticulteurs suiveurs qui appliquent la réglementation ». Les viticulteurs, dits « moteurs » mettent en œuvre eux-mêmes des expérimentations dans leurs parcelles. Enfin, il apparaît aussi que les interprofessions sont conscientes que certains viticulteurs ont de vraies convictions sur l'agroécologie et « tentent plein de choses en termes de mode de production et sortent des cahiers des charges pour imaginer des systèmes de production en rupture qui ne respectent pas les règles de production actuelles ».

3.1.2. Les labels et certifications agroenvironnementales

Les personnes interrogées dans cette étude associent très fortement l'agroécologie aux enjeux environnementaux dans leurs discours, voir même seulement au pilier environnemental de la durabilité. La durabilité sociale est plus rarement abordée. La durabilité économique est implicite et n'est pas considérée comme un pilier de durabilité des entreprises, mais comme un objectif distinct. Ainsi, dans nos cas d'étude, les labels environnementaux apparaissent comme une façon de commencer une transition agroécologique. D'une part, les labels « Terra Vitis », Vignerons engagés, biodynamie se sont développés. D'autre part, des groupes comme les groupes 30 000 (le Groupe 30 000 d'Irancy en Bourgogne) et des Groupements d'Interêt Economiques et Environnementaux ou GIEE (en Bourgogne et Bordelais) se sont constitués. Le succès de ces deux approches est très fortement lié à l'animation mise en place et à la qualité des animateurs. Les groupes 30 000 sont des outils qui peuvent permettre à un collectif de viticulteurs de bénéficier de financements pour faire de l'animation (dans la logique des groupes DEPHY) sur des thématiques en lien avec l'agroécologie, telle que la réduction d'usage des produits phytosanitaires et la préservation de la biodiversité. La certification HVE est décrite comme une autre façon de contribuer à l'agroécologie. La certification HVE est conçue pour permettre une valorisation des produits et aussi d'inscrire les exploitations qui ne sont pas en AB dans une démarche de changement progressif. En Bourgogne, la certification HVE est utilisé par les entreprises viticoles pour initier une démarche agroécologique : « pour voir comment les équipes réagissent à ces notions

de : On est où ? On va où ? C'est quoi un indicateur ? ». Cela semble faciliter le passage en AB car l'outil de management qui permet de passer en AB est disponible, alors que le passage direct semblerait plus difficile. Ainsi des domaines prestigieux et des négociants commencent à mettre en place un outil de gestion management de type HVE pour ensuite évoluer vers une certification AB.

3.1.3. Le rôle des interprofessions

L'évolution de la réglementation a joué un rôle dans la mise en œuvre de la transition agroécologique. Ceci s'est aussi traduit par des actions initiées par les interprofessions viticoles. A Bordeaux, cela s'est traduit en 2016 par la création du groupe « système de management environnemental (SME) ». Le groupe SME a pour objectif la certification HVE voie A ou iso14001 combinée à des obligations de gestion des déchets et de gestion des compétences : « Tu ne peux pas faire de l'écologie si derrière tu ne fais pas du management, si tu ne penses pas à la gestion des compétences ». Le résultat est l'adhésion de 400 des 5000 entreprises viticoles bordelaises au groupe SME en 2023. En 2020, la région bordelaise a mis en place une labellisation collective « Bordeaux cultivons demain » composée d'un pilier environnemental et d'un pilier social. Le pilier environnemental est structuré en 3 axes : engagement carbone, biodiversité & santé et pollution de l'environnement. Parallèlement à cela, des entreprises commencent aussi à se faire labélisées Responsabilité Sociétales des entreprises (RSE). En 2024, 50 des 5000 entreprises viticoles bordelaises sont labellisées RSE. Et l'objectif est d'atteindre rapidement de 1 000 à 1 500 des entreprises de la région. Ainsi, en 2023 en région Grande Aquitaine, 75 % des surfaces viticoles sont certifiées (toutes certifications comprises : AB, biodynamique, HVE, « Terra Vitis », « Agri confiance », SME, RSE…). Le Bordelais a pour objectif d'avoir 100 % de ses surfaces viticoles certifiées à l'horizon 2030. Le Bordelais a un second objectif en parallèle : une réduction des gaz à effet de serre de 50 % en 2030 et de -75 % en 2050 par rapport à 2007. En Champagne, l'interprofession viticole a mis en place progressivement le « Référentiel de viticulture durable en Champagne (VDC) ». Le VCD est constitué de 130 mesures agroécologiques réparties dans 7 catégories : la protection phytosanitaire, l'eau, la fertilisation raisonnée, la protection et la valorisation de la biodiversité, la vie du sol, la gestion des déchets des sous-produits et la réduction des empreintes carbone. L'objectif de la Champagne est d'avoir 100 % des exploitations et des surfaces viticoles certifiées en 2030. En 2023, 60 % des surfaces ont une certification environnementale (40 % VDC + HVE, 10 % HVE et 8 % AB), ce qui représente 25 % des 16 000 acteurs de la filière : « Mais on ne parle pas que d'agroécologie : les viticulteurs utilisent les termes viticulture durable, VDC ou HVE ou AB ». Le fait que ¾ des exploitations ne sont pas encore certifiés est lié à la structuration du vignoble et de la filière en Champagne : « Certains s'y mettent ou y pensent fortement mais d'autres (les plus petits et les plus âgés) ne s'y mettront sans doute jamais, en attendant que leurs successeurs le fassent ». En Provence, le Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence (CIVP) a considéré depuis 2 ans que la transition agroécologique était un axe « ultra prioritaire » de son plan stratégique. En mobilisant toutes les parties (syndicat d'appellation, chambre d'agriculture, l'interprofession, Centre du Rosé, fédération de métiers ...) autour de cet enjeu, il a comme objectif « d'être le 1er vignoble vert de France ». Pour cela, le CIVP vise d'avoir l'ensemble des vignobles de Provence certifiés au label AB ou HVE en 2030. A l'opposé, l'interprofession bourguignonne ne s'est pas fixée d'objectif. Sa stratégie est de ne favoriser aucun référentiel ou label, même si une charte régionale volontaire, nommée « Engager nos terroirs dans nos territoires » a été envisagée. Cette charte avait pour objectif des pratiques phytosanitaires plus respectueuses de l'environnement comme par exemple l'interdiction de désherbage en plein ou d'utiliser des canons et des produits CMR. Mais les professionnels de la filière ne l'ont pas adopté et ont décidé que l'engagement individuel était au choix de chacun : « Chaque entreprise doit choisir en son âme et conscience ce qui lui correspond le mieux, c'est-à-dire le label AB, HVE, « Terra Vitis », Vigneron engagé, ... C'est un choix d'entreprise ». Les entreprises viticoles concourent toutes vers le même objectif, tout en prenant chacune le chemin qui lui convient. Les caves coopératives bourguignonnes ont également chacune choisi leur certification. Certaines sont en certification « Vignerons Engagés » et d'autres sont en AB, associé ou non à un GIEE. En 2023, 60 % des

exploitants bourguignons sont engagés dans une démarche de certification : AB, labels biodynamiques, « Terra Vitis », HVE, ou « Vignerons Engagés » et cela même s'il n'existe pas de ligne commune insufflée par l'interprofession viticole de la région. En Bourgogne, peu de services techniques des interprofessions, des chambres d'agriculture ou de l'Institut Français de la Vigne et du Vin conseillent les viticulteurs. Ces derniers sont conseillés par des entreprises phytosanitaires, des conseillers d'entreprises ou des œnologues. Les viticulteurs bourguignons utilisent aussi les conseils de réseaux sociaux, de canaux informels, des conseillers de l'» underground » et de groupes de pairs. Il y a « une vraie effervescence avec des leaders et d'autres qui suivent ». Enfin, il existe des collectifs de viticulteurs comme « Sols vivants », « Agriculture du vivant », et « Demain la terre » qui sont encore peu présents dans les vignobles. Des groupes d'échanges, des clubs informels, des réseaux sociaux fermés tendent à se développer, dans les vignobles. Ces groupes d'échange sont des approches participatives ascendantes pour proposer des idées, des protocoles communs d'essais de pratiques et restituer des retours d'expériences entre viticulteurs.

3.1.4. Quelle valorisation économique de l'agroécologie ?

Un certain nombre de labels et ou de certifications environnementales sont utilisés par les exploitations agricoles en dehors de l'AB : labels biodynamiques, « Terra Vitis », HVE, « Vignerons Engagés », VDC, « Agri confiance », SME « Bordeaux cultivons demain », RSE, GIEE, Groupe 30 000. Mais la valorisation de ces labels et/ou certifications environnementales en lien avec l'agroécologie est différente selon les régions. En dehors de l'AB, globalement à ce jour, peu de ces actions en faveur de l'agroécologie sont valorisées économiquement, elles sont plus devenues une condition indispensable d'accès au marché en France : « Si tu n'es pas HVE ou « Terra Vitis », tu ne vends plus en grande distribution ». A l'étranger, les démarches sont différentes selon les pays : les clients peuvent imposer des cahiers des charges spécifiques, les producteurs sont audités sur des normes de certification spécifiques du pays importateur ou encore doivent apporter des garanties sur l'approche environnementale. En Bourgogne, il existe des pionniers de la mise en œuvre de la biodynamie qui réussissent à très bien valoriser leur label environnemental (jusqu'à 400 € la bouteille). Ceci permet l'équilibre économique des exploitations qui ont des rendements souvent inférieurs aux moyennes régionales. En revanche, en Provence, les labels biodynamiques font vendre du vin mais restent plus difficiles à valoriser économiquement. Et nos cas d'étude mentionnent la mise en œuvre d'actions agroécologiques sans valorisation économique : « il y a plein de viticulteurs qui font de la TAE sans le savoir, par intuition ». Dans le Bordelais, l'AB est la seule démarche qui permet une valorisation économique. Pour la majorité des entreprises viticoles, une certification est importante pour la commercialisation des vins, sans qu'elle soit systématiquement associée à une valorisation économique. Pour les crus classés du Bordelais et pour la Champagne, le nom est plus fort économiquement que la certification environnementale : « le label qui est vendeur à l'échelle mondiale, ce n'est pas HVE ou VDC, c'est Champagne ». Toutefois, de nombreux crus classés sont certifiés à la demande des groupes propriétaires de ces exploitations viticoles. En effet, pour obtenir des prêts bancaires, ces derniers sont dans l'obligation de faire de la finance verte pour rester sur les marchés commerciaux mondiaux. Ceci doit se traduire par des politiques RSE efficaces avec par exemple des actions sur le bilan carbone, sur la gestion des compétences ou la santé des salariés. Une des conséquences est que les logos AB, HVE ou VDC sont rarement apposés sur les bouteilles. Les entreprises viticoles communiquent directement auprès de leur client, sur leur site ou encore grâce à des relais d'opinion. Une des conséquences pour la Champagne, est que toute l'appellation doit être dans une logique verte : « Ce n'est pas décisif que l'on soit HVE ou AB, VDC ou pas, l'objectif est que toutes les entreprises soient certifiées et que tout le monde soit dans une dynamique d'amélioration ». Nos cas d'étude montrent une diversité de situations. Et enfin l'agroécologie, si elle n'est pas nécessairement valorisée par une augmentation du prix de la bouteille, elle permet toutefois de se démarquer sur les marchés commerciaux : « Ils font des choses et ils savent en parler intelligemment en se distinguant des autres » ; « chacun essaye de valoriser sa propre histoire ».

3.2. Étude de cas

Dans chacune des quatre régions étudiées, nous avons identifié une structure que nous avons analysée plus en détail (Tableau 4). L'objectif ici est d'identifier les points saillants des initiatives individuelles.

Tableau 4 : Éléments de structuration de la démarche agroécologique dans les cas d'étude

Région viticole	Cas d'étude	Démarche agro-écologique	Date de début	Trajectoire dans le temps : Porteur et démarche		
				Étape 1	Étape 2	Étape 3
Provence	Estandon Vignerons	Certification HVE et AOC Côtes de Provence	2018	Démarche « sol vivant » portée par un groupe de travail au sein de la coopérative		
Bourgogne	Cave de Lugny	Vignerons Engagés	2013	« Vignerons en Développement Durable »	Construction d'un GIEE en 2017 porté par l'équipe de la cave	
Champagne	Maison Bollinger	VDC : Viticulture durable en Champagne	2010	HVE	VDC en 2014 porté par des vignerons engagés et par certains coopérateurs	
Bordeaux Entre deux mers	Bordeaux Families	HVE et Terra Vitis	2016	HVE	« Terra Vitis » en 2017 porté par l'association « Terra Vitis »	Construction d'un GIEE en 2018 porté par 20 viticulteurs

3.2.1. Émergence de la démarche et progression

Pour les 4 personnes interrogées, le terme agroécologie regroupe des aspects assez diversifiés concernant soit principalement la plante : « c'est travailler sur la résilience de la plante et sur l'autonomie de la plante au sens large, en matière de nutrition, de résistance sanitaire et aussi on va dire la rendre plus aguerrie, plus forte par rapport au changement climatique », soit l'environnement « c'est tout ce qui va être infrastructures agroécologiques, la présence des haies au vignoble, les lisières, tout ce qui va être aussi patrimoine bâti,… les refuges de biodiversité ». Cela peut aussi concerner des aspects plus globaux : « comment la culture de la vigne impacte par rapport au milieu naturel et global que ce soit social, environnemental, ... » ou « arriver à concilier des intérêts de production agricole, avec un respect de l'environnement et d'arriver à faire quelque chose de durable dans le temps ». Enfin, pour une des personnes interviewées, l'agroécologie doit se réfléchir au niveau du territoire et pas uniquement d'une filière en particulier : « l'Agroécologie ça ne doit pas uniquement rester dans une filière…, il faut éclater tout ça et il faut raisonner au sein d'un territoire ». Les démarches, qui ont débuté entre 2010 et 2018 selon les structures. L'impulsion a été soit interne par les responsables techniques de la structure « des démarches de bonnes pratiques individuelles grâce à une forte sensibilité à des questions environnementales et ces gens sont orientés automatiquement vers les certifications par la suite », ou les adhérents « demande des coopérateurs d'implanter des couverts végétaux dans un sens de transition de leurs systèmes de production. Ça a commencé par une problématique pratico-pratique de l'exploitant" soit externe « pour garantir un minimum d'accessibilité au marché ». Quoi qu'il en soit, la démarche est encouragée par le marché « la mise en place des démarches est très accélérée par le marché » grande distribution ou d'autres clients. La renommée de certaines maisons, oblige à être « mieux que beaucoup », on s'attend à ce qu'une maison renommée soit au moins certifiée HVE : « vu la renommée, vu le prix de vos bouteilles, vu votre

façon de travailler, vous êtes forcement certifié environnemental, voir Bio ». Dans l'ensemble des cas, la structure a initié une certification car « c'est un des moyens de montrer en tout cas que les entreprises ont pu faire des efforts et ces efforts peuvent être reconnus par des organismes extérieurs ». Ainsi les quatre structures sont passées par quatre certifications différentes : HVE puis Terras Vitis, Sol vivants, Viticulture Durable en Champagne ou encore Vignerons Engagés (qui aide à la transition vers HVE car il est basé sur les piliers de développement durable et fait un bilan complet social, économique et environnemental). Puis dans certains cas, cela a abouti à la mise en place de GIEE. Les objectifs initiaux de la démarche sont également divers : Pour les uns, « C'est d'avoir des indicateurs mesurables et fiables par rapport à ces bonnes pratiques d'agroécologie. Dans cette démarche de réflexion agroécologique c'est avant tout des raisons de pérennité, de performance, d'adaptation. … acquérir des références en vue d'une prochaine certification », pour les autres « l'objectif c'est d'arrêter les herbicides, orienter les produits fongicides vers des produits moins dangereux et raisonner les apports : s'inscrire dans l'agriculture raisonnée au sens large au démarrage » ou encore « avoir 80 % des vignerons certifiés Vignerons Engagés ». Au cours du temps les objectifs initiaux associés à l'agroécologie des personnes interrogées ont un peu évolué : « notre démarche, c'est d'acquérir des références agronomiques, des indicateurs, des pratiques et mettre en route une évolution des pratiques de façon à être prêts lorsque il y aura une démarche qui aura des fondements et qui sera "labellisable" » , ou « s'inscrire en gros dans les objectifs européens et français qui sont de viser la neutralité carbone d'ici 2050 » et un objectif de différenciation : « on essaie d'être un peu meilleur que la moyenne Champenoise pour tirer un petit peu tout le monde » ou encore, un objectif de 100 % de certification : « Objectif : 100 % de certification environnementale (pas d'orientation vers une certification spécifique, c'est plutôt relatif aux types d'activités au sein de l'exploitation) » ou « Planter des haies vers l'automne 2023 / 2024 près de ruchers. Et avoir 100 % des adhérents labellisés vignerons engagés ». Les acteurs impliqués sont plutôt internes, avec une aide extérieure dans certains cas (chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, Comité Champagne).

3.2.2. Innovations engendrées

En plus des aspects environnementaux, l'approche agroécologique a permis des innovations de différentes nature : technique, commercial et organisationnel. Parfois la mise en œuvre de l'agroécologie a permis le développement de nouvelles filières. D'un point de vue technique, pour Estandon Vignerons, il s'agit de « passer d'une viticulture qui consomme, qui produit du carbone à une viticulture qui stocke du carbone ». Il en est de même pour la cave de Lugny avec le développement d'emballages innovants plus respectueux de l'environnement : avec une étiquette sèche traditionnelle utilisant des pigments naturels, la suppression de la capsule et de la contre-étiquette, et la limitation de l'utilisation de carton dans la chaîne de production. Pour compléter la réduction de son empreinte environnementale, la cave de Lugny privilégie d'avoir des fournisseurs locaux. En termes d'évolution de pratiques culturales, la perception de l'agroécologie se caractérise par différents changements de pratiques souvent juxtaposés et répondant aux demandes de la réglementation. Notre étude montre qu'il peut exister un amalgame entre les enjeux de mettre en œuvre l'agroécologie et ce respect de la réglementation. La liste d'actions mises en œuvre dans nos cas d'étude, ne nous permet pas d'appréhender leurs liens entre elles, et donc la dimension systémique de l'agroécologie. Les cas d'étude listent leurs changements de pratiques. Bordeaux Families substitue des produits de protection du vignoble par le biocontrôle, vise l'arrêt de l'usage des herbicides, et plante des variétés résistantes. La maison Bollinger vise l'arrêt de l'usage des herbicides et des fongicides de type CMR, substitue la fertilisation minérale par de la fertilisation organique et des engrais verts, construit trois aires de lavage collectives, et organise la récupération des emballages des produits phytosanitaires selon la réglementation en vigueur. Estandon Vignerons programme l'enfouissement des produits lacto-fermentés dans le sol. La cave de Lugny vise l'arrêt de l'usage des pesticides de type CMR, couple le désherbage chimique et désherbage mécanique, développe les couverts végétaux et l'enherbement, le paillage du sol. Dans tous les cas d'étude, le changement de pratiques a induit de nouveaux besoins,

ce qui a conduit à d'autres modifications de pratiques dans l'itinéraire technique viticole. La cave de Lugny a acheté du matériel collectif de travail du sol. Bordeaux Families a développé une micro-filière de production et de stockage de semences d'engrais verts entre les viticulteurs (jusqu'à 500 tonnes). Estandon Vignerons a organisé une filière semences interne pour sécuriser l'approvisionnement des semences pour les couverts végétaux des viticulteurs. Encore une fois, nous n'avons pas perçu de vision systémique dans les discours des personnes interrogées.

3.2.3. Leviers économiques pour l'agroécologie

Pour enrichir la description des changements de pratiques effectués, les personnes interrogées ont identifié une diversité de leviers économiques. Pour Estandon Vignerons : « pas vraiment de plus-value pour le producteur, mais HVE est la norme sur la grande distribution :"si on n'a pas HVE on ne peut plus vendre." ». De plus, « il y a quand même un intérêt, ne serait-ce que dans les réductions qui sont réalisées par la mise en place d'actions agroécologiques ». Chez Bordeaux famillies : les labels (HVE, « Terra Vitis », AB) sont affichés sur la bouteille et dans ce cas, existence d'une revalorisation interne sur l'AB et « Terra Vitis » sur le prix, contrairement au cas de HVE qui est plutôt une certification de base pour accéder à la grande distribution. « Pour des produits "très appellation AOC" comme le Crémant, il n'y a pas besoin de valorisation par une mention supplémentaire autre que sa place sur le marché ». Pour la maison Bollinger, cela apporte un avantage concurrentiel dans un contexte de concurrence entre maisons de Champagne sur les marchés. Vis-à-vis de ses fournisseurs extérieurs, Bollinger accorde des primes aux producteurs en VDC ou en HVE voie A. De plus, l'agroécologie permet l'accès aux crédits bancaires avec un taux préférentiel pour les entreprises engagées dans une démarche RSE et des subventions sur la partie environnementale. Bollinger précise que « la démarche environnementale ne permet pas de gagner des nouveaux marchés mais en contrepartie, elle est une garantie de ne pas perdre des marchés, comme par exemple le marché scandinave qui exige des éléments sur l'environnement ». Enfin, pour la cave de Lugny, « Pas de valorisation du prix d'un produit labellisé sauf le Bio, mais indirectement avoir un label incite l'achat ». Il semble donc que derrière le label, le consommateur s'identifie et connaît la démarche et que cela contribue à une différenciation sur le marché en plus d'autres éléments comme la qualité du produit, l'histoire, ou la réputation du metteur en marché. Parallèlement à cela, des aides financières sont obtenues par le GIEE pour planter des haies (1000 m de haies avec 7 coopérateurs) et l'affichage de mesures agroécologiques facilite l'obtention des subventions spécifiques comme des aides de la région ou du département pour la plantation des infrastructures agroécologiques, des aides pour l'achat de matériel (des bineuses, des moteurs, des robots, des drones,...) via le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. L'agroécologie semble donc avoir plusieurs effets bénéfiques sur la pérennisation des marchés des entreprises qui la mettent en œuvre dans leurs vignobles.

3.2.4. Freins à la transition agroécologique

Même si l'agroécologie peut permettre des avantages commerciaux, en termes de différenciation vis-à-vis de la concurrence, il existe malgré tout quelques critiques concernant la certification HVE : « HVE c'était une super idée qui a 10 ans de retard, ce n'est pas de l'agroécologie » : en effet la certification HVE ne prend par exemple pas en compte la gestion des déchets des pesticides, de l'huile de vidange, ou des emballages... Pour d'autres « la certification HVE n'est pas assez restrictive, pas assez cohérente ». « HVE n'est pas suffisamment ambitieuse », et c'est « Une AB de seconde zone ». HVE est actuellement peu exigeante : « Tout le monde peut aller quasiment en niveau 3, il suffit juste de choisir les bons indicateurs. Cela donne une incitation, et montre que l'on s'intéresse, mais il ne faut pas se satisfaire de cela ! ». Nos interlocuteurs ont identifié quelques freins au développement de l'agroécologie. Des contraintes techniques ont été citées, liées notamment à la certification : contrôle de la certification, respect de certaines contraintes compliquées comme la distance des parcelles aux riverains, les délais de rentrée dans les parcelles. En Champagne, le poids de la bouteille qui impacte fortement l'empreinte carbone est une contrainte : « si on change un tout petit peu le format de bouteille, il faut changer toute la ligne de production ». De même des contraintes sociales peuvent

apparaître : la formation des salariés au niveau de l'exploitation, la gestion de la notion de santé sécurité au travail (SST), une pénurie de main d'œuvre alors que le changement des pratiques demande plus de travail du sol, plus de temps d'observations et parfois plus de savoir-faire. Enfin, l'agroécologie peuvent apporter des contraintes financières liées aux payements de plusieurs factures de certification notamment.

4. Discussion et perspectives

Cette étude montre que l'agroécologie est prise en compte dans des démarches mises en œuvre par des acteurs de la filière viticole. Dans nos cas d'étude, la notion d'agroécologie est d'abord comprise comme l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement. Les enjeux socio-économiques de l'agroécologie sont moins mentionnés par nos cas d'étude. Les pratiques plus respectueuses de l'environnement sont majoritairement liées à un objectif de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, sans mention d'une vision systémique généralement associée à l'agroécologie. De plus, la place de la notoriété de l'entreprise metteuse en marché dans son engagement agroécologique est importante. Cette notoriété semble permettre une sécurisation des marchés acquis. Ceci est une tendance globale que l'on retrouve également dans les vignobles du nouveau monde, amorcée depuis plus de 10 ans (Barnes *et al.* 2010). Il est souvent mentionné qu'il y a peu de valorisation économique des démarches environnementales après leur mise en œuvre. Mais, leur mise en œuvre permet d'une part une sécurisation des parts de marchés déjà acquises précédemment par l'entreprise. D'autre part, leur mise en œuvre permet d'obtenir plus facilement des prêts par les banques.

La méthode d'étude de cas permet d'identifier qu'il existe une diversité de raisons d'un engagement dans la transition agroécologique par les entreprises et les coopératives viticoles. Ces raisons sont par exemple économiques : pour garder des parts de marchés ; sociales : pour sensibilisation les salariés aux enjeux environnementaux ou apporter du sens au travail des salariés et des coopérateurs. Concernant les dimensions sociales, nos résultats se retrouvent dans deux des dimensions du cadre conceptuel sur le lien entre l'agroécologie et le travail (paragraphe 3.1.2) dans les entreprises agricoles développé par Volken et Bottazzi (2024). Leur cas d'étude de l'olive en Espagne, confirme l'existence de liens étroits entre les résultats financiers de l'entreprise et le contexte socio-économique proche, le marché et le soutien de la société. Et dans nos cas d'étude, cela se traduit par le fait que les viticulteurs bénéficient du soutien des banques pour mettre en œuvre l'agroécologie, du soutien des consommateurs avec le maintien des parts de marché. Nos résultats gagneraient à être enrichis d'études complémentaires sur ce sujet.

Ces cas d'étude révèlent que les entreprises se doivent de mettre en œuvre l'agroécologie pour maintenir leurs parts de marchés. Ceci n'exclue pas l'éventuelle volonté non économique de faire évoluer les pratiques vers l'agroécologie. Nos résultats permettent de poser la question de la durabilité économique des entreprises qui n'ont pas de démarche agroécologique. De plus, l'acquisition de données de chaque étude de cas permet d'identifier des points communs entre les différents cas. Cette comparaison de cas d'étude peut être utilisé pour produire des lignes directrices pour d'autres viticulteurs désireux de s'engager dans l'agroécologie, ou de caractériser ou de soutenir des processus de conception de futurs systèmes viticoles (Meynard *et al.* 2023).

Pour finir, et ouvrir sur des perspectives, pour la recherche pour la filière viti-vinicole, il reste à identifier les autres liens potentiels entre la mise en œuvre de démarches agroécologiques dans les entreprises viticoles et la mise en marché des vins. Ceci devra prendre en compte les caractéristiques des bassins de production dont la nature et la taille du réseau socio-économique dans lesquels l'entreprise est insérée. Ajouter des cas d'étude aux échelles nationales et européennes permettrait de caractériser les freins et leviers génériques à la filière et spécifiques aux bassins de production. Élargir l'étude de cas à d'autres acteurs de la filière comme les viticulteurs indépendants ou faire des parallèles avec les autres filières AOC pourrait enrichir nos résultats.

5. Conclusion

De plus en plus d'acteurs de la filière viti-vinicole utilisent le mot « agroécologie ». La plupart des porteurs des démarches environnementales étudiées mettent en avant les pratiques spécifiques pour créer des liens directs entre l'histoire du vin commercialisé et le consommateur, afin de s'assurer de la pérennité des marchés déjà en place. La dimension systémique et le rapport à la durabilité sociale de l'agroécologie sont rarement évoqués explicitement. La dimension systémique de l'agroécologie est par ailleurs, beaucoup moins prise en compte dans la réflexion de changement des pratiques que les obligations réglementaires par exemple. La durabilité sociale a été très peu évoquée par les personnes interrogées, sinon de façon implicite comme une composante de la durabilité économique. Ce qui est nécessaire mais n'embarque pas toutes les composantes de la durabilité sociale. Les metteurs en marché de vin, qu'ils soient des maisons de production, de négoce ou des coopératives, adoptent des stratégies, de différenciation. Ceci pourra conduire à instaurer des relations de contractualisation entre l'amont et l'aval de la filière. Ce sont des contrats de production que l'on retrouve par exemple en Champagne entre les fournisseurs de raisins et la maison Bollinger ou autre exemple entre les coopérateurs livrant à la cave de Lugny en Bourgogne. Par ailleurs, si la certification HVE se développe fortement dans ce secteur, il apparaît que ces metteurs en marché ont des façons différentes d'utiliser la certification HVE : selon son échelle d'application, selon la mention lors de la promotion des vins commercialités. Pour conclure, ces études de cas permet de soulever un ensemble de verrous et leviers pour soutenir des démarches de conception de filières intégrant l'agroécologie.

Éthique

Les auteurs déclarent que les expérimentations ont été réalisées en conformité avec les réglementations nationales applicables.

Déclaration sur la disponibilité des données et des modèles

Les données qui étayent les résultats évoqués dans cet article sont accessibles sur demande auprès de l'auteur de correspondance de l'article.

Déclaration relative à l'Intelligence artificielle générative et aux technologies assistées par l'Intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

Les auteurs n'ont pas utilisé de technologies assistées par intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

ORCIDs des auteurs

Patrice THIS : https://orcid.org/0000-0002-3024-5813

Marielle ADRIAN: http://orcid.org/0000-0003-3179-1469

Jean sauveur AY: http://orcid.org/0000-0003-0679-5601

Philippe DARRIET : https://orcid.org/0000-0002-7202-8710

Sonia GRIMBUHLER : https://orcid.org/0000-0002-5422-7249

Anne MEROT : Anne MEROT (0000-0001-7174-3176) - ORCID

Marie THIOLLET-SCHOLTUS : https://orcid.org/0000-0002-9811-7316

Contributions des auteurs

Patrice This : Encadrement du stage d'acquisition de données, conception, participation aux entretiens, rédaction et relecture de l'article ; Marielle Adrian ; Jean sauveur Ay ; Sonia Grimbuhler ; Philippe Darrie ; Anne Merot : relecture de l'article ; Marie Thiollet-Scholtus : Méthodologie d'acquisition et d'analyse des données, conception, rédaction et relecture de l'article.

Déclaration d'intérêt

Les auteurs déclarent ne pas travailler, ne pas conseiller, ne pas posséder de parts, ne pas recevoir de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et ne déclarent aucune autre affiliation que celles citées en début d'article.

Remerciements

Les auteurs remercient toutes les personnes des interprofessions viticoles et des cas d'étude qui ont bien voulu effectuer les entretiens semi-directifs.

Déclaration de soutien financier

Ce document a été produit dans le cadre d'une action INRAE, piloté par des scientifiques de INRAE, avec l'appui technique et financier de INRAE dans le cadre de l'animation des groupes des filières agricoles.

Références bibliographiques

AGRESTE, Bernadette L & Lousteau M (2023a) Infos Rapides : Viticulture. Octobre 2023, 1, 4p.

AGRESTE, Simonovici, M., & Caray, J. (2023b). Enquête sur les pratiques culturales en viticulture en 2019 IFT et nombre de traitements. Données révisées. Agreste 4, 13p.

Barnes, A. M., Wratten, S. D., Sandhu, H. S. 2010. Harnessing Biodiversity to Improve Vineyard Sustainability. Organic Fruit Conference", 873, 67-74.

Beck, H. E., Zimmermann, N. E., McVicar, T. R., Vergopolan, N., Berg, A., & Wood, E. F. (2018). Present and future Köppen-Geiger climate classification maps at 1-km resolution. 5, 180214. https://doi.10.1038/sdata.2018.214

CNIV 2017 - Économie de la filière vitivinicole française : Chiffres clés 2016 de la viticulture française

CNIV 2024 – Économie de la filière vitivinicole françaises (site https://www.intervin.fr/ consulté le 27/11/2024)

Doorman, F. (1990). A social science contribution to applied agricultural research for the small farm sector: the diagnostic case study as a tool for problem identification. Agric. Syst. 32, 273-290. http://dx.doi.0308-521X/90/$03'50

Elo, S., & Kyngäs, H. (2008). The qualitative content analysis process. J. Adv. Nurs. 62, 107-115. https://doi.org/10.1111/j.1365-2648.2007.04569.x

FAO. 2018. « The 10 elements of agroecology. Guiding the transition to sustainable food and agricultural systems ». I9037EN/1/04.18. Food and Agriculture Organization.

FranceAgrimer 2020 - Les chiffres de la filière viti-vinicole Données statistiques 2009/2019.

FranceAgrimer 2023 - Études Vin et Cidre, Étude sur le marché des vins HVE en France

INAO 2020 - Les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine - chiffres-clés 2020 file:///C:/Users/pthis/Downloads/INAO %20- %2012P %20chiffres-cle %CC %81s %202021 %20BD-1.pdf

Meynard, J.-M., Cerf, M., Coquil, X., Durant, D., Le Bail, M., Lefèvre, A., Navarrete, M., Pernel, J., Périnelle, A., Perrin, B., Prost, L., Reau, R., Salembier, C., Scopel, E., Toffolini, Q., & Jeuffroy, M.-H. (2023). Unravelling the step-by-step process for farming system design to support agroecological transition. Eur. J. Agron. 150, 126948. https://doi.org/10.1016/j.eja.2023.126948

OIV 2022 - Perspectives de la production mondiale de vin : Premières estimations de l'OIV. 8p. (site www.OIV.int consulté le 27/11/2024)

Volken, S., & Bottazzi, P. (2024). Sustainable farm work in agroecology: how do systemic factors matter? Agric. Human. Values. https://doi.org/10.1007/s10460-024-10539-6

Pour citer cet article : Patrice This, Emna Troudi, Marielle Adrian, Guillaume Arnold, Jean-Sauveur Ay, *et al.*. Mises en oeuvre de démarches agroécologiques dans des régions viticoles françaises. *Innovations agronomiques*, 2025, 100, pp.109-122. 10.17180/ciag-2025-Vol100-art10

Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY-NC-ND 4.0)

https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue *Innovations agronomiques* et son DOI, la date de publication.

Analyse transversale de 28 démarches de filières agrialimentaires : des dynamiques d'innovation variables au travers de leur engagement dans l'agroécologie.

Marie-Benoît MAGRINI[1], Hadrien LANTREMANGE[2], Véronique SAINT-GES[3], Clementina SEBILLOTTE[4], Hugues CAILLAT[5], Cécile DETANG-DESSENDRE[6], Laurence FORTUN-LAMOTHE[7], Fabrice FOUCHER[8], Bernadette JULIER[9], Catherine LARZUL[10], Bénédicte LEBRET[11], Jacques LE GOUIS[12], Valérie LULLIEN-PELLERIN[13], Marie-Odile NOZIERES-PETIT[14], Sophie PRACHE[15], Stéphane PRONOST[16], Michel RENARD[17], Marc TCHAMITCHIAN[18], Patrice THIS[19], Marie THIOLLET-SCHOLTUS[20], Patrick VEYSSET[21], Stephan ZIENTARA[22]

[1] Université de Toulouse, INRAE, INPT, El PURPAN, AGIR, 31320 Castanet-Tolosan, France

[2] Université de Montpellier Paul-Valéry, UMR ART-Dev, 34090 Montpellier, France

[3] INRAE, AgroParisTech, Université Paris Saclay, UMR SADAPT, 91120 Palaiseau, France

[4] Université Paris-Saclay, INRAE, AgroParisTech, Paris-Saclay Applied Economics, 91120, Palaiseau, France

[5] INRAE, ISC - Ferlus -Fourrages, ruminants et environnement, 86600 Lusignan, France

[6] INRAE, Institut Agro Dijon, UMR CESAER, 21079 Dijon, France

[7] GenPhySE, Université de Toulouse, INRAE, ENVT, 31326, Castanet Tolosan, France

[8] Univ Angers, Institut Agro, INRAE, IRHS, SFR QUASAV, F-49000 Angers, France

[9] INRAE, Unité de recherche pluridisciplinaire prairies et plantes fourragères, 86600 Lusignan, France

[10] INRAE, UMRGénétique Physiologie et Systèmes d'Elevage, 31326 Castanet-Tolosan, France

[11] PEGASE, INRAE, Institut Agro, 35590 Saint-Gilles, France

[12] INRAE, UMR Génétique Diversité et Ecophysiologie des Céréales, 63000 Clermont-Ferrand, France

[13] INRAE, Université Montpellier, Institut Agro, IATE, 34060 Montpellier, France

[14] INRAE, Institut Agro Montpellier, Cirad, UMR SELMET, 34 060 Montpellier, France

[15] Université Clermont Auvergne, INRAE, VetAgro Sup, UMR Herbivores, 63122 Saint-Genès-Champanelle, France

[16] Laboratoire LABéO, 14280 Saint-Contest, France

[17] INRAE, Institut Agro Rennes-Angers, Université de Rennes, UMR IGEPP, F-35653 Le Rheu, France

[18] INRAE, UMR Ecodéveloppement, 84914 Avignon. France

[19] INRAE, UMR AGAP, 34060 Montpellier, France

[20] INRAE, UR Laboratoire Agronomie et Environnement, 68000 Colmar, France

[21] INRAE, UMR sur les Herbivores, 63122 Saint Genes Champanelle, France

[22] ANSES, Laboratoire de Santé Animale, 94701 Maisons-Alfort, France

Correspondance : marie-benoit.magrini@inrae.fr

DOI : https://doi.org/10.17180/ciag-2025-vol100-art11

Résumé

Depuis de la loi de 2014 dédiée au développement de l'agroécologie, les filières végétales et animales françaises mobilisent des principes de l'agroécologie de façon variée. Cet article synthétise l'analyse

transversale de 28 cas de démarches de filières déclarant se différencier par des pratiques reliées à des principes de l'agroécologie, dans différents domaines de production de l'animal ou du végétal. Le cadre d'analyse mobilisé est basé sur des fonctions d'innovation mises en œuvre par ces filières. Ces différentes actions conduites dans la filière peuvent alimenter un processus d'apprentissage collectif dans la transition vers l'agroécologie. Les résultats présentés montrent une capacité transformative variable des filières, mais permettent d'avancer un ensemble de régularités sur lesquelles semble reposer la transition agroécologique des filières en France. L'article conclut par des pistes d'actions collectives pour soutenir la transition agroécologique en France.

Mots-clés : agroécologie ; durabilité ; filières ; fonctions d'innovation ; système d'innovation ; étude de cas

Abstract: Cross-sectional analysis of 28 agrifood value chain initiatives: variable dynamics of innovation through their engagement in agroecology.

Since the 2014 law dedicated to the development of agroecology, French plant and animal supply chains have mobilize agroecological principles in various ways. Twenty-eight case studies of initiatives claiming to differentiate themselves through practices related to agroecological principles have been analyzed across different production domains from animals and plants. The analytical framework used is based on innovation functions implemented by value chains: these different actions taken within the value chains can feed into a process of collective learning in the transition towards agroecology. The presented results show a variable transformative capacity of the value chains, but allow for the identification of several regularities on which the agroecological transition of the sectors in France seems to be taking place. The article builds suggestions for collective actions to support the agroecological transition in France.

Keywords: agroecology; sustainability; value chain; supply chain; innovation functions; innovation system; case studies

1. Introduction

Au sein des filières végétales et animales françaises, des pratiques relevant de l'agroécologie sont revendiquées par des opérateurs ou peuvent s'y rattacher, comme cela a été précisé dans les articles précédents. Au cours de cette recherche exploratoire, des pratiques diverses à différents maillons des filières ont été identifiées grâce à leur communication (article, site internet, mention valorisante) qui mentionnait des pratiques pouvant être reliées à l'agroécologie. 28 cas d'études ont ainsi été sélectionnés à titre illustratif (voir le premier article de ce numéro), puis analysés. Chacune des démarches retenues a confirmé s'inscrire dans au moins deux dimensions de la grille des « 10 éléments de l'agroécologie » (FAO, 2018) présentée dans les premiers articles de ce numéro. Les pratiques agricoles promues par ces démarches n'ont, en revanche, pas fait l'objet d'une analyse transversale. En effet, elles sont très diverses et très dépendantes des domaines de production. Toutefois, les articles précédents, spécifiques à certains cas de filières, explicitent certaines de ces pratiques. L'analyse transversale porte ici sur les fonctions d'innovation déployées par les filières pour accompagner la mise en œuvre de l'agroécologie.

Plus précisément, les objectifs de cette étude sont, d'une part, de comprendre comment une démarche donnée engage une dynamique d'innovation transformative à l'échelle de la filière, et d'autre part, d'identifier la possible valorisation d'une démarche de durabilité sur le marché. Plus de 60 entretiens ont été conduits et retranscrits ; treize des 28 cas de filière ont fait l'objet de travaux approfondis (Tableaux 1 et 2). Ces entretiens ont fait l'objet d'une analyse thématique (Paillé et Muchielli, 2021) selon le cadre d'analyse basé sur les fonctions d'innovation (direction du changement, construction des marchés, développement des connaissances, gouvernance et sécurisation des relations de la filière, extension du réseau, mobilisation des ressources, relations aux pouvoirs publics) présenté dans Magrini *et al.* (2025). Ce cadre, ajusté à partir de la littérature et partagé au sein des groupes filières d'INRAE, structure

l'analyse des cas d'étude. Les résultats sont discutés de manière synthétique et illustrés de quelques verbatims anonymisés.

A partir de cette analyse transversale, nous interrogeons la capacité transformative des filières (Section1). Les résultats permettent d'avancer un ensemble de régularités sur lesquelles semble reposer la transition agroécologique en France. Nous concluons (Section 2) par un ensemble de questions que cette recherche a permis de formuler, adressées, tant aux pouvoirs publics qu'à la recherche, afin de poursuivre cette analyse et accompagner la transition agroécologique du secteur agroalimentaire.

Tableau 1 : Démarches illustratives liées à l'agroécologie de 13 filières animales et végétales

Filières	Démarche/signe
Horticulture	HVE (Haute Valeur Environnementale) - Plante bleue
Légumineuses	SAI (Sustainable Agriculture Initiative)
Oléagineux	Fleur de Colza, Oleoze, Soja de France
Céréales	Harmony - Charte Limagne
Vins	HVE, Terra vitis, Vignerons engagés, Champagne durable
Fruits & légumes	Qualité Carrefour (FQC), Bien cultivés
Equin	Equures
Lapin	Lapin & Bien
Ovins	AOP Agneau Prés-Salés, Marque 'Le Grévin'
Bovins-lait	Prospérité fermière - agriculture régénérative
Bovins viande	Label rouge, herbe au pack de Charal
Porcins	Jambon Noir de Bigorre, Be Good
Pisciculture	Aquaponic Management Project

Tableau 2 : Démarches pluri-filières illustratives liées à l'agroécologie

Démarche	Signe
PADV (pour une agriculture du vivant)	Marque collective
Bleu-Blanc-Cœur	
Demain la terre	
Bas Carbone	
Mac Donalds	Démarche interne

2. Dynamiques d'innovation transformative à l'échelle des filières

Les actions conduites par les filières dans la construction de leur démarche relèvent d'un ensemble de fonctions d'innovation qui confère une plus ou moins grande capacité transformative.

2.1 Direction du changement et attentes sociétales

La direction du changement est pensée prioritairement en fonction des attentes des consommateurs. Les enjeux environnementaux sont priorisés dans les filières végétales, et pour beaucoup autour de la question des pesticides ; les enjeux du bien-être animal sont les plus souvent mentionnés dans les filières animales. Une nuance est à relever pour le secteur de la viticulture où le changement de

direction en faveur de l'agroécologie a d'abord été impulsé par les revendications des riverains des domaines viticoles pour la réduction d'usages des pesticides.

> « on doit se donner les moyens de viser l'excellence environnementale » (Interprofession)
>
> « une impulsion majeure qui est environnementale » (Industriel de la 1e transformation)

Pour beaucoup, engager une démarche de filière vers plus de durabilité contribue aussi à renforcer l'image et la réputation de l'entreprise. Plusieurs opérateurs soulignent l'importance d'afficher de tels engagements aujourd'hui pour permettre l'accès à des financements publics ou des crédits auprès des banques qui, elles-mêmes, cherchent à faire valoir auprès de leurs clients qu'elles s'engagent à soutenir des démarches durables. Ceci a été particulièrement souligné dans le secteur du vin.

> « un risque de réputation des entreprises en cas de non prise en compte de l'environnement ou du bien-être animal » (Organisation de producteurs)
>
> « des [agriculteurs] qui nous disent : on est rentrés dans la démarche parce qu'on a besoin de se lever le matin et de donner du sens à notre activité et de redorer notre image auprès du grand public » (Interprofession)

Pour des opérateurs de la 1e transformation, ces attentes vers des pratiques plus durables sont aussi fortement impulsées par les opérateurs de la 2e ou 3e transformation en prise avec les consommateurs finaux. Il s'agit de communiquer sur un engagement en faveur d'un approvisionnement « origine France » et issu de matières premières cultivées durablement. Ceci a particulièrement été exprimé dans les filières de grandes cultures et de fruits et légumes.

Pour certains, ce sont les attentes du territoire d'implantation qui constituent également une forte motivation afin d'être en adéquation avec l'image de leur région.

> « il y a dans la démarche, la volonté de faire combiner tout ça avec un territoire » (Coopérative)

Assez classiquement, on observe aussi une anticipation de la réglementation liée à l'évolution régulière d'interdiction de produits phytosanitaires qui conduit, dès à présent, à chercher des solutions alternatives : *« au lieu de subir, autant anticiper »* témoigne un opérateur de la grande distribution interrogé. La démarche initiée par un industriel de la 1e transformation du pois, s'appuyant sur le référentiel SAI (Sustainable Agriculture Initiative), a par exemple choisi d'établir une liste de molécules interdites, au-delà de la réglementation européenne en vigueur, pour renforcer l'engagement de durabilité d'exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE).

Mais *in fine*, la construction de ces démarches résulte généralement du choix d'une promesse simple à communiquer auprès des consommateurs : *« sur le technique, on perd le consommateur »* (coopérative). Ainsi, ces démarches se développent souvent à partir d'un enjeu « isolé » par rapport à la diversité de pratiques agroécologiques pouvant être déployées, mais qui sert de point de démarrage pour engager une réflexion plus large. Les chemins de transition peuvent donc être variables relativement à ce point d'ancrage. Nous relevons plusieurs éléments de ces points d'ancrage : « réduire les phytosanitaires », « des sols vivants », « une biodiversité préservée », « être économe en eau », etc.

Enfin, les opérateurs interrogés soulignent l'importance de la réceptivité des agriculteurs : leur motivation à s'engager dans de nouvelles pratiques, ou à conforter et mieux faire valoir des pratiques durables déjà mises en œuvre, ne va pas nécessairement de soi. Car la crainte est de voir une standardisation trop contraignante des nouvelles pratiques alors que les aléas climatiques croissants nécessitent agilité et adaptation. Plusieurs coopératives avancent l'importance de disposer au départ d'un groupe d'agriculteurs pionniers pour tester et développer, à partir de leur expérience, une démarche différenciante qui puisse ensuite faire l'objet d'un cahier des charges ou d'une charte d'engagement diffusable à un plus grand nombre d'agriculteurs. En grandes cultures, par exemple, il

s'agit souvent d'agriculteurs déjà engagés dans des réseaux expérimentaux comme les fermes Dephy[31] ou dans des GIEE (Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental).

Cette construction d'une démarche de mise en avant de pratiques plus durables s'accompagne généralement d'une stratégie de valorisation par une signalisation sur le marché.

2.2. Construction des marchés et mentions valorisantes

Pour les opérateurs interrogés, l'agroécologie fait sens au regard de leurs pratiques, mais pour la plupart d'entre eux l'agroécologie n'était pas (au moment des entretiens) un terme de communication fédérateur, que ce soit en interne ou externe, pour valoriser leur démarche sur le marché. D'autres termes leur sont préférés : éco-responsable, pro-environnemental, durable. D'autres choisissent un positionnement conceptuel cherchant à se différencier de celui de l'agroécologie et inspiré d'autres pays et marchés d'implantation, comme l'agriculture régénératrice pour le groupe Danone, démarche également très présente dans le standard SAI.

Deux logiques principales apparaissent dans la direction du changement choisie et son positionnement sur le marché. Certains opérateurs choisissent de construire leur propre démarche comme, par exemple, la Charte « Harmony » chez Mondelez ou « Be Good » chez Hénaff. D'autres trouvent dans des référentiels existants un cadre adapté à leurs pratiques ou à leurs marchés de commercialisation. C'est le cas, par exemple, de l'adoption de la certification publique HVE attribuée par le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF) à l'échelle de l'exploitation agricole. Ou encore, l'adoption d'une certification privée comme SAI qui vise une harmonisation de différents référentiels dans le monde pour répondre aux clients internationaux d'une entreprise comme Roquette (HVE est inclus dans ce benchmark). Ce point renvoie ainsi à une stratégie mixte de construction d'une démarche privée qui trouve dans des référentiels publics des leviers de légitimité. En particulier, la certification environnementale française de niveau 2 (CE2+) est associée à la reconnaissance d'un ensemble de démarches d'équivalence. Au final, on observe une diversité d'orientation de démarches qui se traduisent par une multiplication de mentions valorisantes sur le marché.

Concernant spécifiquement HVE, les motivations de son adoption sont contrastées. Pour certains, ce référentiel est adapté car il permet de conforter une démarche existante, amenant alors à encourager son adoption (c'est le cas, par exemple de la marque de coopérative d'aucy en légumes industrie ou la marque collective « Demain la Terre » en fruits et légumes). D'autres sont plus mitigés et font le choix explicite de ne pas l'adopter.

> « j'ai tout pour être certifié [HVE]» (Agriculteur)
>
> « HVE ? La réponse est non, on ne veut pas se faire enfermer dans un système, on veut être maître de nos engagements, on est capable d'en faire plus et c'est en ça que finalement on a retravaillé sur une charte qui nous soit propre » (Coopérative)

Pour certains produits comme le vin, la forte progression d'HVE (en 2024, 40% des exploitations viticoles sont HVE) conduit à en faire de plus en plus un passage obligé pour être référencé dans les circuits de la grande distribution au côté du bio qui concerne 22% des exploitations viticoles.

> « Tout ce qui est [vendu] en grande surface, c'est obligatoirement HVE, parce que sinon on ne vend pas. » (Coopérative viticole)
>
> « HVE c'est déjà la norme » (Viticulteur)

[31] https://agriculture.gouv.fr/les-fermes-dephy-partout-en-france-des-systemes-de-production-performants-et-economes-en-0

En revanche, HVE reste moins développée dans les autres filières de production (3% des exploitations HVE sont en maraîchage, 8% en grandes cultures)[32] et touche très peu les filières animales (4%). L'absence de référence au bien-être animal est souvent la raison principale avancée par ces filières pour justifier de la non-adoption d'HVE.

> « pas de critères HVE sur les productions animales »

Ces résultats nous permettent d'avancer que la question du développement de la certification environnementale HVE reste posée : soit cette certification est à considérer comme une démarche parmi d'autres, soit elle est en passe de devenir un standard d'entrée du marché pour certaines productions comme la viticulture, mais dont la généralisation aux filières animales nécessiterait une révision.

Enfin, précisons que les positions premium des produits commercialisés dans ces filières sont généralement établies sur des produits à forte valeur ajoutée, comme le vin ou certains fromages, comparativement à des produits à faible valeur ajoutée comme les pâtes, le lait ou les conserves de légumes. Les opérateurs de la transformation qui ont initié ces démarches, les positionnent préférentiellement sur des marques déjà considérées comme *premium* afin de capter une clientèle à fort pouvoir d'achat (cas de la marque d'aucy, ou Demain la Terre, par exemple). Ainsi, le positionnement de marché de ces démarches se traduit soit par un supplément de prix, soit sans supplément de prix mais avec un accès facilité dans les circuits de distribution, voire un meilleur référencement ou l'obtention d'un meilleur positionnement dans les rayons.

> « charte de production qui donne lieu à des rémunérations spécifiques » (Organisation de producteurs)

> « ils ne vendent pas plus cher, mais ils vendent mieux » (Organisation de producteurs)

Tous les opérateurs interrogés ont souligné que le positionnement de marché de ces produits est difficile à établir parce qu'il y a un manque de pouvoir d'achat des consommateurs. Cependant, ce manque de pouvoir d'achat des consommateurs est à relativiser au regard des préférences des consommateurs. Certains opérateurs ont aussi fait le constat que si l'achat alimentaire reste très contraint budgétairement pour une partie de la population, il n'en va pas ainsi pour toutes les catégories sociales. Le manque d'engouement d'une partie de la population pour acheter des produits issus de ces démarches différenciantes, et soutenir leur développement économique par une consommation régulière, reste donc questionné. Rappelons, en effet, que d'après les enquêtes du Ministère de la Transition Energétique (MTE) sur les pratiques environnementales des consommateurs, seuls 6% définissent la consommation responsable prioritairement comme l'achat de produits respectant plus l'environnement, et entre 35% et 40% d'entre eux avancent le fait que ces produits ne doivent pas être plus chers pour être incités à les acheter, des chiffres stables sur les 10 dernières années[33].

Enfin, précisons que pour renforcer cette position de marché, la plupart de ces démarches mobilisent une certification externe de leur cahier des charges pour en apporter la preuve et ne se limitent donc pas à des audits internes. Les coûts de certification sont généralement amortis par les crédits d'impôts ou l'accès à certaines aides.

> « la certification permet de mieux prouver l'engagement » (Industriel)

[32] Par croisement des données du MASAF sur la certification HVE et celles d'Agreste sur le nombre d'exploitations par orientation de production, respectivement, près de 7% en grandes cultures, 8% en maraîchage, 6% en élevage sont certifiées HVE contre 40% en viticulture, en 2024.

[33] https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/pratiques-environnementales-des-francais-en-2021-agir-lechelle-individuelle

Une crainte relative à la confusion des mentions valorisantes pour les consommateurs est exprimée à plusieurs reprises. C'est un fait récurrent que la littérature met régulièrement en avant (Prag *et al.*, 2016 ; Tavoularis *et al.*, 2007)

> « l'excès de signes officiels de certification, de dénomination est de plus en plus « confusant » à mon sens… et il y a une vraie problématique sur l'affichage… » (Organisation de producteurs)

Mais du point de vue des processus de transition, on peut aussi considérer que la multiplication des démarches est un processus normal qui contribue à la construction de différents chemins susceptibles de s'hybrider au fil du temps, pour aboutir progressivement à une refondation du secteur agricole vers l'agroécologie (Magrini *et al.*, 2025). La multiplication des démarches peut aussi être vue comme une forme de résilience sectorielle car elles expérimentent chacune des pratiques variables, qui s'avéreront plus ou moins adaptées au fil du temps aux transformations climatiques. Aussi, un enjeu reste de réfléchir aux formes de soutien qui pourraient être mises en place par l'Etat pour renforcer la légitimité et la lisibilité de ces démarches pour les consommateurs, et réduire la perte de repères de ces derniers.

2.3. Développer les connaissances : dispositifs internes et externes

La consolidation des connaissances est une fonction d'innovation essentielle. Nous observons que toutes ces démarches de filière mettent en place des moyens internes pour renforcer la construction de connaissances sur de nouvelles pratiques, à travers différents dispositifs. Beaucoup déploient un conseil technique dédié. Par exemple, les coopératives agricoles, sous contrat avec des industriels, mettent en place un suivi spécifique pour les agriculteurs engagés dans leur démarche. Ce suivi est d'autant plus facilité qu'avec la certification, un ensemble de données doivent être organisées et transmises par l'agriculteur.

> « gros travail technique pour conforter le référentiel… » (Organisation de producteurs)

> « on les accompagne plus étroitement » (Coopérative)

Cela donne ainsi lieu à la construction de bases de données partagées pour élaborer des références de production, suivre la rentabilité de la démarche.

> « création d'un OAD (Outil d'Aide à la Décision) spécifique pour nos agriculteurs » (Coopérative)

Un point intéressant est une nouvelle forme d'engagement de l'aval dans le développement d'une expertise agronomique. La plupart des industriels associés à ces démarches ont créé leur propre direction agronomique dans leur entreprise afin d'avoir un dialogue permettant une co-construction. Ceci se traduit par des réunions régulières entre l'amont et l'aval, avec des visites de terrain ou d'usines.

> « ce qui est très important c'est que nous avons acquis en interne cette expertise, de façon à pouvoir avoir un dialogue d'expert à expert » (Industriel)

> « On a des bilans annuels… des réunions… des échanges pour voir si on ne va pas trop loin sur certains points, pas assez ambitieux sur d'autres. » (Grande distribution)

Les coopératives, comme les industriels, organisent leurs propres expérimentations et suivis pour construire les indicateurs qui leur sont les plus pertinents. La volonté exprimée est de créer une adhésion collective à la démarche, un sentiment d'appartenance à une filière qui fait sens et dont les interactions favorisent un apprentissage collectif progressif. Ainsi, les cahiers des charges sont déclarés comme évoluant au fur et à mesure des savoir-faire.

> « l'idée, c'est (…) une logique de progrès (…) on ne dit pas qu'on va être les meilleurs du monde, (…) on va essayer de s'améliorer » (Coopérative)

> « ce qui est fondamental, c'est que cette connaissance passe d'un agriculteur à l'autre et qu'elle soit échangée entre agriculteurs » (Coopérative)

Si la construction des connaissances est citée comme une action fondamentale, peu de dispositifs existants soutenus par les pouvoirs publics sont spontanément cités, comme par exemple les GIEE ou le réseau des fermes Dephy comme espace d'incubation aux démarches. En revanche, lors d'entretiens d'approfondissement, ces dispositifs ressortent comme des espaces d'incubation complémentaires où les agriculteurs associés aux démarches étudiées ont déjà pu développer une forme d'apprentissage (Magrini *et al.*, 2025). Il est assez souvent mentionné le fait que les premiers agriculteurs engagés dans les démarches de filière sont aussi ceux qui étaient déjà engagés dans des réseaux expérimentaux. Ces réseaux ont contribué à développer une technicité et une agilité chez des agriculteurs plus disposés à entrer dans des démarches d'audits ou de certifications, de discussion autour de leurs pratiques.

Un point important est que nous avons observé que les moyens et ressources financières mis à disposition pour développer ces connaissances restent variables d'une démarche à l'autre : des filières à forte valeur ajoutée disposent de plus de moyens. Les moyens mis à disposition par les interprofessions et les instituts techniques sont aussi variables car ils dépendent de la taille des filières de production associées. Les accès à des projets de recherche et développement (R&D) sont aussi inégaux entre ces démarches.

> « [nom d'une interpro] nous aide (…) avec un vrai suivi » (Organisation de producteurs)

> « Nous avons peu de conseil dans le milieu professionnel, nous nous débrouillons tout seuls... La recherche est faite en interne, nous avons un manque de financement » (Industriel)

Ces constats nous amènent à nous interroger sur la manière de fédérer et de faire interagir les différents dispositifs existants de construction des connaissances, pour contribuer à la diffusion et au partage des connaissances entre filières. Sachant que ces démarches mobilisent différents réseaux, comment peut-on favoriser la diffusion des connaissances entre démarches et entre interprofessions et instituts techniques ?

Le développement des connaissances fait donc appel à un ensemble d'interactions entre l'amont et l'aval, qui dépendent aussi directement des choix de mode de gouvernance de la démarche.

2.4. Gouvernance et sécurisation des relations dans la filière

Pour la plupart des démarches, on observe une progressivité dans l'inclusion de différents maillons dans les décisions relatives à l'orientation de la démarche. Les formes décisionnelles sont le plus souvent collégiales, associant différents maillons de la filière ; certains associent même des représentants des consommateurs. Tous insistent sur l'importance que le mode de gouvernance choisi développe la confiance entre les opérateurs de la filière. Cela contribue aussi à fédérer les opérateurs sur des valeurs partagées.

> « une démarche co-construite (…) on a d'abord travaillé avec les agriculteurs, administrateurs, les collègues des différents outils de transformation (…). On a travaillé ensemble à bâtir quelque chose qui réponde aux enjeux des uns et des autres (…) on a un comité de pilotage de notre charte, on se réunit quasiment tous les mois » (Coopérative)

> « il y a un sérieux, une réputation, une confiance qui se crée avec notre client… il est important qu'il sache qu'on a un bon relationnel avec nos agriculteurs parce que, du coup, c'est un gage de fiabilité » (Industriel)

Les relations marchandes de la négociation qui sont généralement faites uniquement sur les prix, sont supplantées par des discussions élargies sur les pratiques, des choix de marché de qualité..., favorisant la construction d'une démarche de progrès collective. Il est noté par certains opérateurs que lorsque les

interprofessions sont très impliquées dans la construction de la démarche, l'effet d'entrainement semble plus fort, comme en témoigne la démarche « Agneau de Prés-Salés ».

Certains opérateurs déplorent cependant que ces démarches restent encore trop souvent soumises aux directions marketing ou à des sous-filières isolées dans des groupes d'entreprises, tandis que d'autres font le choix de diffuser plus largement la démarche dans toute l'entreprise ou disposent d'équipes de travail associant étroitement les services commerciaux et agronomiques (exemple de la marque d'aucy). La stratégie de management associée à la démarche révèle, en quelque sorte, le statut de niche de marché et/ou de niche d'innovation de la démarche. Une démarche engagée depuis plusieurs années qui ne se diffuse pas au sein de l'entreprise et reste limitée à un segment de marché révèle un défaut de capacité transformative.

Pour consolider la démarche, des dispositifs organisationnels spécifiques sont généralement choisis pour sécuriser la relation entre les maillons. Par exemple, la plupart mettent en place des contrats de production avec les exploitations agricoles. Il s'agit de contrats de commercialisation passés avant la mise en production avec un cahier des charges spécifique d'obligation de résultats et/ou de moyens. Ces contrats permettent de pérenniser dans le temps la démarche. Ces contrats sont aussi un moyen d'intégrer des formules de prix plus transparentes et connues à l'avance, le plus souvent associées à une grille de paiement incitative pour l'agriculteur.

> « ces organismes stockeurs sont eux en relation avec les agriculteurs et le contrat est bien passé entre eux et l'organisme stockeur qui ensuite fait un contrat avec nous » (Industriel)
>
> « consolider une filière (…) avec nos contrats de culture avant de semer» (Industriel)
>
> « les contrats (…) on fait du relationnel durable » (Industriel)
>
> « une fixation des prix qui est transparente » (Coopérative)

L'autonomie des agriculteurs ou éleveurs reste alors dépendante du cahier des charges, et donc du mode de gouvernance lié à la construction de ce dernier. Dans la plupart des cas, ces cahiers des charges sont dits co-construits avec les agriculteurs, mais cela n'est pas systématique. Les clauses sont revues régulièrement.

> « Les cahiers des charges… sont co-construits avec les partenaires fournisseurs… D'année en année … on va comprendre mieux les enjeux du terrain… C'est vraiment, l'expérience des équipes qui fait qu'on arrive à ce degré de qualité de nos cahiers des charges… » (Grande distribution)

Certains opérateurs ont choisi de transformer la dénomination de leur cahier des charges en « cahiers de ressources » pour permettre à chaque agriculteur de choisir la pratique ou le système le plus adapté à son contexte de production en vue de répondre aux attentes de la démarche (cas, par exemple, de la démarche Bleu-Blanc-Cœur, précisant les différentes modalités par lesquelles enrichir en omega-3 le profil d'acides gras des produits animaux sans dépendre exclusivement d'adjonction de graines de lin vendues par le transformateur).

En revanche, ces cahiers des charges ne semblent pas encourager une vision systémique de l'exploitation agricole au-delà de la seule production visée par le contrat qui reste mono-produit. C'est souvent le cas des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO). Cependant, dans de nombreux autres cas, l'accès au contenu des contrats reste très difficile pour apprécier leur plus large portée.

2.5. Extension du réseau et parties prenantes associées

La gouvernance peut conduire à étendre le réseau d'acteurs associés. L'extension du réseau est effectivement perçue comme une clé pour la construction collective des connaissances, accéder à des

ressources externes et asseoir la légitimité de la démarche et sa notoriété. Un point important observé est que ces démarches associent une diversité de plus en plus large de parties prenantes dans leurs réflexions, comme des ONG (ex. WWF World Wildlife Fund) et des associations de promotion de pratiques agroécologiques (ex. PADV (Pour une Agriculture du Vivant), Noé, Sols vivants, Syrphis …). Ces nouveaux prescripteurs redessinent le périmètre du conseil agricole plus classique des chambres d'agriculture et instituts techniques.

> « …d'une démarche co-construite dans laquelle on adhère à la philosophie et on est partie prenante… ça améliore la notoriété et l'image de la démarche. » (Coopérative)
>
> « Ce n'est pas avec nos salariés qu'on aurait pu faire ce qu'on a fait, si on n'avait pas pu s'appuyer sur des réseaux, et les réseaux de l'agroécologie » (Association en élevage)
>
> « … l'écosystème au niveau local, on a le producteur qui est accompagné par son service technique… Le service technique en relation avec la chambre d'agriculture… » (Coopérative)

On observe aussi une assez forte volonté de ces démarches de trouver une logique d'action dans le territoire d'implantation, dans le cadre de soutiens ou de mobilisation de dispositifs territoriaux.

> « …création d'une réserve ornithologique avec une association locale » (Association)
>
> « Collaboration avec des structures d'insertion dans le travail, dont l'ESAT (établissements ou services d'aide par le travail) » (Coopérative)

On observe également la volonté de certaines démarches de se regrouper. Par exemple, le collectif « 3ème voie » qui rassemblait, en 2022, Demain la Terre (à laquelle adhère PADV) et Bleu-Blanc-Cœur, poursuit une fédération entre démarches associant aussi aujourd'hui CRC (Culture Raisonée Contrôlée) en blé, Goodfish sur les produits de la mer, « Vignerons Engagés »[34]. Il s'agit d'un choix explicite pour gagner en lisibilité et taille de marché.

> «… les bénéfices d'ouvrir plus largement, et d'avoir des entreprises qui sont parfois concurrentes... » (Association)

Par-delà ces choix de regroupement, on observe que certaines parties prenantes comme des associations de consommateurs ou de conseil (ex. PADV) participent à des réunions de travail de ces différentes démarches. Ces acteurs deviennent alors des acteurs pivots dans le réseau de ces démarches en participant à faire évoluer les réflexions dans certaines directions.

In fine, l'extension du réseau permet à la fois d'étendre la démarche pour gagner des parts de marché, mais aussi d'accéder à des ressources externes pour permettre de se développer ou de trouver collectivement des solutions aux difficultés rencontrées. En particulier, certaines démarches se questionnent sur les enjeux de transmission, de renouvellement des générations. Ces démarches engagées avec des agriculteurs pionniers ou des membres très engagés, peinent parfois à se renouveler avec de nouvelles générations, nécessitant de reconstruire la direction du changement.

2.6. Mobilisation de ressources : des accès aux moyens inégaux

Le succès de la construction de ces démarches et nouveaux marchés reste très dépendant de la capacité de la filière à mobiliser de manière efficiente des ressources, à accroître la performance économique de la démarche. Un premier levier fréquemment actionné est celui de mobiliser l'outil du crédit d'impôt pour amortir le coût de la certification externe par l'agriculteur ou l'organisation intermédiaire (selon qui prend en charge la certification).

[34] https://demainlaterre.org/collectif-de-la-troisieme-voie/les-membres-du-collectif/ [consulté le 9 octobre 2023]

« … au final on va dire opération blanche [grâce au crédit d'impôt] » (Coopérative)

Un deuxième levier est la construction de fonds financiers partagés pour les investissements, via des fonds propres aux organisations ou en mobilisant des dispositifs de financements auprès de banques ou de subventions (banque des territoires, la caisse des dépôts, conseils régionaux, par exemple). L'accès à ces fonds est d'autant plus facilité que la démarche a acquis une légitimité sur le marché. Cela permet aussi de compenser l'accès à des moyens financiers variables des interprofessions de ces filières.

> « Certaines banques …[ont] des obligations à l'échelle mondiale, et ces entreprises demain, elles ne pourront plus faire partie de ces collectifs si elles ne sont pas capables de prouver qu'elles font de la finance verte, il faut qu'elles prouvent que les clients qu'elles financent sont vertueux. » (Coopérative)

> « C'est vraiment un rapprochement uniquement sur la R&D… Ce sont deux coopératives différentes, même concurrentes… On a vraiment mis en commun la partie R&D » (Association)

Nous avons pu observer que ces démarches s'appuient fortement sur des dispositifs territoriaux avec des aides significatives des régions, particulièrement dans la phase d'émergence, tandis que des institutions plus nationales sont mobilisées en phase de développement. En revanche, la participation à des partenariats de R&D reste variable, certaines démarches ayant développé une stratégie active de réponse à des appels à projets ou financements, des relations avec la recherche publique, alors que d'autres restent moins agiles sur la captation de financements externes ou le développement de partenariats. Pour mobiliser des ressources de manière efficiente, elles sont aussi prêtes à s'investir dans de nouvelles activités nécessaires au fonctionnement de la démarche comme en sélection variétale.

> «… on a consolidé aussi l'activité de production des semences parce que pour faire tout ça, il faut aussi (…) des semences certifiées pour garantir une stabilité » (Industriel)

2.7. Echelle d'action et relations aux pouvoirs publics

Le dialogue avec les pouvoirs publics est essentiel pour obtenir des modifications des conditions du marché et de nouveaux soutiens. Plusieurs démarches sous mention valorisante privée ont, par exemple, œuvré pour une reconnaissance de leurs produits dans le dispositif EGALIM de 50% d'approvisionnement de produits sous signe de qualité dans la restauration collective. Les interprofessions se font parfois le relais auprès des pouvoirs publics de défense de ces démarches.

> « On essaie de faire comprendre aux pouvoirs publics qu'il faut … » (Coopérative)

> « On attend vivement de la part des pouvoirs publics que ce travail-là soit fait. On a besoin d'avoir cette logique de reconnaissance pour conforter la position… » (Association)

> « On a un gros différent [avec le ministère], car on a une démarche de certification mieux disant que HVE et on est reconnu uniquement au niveau 2 et cela ne colle pas" (Interprofession)

Ce dialogue reste très dépendant de la taille de la démarche. Les régions sont alors perçues comme un espace de dialogue de proximité important pour ces démarches.

> « Le point marquant est la signature avec la feuille de route qui retrace les défis et actions que la filière s'est définie en matière d'agroécologie et dont l'intérêt est reconnu par le conseil régional » (Coopérative)

2.8. Les principes de l'agroécologie les plus moteurs

Pour la plupart des cas interrogés, l'agroécologie est un terme qui fait sens au regard de leurs pratiques, tant du point de vue des pratiques techniques choisies en production que des modes de gouvernance ou de gestion des relations entre maillons de la filière. Relativement à la grille FAO qui leur a été soumise en fin d'entretien, les principes les plus cités sont ceux relevant des dimensions sociales en lien avec « la co-construction et le partage des connaissances » et « les valeurs sociales et humaines », principe mis en avant par les opérateurs au regard de leur RSE (responsabilité sociale et environnementale) qui prône la volonté de promouvoir de nouvelles valeurs comme, par exemple, celle du bien-être animal en élevage.

Ensuite, ont été fréquemment cités : les principes de « gouvernance responsable » au regard de la volonté de promouvoir des modes de gouvernance plus collégiaux et des rémunérations plus transparentes ; de « résilience » citée au regard des réflexions collectives engagées par ces démarches pour de nouvelles pratiques et critères de qualité face au changement climatique, et une plus grande capacité de réaction collective aux évolutions des attentes des consommateurs. Ont aussi été cités, mais moins fréquemment, le principe d'» efficience » pour la recherche d'économie des ressources, la réduction d'usage des intrants de synthèse. Les mentions à « la culture et traditions alimentaires » ont été les plus citées au sein des SIQO et dans des démarches très territorialisées.

En revanche, ont été très peu cités les principes de « Diversité », « Synergies » et d'» économie circulaire et solidaire ». Ces principes restent très dépendants d'une vision plus systémique entre filières, dont plusieurs opérateurs se sont dits conscients de l'absence concrète d'actions face à ces enjeux. Certains affichent la volonté de réfléchir à des dispositifs qui pourraient favoriser des synergies entre filières. Mais aujourd'hui l'essentiel de ces démarches reste par filière individuelle de production.

Si l'agroécologie fait sens pour ces démarches, la plupart d'entre elles n'ont cependant pas choisi de s'y référencer explicitement dans leur stratégie de communication, préférant des termes plus courants auprès des consommateurs comme « éco-responsable », « pro-environnemental » ou tout simplement « durable ».

> «… on fait de l'agroécologie sans la nommer » (Coopérative)
>
> « On essaie d'amener les questions agroécologiques à partir d'image positives.... on met plus en avant les arbres, les chauves-souris et les abeilles » (Industriel)

L'usage du terme agroécologique par les pouvoirs publics reste encore récent (la loi de modernisation agricole s'y référant dès 2014). La montée des enjeux environnementaux et leur renforcement à partir des années 1990 a conduit la plupart des filières à s'interroger sur l'expérimentation de démarches plus durables. La plupart de nos cas étaient en gestation depuis plusieurs années avant 2014 et se sont appuyées sur cette nouvelle impulsion publique pour conforter leur initiative (par exemple, la démarche « Bien cultivés » lancée sur le marché en 2020 mais dont la réflexion s'est initiée à la fin des années 1990 ; l'association « Demain la Terre » créée en 2004). Pour quelques autres, la loi de 2014 a servi de déclencheur pour se lancer dans une démarche (par exemple, démarche SAI sur le pois par Roquette à partir de 2017, PADV en 2018).

Dans tous les cas, l'impulsion publique permet de conforter et renforcer la direction du changement et ces constats appellent à la poursuite d'un effort de communication sur le terme d'agroécologie afin d'accompagner et de renforcer les filières dans ce positionnement.

3. Conclusion et perspectives

Nous proposons de revenir sur quelques enseignements principaux.

D'abord, l'agroécologie dessine un cadre d'ensemble dans lequel une diversité de démarches peut se positionner. Ces démarches constituent autant d'espaces d'expérimentation du changement, à partir

desquels des pratiques diverses se consolident par effet d'apprentissage et se diffusent. Enfermer le terme « agroécologie » par rapport à quelques pratiques ciblées serait réducteur, car cela ne permettrait pas à chaque filière de choisir son point d'ancrage, à partir duquel la construction d'un chemin de transition dans l'agroécologie peut démarrer en fonction de ses acquis, objectifs et contraintes de départ. Pour autant, une communication accrue des pouvoirs publics sur l'agroécologie apparaît nécessaire pour soutenir la dynamique d'appropriation et de déclinaison des grands principes de l'agroécologie, et ainsi, aider les filières à construire leur chemin de transition.

In fine, la diversité de démarches observées dans ce processus de transition ne doit pas être vue comme un frein ou comme une source de confusion, mais comme une forme de résilience sectorielle dans la capacité à expérimenter et à envisager différents chemins vers l'agroécologie. Si des actions publiques doivent être conduites pour les soutenir, il est alors important que ces démarches soient en mesure d'objectiver leur travail collectif, d'apporter des éléments concrets sur les actions qu'elles conduisent ; et ce, afin d'être bien qualifiées de niche d'innovation, au sens d'espace d'expérimentation où se construisent des apprentissages consolidant une démarche de progrès qui se diffuse dans la filière ; et ne pas être uniquement des segmentations de marché figées.

Le fait que le principe de co-construction des connaissances soit fortement mis en avant dans les cas étudiés révèle l'importance de cet apprentissage collectif entre l'amont et l'aval des filières. Des indicateurs liés aux dispositifs permettant cette co-construction peuvent constituer une partie des métriques d'évaluation du statut de niche d'innovation. Par ses principes, l'agroécologie cherche, en effet, à favoriser des démarches co-construites et adaptées localement, associées à la promotion d'une gouvernance responsable inclusive, qui ne se restreint pas à un seul pilotage de l'aval, mais à une vraie collaboration amont-aval. L'agroécologie n'est pas seulement une affaire de techniques de production, c'est aussi la construction de nouvelles valeurs sociales dont la transformation est d'autant plus forte que les interactions sociales entre maillons s'accroissent dans la reconception des pratiques. On peut regretter que les liens entre les espaces d'apprentissage offerts par ces démarches et ceux liés aux dispositifs soutenus par les pouvoirs publics comme les GIEE, les fermes Dephy, etc. ne soient pas plus renforcés. Si ces dispositifs ont été cités par quelques cas, cela n'était pas majoritaire.

Par ailleurs, rappelons que l'accès aux cahiers des charges de ces démarches a parfois été très difficile au cours de l'étude. Il ne nous a donc pas toujours été permis d'évaluer leur dimension technique, ni même d'y apporter une expertise de la recherche lors de ces entretiens. Une piste de travail consisterait à construire des ateliers d'expertise partagée entre une démarche et des chercheurs de différentes disciplines pour contribuer à établir un bilan d'étape et apporter un regard différent et complémentaire aux autres dispositifs de conseil.

Enfin, tous les cas étudiés montrent que les parts de marché de ces démarches restent très limitées. Ces filières avancent toutes une progression jugée difficile, et ce d'autant plus dans le contexte inflationniste qui limite la capacité d'achat des consommateurs vers des produits plus qualitatifs généralement associés à un supplément de prix. La transition vers l'agroécologie questionne donc à la fois le pouvoir d'achat, les préférences des consommateurs, leur capacité de compréhension des impacts et leur volonté de soutien de ces démarches. Ces constats invitent les pouvoirs publics à réfléchir aux outils de mise en lisibilité de ces démarches en faveur de l'agroécologie, au-delà de la seule certification HVE, afin de mieux les faire connaître et renforcer leur légitimité.

En particulier, à plusieurs reprises, nous avons observé que ces filières disposaient de ressources et moyens d'action inégaux au sein de leur interprofession, notamment en termes de communication sur l'agroécologie ou des pratiques en relevant. Ce constat nécessite un partage accru de connaissances et d'expériences entre filières, afin de croiser les expertises entre domaines de production. Comment les pratiques expérimentées dans une filière de production peuvent-elles être partagées avec une autre filière de production pour en tirer des clés d'adaptation ? Comment ces démarches peuvent-elles promouvoir une vision systémique de l'exploitation agricole et du territoire au travers de leur charte ou

cahier des charges, pour aller au-delà de la seule production qu'elles commercialisent ? Comment promouvoir des synergies entre ces démarches et entre filières ? Quel rôle pour les interprofessions dans ces interactions entre filières de niche ? Si ce dialogue est permis entre SIQO au sein de l'INAO, par exemple, comment le promouvoir aussi entre les autres démarches ? Comment mieux évaluer les impacts de ces démarches dans les territoires ? Autant de questions qui restent posées.

Éthique

Les auteurs déclarent que les expérimentations ont été réalisées en conformité avec les réglementations nationales applicables.

Déclaration sur la disponibilité des données et des modèles

Les données qui étayent les résultats évoqués dans cet article sont accessibles sur demande auprès de l'auteur de correspondance de l'article.

Déclaration relative à l'Intelligence artificielle générative et aux technologies assistées par l'Intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

Les auteurs n'ont pas utilisé de technologies assistées par intelligence artificielle dans le processus de rédaction.

ORCIDs des auteurs

Marie-Benoit Magrini : https://orcid.org/0000-0001-8027-7496

Hadrien Lantremange : https://orcid.org/0000-0001-5404-1682

Véronique Saint-Ges : https://orcid.org/0000-0002-1677-4516

Clementina Sebillotte : https://orcid.org/0000-0001-8947-9406

Hugues Caillat : https://orcid.org/0000-0003-1068-8040

Bénédicte Lebret : https://orcid.org/0000-0001-5435-0389

Sophie Prache : https://orcid.org/0000-0003-1660-5058

Valérie Lullien-Pellerin : https://orcid.org/0000-0002-8057-5650

Marie-Odile Nozières-Petit : https://orcid.org/0000-0001-8081-9662

Bernadette Julier : https://orcid.org/0000-0001-9976-8818

Patrice This : https://orcid.org/0000-0002-3024-5813

Catherine Larzul : https://orcid.org/0000-0002-0533-331X

Cécile Détang-Dessendre : https://orcid.org/0000-0002-4386-8710

Fabrice Foucher https://orcid.org/0000-0002-3693-7183

Laurence Fortun-Lamothe : https://orcid.org/0000-0002-3300-8178

Jacques Le Gouis https://orcid.org/0000-0001-5726-4902

Marc Tchamitchian https://orcid.org/0000-0002-9251-2403

Marie Thiollet-Scholtus https://orcid.org/0000-0002-9811-7316

Michel Renard : https://orcid.org/0009-0007-0715-2639

Contributions des auteurs

Tous : Conceptualisation et Méthodologie initiale. **MBM** : Rédaction initiale. **Tous :** Investigation, Analyse formelle, Révision et Edition. **MBM, VLP, CS :** Révision finale et édition. **MBM, VSG, CD :** Supervision, acquisition de fonds**.** Tous les auteurs ont lu et approuvé le manuscrit final.

Déclaration d'intérêt

Les auteurs déclarent ne pas ne travailler, ne conseiller, ne pas posséder de parts, ne pas recevoir pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et ne déclarent aucune autre affiliation que celles citées en début d'article.

Déclaration de soutien financier

Ce travail a bénéficié d'un financement INRAE.

Références bibliographiques

FAO, 2018. The 10 elements of agroecology. Guiding the transition to sustainable food and agricultural systems (No. I9037EN/1/04.18). https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/i9037en.

LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029573022 (consulté le 10 mars 2025)

Magrini, M.-B., Lantremange, H., Saint-Ges, V., Sebillotte, C., Lebret, B., Lullien-Pellerin, V., Nozières-Petit, M.-O., Prache, S., Detang-Dessendre, C., Méthode d'analyse de la transition agroécologique à l'échelle des filières, 2025. Innovations Agronomiques, 100, 25-33.

Magrini, M.-B., Lantremange H., Lebret, B., Detang-Dessendre, C., Lullien-Pellerin, V., Nozières-Petit, M.-O, Prache, S., Saint-Ges, V., Sebillotte, C., 2025. La transition agroécologique à l'échelle sectorielle : un long processus de convergence vers un nouveau paradigme. Innovations Agronomiques, 100, 13-14.

Magrini, M.-B., Bréavoine, A., Mazenc, L., Schebelin, E., Le rôle des certifications environnementales dans la transition agroécologique de filières végétales, 2025. Innovations Agronomiques, 100, 34-49.

Prag, A., Lyon, T., Rusillo, A., 2016. Multiplication of Environmental Labelling and Information Schemes (ELIS): Implications for Environment and Trade (OECD Environment Working Papers No. 106), OECD Environment Working Papers. https://doi.org/10.1787/5jm0p33z27wf-en

Tavoularis, G., Recours, F., Hebel, P., 2007. Perception de la qualité et des signes officiels de qualité dans le secteur alimentaire.

Pour citer cet article : Marie-Benoît Magrini, Hadrien Lantremange, Véronique Saint-Ges, Clementina Sebillotte, Hugues Caillat, *et al.*. Analyse transversale de 28 démarches de filières agrialimentaires : des dynamiques d'innovation variables au travers de leur engagement dans l'agroécologie. *Innovations agronomiques,* 2025, 100, pp.123-137. 10.17180/ciag-2025-Vol100-art11

Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY-NC-ND 4.0)

https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue *Innovations agronomiques* et son DOI, la date de publication.